

REVUE
DES
ÉTUDES ARMÉNIENNES

TOME II
Fascicule 2



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
RUE JACOB, 13 (VI^e)

1922

III^e Année.

JACQUES DE MORGAN.

MANUEL DE NUMISMATIQUE ORIENTALE
DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN ÂGE.

2 volumes en 6 fascicules, grand in-8°, avec environ 2,000 figures, 1922.

L'ouvrage paraîtra en fascicules. Prix de chaque fascicule..... 25 fr.

La souscription à l'ouvrage entier est obligatoire. Les volumes souscrits avant la publication du 1^{er} fascicule seront facturés 20 francs par fascicule.

TABLE DU TOME PREMIER.

PREMIER FASCICULE.

- | | |
|--|--|
| <p>I. AVERTISSEMENT.</p> <p>II. INTRODUCTION GÉNÉRALE.</p> <p>1. Les systèmes monétaires.</p> <p>2. Les langues et les légendes.</p> <p>3. Les cultes.</p> <p>4. De la rareté et du prix des médailles orientales.</p> <p>5. Computation des temps.</p> <p>III. LA PERSE ACHÉMÉNIDE (549-330 av. J.-C.).</p> <p>1. Le monnayage royal.</p> <p> Le monnayage provincial.</p> <p>2. Les émissions satrapales.</p> <p>3. Le monnayage autonome (Phénicie, Syrie, Palestine).</p> <p>4. Les dynasties de l'Asie Mineure féodales des Achéménides.</p> <p>IV. LES COLONIES PHÉNICIENNES DE L'OCCIDENT ET LEUR INFLUENCE.</p> <p>1. Carthage.</p> | <p>2. Monnayage siculo-punique.</p> <p>3. Monnayage ibéro-punique.</p> <p>4. Monnayage indigène de l'Espagne (259-40 av. J.-C.).</p> <p>5. La Byzacène et les fles entre l'Afrique et la Sicile.</p> <p>6. La Numidie.</p> <p>7. La Maurétanie.</p> <p>V. PÉRIODE MACÉDONNIENNE.</p> <p>1. Alexandre-le-Grand.</p> <p>2. Les Séleucides de Syrie.</p> <p>VI. LES ABSACIDES EN PERSE.</p> <p>1^o Les types monétaires.</p> <p>2. Les revers.</p> <p>3. Épigraphie.</p> <p>4. Suite des souverains.</p> <p>VII. PRINCIPAUTÉ D'ÉLYMAÏDE.</p> <p>1. Dynastie des Kamnaskires.</p> <p>2. Dynastie Arsacide.</p> |
|--|--|

DEUXIÈME FASCICULE.

- | | |
|---|---|
| <p>VIII. LE ROYAUME D'ARMÉNIE.</p> <p>IX. LES PRINCIPAUTÉS DE CHARACÈNE ET DU MOYEN EUFRATE.</p> <p>1. Généralités.</p> <p>2. Les dynasties characéniennes.</p> <p>3. Principauté du moyen Euphrate (Les Omanes).</p> <p>X. LES ÉTATS DU PONT-EUXIN.</p> <p>1. Le royaume du Pont.</p> <p>2. Le Bosphore Cimmérien.</p> <p>3. La Colchide.</p> <p>4. L'Ibérie Caucasienne.</p> <p>XI. LES ÉTATS DE LA SYRIE.</p> <p>1. Le royaume de Palmyre.</p> <p>2. L'Osrène.</p> <p>3. La Judée.</p> | <p>XII. L'ARABIE.</p> <p>1. Les Nabatéens.</p> <p>2. Les Himyarites.</p> <p>XIII. LA PRINCIPAUTÉ DE PERSIDE.</p> <p>1. Généralités, épigraphie, etc.</p> <p>2. Les dynasties.</p> <p>XIV. LES SASSANIDES DE PERSE.</p> <p>1. Généralités, éphémérides, types monétaires, épigraphie, bibliographie, etc.</p> <p>XV. LES DERNIERS PETITS ÉTATS AUTONOMES.</p> <p>1. Royaume d'Abyssinie (Axoum).</p> <p>2. Royaume d'Arméno-Gilicie.</p> <p>3. Royaume de Géorgie.</p> |
|---|---|

TROISIÈME FASCICULE.

- | | |
|--|--|
| <p>XVI. LES INDES ET LES PAYS À L'ORIENT DE L'IRAN.</p> <p>1. L'Inde primitive. Les Achéménides aux Indes.</p> <p>2. La période macédonnienne.</p> <p>XVII. LE ROYAUME DE BACTRIANE.</p> <p>XVIII. LES GRANDS ET PETITS KOUCHANS.</p> <p>XIX. LA SOGDJANE.</p> <p>XX. LES PETITS ÉTATS INDIGÈNES DE L'INDE.</p> <p>1. Kosam. 9. Éran.</p> <p>2. Adjodhya. 10. Andhras.</p> <p>3. Odoumbara. 11. Kârwâr.</p> <p>4. Kounida. 12. Népâl.</p> <p>5. Yaudheya. 13. Malava.</p> <p>6. Pantchala. 14. Adjunayana.</p> <p>7. Mathura. 15. Narwar.</p> <p>8. Oudjann. 16. Radjanya.</p> | <p>XXI. LES GOUPTAS.</p> <p>1. Généralités.</p> <p>2. Les princes.</p> <p>XXII. LES INDO-SASSANIDES.</p> <p>1. Princes d'Arachosie.</p> <p>2. Princes du Khoracan et du Zaoulistan.</p> <p>XXIII. LES HUNS.</p> <p>Les Ephthalites ou Huns blancs.</p> <p>XXIV. LES ROYAUMES INDIENS DU MOYEN ÂGE.</p> <p>1. Ohind.</p> <p>2. Inde Centrale.</p> <p>3. Nord de l'Inde.</p> <p>XXV. L'EXTRÊME-ORIENT.</p> <p>1. La Chine.</p> <p>2. Le Japon.</p> <p>3. Le Tibet.</p> <p>4. La Mongolie.</p> <p>5. L'Indochine.</p> |
|--|--|

TABLE DU TOME II.

- | | |
|---|--|
| <p>I. LES BYZANTINS.</p> <p>1. Le monnayage de Byzance.</p> <p>2. Son influence sur les pays en dehors de l'empire.</p> | <p>II. LES ARABES.</p> <p>1. Monnayage au type sassanide.</p> <p>2. Monnayage au type byzantin.</p> <p>3. Monnayage au type musulman.</p> <p>III. LES TURCS.</p> <p>IV. LES MONGOLS.</p> |
|---|--|

EN VENTE À LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER,
13, rue Jacob, Paris.

REVUE
DES
ÉTUDES ARMÉNIENNES.

UN FÉODAL ARMÉNIEN
AU IX^E SIÈCLE :
GOURGUEN ARDZROUNI, FILS D'ABOU BELDJ,

PAR

J. LAURENT,

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE NANCY.

I

INTÉRÊT DE LA BIOGRAPHIE DE GOURGUEN.

Le nom de cet homme manque dans la plupart des histoires de l'Arménie. Ce que l'on sait de sa personne et de son activité n'a encore été exposé avec quelque précision que par Thopdschian ⁽¹⁾; encore celui-ci, envisageant l'Arménie dans son ensemble, n'a-t-il pas essayé d'isoler l'action de Gourguen parmi les événements de son temps; il n'a pas souligné la mentalité que décèlent ses multiples aventures. Et pourtant, l'histoire de l'Arménie médiévale, surtout pour la période comprise entre la

⁽¹⁾ H. THOPDSCHIAN, *Politische und Kirchengeschichte Armeniens unter Ashot I und Sembat I. Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen an der Universität zu Berlin*, VIII, 2^e partie : *Westasiatische Studien*, 1905, p. 98 et suiv.

conquête arabe et le xi^e siècle, sera irrémédiablement incomplète tant qu'on n'y placera pas, avec les conséquences à en tirer, ce que nous savons sur la vie et les actions des féodaux Arméniens (fussent-ils de second plan), dont Gourguen Ardzrouni, fils d'Abou Beldj, est un des exemples les plus caractéristiques.

Il est étrange, en effet, qu'on reconnaisse universellement le caractère féodal de la société arménienne, mais qu'on n'apporte guère de précisions, dans les histoires, sur cette société féodale, qu'à partir du xi^e siècle. C'est depuis lors, il est vrai, que, par suite de leurs rapports constants avec les Byzantins et les Croisés, les barons Arméniens nous sont le mieux connus; mais c'est aussi depuis ce moment que leurs institutions nationales ont subi de profonds changements sous l'influence étrangère. La vie véritablement originale de la féodalité arménienne s'est développée sur le sol de la vieille Arménie, avant la grande émigration qui amena, au xi^e siècle, les Arméniens vers l'ouest. Or il n'en est rien dit, ou à peu près, dans l'histoire traditionnelle de l'Arménie. Sur l'existence et les mœurs des féodaux Arméniens dans leur pays avant leur départ pour l'occident, sur leur organisation, sur leurs relations entre eux et avec les chefs de leurs principautés, sur leurs tractations avec les Arabes, avec les Byzantins ou avec leurs autres voisins, les histoires sont presque muettes. Elles sont, il est vrai, très prolixes sur les faits et gestes des chefs des principautés arméniennes; mais c'est en vain qu'on leur demande des renseignements sur leurs vassaux, grands et petits. Et cependant les destinées de l'Arménie n'ont pas été déterminées, entre la conquête arabe et le xi^e siècle, par ceux-là seuls qui étaient à la tête de ses petits états; elles ont été aussi, en grande partie, influencées et dirigées par la masse de ses féodaux. Tant qu'on n'aura pas tiré des sources, où ils se trouvent dispersés, les renseignements qui concernent la féodalité arménienne, on ne présentera de l'Arménie, pendant les quatre siècles de la domination arabe, qu'une histoire fautive et incomplète.

Je m'en suis aperçu en abordant l'étude des rapports de Byzance et de l'Arménie pendant cette époque : les histoires de l'Arménie m'ont été d'un très faible secours pour les comprendre. Je me suis mis alors à recourir aux sources traduites et à dresser, pour mon usage, un tableau succinct des institutions et des mœurs féodales arméniennes; j'ai ainsi établi un état, une sorte de bilan ou d'inventaire de nos connaissances actuelles; il en ressort surtout que les résultats acquis ou fixés sont en beaucoup moins

grand nombre que les lacunes à combler. J'ai cependant publié mon travail ⁽¹⁾ parce que j'ai cru qu'il pouvait rendre à d'autres le même service qu'à moi, savoir : apporter un peu de clarté dans une histoire obscure, en attendant la pleine lumière que les arménistes réclament souvent et nous promettent parfois, mais qu'ils ne nous donneront pas de sitôt, à en juger par l'allure ⁽²⁾ de leurs publications et par la somme des progrès réalisés, depuis cent ans et plus, sur les travaux de Tchamtchian, de Saint-Martin et de Brosset. L'histoire définitive de l'Arménie médiévale demandera encore de longs jours, beaucoup de travaux et notamment une série d'études de détail consacrées à chacune des familles souveraines de l'Arménie ou à la biographie des plus notoires de leurs membres.

C'est à ce titre que la vie de Gourguen Ardzrouni, fils d'Abou Beldj, vaut la peine d'être présentée isolément. Nous la connaissons en partie par son parent, Thomas Ardzrouni ⁽³⁾, qui nous l'a racontée par bribes et par morceaux, dispersés dans son récit. Il renvoie, du reste, le lecteur (III, chap. xv, p. 167) à « des mémoires antérieurs » (sans doute l'histoire de Chapouh Bagratouni), qui ne nous sont point parvenus. Mais les faits apportés par Thomas suffisent pour établir que, parmi les féodaux Arméniens qui eurent de l'importance vers le milieu du IX^e siècle, ce Gourguen est un des plus intéressants et des plus typiques par le nombre, la qualité et la variété de ses aventures.

II

LES ORIGINES DE GOURGUEN.

Il appartenait à la plus haute noblesse, étant Ardzrouni par son père et Mamikonian par sa mère. Il est vrai — et c'est comme une première aventure de notre héros — que cette filiation ne

⁽¹⁾ J. LAURENT, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'en 886*, Paris, 1919 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 117).

⁽²⁾ J'ai lu, par exemple, des plaintes multiples contre la traduction française de Jean Catholicos par Saint-Martin, qui date de 1841; mais, depuis lors, personne ne l'a remplacée.

⁽³⁾ THOMAS ARDZROUNI, *Histoire des Ardzrounis*, traduction française par BROSSET, *Collection d'historiens arméniens*, t. I, Pétersbourg, 1874.

lui est pas clairement attribuée par Thomas Ardzrouni, l'historien de sa famille. Selon le texte tel que le donne la traduction (III, chap. XIII, p. 154), on pourrait croire que Thomas désigne dans l'endroit visé les parents d'un autre Gourguen, frère du prince de Vaspouragan, Achot. Mais, quelques lignes plus loin (p. 155), Thomas nomme Kourdik Mamikonian en le disant l'oncle maternel de Gourguen, fils d'Abou Beldj. Il nous a dit, du reste, ailleurs (II, chap. VI, p. 104) que la mère du prince Achot et de ses frères était une Bagratouni⁽¹⁾. Par conséquent, le Gourguen auquel il attribue la double descendance des Ardzrounis et des Mamikonians est bien le fils d'Abou Beldj.

Sa famille paternelle, celle des Ardzrounis, était puissante⁽²⁾ : souveraine du Vaspouragan, elle dominait depuis le début du IX^e siècle dans le sud-est de l'Arménie. Elle tenait, directement ou par ses vassaux, le pays du Zab jusque dans le voisinage du Tigre; elle atteignait au nord l'Araxe, à l'est le lac d'Ourmiah; à l'ouest, par-delà le lac de Van, elle touchait aux montagnes qui séparent le Tigre de l'Euphrate. Elle avait relégué les Bagratounis dans le nord de l'Arménie et sur l'Euphrate méridional⁽³⁾. Elle comptait parmi ses vassaux, parmi «les familles nobles du prince du Vaspouragan», les Vahévounis, les Trounis⁽⁴⁾, des Gnounis, des Amatounis, des Varajnounis⁽⁵⁾, des Antzévastis, c'est-à-dire des représentants de la plus ancienne et de la plus fière noblesse arménienne, dont elle avait plus ou moins absorbé les domaines⁽⁶⁾. Elle se disait aussi illustre que puissante; Gourguen, par ses ancêtres, remontait aux rois d'Ourartou, à ceux d'Assyrie, à tout ce que le pays du Tigre et de l'Euphrate avait eu de plus grand et de plus célèbre dans les temps reculés où le monde ignorait encore le Christ⁽⁷⁾.

Sa mère le rattachait aux Mamikonians⁽⁸⁾. Cette famille illustre entre toutes, au nom vénéré de l'Arménie entière, était bien déchue de son antique splendeur matérielle; le temps

(1) Cf. LAURENT, p. 327.

(2) Sur cette puissance, cf. LAURENT, p. 115 et suiv.

(3) *Idem*, p. 95 et suiv.

(4) THOMAS, III, chap. II, p. 115.

(5) «Investis dans le Vaspouragan des honneurs de la seigneurie». THOMAS, III, chap. XVIII, p. 171.

(6) THOMAS, III, chap. IV, p. 124; THOPDSCHIAN, p. 143; LAURENT, p. 116.

(7) Cf. LAURENT, p. 87.

(8) Sur eux, cf. *idem*, p. 90 et suiv.

était loin où elle donnait des chefs à la nation arménienne. Ses domaines lui avaient échappé en grande partie, enlevés par les Arabes, conquis par les Bagratounis ou par les Ardzrounis. Le chef de la famille vers 850, l'oncle de notre Gourguen, ne possédait plus guère qu'une vallée et quelques forts groupés autour de Bagrévan, l'actuel Alachkerd. Si bien que Gourguen ne tenait pas de sa mère de quoi faire fortune en Arménie par la puissance matérielle.

Mais il participait par elle à l'incomparable force morale qui s'attachait à cette famille. C'est un Mamikonian qui, en 450, avait, contre les Perses, conduit les Arméniens au martyre et à la mort, pour leur foi et leur pays, dans une lutte héroïque qu'on n'avait pas cessé de célébrer. C'est aux Mamikonians qu'avaient un jour passé, par mariage, l'héritage et le sang de ce saint Grégoire qui avait apporté le christianisme à l'Arménie. Des Mamikonians s'étaient sacrifiés depuis des siècles sur tous les champs de bataille pour la défense du christianisme arménien contre les empires qui l'avaient menacé. Nulle famille, en Arménie, ne possédait un aussi beau passé, une renommée plus générale et une vénération aussi complète.

Gourguen, fils d'Abou Beldj, si bien fourni de gloire et d'honneur par ses ancêtres, ne tenait pas d'eux une situation matérielle très brillante. Car la ruine de sa famille maternelle n'était pas compensée pour lui par la puissance des siens du côté paternel : il n'appartenait pas à la branche régnante des Ardzrounis, bien qu'il en dût être assez proche. Mais son père avait été tué et dépouillé de ses droits à la principauté par le père du souverain régnant vers 850⁽¹⁾. Puis les Ardzrounis étaient fort nombreux : quand l'émir Mousé d'Arzen menaça le Taron, seize d'entre eux, avec leurs gens, accoururent à l'appel de leur prince Achot⁽²⁾; chacun d'eux, évidemment, ne pouvait pas être le seigneur d'un domaine considérable : le Vaspouragan tout entier n'y aurait pas suffi. Pour toutes ces raisons, Gourguen, fils d'Abou Beldj, bien qu'il fût de la famille princière du Vaspouragan, n'avait en sa possession que son simple apanage personnel, le Mardastan ou pays des Mardes⁽³⁾, canton situé non

(1) THOMAS, III, chap. XIV, p. 163-165; chap. XXII, p. 187-188.

(2) *Idem*, II, chap. VI, p. 98.

(3) HÜBSCHMANN, *Die altarmenischen Ortsnamen*, Strasbourg, 1904 (*Indogermanische Forschungen*, XVI, p. 197 et suiv.), p. 451.

loin et à l'est du lac de Van, au voisinage de la vallée de Hayoc-Tsor ⁽¹⁾ et au sud-est de Perkri ⁽²⁾. Gourguen dut cependant à son courage ou à ses talents le commandement d'un des corps de la principauté dans une bataille contre l'émir Ala en 850 ⁽³⁾. C'est à son frère Mouchegh que le prince Gourguen de Vaspouragan, frère du prince régnant Achot, confia son armée un jour qu'il se rendait au camp arabe pour une entrevue d'où il craignait de ne pas revenir ⁽⁴⁾. Ainsi donc, Gourguen, fils d'Abou Beldj, participait, dans une certaine mesure, aux biens et aux charges de la famille Ardzrouni : il avait un apanage, une troupe de fidèles, « sa noblesse », dit Thomas (III, chap. XII, p. 154), et parfois un commandement; mais rien de tout cela ne l'élevait au-dessus de la modeste condition d'un cadet de grande famille souveraine.

Gourguen avait reçu l'éducation qui convenait à un prince chrétien de son temps; on lui avait appris à lire les psaumes et les livres sacrés ⁽⁵⁾. Il semble bien avoir possédé un esprit subtil, ingénieux et avisé. Il était vigoureux et fort, apte à toutes les fatigues et prêt à toutes les randonnées. Moyennant quoi, il « méritait plus d'éloges qu'il n'est possible d'en consigner dans les plus éloquents discours ⁽⁶⁾ ».

III

GOURGUEN ET LE VASPOURAGAN

PENDANT L'EXPÉDITION DE L'ÉMIR BOGA EN ARMÉNIE

(EN 852 ET SUIV.).

Il en sut assez, en tout cas, pour se tirer habilement d'affaire dans les temps terribles et les circonstances difficiles où il vécut.

Et d'abord, il réussit à ne partager ni le malheur des siens, ni

(1) THOPDSCHIAN, p. 120.

(2) *Idem*, p. 147.

(3) THOMAS, II, chap. VI, p. 100.

(4) THOMAS, III, chap. IV, p. 122.

(5) Cf. LAURENT, p. 142.

(6) THOMAS, III, chap. XIII, p. 155.

la trahison des princes les plus notoires lorsque, de 852 à 855, l'Arménie fut cruellement maltraitée par les Arabes.

Le calife Moutavakkil ⁽¹⁾ fit alors saisir, avec un grand nombre de leurs proches, les chefs des principautés arméniennes. C'était, d'abord, en Taron, au pays de Mouch, dans la vallée de l'Euphrate méridional, le Bagratouni Bagarat, qui était aussi le chef suprême de l'Arménie, «le plus haut placé des princes arméniens ⁽²⁾». Son frère Sembat, général du contingent arménien dû aux Arabes, possédait la haute vallée de l'Araxe ⁽³⁾ et dominait sur tout le nord-ouest de l'Arménie. Sur la rive gauche du Kour, dans le pays des Albanais, le prince le plus notable était Abou Mousé Isai ⁽⁴⁾. Enfin, dans le Vaspouragan, le prince régnant était un parent de notre Gourguen, un Ardzrouni nommé Achot, «homme brave, jouissant d'une haute considération; il s'était acquis un renom héroïque par-dessus les princes, ses prédécesseurs ⁽⁵⁾».

La puissance militaire de ces quatre principautés était grande, quand leurs chefs consentaient à unir leurs efforts. Mais ils ne le firent pas lorsque le calife Moutavakkil les attaqua avec des armes terribles ⁽⁶⁾. Les Arabes «avaient du feu et du soufre mêlé de naphte; des vases en verre renfermant des matières liquides, avec un mélange de soufre pilé, placé sur des machines de jet, et du feu tout préparé, pour être lancés» contre les places qui résistaient. Ils se protégeaient eux-mêmes contre ce genre d'engins en se couvrant de vêtements de feutre «imbibés d'eau comme une éponge, avec lesquels ils attendent le feu sans crainte». Pour les combats de la guerre de mouvement, ils étaient tout couverts de pièces d'armure ainsi que leurs chevaux, tels «des statues métalliques ⁽⁷⁾». C'était un redoutable armement, qui «glaça d'inquiétude les cœurs» des Arméniens. Ils ne surent ou ne voulurent pas s'unir en une complète solidarité; le calife put les faire poursuivre l'un après l'autre, «procéder par degrés, avec l'esprit inventif et la fourbe hypocrite de sa nation, à l'exécution de ses méchants projets ⁽⁸⁾». Au lieu de se défendre en commun,

(1) Sur sa politique en Arménie, cf. LAURENT, p. 117 et suiv.

(2) THOMAS, II, chap. v, p. 96; cf. LAURENT, p. 105.

(3) Cf. LAURENT, p. 105.

(4) *Idem*, p. 113.

(5) THOMAS, II, chap. v, p. 96.

(6) *Idem*, III, chap. II, p. 114.

(7) THOMAS, III, chap. IX, p. 141.

(8) *Idem*, II, chap. v, p. 96.

les princes ne songèrent qu'à se tenir à l'écart des coups, à échapper au sort du voisin en ne le soutenant pas, et peut-être à recueillir sa succession en récompense d'une docilité si méritoire. « Ils se livraient à la délation mutuelle, et leur mésintelligence causait une joie extrême à leurs ennemis⁽¹⁾ ». Ainsi, Bagarat de Taron accourut se faire prendre à Khélath, où l'appelait l'émir sous prétexte « de lui confier les affaires de l'Arménie⁽²⁾ ». On vit même le généralissime Sembat accueillir les Arabes en amis, guider leurs colonnes, assurer leurs approvisionnements, les seconder contre l'émir de Tiflis⁽³⁾ et les renseigner en détail sur les ressources et les forces de ses compatriotes⁽⁴⁾.

Aussi les Arabes purent-ils amener successivement à Samarra le prince de Taron Bagarat en 851⁽⁵⁾ et ses fils Achot et David⁽⁶⁾, puis en 852 le prince Achot de Vaspouragan, avec son frère Grigor et nombre des siens⁽⁷⁾; un peu plus tard, Abou Mousé Isai, prince d'Albanie⁽⁸⁾; sans compter force seigneurs de moindre importance. Sur quoi, le généralissime Sembat reçut le juste châtiment de son égoïsme : il dut, comme les autres, partir pour Samarra, d'où il ne revint jamais⁽⁹⁾.

Gourguen, fils d'Abou Beldj, ne l'y rejoignit pas, car il ne fut ni de ceux qui se laissèrent prendre avec leur souverain, ni de ceux que les Arabes jugèrent bon d'emmener en même temps que leurs chefs à Samarra. Il fut, sans doute, sauvé par l'humilité relative de son rang dans la famille Ardzrouni.

Si peu qu'il comptât parmi les siens, il avait de la solidarité familiale une conception élevée, dont nous le verrons, plus tard, donner d'autres preuves; elle l'empêcha, pour l'instant, d'abandonner en pleine lutte le chef des Ardzrounis; il ne se joignit pas aux nobles du Vaspouragan, qui obligèrent le prince Achot à se

(1) THOMAS, III, chap. I, p. 107.

(2) *Idem*, II, chap. VI, p. 104.

(3) THOPDSCHIAN, p. 127; LAURENT, p. 321.

(4) THOMAS, III, chap. IX, p. 141; JEAN, chap. XIII, p. 108 = *Histoire d'Arménie* par le patriarche Jean VI, dit Jean Catholicos, traduite par J. Saint-Martin, Paris, 1841.

(5) THOMAS, II, chap. VI, p. 105; LAURENT, p. 118.

(6) THOPDSCHIAN, p. 121; LAURENT, p. 123.

(7) Qui furent mis en route, « chargés de fers et placés sur des chameaux ».

THOMAS, III, chap. III, p. 119.

(8) THOMAS, III, chap. X, p. 149.

(9) Cf. LAURENT, p. 119.

livrer à l'émir Boga. Car ce malheureux prince fut amené à se rendre aux Arabes par ses vassaux les plus notoires, par les représentants des plus illustres familles, par des hommes qui étaient « capitaines des troupes, dépositaires de l'administration du pays » et qui se disaient « chefs des familles nobles du prince du Vaspouragan ⁽¹⁾ ». Ainsi abandonné de tous, Achot était allé se remettre entre les mains des Arabes; on lui avait répété que son sacrifice sauverait son pays et que, sa personne hors de cause, les Arabes cesseraient de maltraiter le Vaspouragan. Les nobles qui l'abandonnaient attendaient en effet de l'émir, moyennant cette trahison, le droit « de rester paisiblement dans leur résidence ». Gourguen, fils d'Abou Beldj, préféra quitter la sienne et ne pas acheter, à ce prix, la permission d'y vivre misérablement sous le mépris arabe.

Il avait combattu, en 850-852, sous le prince Achot de Vaspouragan, contre les émirs Mousé d'Arzen, Ala et Yousouf ⁽²⁾. Mais il n'était pas du corps que commandait le prince Achot lorsque celui-ci crut sauver sa noblesse en se rendant aux Arabes. Gourguen, fils d'Abou Beldj, avec son frère Mouchegh ⁽³⁾, avait alors suivi vers l'est, en Aderbeidjan, Gourguen, frère du prince Achot, avec d'autres Ardzrounis; ils allaient y préparer une guerre de partisans, capable peut-être de sauver le prince Achot, mais à coup sûr d'infliger aux Arabes plus d'un échec partiel ⁽⁴⁾. Et en effet, l'émir Boga dut protéger, contre eux, la caravane qui emmenait vers le calife le prince Achot de Vaspouragan et les autres prisonniers de sa famille ⁽⁵⁾. Un autre jour, ils lui tuèrent 1,800 hommes ⁽⁶⁾. Mais lorsque Gourguen, frère du prince Achot, se fut à son tour laissé prendre par les Arabes ⁽⁷⁾, Gourguen, fils d'Abou Beldj, jugea la partie perdue et renonça pour le moment à la lutte; mais ce ne fut pas pour se soumettre incontinent aux Arabes.

On ne le vit pas, comme Sembat de Mokh lorsque le prince Achot de Vaspouragan se constitua prisonnier, pleurer sur la ruine du prince et de sa famille, mais en même temps accepter les

(1) THOMAS, III, chap. II, p. 115.

(2) *Idem*, II, chap. VI, p. 98, 100 et 103.

(3) *Idem*, III, chap. IV, p. 122.

(4) *Idem*, III, chap. II, p. 116 et chap. IV, p. 124.

(5) *Idem*, chap. III, p. 119.

(6) *Idem*, chap. IV, p. 124.

(7) *Idem*, chap. V, p. 126 et suiv.

cadeaux, les faveurs et les libéralités de l'émir, et se disposer à le rejoindre à Tovin au jour fixé pour l'y servir avec ses troupes⁽¹⁾. Gourguen, fils d'Abou Beldj, aima mieux s'éclipser et échapper pour quelque temps à la poursuite musulmane.

Ce n'était pas une conduite très brillante. Après avoir évité de participer à l'odieux égoïsme de ceux qui livrèrent leur prince à l'ennemi, Gourguen abandonnait tout de même la lutte, quand il restait encore dans le Vaspouragan des places à défendre⁽²⁾, des sujets à protéger et l'honneur de la maison à sauver.

Mais ces sentiments n'ont jamais réglé, en aucun pays, ni en aucun temps, la conduite de féodaux dignes de ce nom : les grands de l'Arménie ne firent pas exception à cette règle. Lorsqu'il leur parut impossible de résister à l'armée de Boga, ils « commencèrent à se séparer et à se réfugier chacun aussi vite qu'il put dans les forteresses⁽³⁾, dans les citadelles des villes et des montagnes, avec les gens de guerre et les habitants⁽⁴⁾ », pour s'y cacher, puis s'y défendre, chacun pour soi, tout comme leurs souverains étaient restés chacun dans sa principauté au début de l'attaque arabe; et ils se soumirent sans plus de résistance. Car ces farouches guerriers, amis des combats, l'étaient bien plus encore du pillage et du gain facile. « Tandis que les gens infimes, poussés par la pauvreté, cherchaient aventure, les puissants et les forts spoliaient sans honte ni pudeur⁽⁵⁾ ». Impatients de l'ordre et de la discipline, ils étaient insensibles aux tragiques souffrances de leur pays; « complices de voleurs, ils ne pratiquaient pas la justice envers les orphelins et ils fermaient l'oreille aux droits des veuves⁽⁶⁾ »; la règle de leur conduite était de satisfaire leurs passions et leur intérêt personnel.

Gourguen, fils d'Abou Beldj, ne pensait pas autrement que ses compatriotes; il ne pouvait donc pas agir autrement qu'eux. Lorsque le danger lui parut trop grand et la résistance inutile, il abandonna la lutte et pourvut à sa sécurité. Ce dont il est fort

(1) THOMAS, chap. II, p. 118.

(2) THOMAS, III, chap. II, p. 116 : Djelmar, aujourd'hui Djoulamerk, THORDSCHIAN, p. 144; Sring, aujourd'hui Srinî, *idem*, p. 144; et Djahoué, près Nakhitchévan, HÜBSCHMANN, *Ortsn.*, p. 447.

(3) THOMAS, III, chap. V, p. 127.

(4) *Idem*, chap. IX, p. 141.

(5) *Idem*, chap. XII, p. 154.

(6) *Idem*, II, chap. VI, p. 102.

loué par le féodal qui a écrit l'histoire de sa famille : il eut « la sagesse de ne point faire d'opposition au méchant » ; il passa en Bagrévan, chez son oncle Mamikonian ⁽¹⁾.

IV

GOURGUEN, CHEF DE BANDE.

Mois il n'y resta pas, car l'endroit n'était pas sûr. La haute vallée de l'Euphrate méridional y conduirait facilement les Arabes, soit depuis le Taron (pays de Mouch), dont ils avaient enlevé les princes, soit depuis les rives septentrionales du lac de Van, où ils étaient les maîtres ⁽²⁾. On ne pouvait s'y défendre efficacement contre eux, et Bagrévan était à leur merci. En effet, Boga y prit bientôt, pour l'emmener à Samarra avec ses prisonniers, le prince Grégoire Mamikonian ⁽³⁾, mais il n'y trouva plus Gourguen, fils d'Abou Beldj.

Gourguen avait mis entre lui et le gros de l'armée arabe de Boga une plus grande distance, avec un chemin hérissé de montagnes élevées et difficiles à franchir. Il avait passé la haute chaîne qui sépare la vallée supérieure de l'Euphrate méridional du plateau d'où sort l'Araxe. Puis il avait franchi le massif touffu et sauvage qui domine au nord ce plateau; et il était descendu jusqu'à Sper, dans la vallée du Tchorokh. Il était là sur les confins du territoire que les Grecs n'avaient jamais cédé aux Arabes, car leurs troupes et leurs convois y avaient accès, soit par la vallée du Lycos, soit, lorsqu'il le fallait, par la mer Noire et Trébizonde, toutes circonstances qui avaient empêché l'établissement des Arabes dans ce pays. Tout le terrain compris entre Trébizonde et l'Euphrate aux environs de Keltzéné restait aux mains des Grecs; le prince de Sper avait été protégé par ce voisinage contre les excès de la domination musulmane. D'autre part, comme une véritable main mise sur sa principauté n'était pas beaucoup plus facile aux Grecs qu'aux Arabes ou à ses autres voisins, comme le séjour dans sa vallée profondément encaissée n'était sûr pour aucun d'eux, il s'était impunément montré pour Byzance un

(1) THOMAS, III, chap. XIII, p. 155.

(2) Ils occupaient notamment la citadelle de Khélath (THOMAS, II, chap. VI, p. 104) et l'Apahounik (*idem*, III, chap. II, p. 110).

(3) *Idem*, III, chap. II, p. 153; cf. VARTAN, p. 81, dans THOPDSCHIAN, p. 129.

vassal assez libre d'allures, pour les Arabes un sujet peu maniable, pour le prince en chef de l'Arménie un baron d'humeur indépendante; et personne ne l'avait contraint d'une manière durable à une soumission plus complète. Son domaine était un bon poste pour un fugitif comme Gourguen, fils d'Abou Beldj, qui vint s'y établir ⁽¹⁾. Il pouvait y avoir quelques relations fructueuses avec les Grecs, tout en y guettant l'occasion favorable soit de reprendre avec succès la lutte contre les Arabes, soit de tenter avec eux un accommodement qui lui fût profitable.

Or Gourguen avait des raisons de croire qu'un tel accommodement était possible, à condition, toutefois, de prendre des précautions contre la fourberie arabe qui était grande.

Ainsi l'émir Boga avait récemment publié « l'ordre dans tout le pays que chacun retournât chez soi, reprît possession de son héritage et vécût en paix, en pleine liberté, afin que personne n'allât vivre en exil à l'étranger ⁽²⁾ ». Mais cet ordre n'avait été donné aux Arméniens que « pour les traquer et les tromper »; il avait fait des victimes, dont la principale avait été Gourguen, frère du prince Achot du Vaspouragan. Ce Gourguen avait reçu des Arabes « un rescrit scellé; n'y voyant que des serments par l'honneur des femmes arabes, par l'insensé législateur, et l'engagement de lui conférer l'autorité. Gourguen était tombé dans le piège; il avait cédé au désir de la domination ⁽³⁾ ». Le résultat fut qu'il avait été arrêté à son tour.

Le fils d'Abou Beldj considérait sans doute avec beaucoup plus de sympathie l'exemple donné par le généralissime Sembat Bagratouni. « Par des lettres et des présents au calife et à l'émir, Sembat s'était engagé à ne rien faire contrairement à leur volonté. Il avait envoyé son fils Achot à la rencontre de Boga pour le guider dans les choses de la guerre et en ce qui concerne les produits et les ressources locales; il lui faisait connaître la puissance de chaque contrée, ses lieux forts, les moyens militaires de chaque clan ⁽⁴⁾. » Moyennant quoi, les Arabes l'avaient nommé chef de l'Arménie après l'emprisonnement de Bagarat de Taron ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ THOMAS, III, chap. XIII, p. 155.

⁽²⁾ THOMAS, III, chap. v, p. 126.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ *Ibid.*, chap. IX, p. 141; JEAN, chap. XIII, p. 108.

⁽⁵⁾ MARQUART, *Osteuropäische und ostasiatische Streifzüge*, Leipzig, 1903, p. 455.

Il y avait là de quoi faire impression sur Gourguen, fils d'Abou Beldj.

Mais, pour obtenir des Arabes un traitement de faveur, il ne fallait pas se présenter à eux les mains vides : Sembat Bagratouni avait eu pour arguments auprès d'eux ses troupes, ses terres et son titre. Gourguen, fugitif et isolé, n'avait rien à attendre d'eux. C'est pourquoi il se mit à mener à Sper une existence aventureuse, qui lui valut en peu de mois et une bande de fidèles et un renom de chef redoutable. On dut compter avec lui.

Ce fut d'abord Byzance qui servit aux desseins de Gourguen : il l'attaqua pour le compte du Bagratouni de Sper, qui s'appelait Ischkhanik et Galabar⁽¹⁾ ou plutôt Grégoire⁽²⁾. La guerre de Gourguen Ardzrouni, fils d'Abou Beldj, contre Byzance fut facilitée par des circonstances locales : le pays grec immédiatement voisin de Sper, entre la mer Noire et l'Euphrate, vers Keltzéné et Kamakha, confinait à l'Ouest avec le pays de Mélitène, où commandait un émir, et avec celui de Téphriké, tenu depuis plus d'un demi-siècle par les Pauliciens. Or cet émir et les Pauliciens menaient de concert, vers 850, une guerre acharnée contre les Byzantins, dont les forces se trouvaient occupées contre eux⁽³⁾. L'occasion parut bonne au seigneur de Sper et à son hôte Gourguen de tomber dans le dos des Grecs de leur voisinage et de leur enlever quelque bon morceau. Ce fut Aramaniak⁽⁴⁾, c'est-à-dire une place aux environs de la moderne Baibourt, sur les frontières orientales de l'ancien thème byzantin des Arméniaques. Gourguen, fils d'Abou Beldj, fit merveille dans cette guerre : Thomas affirme même, sans sourire ni réserve, qu'avec quarante hommes il fit tête à mille Grecs. Gourguen, en tous cas, acquit l'admiration de ces derniers. Leur chef, « le général d'Orient », en écrivit à l'empereur Michel III, et celui-ci fit proposer à Gourguen « grâces, honneurs et haut rang » pour entrer à son service⁽⁵⁾ : les Grecs appréciaient depuis longtemps la valeur des féodaux Arméniens et les attiraient de tout leur pouvoir dans l'empire⁽⁶⁾. Notre Arménien refusa, paraît-il ; mais il réconcilia Grégoire de

(1) THOMAS, III, chap. XIII, p. 155.

(2) *Ibid.*, p. 156.

(3) LAURENT, p. 251 et suiv.

(4) THOMAS, III, chap. XIII, p. 155-156.

(5) THOMAS, III, chap. XIII, p. 156.

(6) Cf. LAURENT, p. 190 et suiv.

Sper avec les Grecs, auxquels il rendit Aramaniak; il les défendit même contre Boga et ses Arabes «auxquels il causa un tort considérable⁽¹⁾».

Sur quoi Gourguen, fils d'Abou Beldj, abandonna le souverain de Sper et sa résidence d'Achkharaberd⁽²⁾ pour aller rejoindre le généralissime d'Arménie Sembat Bagratouni, auquel il expliqua sans doute ce que sa conduite récente présentait d'incohérence. Car l'attitude qu'eut alors Gourguen fut peut-être très habile : à coup sûr elle ne fut ni franche ni nette. Après avoir attaqué les Grecs avec le prince de Sper, il les avait réconciliés contre les Arabes; puis il s'en venait chez le Bagratouni de la vallée de l'Araxe vanter ses exploits contre les Grecs, comme si le généralissime ou l'émir pouvaient ignorer sa résistance récente aux troupes musulmanes.

Au vrai, Gourguen quittait les confins grecs avec une troupe de fidèles formée dans cette guerre de frontières; avec la réputation de disposer plus ou moins des secours et des subsides byzantins; surtout avec le prestige d'un chef de bande heureux et habile aux coups de main: désormais Arabes et Arméniens allaient le prendre au sérieux.

V

GOURGUEN, PRINCE DU VASPOURAGAN.

Le premier à lui tendre la main fut le généralissime Sembat. Gourguen reçut-il un appel de ce dernier? Est-ce au contraire Gourguen qui a sollicité Sembat de l'accueillir? Le fait est qu'ils s'entendirent parce que leurs intérêts concordaient.

Le fils d'Abou Beldj voulait rentrer en Vaspouragan, où il aurait à lutter contre ses parents, sans avoir à redouter en outre et les réguliers de l'émir et les Arméniens du voisinage. Parmi ces derniers, Sembat Bagratouni, général en chef d'Arménie, était le plus puissant, de par ce titre et de par ses domaines; en outre, il semblait être au mieux avec l'émir Boga. Il était bien le protecteur et l'intermédiaire que désirait Gourguen.

De son côté, Sembat avait ses raisons pour accueillir à bras ouverts Gourguen, fils d'Abou Beldj, avec sa bande, sa réputa-

⁽¹⁾ THOMAS, III, chap. XIII, p. 156.

⁽²⁾ *Ibid.*; cf. HÜBSCHMANN, p. 400.

tion et son bonheur dans l'aventure. Il aurait besoin d'un tel homme lorsqu'il lui faudrait résister à la pression des Arabes, dont l'apparente amitié n'était pas sûre. Sembat avait été laissé en repos pendant que Boga réduisait la rébellion de l'émir Ishak de Tiflis en utilisant le concours de l'Arménien ⁽¹⁾; il avait dû la même tranquillité à l'attaque de Boga contre les Tzanars dans leurs montagnes ⁽²⁾. Lorsque Boga s'en prit aux Albanais et à leur chef Abou Mousé Isai ⁽³⁾, Sembat «rendit courage» à l'émir, qui trouvait la lutte pénible ⁽⁴⁾; il laissa son frère Moucheq «assis en plein air, sur un tertre, en proie à l'épouvante et à l'étonnement ⁽⁵⁾», contempler la bataille entre les Albanais et les Arabes. Mais il n'intervint pas, incertain du sort qui lui adviendrait au lendemain d'une victoire musulmane sur les chrétiens, qu'il n'avait pas soutenus. S'il lui fallait bientôt résister à son tour aux Arabes, Sembat aurait besoin de Gourguen, fils d'Abou Beldj, chef heureux d'une bande qui venait de faire ses preuves : Gourguen était en outre en bons termes avec l'empereur grec et plus capable que personne d'obtenir, le cas échéant, son concours éventuel. Pour l'instant, Gourguen serait utilement employé en Vaspouragan, où de fortes bandes — l'une d'elles aurait compté plus de 4,000 hommes ⁽⁶⁾, — sous divers princes Ardzounis, se querellaient entre elles, maltraièrent le pays et, en tombant sur les détachements arabes, risquaient de provoquer la colère du calife et l'extermination des derniers princes Arméniens ⁽⁷⁾. Mais pour que Gourguen, fils d'Abou Beldj, pût pacifier le Vaspouragan, il fallait d'abord lui assurer le pardon des Arabes.

Sembat s'adressa donc à Boga : «Ce Gourguen, de race Ardzrouni, par crainte de vous, est allé du côté de la Grèce, où il a fait couler des flots de sang grec au profit des Arabes. Maintenant il est venu et attend vos ordres. Daignez être satisfait de ses exploits contre les armées grecques ⁽⁸⁾.» Boga n'ignorait pas que les coups de Gourguen n'étaient pas tombés sur les seuls Grecs et que les Arabes en avaient eu leur part. Mais il lui convenait de

(1) THOMAS, III, chap. IX, p. 141; LAURENT, p. 119.

(2) THOMAS, III, chap. X, p. 143.

(3) *Ibid.*, p. 145 et suiv.

(4) *Ibid.*, p. 147.

(5) *Ibid.*, p. 148.

(6) THOMAS, III, chap. XIII, p. 156.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

ménager Sembat et ses amis, tant qu'il n'était pas sorti de la lutte difficile qu'il menait contre les tribus établies entre les Arméniens et le Caucase. Il ne lui déplaisait pas non plus d'augmenter les compétiteurs en Vaspouragan et d'empêcher l'un d'eux d'y dominer, tant que la guerre dans le Nord ne lui permettait pas de supprimer par la force le dernier des féodaux Arméniens insoumis et querelleurs. L'émir autorisa donc Gourguen à rester au service du généralissime Sembat, qui presque aussitôt l'envoya en Vaspouragan.

Cette principauté était alors sous l'autorité théorique de Sembat, de par une délégation de Boga ⁽¹⁾, sous la surveillance directe de l'émir de Nakhitchévan Ibrahim ⁽²⁾ et sous la tyrannie effective des libres bandes arabes et arméniennes. Ces dernières avaient pour chefs des Ardzrounis, qui prétendaient libérer la principauté à leur profit personnel. C'étaient ⁽³⁾ Abou Djafr qui s'enfuit, Abou Mesdem qui fut tué, Covaker, frère de Vahan, et Vasak, qui se proclama prince du Vaspouragan. Sur quoi Gourguen, fils d'Abou Beldj, intervint, d'accord avec le généralissime Sembat. Gourguen se heurta à l'émir Bouteg, soutenu par les gens de Perkri et par le contingent arménien de la principauté. Mais Gourguen et ses 400 « martyrs » eurent l'avantage; et les Arabes « n'osèrent plus pénétrer dans le Vaspouragan ⁽⁴⁾ ».

Boga prit le parti de reconnaître Gourguen, fils d'Abou Beldj, de le constituer son agent, son délégué en Vaspouragan contre les autres Ardzrounis. « Il lui fit remettre, comme à un commandant, une épée princière suspendue par le milieu, une ceinture pour les reins, un bâton à nœuds, un cheval de fière allure et l'établit prince, son lieutenant de confiance ⁽⁵⁾. » C'était une investiture en règle, qui faisait de Gourguen le légitime prince du Vaspouragan pour les Arabes.

Était-elle plus sérieuse que l'investiture conférée peu avant par le même Boga à Gourguen, frère du prince Achot? Ce Gourguen avait été fort bien traité, puis berné. « Au camp, le général mit sur sa tête la couronne princière, le couvrit des habits royaux, lui ceignit l'épée, le fit monter sur un mulet splendide :

⁽¹⁾ THOMAS, III, chap. XIII, p. 153.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 156-157.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 158.

⁽⁵⁾ THOMAS, III, chap. XIII, p. 159. Sur tous ces faits, cf. THOPDSCHIAN, p. 145-146.

au bruit des trompettes et des tambours, au son de mille chants, au milieu d'une foule de guerriers armés écartant les masses du populaire, un héraut proclama l'avènement à la principauté de Gourguen, chargé du gouvernement en la place de son frère Achot⁽¹⁾. » Quelques jours plus tard, Gourguen, ficelé sur un chameau, partait pour les prisons de Samarra. Le fils d'Abou Beldj n'eut point si rapidement un sort si malheureux.

Paya-t-il son investiture d'une adhésion à l'islam? Les faits que nous connaissons établissent que le calife Moutavakkil, auteur de nombreuses mesures intolérantes contre les chrétiens⁽²⁾, prétendit musulmaniser tous les chefs indigènes de l'Arménie. Il menaçait de la torture et de la mort, s'ils n'abjuraient le christianisme, ceux qu'on lui avait amenés à Samarra. Sur quoi, ces malheureux lui répondirent presque tous : « Nous recevons votre ordre royal⁽³⁾. » Et ils furent aussitôt circoncis, tandis que les récalcitrants étaient condamnés⁽⁴⁾. Ceux des féodaux qui restèrent en Arménie, et qui gardèrent leur souveraineté avec l'assentiment des Arabes, durent donner au calife, en passant à l'Islam, le gage de fidélité qui lui semblait indispensable. « Je voudrais, dit Thomas (III, chap. VI, p. 129), ne pas écrire la chute des seigneurs nos princes, mais force m'est de retracer en abrégé l'événement, car le malheur qui nous a frappés ne saurait être passé sous silence. » Dans le récit qui suit, il ne se montre impitoyable que pour un des Ardzrounis, nommé Vasak, qui était allé de lui-même à Samarra pour y « renier Dieu » (*ibid.*, p. 132). Aussi Thomas le condamne-t-il sans rémission : « Que sa mémoire ne soit pas parmi ceux qui du moins se sont repentis et relevés, après que les captifs eurent échappé aux griffes du tyran. » Pour tous les princes Arméniens de cette époque, le seul moyen de ne pas disparaître, à plus forte raison la condition essentielle de la moindre faveur du calife, fut de faire au moins extérieurement profession d'islamisme. L'émir Boga « causa la damnation d'une foule de membres des légions arméniennes et rendit enfants des ténèbres les fils de Dieu. Ceux qui ne fléchirent pas devant ses paroles, le tyran ordonna de les expédier par l'épée⁽⁵⁾. » D'où le martyre et la mort d'Abou Sahak, de la noble famille Vahévouni,

(1) THOMAS, III, chap. V, p. 126.

(2) Cf. LAURENT, p. 167.

(3) THOMAS, III, chap. VI, p. 131.

(4) THOMAS, III, chap. VI, p. 132; chap. XI, p. 152.

(5) *Ibid.*, chap. VIII, p. 138.

d'Atom Antzévatsi, de Mleh Varajnouni et de bien d'autres qui eurent le cou tranché⁽¹⁾, de Georges Haketsi et de Khosrov Gabaélian, qui furent pendus⁽²⁾. Mais ces supplices furent des exceptions. Car l'abjuration fut générale parmi les féodaux Arméniens. Ils admettaient, comme une habileté digne d'éloge, qu'on abjurât par intérêt bien compris⁽³⁾, pourvu qu'on réservât « dans le for intérieur l'adhésion au Christ⁽⁴⁾ ». Dans la seule famille Ardzrouni, on compta, parmi ces convertis malgré eux, le prince Achot de Vaspouragan⁽⁵⁾ et son frère Gourguen⁽⁶⁾. Rien n'aurait justifié une exception de l'émir en faveur de Gourguen, fils d'Abou Beldj : s'il lui a donné l'investiture du Vaspouragan, c'est qu'il avait d'abord reçu la preuve de son loyalisme par son adhésion à la foi de Mahomet.

Apostat ou non, Gourguen, fils d'Abou Beldj, était prince du Vaspouragan de par une investiture arabe et avec l'assentiment du généralissime d'Arménie Sembat Bagratouni. Peu de mois auparavant, il était parti seul ou à peu près de cette principauté, après en avoir défendu les princes; puis, quand ses chefs furent pris et ses compagnons d'armes dispersés, il avait pourvu à sa sécurité en allant vers la frontière grecque. Il y avait acquis une troupe de fidèles et de la renommée, en frappant sur les Byzantins comme sur les Arabes. Cela lui avait permis de gagner les bonnes grâces du généralissime Sembat, puis celles de l'émir Boga. Et voilà qu'il régnait maintenant sur cette principauté qu'il avait quittée naguère en fugitif et en proscrit.

Son règne nous est peu connu, l'historien Thomas l'ayant laissé de côté parce qu'il avait été raconté par « d'autres » (III, chap. xv, p. 167). Mais ces autres sont ou perdus, comme Chappouh Bagratouni, ou tronqués, comme Jean Catholicos; et nous ne savons guère ce que fut le principat de Gourguen, fils d'Abou Beldj. Nous en possédons cependant un écho enthousiaste. « Gourguen, avec la noble légion de ses compagnons, ne prenait pas de repos, combattant partout où le portait sa volonté. Ainsi,

(1) THOMAS, chap. II, p. 111-112; chap. VIII, p. 139.

(2) *Ibid.*, chap. IV, p. 120.

(3) Étienne ORBELIAN, *Histoire de Siounie*, traduction française par Brosset, Pétersbourg, in-4°, 1864, chap. XXXVII, p. 105; THOMAS, III, chap. XII, p. 135.

(4) THOMAS, III, chap. VI, p. 131.

(5) *Ibid.*, chap. XVIII, p. 173.

(6) *Ibid.*, chap. XIV, p. 164.

ayant préparé la défaite de la race d'Ismaël, le grand général Gourguen dressa partout le signe du triomphe. Faisant couler sous le fer les flots du sang des persécuteurs de sa patrie, il mérita les bénédictions et les éloges des habitants et des réfugiés du pays, vivant au loin ou dans le voisinage ⁽¹⁾.

En réalité, la satisfaction et la reconnaissance des sujets de Gourguen ne durent pas être aussi fortes qu'il vient d'être dit. Car ce prince avait de multiples adversaires qu'il ne put maîtriser. Les Arabes occupaient une partie des forteresses; quand le prince Achot et son frère Gourguen furent partis pour Samarra, quand la plupart des nobles se furent retirés dans leurs donjons, les Arabes « s'étaient installés dans le pays ; villages, champs et bourgs tournèrent en déserts ⁽²⁾ ». En outre, des bandes arméniennes tenaient la campagne, sous divers Ardzrounis, qui poursuivaient les Arabes sans doute, mais aussi leur parent, le fils d'Abou Beldj. Les Ardzrounis Abou Djafr et Vasak notamment « lui disputaient la suprématie à main armée ⁽³⁾ ». Le pays « était troublé par ses parents, ses proches, gens perfides, infidèles à leur parole, trompeurs et parjures ⁽⁴⁾ ». Les hommes qui méritaient de telles épithètes avaient certes encouru les plus graves châtiments éventuels; on est donc étonné de voir Gourguen, fils d'Abou Beldj, « se moquer de Vasak et le laisser toujours s'en aller tranquillement ⁽⁵⁾ ». C'est peut-être parce qu'il était impuissant à dominer ses adversaires. Il avait beau « opposer une énergique résistance aux attaques de ceux qui prétendaient au titre princier, aux incursions des Arabes, ces incursions, les horreurs de la faim, les sorties des bêtes féroces, les mouvements du dedans et du dehors agitaient le pays ⁽⁶⁾ ». Le Vaspouragan était en somme dans un état lamentable et son prince officiel sans action efficace.

Cependant l'isolement de Gourguen, fils d'Abou Beldj, en face des Arabes avait grandi. Boga ayant maîtrisé l'Albanie, avait appelé à lui les princes Arméniens et les avait amenés à Samarra; les chefs des Albanais, ceux des Siouniens, Sembat le généralissime lui-même, malgré ses complaisances, avaient dû

(1) THOMAS, III, chap. XIII, p. 160.

(2) *Ibid.*, chap. v, p. 127.

(3) *Ibid.*, chap. XII, p. 154.

(4) *Ibid.*, chap. XIII, p. 158.

(5) THOMAS, III, chap. XIII, p. 159.

(6) *Ibid.*, chap. XIV, p. 162; THOPDSCHIAN, p. 149.

suivre l'émir victorieux en 855⁽¹⁾. Il ne restait en Arménie, dans le Nord, qu'Achot, le fils du généralissime, avec quelques parents; en Vaspouragan, que notre Gourguen et d'autres Ardzrounis. C'est que les Arabes les jugeaient tous inaptes à soulever le pays contre eux : « tous les hommes de valeur avaient été enlevés à l'Arménie⁽²⁾ ». L'émir Boga put alors charger Ibrahim, émire de Nakhitchévan, d'administrer l'Arménie féodale « à la place des princes indigènes⁽³⁾ ». Gourguen, fils d'Abou Beldj, ne pouvait plus compter sur aucun allié Arménien pour sa défense.

Or il fut attaqué avec acharnement; on vit alors en effet revenir en Vaspouragan des Ardzrounis qui avaient plus de titres que lui à la principauté.

Le premier fut Grigor⁽⁴⁾, frère d'Achot, prince de Vaspouragan, prisonnier à Samarra. Ce Grigor s'était réfugié en Abasgie, au pied du Caucase, sur la mer Noire. Il en revint en 855-856 avec une armée d'Abasges et de Géorgiens. Ce retour se fit peut-être avec l'agrément des Arabes, qui avaient intérêt à augmenter en Vaspouragan les éléments de trouble et de division. Mais il fut certainement soutenu par Byzance, dont Abasges et Géorgiens, qui accompagnaient Grigor, étaient les auxiliaires soldés et les fidèles intéressés. Byzance procédait à ce moment à une attaque heureuse sur l'Euphrate⁽⁵⁾, qui paraît bien avoir été combinée avec celle que Grigor devait mener en Vaspouragan. Si cette dernière réussissait, Grigor serait pour Byzance en Vaspouragan un allié plus sûr que le fils d'Abou Beldj; car celui-ci avait combattu les Grecs et refusé d'entrer directement à leur service; puis il était devenu prince de Vaspouragan par l'intermédiaire du généralissime Sembat et avec une investiture arabe. Mais lorsque Grigor et Gourguen, fils d'Abou Beldj, furent en présence, les auxiliaires de Grigor l'abandonnèrent; ce fut, dit Thomas, « lorsqu'ils apprirent la valeur de Gourguen »; ce fut peut-être bien surtout parce que Grigor manquait d'argent, et aussi parce que la guerre dans le Vaspouragan ruiné parut à ces pillards rude, dangereuse et peu productive; et enfin parce que la victoire de Byzance sur l'Euphrate réveilla leur méfiance envers cette protectrice qu'ils redoutaient. En fait, Grigor, abandonné des siens,

(1) THOMAS, III, chap. XI, p. 153.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 154.

(4) Pour tout ce qui suit, cf. THOMAS, III, chap. XIII, p. 159 et suiv.

(5) Voir LAURENT, p. 215.

fut heureux de s'entendre avec Gourguen et de partager le Vaspouragan avec lui. Mais, comme Grigor mourut dans l'année, Gourguen resta cette fois encore le seul chef officiel de la principauté.

Il dut presque aussitôt repousser une nouvelle revendication, formulée par un autre Ardzrouni. Celui-ci s'appelait Vahan, fils d'Achot⁽¹⁾. Il venait en mandataire du prince Achot de Vaspouragan pour combattre Gourguen, fils d'Abou Beldj; il arrivait donc de Samarra, où ce prince était prisonnier; il agissait aussi avec l'assentiment des Arabes, apparemment décidés à se débarrasser de Gourguen. Mais ce dernier tint bon dans une citadelle du Rehtouni, dans le difficile pays montagneux qui domine la rive méridionale du lac de Van. Vahan dut lâcher prise et s'en retourner à Samarra pour y raconter l'échec de sa mission.

Il vint alors de cette ville un troisième adversaire contre Gourguen, fils d'Abou Beldj, qui cette fois dut céder la place; car il ne put tenir contre le fils même de son souverain, contre l'héritier légitime du Vaspouragan. C'est en effet Dérénik ou Dérénik-Grigor, fils du prince de Vaspouragan Achot, qui fut envoyé de Samarra en 857-858 pour abattre le fils d'Abou Beldj. Le calife venait de se décider à changer de politique envers les princes Arméniens; ce fut sans doute pour faire cesser l'anarchie où était tombée l'Arménie et dont ses émirs ne parvenaient pas à la tirer; ce fut encore parce que le calife comprit enfin que, sans l'opposition des Arméniens, ses généraux d'Arménie en viendraient vite à la révolte et à l'indépendance; ce fut aussi pour remplacer les Arméniens amis de Byzance — comme notre Gourguen, qui avait renoncé à simuler plus longtemps une conversion à l'islam — par des Arméniens plus disposés à combattre l'offensive des Grecs sur l'Euphrate et à contenir les alliés, Abasges et Géorgiens, qu'ils venaient d'utiliser jusque dans le Vaspouragan; ce fut enfin parce que les princes Arméniens avaient subi une captivité de six ans et que l'épreuve avait rassuré le calife sur leur mentalité et sur leurs intentions. Bref, Moutavakkil promit « de rendre à chacun d'eux ses héritages; il se fit amener Achot et son fils Grigor, les revêtit d'habits princiers, et dressa pour eux la bannière de leur dignité; il leur conféra le sabre, le ceinturon orné de pierreries et le cheval d'élite. On les conduisit hors de la salle en brillant appareil, avec chants, fanfares, les hérauts

(1) THOMAS, III, chap. XIII, p. 159 et suiv.

tenant en mains le rescrit suprême et annonçant que la principauté de Vaspouragan était donnée à Achot et à son fils Grigor, et que le monarque envoyait Grigor, fils d'Achot, pour gouverner le pays en la place de son père ⁽¹⁾.

La confiance du calife envers ses prisonniers Arméniens n'était pas encore complète puisque, au lieu d'Achot, qui pouvait agir vigoureusement, mais qu'il redoutait, Moutavakkil faisait partir contre Gourguen, fils d'Abou Beldj, son fils Grigor, un enfant de dix ans. Ce jeune garçon suffisait, il est vrai, pour dresser devant Gourguen, fils d'Abou Beldj, en plein Vaspouragan, l'obstacle de son droit supérieur à la principauté; mais il eût été incapable de diriger l'action qui fit triompher ce droit, si le calife ne l'avait fait accompagner par le frère de son père, son oncle Gourguen, qui agit pour lui ⁽²⁾.

Pourtant ce Gourguen essaya d'abord de spolier son neveu. S'il faut en croire Thomas (III, chap. xiv, p. 163), il proposa à Gourguen fils d'Abou Beldj une entente au lieu de la lutte prévue : on se partagerait le Vaspouragan au détriment du jeune Grigor et de son père Achot. Mais Gourguen fils d'Abou Beldj refusa; il craignait les Arabes; il se méfiait du prince Achot et de ses frères, tous fils du bourreau de son propre père ⁽³⁾; enfin il ne pouvait réunir assez de fidèles pour résister efficacement aux chefs légitimes de la principauté. Il eut le sentiment de son impuissance et il céda à la nécessité. Il eut « la sagesse profonde de quitter sans opposition » la citadelle de la vallée du Grand Zab où il était en sécurité ⁽⁴⁾.

Une fois déjà Gourguen fils d'Abou Beldj avait mérité cet éloge de sa sagesse; et il s'en était bien trouvé, nous l'avons vu : c'était lors de la rigoureuse action menée par Boga contre les princes Arméniens. Gourguen avait alors disparu à temps; ce qui lui avait permis de préparer un retour où il avait trouvé la fortune. Le même sort allait lui advenir une seconde fois, mais après des aventures plus variées et des péripéties plus compliquées.

(1) THOMAS, III, chap. xiv, p. 162.

(2) *Ibid.*; sur la date, cf. THOPDSCHIAN, p. 146.

(3) THOMAS, III, chap. xiv, p. 163-165, chap. xxii, p. 187-188.

(4) *Ibid.*, chap. xiv, p. 162.

VI

GOURGUEN PROSCRIT.

C'est naturellement vers les Grecs qu'il se tourna : il savait qu'il serait bien accueilli chez eux, qu'il y pourrait surveiller les affaires d'Arménie et qu'il en repartirait avec leur appui à la première occasion favorable. Il s'en alla donc « errer du côté des terres grecques ⁽¹⁾ ».

Lorsque Gourguen fut arrivé dans la ville de Théodose, la moderne Erzeroum, l'empereur Michel III lui fit dire qu'il l'attendait pour lui conférer le consulat et une bannière avec la croix, c'est-à-dire pour le prendre officiellement à son service. Mais l'empereur fut battu et faillit être pris par le Paulicien Karbéas de Téphriké ⁽²⁾. Gourguen fils d'Abou Beldj semble dès lors avoir hésité à le rejoindre, tandis que les émirs d'Erzeroum, Béchir et Zacharie, avaient l'œil sur lui. Arrêté par eux avant d'avoir pu passer la frontière, il fut expédié au Bagratouni de la vallée de l'Araxe, au prince Achot ⁽³⁾, fils du généralissime Sembat, prisonnier à Samarra. A peu près en même temps, Achot reçut par la même voie la tête du prince Grégoire Mamikonian de Bagrévan, qui essayait aussi de passer aux Grecs lorsque les Arabes le tuèrent ⁽⁴⁾.

Ce double présent embarrassa beaucoup Achot Bagratouni. Encore put-il facilement se défaire de la tête du Mamikonian et non sans profit : il l'expédia au calife, qui témoigna sa satisfaction en abandonnant à Achot les domaines du défunt. Mais il lui était plus difficile de se tirer d'affaire en ce qui concernait Gourguen fils d'Abou Beldj. C'était un parent, un allié de la veille, que son père Sembat avait lui même envoyé et installé en Vaspouragan; l'intérêt des Bagratounis était encore de l'y soutenir pour affaiblir les Ardzrounis de la branche régnante. D'autre part, Achot risquait gros à libérer Gourguen, arrêté pour intelligences avec les Grecs; les Arabes avaient encore « de méchantes intentions et gouvernaient par la violence ⁽⁵⁾ »; ils tenaient toujours à Sa-

⁽¹⁾ THOMAS, III, chap. XIV, p. 163.

⁽²⁾ En 858, LAURENT, p. 216 et 252.

⁽³⁾ Cf. THOPDSCHIAN, p. 131.

⁽⁴⁾ VARTAN, p. 81, dans THOPDSCHIAN, p. 129-135; LAURENT, p. 127 et 216.

⁽⁵⁾ THOMAS, III, chap. XIV, p. 163.

marra les princes Arméniens, dont le généralissime Sembat, père d'Achot. Le tout «*contraria*» si fort ce dernier qu'il se décida à en référer à l'émir de Tiflis. Gourguen fut mandé par cet émir et sommé d'abjurer le christianisme.

C'est donc qu'il était revenu à la foi chrétienne depuis le temps où il avait dû l'abandonner en apparence pour obtenir l'investiture du Vaspouragan. Ce désaveu de l'Islam aurait dû lui valoir la mort sans rémission, suivant la coutume constante des Arabes en pareil cas. Mais la politique du calife Moutavakkil avait si bien évolué vers la douceur que Gourguen, malgré son refus d'abjurer à nouveau, s'en tira à bon compte : il fut enfermé dans une forteresse de l'Aderbéidjan.

Pendant qu'il y séjournait, Moutavakkil mourut le 10 décembre 861; il eut en quelques années plusieurs successeurs, Mountasir 861-862, Moustain 862-866 et Moutazz 866-869, dont la rivalité, combinée avec les exigences des Turcs de l'armée, absorba leurs forces et les détourna de toute action un peu éloignée. Les féodaux Arméniens en profitèrent pour recouvrer leur liberté.

Gourguen fils d'Abou Beldj sortit donc de prison «*après de longs jours*» et après l'avènement du calife Moustain en 862⁽¹⁾; mais ce fut pour tomber entre les mains de son parent, le jeune prince Dérénik-Grigor de Vaspouragan. Celui-ci venait de perdre son oncle et tuteur Gourguen, qui était mort «*après avoir renoncé à l'impiété des apostats*»⁽²⁾. Ce Dérénik a reçu de grands éloges dans l'histoire de Thomas Ardzrouni (III, chap. xiv, p. 164) : «*il conquit un nom glorieux dans toute l'Arménie, dont l'agitation se calma; le pays se renouvela, les églises retrouvèrent la pompe, les populations dispersées revinrent à leurs domiciles pour bâtir et planter*». Mais ce prince n'a pu assurer au Vaspouragan tout ce bonheur, exagéré ou non par l'historien, qu'en obligeant ses féodaux à l'obéissance. Gourguen fils d'Abou Beldj était certainement, parmi eux, l'un des plus à craindre pour la paix publique. Aussi, à peine avait-il échappé aux Arabes que Dérénik le poursuivait et, après l'avoir manqué une première fois, réussissait à le prendre pour lui donner une nouvelle prison; ce fut Adamakert, dans la haute vallée du Grand Zab.

Gourguen n'y resta guère, tant il était bien armé pour se tirer

(1) THOMAS, p. 164.

(2) THOMAS, III, chap. xiv, p. 164.

d'affaire en un temps si fertile en aventures : il était ingénieux et habile, et Dérénik s'en aperçut bientôt. Il se réveilla brusquement une nuit ayant à son chevet un homme qui brandissait une épée nue et une hachette : c'était son prisonnier Gourguen fils d'Abou Beldj, qu'un serviteur avait délivré et amené dans la chambre de Dérénik. La terreur de ce dernier fut grande à se réveiller sous l'épée d'un homme qui lui disputait le Vaspouragan et dont le père avait été tué par son grand père à lui. Le jeune prince n'eut que la force de demander pitié à son aîné, lequel, après un salut à Dérénik et l'annonce qu'il allait chez les Grecs, sortit sans lui faire aucun mal. C'est une scène pittoresque, qu'on ne s'étonnerait pas de trouver dans les gestes de quelque célèbre guerrier occidental.

Plus d'un féodal n'eût pas agi comme Gourguen fils d'Abou Beldj et eût frappé sans hésitation et sans remords : le meurtre d'un ennemi à sa merci lui eût semblé une aubaine à ne pas dédaigner. Gourguen n'en jugea pas ainsi; ce crime lui parut inutile; peut-être même trouva-t-il bon de ne pas augmenter la dette de sang qui le séparait de la branche régnante; sans doute aussi eut-il pitié de ce jeune garçon. En tout cas, il fut bientôt récompensé de son humanité : car Dérénik ne lui fit point de mal lorsqu'il l'eut repris peu après, malgré l'assistance d'un moine qui cacha Gourguen et qui le fit d'abord passer pour mort. La ruse n'avait pas trompé Dérénik, qui surveillait avec soin Gourguen fils d'Abou Beldj « qu'il regardait comme prêt à tout faire ⁽¹⁾ ».

Mais Dérénik ne put pas longtemps tenir Gourguen sous clef; les partisans du prisonnier s'agitaient; puis, comme cette interminable querelle entre les Ardzrounis, en affaiblissant l'Arménie, facilitait les interventions arabes ou grecques, le catholicos et les féodaux s'entremirent pour la terminer. « Le vénérable Zacharie courut avec les évêques du pays, accompagné d'Achot, prince des princes, et supplia le prince Dérénik de relâcher son prisonnier ⁽²⁾. » Les deux adversaires renoncèrent à toute méfiance réciproque, et Dérénik rendit à Gourguen fils d'Abou Beldj son apanage du Mardastan.

(1) ТНОМАС, III, chap. XIV, p. 165.

(2) *Ibid.*

VII

GOURGUEN, PRINCE EN TARON ET EN ANTZÉVATSIK.

Leur réconciliation paraissait due en grande partie à l'obéissance qu'ils devaient au prince Achot Bagratouni; elle était en réalité une précaution contre lui; car Achot avait entrepris «de réduire à la soumission» tous ses vassaux⁽¹⁾; et c'est pour lui mieux résister que Dérénik avait suspendu sa querelle avec Gourguen. Il n'évita du reste pas la défaite : il fut pris et enfermé comme insoumis.

Cependant Gourguen fils d'Abou Beldj prenait une fois de plus la fuite : il quitta le Mardastan sous l'habit de pèlerin, pour échapper à la surveillance de ses adversaires et à leurs attaques possibles; il réussit à passer inaperçu et à gagner un asile sûr.

Quand il reparut, ce fut pour agir en maître : il vint du Taron s'installer en Rechtouni avec une force de 400 cavaliers bien armés, dont «les chevaux étaient bardés de fer⁽²⁾». De là, il envoya sommer le prince d'Arménie Achot Bagratouni de relâcher le prince Dérénik de Vaspouragan «et de renoncer à ses méchants projets⁽³⁾». Achot Bagratouni, après une affaire de nuit désastreuse pour lui, s'inclina; il rendit la liberté à Dérénik, et même, pour sceller l'union entre eux, il lui donna une de ses filles, qui devint la dame du Vaspouragan. Le mariage eut lieu à Bagaran, sur l'Akhouréan, dans la capitale d'Achot Bagratouni. Dérénik, bien que déjà veuf, n'avait guère plus de quinze ans. Cinq ans auparavant, il avait quitté son père, resté prisonnier à Samarra, pour venir restaurer leur puissance commune en Vaspouragan et en chasser leur cousin l'usurpateur Gourguen fils d'Abou Beldj. Et maintenant, après cinq ans de luttes et de péripéties diverses, c'est ce même cousin qui lui assurait l'amitié du prince d'Arménie, un mariage avantageux et la possession incontestée de sa principauté.

Il est vrai que ce parent, si dévoué malgré son expulsion du Vaspouragan, ne se désintéressait de ses anciennes ambitions qu'après avoir trouvé ailleurs un établissement, qui lui convenait

(1) THOMAS, III, chap. XIV, p. 165.

(2) *Ibid.*, p. 166.

(3) *Ibid.*

et dont il voulait qu'on le laissât jouir en paix; Dérénik, restauré dans sa principauté, lui serait une garantie contre les entreprises du prince Achot Bagratouni. Voici comment Gourgen fils d'Abou Beldj était redevenu puissant. Quand il eut été refoulé par les Arabes, emprisonné ou surveillé par les siens, Gourgen avait une fois de plus cherché fortune du côté des Grecs et cette fois avec un succès complet. Il avait pu s'emparer d'une partie du Taron avec l'appui des Grecs; ceux-ci en 863 écrasaient⁽¹⁾ l'émir d'Arménie, celui de Mélitène et les Pauliciens de Téphriké; il leur fut facile de faire passer de l'aide à Gourgen, soit directement depuis les environs de Mélitène par la vallée de l'Euphrate méridional, soit au départ de Keltzéné, par dessus le massif qui sépare cette ville de la vallée susdite. De toute façon, Gourgen était arrivé à point nommé pour coopérer avec les Grecs; puis il utilisa leurs secours pour s'installer⁽²⁾ en souverain, leur vassal, dans la haute vallée de l'Euphrate méridional, dans ce Taron qui était à prendre, puisqu'il était sans maître arménien légitime depuis que le prince Bagarat Bagratouni et ses deux fils avaient été emmenés à Samarra.

Gourgen fils d'Abou Beldj avait enfin trouvé un coin d'Arménie, d'où on ne le chasserait plus : pour lui, la période de sa vie où il était sans cesse menacé de la ruine, de la misère et de l'exil, était close, mais non celle des aventures et des péripéties peu banales. Car il avait une bande de fidèles qu'il devait à Byzance et aux circonstances; cette bande de 400 cavaliers l'avait fait prince et le maintenait tel; elle venait de lui permettre d'arranger à son gré le différend de Dérénik Ardzrouni avec Achot Bagratouni, en limitant la main-mise de ce dernier sur l'Arménie méridionale; elle lui attirait aussi de divers côtés l'appel de ceux qui désiraient, en ce temps d'anarchie, l'appui de cette force.

L'un de ces appels vint d'une femme⁽³⁾, la princesse Hélène d'Antzévatisk, veuve du prince Mouchegh. Celui-ci était mort récemment, après avoir tenté d'assurer la sécurité de sa veuve et de son fils, encore à la mamelle, par des arrangements avec son suzerain le prince de Vaspouragan Dérénik. Il lui laissa le château de Noraberd et la tutelle du jeune garçon. Mais les précautions prises furent inutiles : Dérénik, son vassal mort, ne cachait plus ses convoitises « et songeait à s'emparer de ses domaines »; la veuve

(1) Cf. LAURENT, p. 217, 267.

(2) THOMAS, III, chap. xv, p. 166-167; LAURENT, p. 125 et 217.

(3) THOMAS, III, chap. xv, p. 167.

désespérée dut se chercher un protecteur. Son voisin Gourguen Ardzrouni fils d'Abou Beldj lui parut être le sauveur nécessaire; elle lui fit savoir : « Si tu m'agrées pour femme et si tu veux devenir maître de l'Antzévatsik, hâte-toi d'accourir. » Gourguen accepta, entra dans la forteresse de Cangovar, épousa la veuve et devint prince d'Antzévatsik.

Ce pays s'étendait à l'angle sud-est du lac de Van. Comme Gourguen tenait ⁽¹⁾ le canton voisin, vers l'Ouest, qui est le Rech-touni; comme, toujours en allant vers l'Ouest, il possédait, par le Taron, la vallée de l'Euphrate méridional jusqu'en aval de Mouch, il se trouvait le maître dans l'Arménie du Sud d'une longue bande de territoire, qui séparait la Mésopotamie, plus fortement arabisée, des principautés arméniennes proprement dites. Vers l'Est, il s'enfonçait en coin dans le Vaspouragan par l'Antzévatsik et le Mardastan. Au sud, il tenait une partie des pentes de l'Arzanène vers le Tigre. A l'ouest, il communiquait facilement avec les terres grecques, soit par Keltzéné, soit par le pays de Mélitène et de Téphriké. Sa puissance était donc un soutien pour les Grecs, une gêne pour le Vaspouragan, une menace pour tous les Arméniens et pour les Arabes. Le cadet de famille qui avait fui l'émir Boga en 852, le fugitif qu'on avait cru réduire à la misère dix ans plus tard, s'imposait maintenant par son habileté, par sa bravoure, par ses alliances et par un heureux mariage à l'attention de tous ses voisins : il leur fallait compter avec sa puissance.

Car il était devenu riche et fort. Sur ses domaines pacifiés, il construisait de nombreuses églises ⁽²⁾. Il pouvait aussi en tirer de sérieuses ressources militaires. L'élément principal était la troupe des hommes d'armes fournie par les féodaux de ses vastes territoires. Mais il y joignait les dangereux frondeurs de Rech-touni ⁽³⁾ et les rudes milices des montagnes de Khoyth et de Sassoun, (deux noms qui subsistent encore aujourd'hui), situées entre Bitlis et l'Arzanène au sud et, au nord, le pays de Mouch au lac de Van, en plein Kurdistan actuel. Ces peuples ⁽⁴⁾ étaient dès lors célèbres par leurs qualités militaires, bravoure, endurance, sobriété, résistance à la fatigue, habileté suprême dans l'emploi de leurs armes; fidèles à leur souverain, ils étaient allés jusque

⁽¹⁾ *Ibid.*; THOPDSCHIAN, p. 148; LAURENT, p. 217.

⁽²⁾ THOMAS, III, chap. xv, p. 107.

⁽³⁾ *Ibid.*, chap. II, p. 111.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, II, chap. VII, p. 105-106.

dans Mouch en 852 tuer l'émir Yousouf, qui avait envoyé à Samarra leur prince Bagarat Bagratouni⁽¹⁾. Gourguen fils d'Abou Beldj tirait de leur dévouement un surcroît de force appréciable.

Ses adversaires n'en furent que plus acharnés à le réduire. Le prince Dérénik de Vaspouragan lui enleva un moment une partie de l'Antzévatsik et même le Mardastan, son apanage personnel⁽²⁾. Gourguen était à peine débarrassé de Dérénik qu'un adversaire beaucoup plus redoutable lui survint en la personne du père de Dérénik, du prince même de Vaspouragan, Achot Ardzrouni, échappé en 868, après tant d'années, à l'exil chez les Arabes et à leur étroite surveillance⁽³⁾. Achot fit savoir à Gourguen qu'il le tenait pour un révolté et qu'il le traiterait en ennemi, sauf une prompte soumission⁽⁴⁾. Gourguen fit une réponse que l'historien Thomas trouve «modeste» (III, chap. xvii, p. 170), mais qui est en réalité assez fière. Assuré de n'avoir rien retenu du Vaspouragan proprement dit, conscient de tenir ses domaines d'une conquête, d'une alliance ou d'un mariage, Gourguen répliqua à son suzerain : «Vous prétendez reprendre par la force l'héritage que Dieu m'a donné; Dieu en décidera.» Et Dieu décida pour Gourguen : son neveu Grigor, avec 200 hommes d'armes, mit en fuite le prince Achot de Vaspouragan. Ce dernier revint à la charge⁽⁵⁾ avec tous ses vassaux, avec le concours du Bagratouni de l'Araxe, même avec celui de l'émir d'Arzen, tous gens intéressés à détruire la puissance nouvelle et importune de Gourguen. Mais on ne put le forcer dans Cangovar; il fallut traiter avec lui et conclure une amitié «qui dure jusqu'à ce jour», dit l'histoire de Thomas (III, chap. xvii, p. 170). Le prince Achot y gagna même l'aide de Gourguen dans ses attaques contre les musulmans d'Amioug et de Varag⁽⁶⁾.

Si le rédacteur de Thomas Ardzrouni, en son livre III, chap. xvii, p. 170, ne vit pas la fin de l'amitié entre Gourguen fils d'Abou Beldj et Achot de Vaspouragan, puisqu'elle durait encore quand il écrivait, cette amitié ne fut pourtant pas éternelle, pas plus que ceux qui la pratiquaient. L'histoire qui porte le nom de Thomas Ardzrouni nous a donc raconté plus loin comment finirent

(1) THOMAS, II, chap. vii, p. 105-106; LAURENT, p. 118.

(2) THOMAS, III, chap. xv, p. 167.

(3) *Ibid.*, p. 168; THOPDSCHIAN, p. 148; LAURENT, p. 125.

(4) THOMAS, III, chap. xvii, p. 169.

(5) *Ibid.*, p. 170; THOPDSCHIAN, p. 148-149; LAURENT, p. 272.

(6) THOMAS, chap. xviii, p. 172-173; LAURENT, p. 272, 281.

et Achot et Gourguen. Mais ce nouveau rédacteur ne s'intéressait pas, comme le précédent, à Gourguen fils d'Abou Beldj; il nous a mal renseignés sur ses dernières années. En donnant la liste des princes qui allèrent recevoir l'émir d'Arménie, fils de Khalid, Thomas nous apprend incidemment qu'en 878-879 les princes Bagratounis étaient rentrés en possession du Taron⁽¹⁾; ce fut évidemment au détriment de Gourguen fils d'Abou Beldj, qui n'est du reste pas nommé dans cette liste parmi les grands féodaux de l'Arménie. Plus tard, Thomas raconte (III, chap. XXII, p. 187 et suiv.) comment en 895⁽²⁾ Gourguen, seigneur d'Antzévatsik, poussé par Sembat, roi d'Arménie, réclama « le Vaspouragan, dont ses ancêtres avaient été dépouillés ». Il désirait surtout « prendre la résidence de Rechtouni, où avait été tué son père, dont il voulait venger la mort ». Mais il dut rentrer vaincu dans Cangovar, où peu après « l'indocilité d'un cheval causa la mort de Gourguen, du puissant seigneur, du vaillant guerrier et capitaine de la grande Arménie ». Il était « avancé en âge⁽³⁾ », puisqu'il était déjà un homme fait en 850. Son fils, « le grand Atom, hérita de la principauté⁽⁴⁾ »; il défendit peu après la politique du roi Sembat contre les jeunes héritiers de la principauté de Vaspouragan⁽⁵⁾. Après quoi, il n'est plus question dans l'histoire de cet Atom, ni d'une postérité quelconque de Gourguen Ardzrouni fils d'Abou Beldj, seigneur d'Antzévatsik. Les états qu'il avait détenus retournèrent aux Bagratounis du Taron, aux Ardzrounis du Vaspouragan ou aux Arabes d'Arzen⁽⁶⁾. Et ce fut bientôt, en ce coin de l'Arménie, comme s'il n'avait pas été longuement dominé par ce féodal aventureux, qui représente si merveilleusement son temps et sa classe.

VIII

CE QUE FUT GOURGUEN.

Gourguen fils d'Abou Beldj a connu les fortunes les plus diverses; il a éprouvé successivement, à de courts intervalles, l'ami-

(1) THOMAS, chap. XIX, p. 175; LAURENT, p. 282.

(2) THOPDSCHIAN, p. 186.

(3) JEAN, chap. XXVIII, p. 164.

(4) *Ibid.*, p. 165.

(5) THOMAS, III, chap. XXII, p. 190.

(6) LAURENT, p. 272, 327. Après Gourguen, l'Antzévatsik passa au prince de Vaspouragan (THOMAS, III, chap. XXII, p. 187-189; THOPDSCHIAN, p. 149) et

lié ou la haine des mêmes hommes. Il a combattu et servi les Byzantins qui l'ont choyé et abandonné, les Arabes, qui l'ont fait prince et enfermé. Le prince des princes d'Arménie l'a emprisonné, livré aux Arabes, mais l'a mis aussi à la tête du Vaspouragan; il l'a défendu contre Dérénik Ardzrouni avant de l'attaquer de concert avec ce dernier. Achot Ardzrouni, prince du Vaspouragan, l'a poursuivi, chassé de ses terres, puis rétabli et traité en allié. Dérénik, fils du précédent, l'a tenu prisonnier, puis relâché, puis repris, avant de lui devoir son salut et son mariage.

L'histoire des prisons de Gourguen ressemble à un roman : enfermé par les Arabes, par le prince d'Arménie et par celui de Vaspouragan, il leur a échappé en des évasions merveilleuses, où il y a des ruses, des déguisements et au moins un acte de noble et chevaleresque générosité.

Gourguen avait pourtant une tête bien équilibrée. Il calculait avant d'agir et il ne s'abandonnait pas au premier mouvement et à une fougue désordonnée, comme tant d'autres féodaux. Par deux fois il abandonna le Vaspouragan au lieu de s'y faire tuer, lorsque la résistance lui parut sans espoir, se réservant ainsi la possibilité d'y revenir en temps utile, comme il le fit en réalité. Ces deux fois, il est allé chercher l'appui nécessaire chez les Grecs, dont il savait le désir de trouver des amis en Arménie et dont il opposait volontiers l'intervention à l'omnipotence arabe. Il n'a pas abandonné ses chefs, les princes du Vaspouragan, tant qu'ils n'ont pas été prisonniers des Arabes. Puis, lorsqu'ils sont revenus en Vaspouragan, il leur a cédé la place, il n'a pas essayé de conserver pour lui leurs domaines; c'est en dehors de leur territoire propre qu'il est allé établir sa fortune. Dans la lutte contre ses compétiteurs à la principauté du Vaspouragan, il a été humain et habile : ayant battu et pris son cousin Vahan, il l'a laissé aller en paix, en se contentant de se moquer de lui; il n'a pas utilisé les occasions qu'il a trouvées de venger sur ses parents et notamment sur Dérénik Ardzrouni la mort de son père. Son avidité savait respecter le droit; sa bravoure ne dégénérait ni en cruauté ni en sauvagerie.

Au total, sa vie est un bel exemple de ce qu'était alors, parmi les guerres continuelles entre Arméniens ou contre l'étranger, l'existence d'un cadet de grande famille, dominé tantôt par l'avi-

dité personnelle et par des préoccupations égoïstes, tantôt par le dévouement à sa maison et à sa race; un jour souverain d'une grande principauté, le lendemain fugitif ou prisonnier; prodiguant en de vaines luttes de famille une activité qui eût été féconde en un pays moins divisé; tour à tour le fléau ou le sauveur des siens; souvent de mauvaise foi, dénué de scrupules, changeant de parti sans vergogne, mais toujours brave dans tous les camps; capable des actions les plus désintéressées comme des pires vilénies; au demeurant, un aventurier féodal accompli et qui n'eût point fait mauvaise figure parmi ses contemporains les rudes seigneurs Francs de l'Occident carolingien.

LES
JEUNES DE LANGUES OU "ARMÉNIENS"
À LOUIS-LE-GRAND,

PAR

GUSTAVE DUPONT-FERRIER,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE DES CHARTES.

Depuis les Croisades, la France, au nom de ses intérêts commerciaux et politiques, fut amenée à suivre une politique musulmane; et l'on sait de reste que, sur les destinées de l'Europe, cette politique, à de certaines heures, fut vraiment décisive. Or les Turcs, les Arabes, les Persans, aux xvii^e et xviii^e siècles, refusaient, sous l'influence de leurs traditions religieuses sinon de leur indolence, de leur orgueil et de leurs dédains, de parler les langues occidentales. Il s'ensuivit, pour les Occidentaux, la nécessité de s'initier aux langues orientales.

Recourir aux interprètes levantins allait rarement sans péril grave. Ces intermédiaires étaient peu sûrs : leur probité était plus courte encore que leur savoir. Ils tremblaient devant leurs maîtres et la manière la plus élégante de rassurer leurs terreurs leur semblait être de se vendre. La vénalité leur tenait lieu de vertu nationale.

Le danger de ces drogmans indigènes apparut si clairement à Colbert qu'il se résolut, dès 1669, à créer une pépinière d'interprètes français. C'était là un projet fort sage et dont les années se chargèrent, jusqu'à nos jours, de justifier l'inspiration première. Restait seulement à en trouver les modalités. Les fins à atteindre apparaissaient clairement, dès le principe : la méthode la plus sûre pour s'y acheminer était beaucoup plus malaisée à entrevoir.

On pouvait former, dans le Levant et sur place, de jeunes

Français, qui, au milieu des populations musulmanes, en apprendraient les langues; on pouvait, en France, élever, à la française, des Levantins, auxquels on inculquerait nos idées et l'amour de notre pays; on pouvait, en France et dans le Levant, tout à la fois, conjuguer des Écoles jumelles, qui se compléteraient mutuellement.

L'essentiel, ce serait, bien entendu, d'inspirer à ces jeunes gens, d'où qu'ils vissent, le loyalisme envers la France et de mettre à leur service une éducation appropriée. Les uns risquaient de ne savoir que le français; les autres de ne savoir que le turc, l'arabe ou le persan. Et d'ailleurs le grec moderne, l'italien, l'espagnol même (langue commune des juifs orientaux), et enfin l'hébreu, ne leur seraient pas inutiles; tout cela, sans parler de la langue internationale, sous l'ancien régime: du latin; car la plupart des dictionnaires orientaux étaient écrits en latin. La connaissance des langues ne pouvait, malgré tout, suffire et d'autant moins que les drogman étaient appelés à faire, devant les tribunaux, office d'avoués et d'avocats: le droit commercial, l'étude comparée des mœurs de l'Orient et de l'Occident, l'histoire, la géographie du Levant, les sciences naturelles et des notions de médecine, tout cela pouvait être nécessaire ou infiniment utile. Était-ce tout et ce programme encyclopédique se suffirait-il à lui-même? Non pas. Les initiés y ajoutaient encore, avec une belle intrépidité: la levée des plans, quelque partie des mathématiques et le dessin. L'excuse d'un programme si vaste c'est que les Orientaux, étant charmés par une culture qui touche à tant de sciences, il importait de plaire aux Orientaux et de les comprendre, afin de se les gagner.

Pour meubler aussi richement le cerveau d'un drogman, des esprits réalistes avoueront, en un moment de sincérité, que trente années n'eussent pas été inutiles... Du moins, fallait-il s'y prendre de très bonne heure. Dès huit ans peut-être. Et d'autant mieux que les langues orientales risquent de n'être bien parlées que par des gosiers entraînés, dès un âge tendre, à la prononciation de leurs syllabes. Il en résulterait la nécessité de découvrir, dès l'enfance, les vocations au drogmanat. C'était peut-être aller au devant de bien des erreurs de jugement et choisir le fruit, quand il était encore dans le mystère de sa fleur.

A tout le moins, si l'on voulait des interprètes, si étonnamment riches de qualités morales et de savoir, il conviendrait de leur assurer une carrière brillante, où ils pourraient ambitionner

d'atteindre aux postes de chanceliers et de consuls, et qui sait? à ceux aussi que la diplomatie tient en réserve.

En attendant, et pour assurer le recrutement des candidats-interprètes, le ministre avait un appât qu'il jugeait irrésistible : la gratuité de l'éducation. Le roi se chargeait de tous les frais, dans l'espoir que les services futurs des drogmans paieraient l'Etat de tous ses sacrifices passés.

On voit donc quels problèmes posait l'initiative de Colbert, au sujet de ces apprentis-interprètes qu'on nommait, d'un mot turc, les *Jeunes de Langues* ou les *Enfants de Langues*. Où créer leur École? Dans cette École, comment diriger leur instruction, en faisant, pour elle, le départ de la culture générale et de l'enseignement spécialisé: il faudrait ouvrir leur esprit, en le cultivant pour lui-même, tout d'abord; lui donner ensuite, l'initiation pratique au métier d'interprète. Où choisir les futurs drogmans, à quel âge les admettre, et pendant combien d'années les retenir? Comment enfin se garantir contre les défections? Car il s'agissait, bien entendu, de leur servir, pour s'en servir. Le roi ne se dévouait à leur adolescence que pour obtenir d'eux le reste de leur vie.

De 1669 à la fin du XIX^e siècle, les solutions de ces divers problèmes n'ont guère cessé de varier au cours de six périodes d'inégale durée: 1^o Des origines à 1700, ce furent les *premiers tâtonnements*, que les premières désillusions suivirent à l'École de Péra, près de Constantinople; 2^o de 1700 à 1720, cette école fut doublée, à Paris, par une autre, chez les *Jésuites du Collège de Louis-le-Grand*, où l'on n'admit d'abord que des Orientaux non français, qu'on appela les « Arméniens »; 3^o de 1721 à 1762, les Jésuites conservèrent ce séminaire, mais les *Orientaux* y furent remplacés par de *jeunes Français*; 4^o de 1762 à 1797, l'Université essaya de reprendre, à son compte et dans le même collège, l'œuvre des Pères et de retarder sa mort; 5^o de 1797 à 1826, cette *École de Paris*, qui semblait à l'agonie, *ressuscita*; 6^o de 1826 à nos jours, elle fut enfin *réorganisée* et connut un *régime moderne*, jusqu'au moment (1873) où elle fut absorbée dans l'École des Langues orientales vivantes, vers laquelle un irrésistible courant l'entraînait depuis longtemps.

A travers ces six moments de leur histoire, nous expliquerons les solutions successives apportées aux problèmes posés, en les groupant autour du *Personnel des Jeunes de Langues*, élèves ou maîtres; autour de leur *vie matérielle*; autour de leur *vie intellectuelle et morale*; nous n'aurons plus ensuite qu'à enregistrer les

résultats atteints. Et peut-être apercevrons-nous ainsi comment les flottements, les chimères et les abus du passé ont préparé l'avenir et l'ont éclairé ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Nous aurions désiré, au-dessous de chacune des affirmations qui vont suivre, donner la référence précise des sources où nous avons puisé. Mais nous aurions ainsi doublé la longueur de ce mémoire, et il a fallu nous restreindre. Le lecteur voudra bien provisoirement nous faire confiance. En attendant mieux, nous nous bornerons à indiquer ici les dépôts d'archives publiques ou privées où nous nous sommes documenté. Nous ne mentionnerons expressément, au bas des pages, que les documents d'une importance notable.

MANUSCRITS. — Archives des affaires étrangères : *Levant, Jeunes de Langues*, Cartons 37 à 46 : 37, de 1686 à 1755; 38, de 1756 à 1769; 39, de 1770 à 1780; 40, de 1781 à 1788; 41, de 1789 à 1809; 42, de 1806 à 1845; 43, de 1846 à 1875; 44, Frais, entretien et voyages, de 1698 à 1743; 45, de 1696 à 1838; 46, XVIII^e-XIX^e siècle. — Cartons des Consuls; de l'École des Langues Orientales Vivantes; dossiers personnels, etc. Volumes et cartons des Décrets et Arrêtés, depuis 1814; *Chambre de Commerce de Marseille*, t. I (1650-1682); et suiv. *Recettes et dépenses du Levant*, cartons 104-108; Turquie, Mémoires et Documents; Rapports sur les Jeunes de Langues.

Archives Nationales M 149, liasse 13^{bis}; M 153, liasse 3; M 155, liasse 5.

Bibl. nat. fr. n. acq. n° 9137, Projet d'un plan d'éducation pour les Enfants de Langues; ancien *Fonds des Traductions*, *passim*.

Biblioth. histor. de la Marine, mss. n°s 42, 43, 44 45;

Archives de l'École spéciale des Langues Orientales vivantes;

Archives du Lycée Louis-le-Grand, *Correspondance administrative*.

IMPRIMÉS. — Frédéric MASSON, *Les Jeunes de Langues, Le Correspondant*, sept. 1881, p. 905-930; réimprimé dans *Jadis*, du même auteur, 3^e édit., Paris 1905, in-12, p. 67-114.

Henri CORDIER, *Un interprète du Général Brune et la fin de l'École des Jeunes de Langues*, inséré dans la 2^e partie du t. XXXVIII, 1911, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, p. 267-350. — *Un coin de Paris, l'École des Langues orientales vivantes*, 2 rue de Lille, Paris 1913.

Documents relatifs à la constitution et à l'histoire de l'École spéciale des Langues orientales vivantes. Paris, Imp. Nat., 1872, in-4°. [Carrière ou Ch. Schéfer.] *Notice historique sur l'École spéciale des Langues orientales vivantes*, Paris, Leroux, gr. in-8°, 1883, 55 p. et tableau.

OMONT (Henri), *Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France : Bulletin* t. XIX, 1892, p. 98, 176; et surtout 1895, p. 123-127, *Projet d'un Collège oriental à Paris*, 1612; cf. *ibid.* 1891, t. XVIII, p. 164.

G. DUPONT-FERRIER, *La Vie quotidienne d'un Collège parisien pendant plus de trois cent cinquante ans. Du Collège de Clermont au Lycée Louis-le-Grand*, 1563-1920. Paris, in-8°, 1921-1922; x-515; 550 p.; t. I, p. 75, 369; t. II, p. 81, 332-335.

JOS. FOURNIER, *La Chambre de Commerce de Marseille et ses représentants permanents à Paris*, 1599-1875; Marseille, 1920, in-8°, 334 p. — *La Chambre de Commerce de Marseille, d'après ses archives historiques*, Marseille, gr. in-4°, 1921; 47 p.

TEISSIER (Octave), *La Chambre de Commerce de Marseille*, 1892.

I

DE 1669 A 1700.

LES ORIGINES : CHEZ LES CAPUCINS DE PÉRA,
PRÈS DE CONSTANTINOPLE.

Depuis quelque temps déjà, nos marchands français, établis dans les Échelles du Levant, et tout spécialement ceux de Constantinople et de Smyrne, faisaient parvenir à Colbert et au roi les plaintes les mieux fondées, que la Chambre de Commerce de Marseille avait vraisemblablement appuyées : drogmans et interprètes indigènes trahissaient chaque jour les intérêts du commerce français. Ni devant les tribunaux, ni dans les relations politiques ou économiques avec la Sublime Porte, on ne pouvait compter sur leur loyauté. Tout notre trafic avec l'Orient était ainsi menacé de paralysie ou de mort.

Colbert s'en émut; le 18 nov. 1669⁽¹⁾ et le 30 oct. 1670⁽²⁾, le Conseil royal du commerce, reprenant en partie une idée émise déjà en 1652⁽³⁾, décida qu'à l'avenir notre négoce en Orient ne confierait plus ses intérêts qu'à des interprètes ou drogmans français, institués, en présence du Consul de France, par une assemblée de marchands français. Ce Consul recevrait le serment de ces nouveaux interprètes et la Chancellerie des Échelles conserverait, dans ses archives, l'acte original ou la copie authentique de ce choix, de ce serment et de cette installation.

Proclamer le principe d'un drogmanat exclusivement français, c'était fort bien; l'appliquer pratiquement ce serait mieux. Or, pour s'acheminer vers les réalisations concrètes, on jeta les yeux sur les Pères Capucins établis en Orient. Ils avaient, notamment à Péra, près de Constantinople, et à Smyrne deux couvents, dans lesquels on comptait envoyer les jeunes Français apprentis-drog-

MASSON, *Histoire du Commerce français dans le Levant, au XVII^e siècle*; Paris 1896. — *Histoire des Établissements et du Commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793*; Paris 1903.

(1) Arch. aff. étrang., *J. de Langues*, cartons 39 et 45.

(2) *Idem*.

(3) H. OMONT, *Projet d'un Collège oriental à Paris, au début du règne de Louis XIII, 1612*, dans *Bulletin de la Soc. de l'Histoire de Paris*, 1895 p. 123-127.

mans. Il y aurait ainsi, pour ces adolescents, deux écoles, celle de Péra et celle de Smyrne, l'une et l'autre confiées aux Capucins.

Et, dans ces écoles, combien d'écoliers? Dix-huit, décida l'arrêt de 1669; ils seraient envoyés, tous les trois ans, par groupe de six chaque fois.

Ce nombre de dix-huit, d'après l'arrêt de 1670, devrait être obtenu, non pas en 9 ans, mais en 3 ans: six écoliers en 1671, six autres en 1672, six autres enfin en 1673. Après quoi, à partir de 1674, le recrutement triennal serait repris, ainsi qu'en avait décidé l'arrêt de 1669.

On voit que le chiffre des apprentis-drogmans restait fixé à 18 et qu'on arrivait à ce nombre par paliers successifs. Seulement, pour le recrutement initial, les paliers triennaux établis en 1669 avaient, dès 1670, paru trop espacés.

On les avait alors rapprochés en les faisant annuels, jusqu'en 1673. De cette façon, on aurait, dès 1673, au lieu d'attendre jusqu'en 1678, atteint le chiffre normal de dix-huit, auquel on avait décidé de se tenir.

Quant à l'âge de ces jeunes gens, les deux arrêts de 1669 et 1670 le fixaient entre 9 et 10 ans.

Jusqu'à quel point ces deux arrêts furent-ils ou non appliqués? C'est ce que nous pouvons découvrir à travers des rapports ou des mémoires ultérieurs, émanant de nos ambassadeurs à Constantinople, MM. de Bonnac⁽¹⁾ et d'Andrezel⁽²⁾ et d'un Père Jésuite, chargé des Enfants de Langues, le P. Forest⁽³⁾.

La dualité des Écoles de Péra et de Smyrne ne fut pas maintenue. Celle de Péra fonctionna seule. Et nos chargés d'affaires ou nos ambassadeurs Denis Lahaye, le marquis de Nointel et le Chevalier d'Arvieux s'employèrent, sans doute, à cette suppression. Leur prétexte, ce fut la supériorité des ressources de Constantinople ou de Péra, sur celles de Smyrne. Et puis et surtout, à Péra, l'ambassadeur tenait les Jeunes de Langues dans sa main, les connaissait mieux et pouvait plus aisément, l'heure venue, les distribuer dans les Échelles du Levant.

Le nombre des Jeunes de Langues, fixé à dix-huit, ne fut pas toujours respecté. Il resta souvent, jusqu'en 1691, en deçà; après quoi il fut parfois porté au delà. A la Cour de Louis XIV, de

⁽¹⁾ Arch. aff. étr., *Levant, Jeunes de Langues*, carton 45, lettre du 17 oct. 1716.

⁽²⁾ *Ibid.*, 20 nov. 1724.

⁽³⁾ *Ibid.*, 17 déc. 1750, n° 19.

1692 à 1698 notamment, on intriguait pour obtenir des places de surnuméraires et on y réussissait.

Avec l'âge des Jeunes de Langues on en prenait également fort à l'aise : au lieu de choisir des enfants de 9 à 10 ans, on en recruta de 11 à 15 ans, de 16 à 20 ans et même de plus de 20 ans. On ne voulait pas prendre garde à l'impossibilité presque totale de réussir dans les Langues orientales, lorsqu'on les aborde trop tard.

Quant à la *durée du séjour à l'École de Péra*, elle était arbitraire : l'âge de sortie de cette école ne fut jamais fixé. Les incapables et les débauchés étaient trop complaisamment gardés. Renvoyer trop tôt des enfants trop jeunes était une autre sottise, que l'on commit parfois : il eût fallu conserver neuf ans un enfant pris à 9 ou 10 ans.

Nous avons pu retrouver les noms d'une quarantaine de Jeunes de Langues entrés à Péra de 1670 à 1700⁽¹⁾ : parmi eux trois Fonton, trois Robolly, un Defienne, un Wiet, un Clairambault ; ce sont là des noms que nous retrouverons souvent, tout le long des deux siècles suivants ; ils annoncent déjà les dynasties futures de « Jeunes de Langues ». Déjà aussi, deux frères sont ensemble sur les mêmes bancs. La provenance de vingt de ces jeunes gens nous est révélée : quinze viennent de Paris, et trois de Marseille. Le roi lui-même les désignait, sur les indications du secrétaire d'État à la marine ou de l'ambassadeur de France à Constantinople. Et on les faisait accompagner, par des personnes sûres, jusqu'au port d'embarquement.

À l'École de Péra, les Capucins s'attachaient un Turc, qu'ils chargeaient d'enseigner sa langue à cette jeunesse. Et le personnel des professeurs demeurait ainsi vraiment un peu sommaire.

Les Capucins, à dire le vrai, songeaient aux intérêts de leurs missions avant de songer aux intérêts de leurs élèves. Ils n'assuraient guère aux « Jeunes de Langues » que les soins de la vie matérielle et de la vie morale ; ceux qu'exige la vie intellectuelle dépassaient trop les aptitudes de ces religieux, qui n'étaient pas des éducateurs⁽²⁾.

(1) Voir à la suite de cet article (2^e partie), leur liste, dressée d'après le fonds des Agents du Commerce français à Marseille, conservé aux Arch. des aff. étr. à Paris ; et d'après les Arch. de la Chambre de Commerce de Marseille, où M. Joseph FOURNIER, archiviste bibliothécaire de ce riche dépôt, a bien voulu contrôler notre liste. Nous lui en exprimons toute notre gratitude.

(2) Cette appréciation revient constamment de 1716 à 1789, sous la plume de nos ambassadeurs.

Leur couvent et leur chapelle de Péra, à proximité du palais de l'ambassadeur, étaient, du reste, heureusement situés. Pour chaque élève, ils recevaient annuellement 300 livres, dont Colbert avait déchargé le trésor, aux dépens de la Chambre de Commerce à Marseille. Cette Chambre s'était engagée à payer ces frais, parce que la fortune de son négoce, qui avait, dans le Levant, le monopole commercial, en espérait d'amples profits. Et voilà pourquoi, même aux années où le chiffre normal des Jeunes de Langues, à Péra, était excédé par quelques élèves surnuméraires, la Chambre de Marseille ne faisait aucune difficulté à payer des pensions supplémentaires.

Un peu de français, un peu de latin, de grec vulgaire, d'italien, du turc, pas d'arabe, pas de persan, voilà ce que les Capucins faisaient apprendre aux Jeunes de Langues. On perdait son temps à représenter à ces religieux que les Échelles du Caire, d'Alexandrie et d'Alep réclamaient la connaissance de l'arabe; ils répondaient que le surmenage était une chose damnable et qu'au demeurant ils ne connaissaient pas à Constantinople de maîtres d'arabe suffisamment sûrs.

Les résultats d'une éducation aussi sommaire étaient médiocres. Les Jeunes de Langues n'ignoraient pas seulement l'arabe, mais leur bagage de turc et de latin, sans parler du reste, semblait étonnamment léger. On reconnut que « les dispositions naturelles nécessaires pour bien apprendre les langues orientales » manquaient décidément à beaucoup d'entre eux.

Deux ans après la mort de Colbert, notre chargé d'affaires ne découvrait à Constantinople aucun interprète acceptable. « Je suis obligé de dire à Votre Grandeur, écrivait J.-B. FABRE au marquis de Seignelay, qu'aucune nation n'est plus mal servie que la nôtre, en drogmans. . . » Il fut un moment question, en 1698, de créer à Alep un collège pour faire apprendre l'arabe aux Jeunes de Langues. Mais on expliqua à M. de Pontchartrain que le turc étant beaucoup moins difficile et plus répandu dans le Levant que l'arabe, il était plus simple de s'en tenir au turc.

L'entreprise de Colbert allait-elle donc à la faillite? Les Jésuites se présentèrent en sauveteurs et Pontchartrain les écouta ⁽¹⁾.

(1) Mémoire, cité, du P. FOREST, S. J.

II

DE 1700 A 1720.

LES « ARMÉNIENS » À LOUIS-LE-GRAND.

L'ÉCHEC DES JÉSUITES ET DES CAPUCINS.

Avant 1700, les PP. Jésuites dans le Levant, et notamment à Smyrne et en Grèce, s'inquiétaient, depuis plusieurs années, des menaces qui pesaient sur l'influence française et la religion catholique, en Orient. Ils suppliaient le roi de fonder en France, à Marseille, par exemple, « un séminaire, pour y élever des enfants grecs, arméniens et syriens. Ces enfants. . . instruits, dès leur plus tendre jeunesse, dans la foy catholique, deviendroient un jour, les prêtres et les évêques de l'Orient, ou seroient des pères de famille, qui se feroient très favorablement écouter dans leur pays : ils y détruiraient par leurs exemples et leurs paroles ce que les autres tâcheroient malheureusement d'établir ⁽¹⁾ ».

Sans se souvenir peut-être qu'en 1612 déjà deux Pères Maronites avaient proposé à Louis XIII la fondation d'un Collège oriental à Paris ⁽²⁾, ils présentèrent, à ce sujet, des mémoires à Louis XIV. Le roi les reçut très favorablement, en 1692. Mais il en remit l'exécution après la guerre de la Ligue d'Augsbourg ⁽³⁾. Au moment où cette guerre venait de finir, les Anglais établirent à Oxford un séminaire de vingt enfants grecs, analogue à celui que projetaient les Jésuites à Marseille. Les sujets de Guillaume III enlevèrent, pour le peupler, « la fleur de la jeunesse grecque », élevée à Smyrne dans les Écoles des Jésuites. « Les Anglais, écrivait de Smyrne, le Père de Ressins ⁽⁴⁾, se sont icy vanté d'avoir fait cette institution, pour détruire tout ce font les Jésuites, dans leurs missions. »

Un an plus tard ou environ, les Jésuites associaient leur projet de Séminaire, au projet de Colbert.

Le défunt ministre avait voulu créer une pépinière d'interprètes; ils voulaient, eux, une pépinière de missionnaires. Et l'ambas-

(1) Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 37, lettre du 11 nov. 1698.

(2) H. OMONT, *Bulletin de la Soc. de l'Histoire de Paris*, 1895, p. 123 et suiv.

(3) *Supra*, n. 1.

(4) *Idem*.

sadeur de France à Constantinople désignerait au roi « les sujets dont on eût lieu de se promettre quelque satisfaction ».

Le P. Forest s'est chargé de nous expliquer ⁽¹⁾ la double face de cette entreprise, l'une regardant la religion, l'autre regardant l'État. « A la sollicitation de M. de Pontchartrain, ministre de la marine (que le P. Fleuriau, zélé procureur des missions de Grèce, fit agir), le Roy établit, en 1700, en son Collège de Louis-le-Grand, l'éducation gratuite de douze jeunes Arméniens. . . . [Ils] y seroient élevés dans la religion, dans les lettres et dans les langues orientales, sur les fonds du Trésor royal. » Cela, avec « l'intention que ces enfants, de retour en leur patrie, y serviroient *ou la religion, en qualité de missionnaires, ou l'État, en qualité d'interprètes* ».

Restait à savoir combien de ces Arméniens s'engageraient dans l'Église et combien dans le drogmanat; s'ils écouteraient, de préférence, les sollicitations des Jésuites ou s'ils resteraient dans le monde, au service du roi.

Aussi bien l'un de ces jeunes gens, le grec Righo, de Smyrne, après huit années de séjour à Louis-le-Grand, écrivait au ministre ⁽²⁾ : « Tous les soins des Pères Jésuites semblent n'aboutir qu'à nous *inspirer un esprit apostolique*. Ils nous font entendre tous les jours que *l'intention du roy*, en nous faisant élever icy avec tant de soin, *consiste à nous former pour la conversion de nos compatriotes*. »

Alors que le roi comptait trouver, chez les Pères, des instruments de sa politique, les Pères comptaient bien trouver, chez le roi, un instrument de la leur.

Et d'ailleurs les bons Pères pouvaient se dire qu'au cas où leur prosélytisme susciterait, chez les « Arméniens », un très grand nombre de vocations religieuses, l'École des Capucins, à Péra, ne manquerait pas de pourvoir au recrutement du drogmanat. Car cette École subsistait et le roi ne manquait pas d'y nommer encore des Jeunes de Langues, comme il l'avait fait, de 1670 à 1700 ⁽³⁾.

Ainsi, deux écoles désormais, l'une à Paris, l'autre à Péra. Celle-là datait de 1700 et celle-ci de 1669.

Mais ces deux écoles n'étaient pas encore conjuguées. Les Jeunes de Langues ne passaient pas chez les Jésuites avant d'aller chez les Capucins. Ils allaient à Péra, directement; et, de même, les

(1) Aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 45, n° 19, mémoire *ci-jé*.

(2) Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 37, lettre du 12 juil. 1707.

(3) On trouvera plus bas, 2^e partie, la liste de ces *Jeunes de Langues*.

« Arméniens » : au sortir de Louis-le-Grand, ils partaient pour le Levant, sans être astreints à un stage à Péra.

Nous avons les noms des Jeunes de Langues de Péra : c'étaient des Français. Nous avons le nom des « Arméniens » de Louis-le-Grand : c'étaient des Grecs, des Syriens, des Arabes, des Arméniens, et non des Français⁽¹⁾. Pour que le lien soit noué entre les deux écoles, Péra et Louis-le-Grand, il faudra les désillusions dont la période présente, de 1700 à 1721, ne sera que trop riche, soit à Constantinople, soit à Paris.

Louis-le-Grand s'ouvrit aux « Arméniens » au début de 1700 : le premier contingent arriva le 16 juin et le second, le 20 déc. de cette même année. Leur première installation ne se fit pas sans solennité. Louis XIV voulut voir ces jeunes gens ; on les conduisit à Versailles, où ils demeurèrent quatre jours, aux frais du Trésor. Pontchartrain les présenta au roi, auprès de qui étaient le duc de Bourgogne et le comte de Charolais. Le monarque daigna les recevoir avec une particulière bonté. Et un grand tableau commémora cette entrevue⁽²⁾.

Le *chiffre maximum* auquel pouvait atteindre le groupe de ces jeunes gens fut fixé à 12, pour Paris, et maintenu à 18 pour Péra, jusqu'à l'arrêt du 7 juin 1718, qui descendit ce nombre à 12. Ces maxima furent rarement atteints, soit à Péra (où il y avait 13 élèves, en 1716), soit à Paris (où il y en avait communément 8 ou 9, et même 5, en 1711 ; il n'y en eut réellement 12 qu'en 1707 et 1708).

L'*âge de début*, à Péra, n'était qu'en principe fixé à 9 ou 10 ans ; pratiquement il dépassait d'ordinaire 14 ou 15 ans ; il y eut des Jeunes de Langues de 20 ans et plus, voire de 27 ans. A Paris, dans les premières années tout au moins, sur 9 jeunes gens dont nous savons l'âge, l'un avait 5 ans $\frac{1}{2}$, l'autre avait 12 ans ; 2 en avaient 13 ; un, 14 ; un autre, 15 ; les trois derniers, 17, 18, 19 ans.

L'*âge de sortie*, à Péra comme à Louis-le-Grand, restait quelque peu arbitraire : beaucoup d'« Arméniens », en quittant le collège, avaient dépassé 20, 23, 25 26 ans.

On devine bien que ce nom d'*Arméniens* doit s'entendre dans le sens le plus large et le plus vague : il désignait, à l'occasion, des Arméniens authentiques, « arméniens de rit et de nation » ;

(1) Voir ces listes, à la suite de notre mémoire, n° 42-126.

(2) Mémoire, cité du P. FOREST.

ainsi Georges Mecklaim, Jacob de Javigy, Zaccarie Missirly et celui qu'on nommait simplement Gabriel. Mais il désignait aussi des Grecs, comme Righo, Lomaca, Justiniani; des «Syriens de rit et de nation», des Arabes, et beaucoup d'autres encore, dont la véritable ethnographie nous échappe. Ce mot «Arménien» n'en fit pas moins fortune et, pendant un siècle et demi, il désigna encore à Louis-le-Grand non pas seulement tous les Levantins, mais des Parisiens, des Versaillais et des Français de bonne race, pourvu qu'ils fussent apprentis-drogmans.

On s'appliquait surtout à choisir ces Arméniens parmi les familles aisées du Levant qui pussent au besoin ajouter au bien-être des écoliers. Tandis qu'à Péra les Jeunes de Langues continuaient à être logés au couvent des Capucins, les «Arméniens» obtinrent, à Louis-le-Grand, un appartement séparé et meublé à neuf, qu'on nomma leur *chambre*. Le bâtiment où elle était placée retint jusqu'au XIX^e siècle leur nom : sous la Restauration, on l'appelait encore le «bâtiment des Arméniens⁽¹⁾».

Le prix de la pension à Péra, toujours acquitté par la Chambre de commerce de Marseille, fut relevé quelque peu, en 1718, et porté de 300 livres à 350. A Paris, ce prix, que le roi voulait bien prendre à sa charge, était de 600 livres; il fut haussé à 700 livres, en 1719-1720. Le Père Mégrét, principal des pensionnaires à Louis-le-Grand, se lamentait, en mars 1713, sur «la cherté extrême de toutes choses»; et sa tristesse s'augmentait des retards apportés par le trésorier général de la marine à payer les sommes ordonnancées : «cela nous oblige, ajoutait-il, à prendre bien des choses à crédit, qui nous coustent bien plus cher que si nous les payons argent contant⁽²⁾». Il est fort douteux, en effet, que les Jésuites de Paris et surtout les Capucins de Péra aient fait une fructueuse opération financière⁽³⁾, en se chargeant, pour un prix qui ne variait pas ou ne variait guère, de subvenir à l'entretien des Jeunes gens, à une époque où la cherté de la vie ne variait que trop. D'autant plus que cet entretien comportait, à

(1) Voir notre t. I, *Du Collège de Clermont au Lycée Louis-le-Grand*, p. 75.

(2) Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 44.

(3) Dès le début, les Capucins se plaignent. Les Échevins et députés du Commerce de Marseille écrivent, le 21 nov. 1673, à Colbert : «Nous avons appris, Mgr, que ces bons Pères ne sont pas contans de la somme de 300 livres que l'arrêt du Conseil a réglées pour l'entretien de chacun desd. garçons.» *Jeunes de Langues*, Arch. aff. étr., *Chambre de Commerce de Marseille*, vol. I, p. 101.

Paris, « la pension d'un jésuite et les gages d'un valet »; ce jésuite et ce valet uniquement affectés aux « Arméniens » coutaient au moins 850 livres. L'aisance de leurs familles permettait presque toujours aux « Arméniens » d'arriver à Louis-le-Grand avec un trousseau suffisant; ce trousseau, le Collège avait charge de l'entretenir, au besoin de le compléter.

Les « Arméniens » (mieux vêtus que les Enfants de Langues, à Constantinople, auxquels il fallait donner 120 livres pour leur garde-robe), portaient un vêtement long, qui disait leur origine et annonçait leur destination. Il ne fallait pas moins, en vue des cérémonies officielles, leur donner un costume d'apparat et qui fût uniforme pour tous : c'était un « manteau de camelot rouge, doublé de taffetas bleu, avec une soutane de soie ⁽¹⁾ ».

D'autres frais étaient imposés au Collège par la santé des Arméniens. Les changements de climat et d'habitudes étaient, pour elle, autant d'épreuves, auxquelles, pour le moins, trois de ces jeunes gens ne résistèrent pas. L'un d'eux regagna l'Orient et deux autres moururent au Collège. A Péra, il va de soi que la peste ajoutait sa menace à tous les dangers dont l'existence levantine entoure les tempéraments occidentaux.

La vie religieuse et morale semble, de 1700 à 1720, n'avoir pas été, chez les Capucins, l'objet de soins aussi attentifs que chez les Jésuites. A Louis-le-Grand, les Pères s'attachaient à mettre au cœur des « Arméniens » l'amour de Dieu et l'amour du roi de France : c'est en servant Dieu qu'ils serviraient le roi. Gagner, dans les Échelles, des âmes nouvelles à l'Église romaine, ce serait répandre, par les voies les plus sûres, le renom du royaume de Saint-Louis. La foi de ces « Arméniens » deviendrait le sûr bouclier de leur loyalisme.

Périodiquement le roi les mandait à Versailles; constamment, le Secrétaire d'État de la Marine correspondait, à leur sujet, avec le Collège; ils savaient qu'au besoin ils pouvaient écrire directement eux-mêmes au successeur du grand Colbert. Par l'éclat extérieur de la Cour, par l'affectueuse bonté des ministres et du roi, on agissait sur l'imagination et sur le cœur de ces Orientaux. Quand ils parlaient du roi, ils le donnaient comme « le plus grand roi de l'univers » et comme un souverain qui daignait, ainsi que ses ministres, leur garder des sentiments tout « paternels ⁽²⁾ ».

(1) Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 45; lettre du 1^{er} sept. 1721.

(2) Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 37; lettres d'avril 1707 signées Righo et Meclaym.

L'avenir devait se charger de faire la part de la vérité et la part de la courtoisie, dans l'étalage intéressé de cette gratitude.

La vie intellectuelle, à Péra, continua son indolente médiocrité d'antan : pas plus d'arabe qu'autrefois ; de la langue turque, les principes ; quant à la culture générale, elle approchait du néant : « nulle teinture de latin, ni d'histoire, ni de géographie », écrivait en 1712 notre ambassadeur ⁽¹⁾. A Louis-le-Grand, où les Jésuites savaient leur métier de professeur, les progrès des Arméniens n'étaient pas trop indignes de ces maîtres. Ces jeunes gens, à part quelques exceptions, comme J.-B. Yankoski, avaient du reste l'esprit très ouvert ; les Lomaca, les Justiniani, les Mecklaim, les Righo, les Chacour étaient très heureusement doués. Les humanités et la philosophie leur étaient autant d'occasions de se distinguer, et cela parmi tant d'émules qui composaient déjà une élite de talent et de savoir ⁽²⁾. Aussi les Pères retardaient-ils le plus possible le départ d'une phalange aussi brillante. Et au besoin, ils poussaient celui-ci dans le droit, cet autre dans la théologie et ce troisième (c'était Mamaki l'aîné), dans la médecine.

Malgré tout, la nostalgie, plusieurs mois, sinon plusieurs années avant l'embarquement pour les Échelles levantines, assiégeait l'âme de tous ces exilés. Les attentions des bons Pères ne faisaient pas oublier le pays natal, ni le charme de sa couleur, ni les caresses de sa lumière.

Une fois repris par l'Orient, ces « Arméniens », pour la plupart oublièrent vite, paraît-il, qu'ils avaient failli devenir des Occidentaux.

De 1705 à 1710, le roi pouvait pressentir que deux sur trois des « Arméniens » tournaient le dos au drogmanat et ne se sentaient appelés qu'à l'évangélisation du Levant, et par exemple Lomaca, Justiniani, Javigy, Righo, Jarrali, Abdalla, Mecklaim. Le hasard seul voulait-il que ce fussent les plus intelligents des premières bandes ? Et ne serait-on pas tenté, par la simple lecture des notes que leur donnaient les Jésuites ⁽²⁾, de soupçonner les Pères de n'être pas étrangers à l'éveil de ces vocations apostoliques ? En ce cas là, les Pères auraient dupé l'ambassadeur et Louis XIV. La seule chose certaine, à voir les résultats, c'est que les « Arméniens » dupèrent et le roi et les Jésuites eux-mêmes ;

(1) Des Alleurs à Pontchartrain, 6 sept. 1712 ; arch. aff. étr., *Turquie*, t. CXVIII.

(2) Arch. aff. étr., carton 37, rapport du 6 janv. 1710.

(3) *Ibid.*

car, à trop peu d'exceptions près, trois ou quatre à tout le moins, l'éducation donnée, fort onéreusement, à trente-trois « Arméniens » ne servit ni la religion, ni la France. Elle profita aux bénéficiaires, elle ne profita pas à leurs deux bienfaitrices.

Dès 1721, le Régent le constatait publiquement ⁽¹⁾; en 1724, notre ambassadeur à Constantinople le déplorait à son tour et en des termes très nets ⁽²⁾ : « La plupart de ces jeunes gens, après avoir achevé le cours de leurs études et promis d'en faire l'usage qu'on en devait attendre, estant renvoyez dans leur país se sont, servis des connaissances qu'ils avaient acquises, ou pour se mettre dans le négoce, ou pour servir de drogmans à d'autres nations, dont ils croyaient retirer plus de profit que de la nôtre. Quelques-uns mêmes ont passé dans les país étrangers. Et plusieurs, de nation grecque et arménienne, rentrez dans leurs erreurs, se sont déclarez plus ennemis et plus persécuteurs des catholiques que ceux qui n'avaient point autant d'obligations qu'eux à marquer leur reconnaissance. . . . »

Mêmes tristes aveux, chez le P. Forest, en 1750 : « De ces « Arméniens », plusieurs trompèrent les espérances du roy et de la religion : non seulement ils ne prirent pas à cœur les intérêts de la France, mais ils déshonorèrent la religion par leur apostasie : ils firent d'autant plus de mal qu'ils avaient plus d'esprit et de culture. Ils fournirent des armes à d'autres Arméniens schismatiques qui n'avaient auparavant, pour défense, que les préjugés de leurs pères dépourvus de tout raisonnement. Ils traversèrent les travaux des missionnaires et, par leur conduite scandaleuse, firent enfin repentir la Cour de ses bienfaits. »

Soucieux et avec raison de ne pas noircir davantage ce sombre tableau, le P. Forest ajoutait avec joie, ne songeant du reste qu'aux missionnaires, non aux drogmans : « Quelques-uns de ces Arméniens répondirent parfaitement aux intentions pleines de piété et de zèle de S. M. Tels furent le P. Stanislas Justiniani, qui était de la première bande et qui est à présent [1750] supérieur à Smyrne; tels le P. Corsy et le P. Mamachi, etc. »

Une note émanant, ce semble, du Chevalier de Saint-Priest, ambassadeur du roi à Constantinople, atténuait les reproches adressés depuis plus d'un demi-siècle aux ci-devant Arméniens. « C'est trop généraliser l'ingratitude de ces Levantins. Il en existe

⁽¹⁾ Extrait imprimé des arrêts du Conseil d'État; arrêt du 20 juil. 1721.

⁽²⁾ Mémoire cité de M. d'Andrezel; arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 45, 20 nov. 1724.

encore un, fort bon catholique, nommé Érémia, qui parle avec respect de la bienfaisance de nos rois ⁽¹⁾. » Cet Hérémia, nous l'avons retrouvé parmi les Arméniens des dernières bandes. Il était à Louis-le-Grand en 1713, au plus tard, et il en sortit le 15 sept. 1721, au moment où, depuis deux mois, la désillusion provoquée par ses compatriotes venait d'être publiquement affichée, dans un arrêt du Conseil.

Et si encore l'échec du collège de Louis-le-Grand avait pu être compensé par le succès de l'École de Péra. Mais hélas, il n'en était rien. La faveur avait trop souvent désigné les Jeunes de Langues, envoyés chez les Capucins. Beaucoup arrivaient, sachant à peine lire et écrire. Quand ils en sortaient, ils étaient incapables de parler le turc; et naturellement ils n'entendaient rien aux affaires. Cette ignorance presque totale avait rendu en grande partie inexécutable l'ordonnance de 1712, prescrivant de remplacer dans tout l'Orient les drogmans indigènes par des drogmans français. Leur incapacité s'étalait même si clairement qu'il avait fallu renvoyer en France plusieurs Jeunes de Langues, manifestement impuissants à servir jamais d'interprètes.

Ainsi, depuis tantôt un demi-siècle, la grande pensée de Colbert semblait encore stérile : elle avait abouti à trois échecs : à celui de 1700, venaient de s'ajouter ceux de 1720, l'un à Louis-le-Grand, l'autre à Péra. Les Jésuites seraient-il donc condamnés à ne réussir pas mieux que les Capucins ?

III

DE 1721 À 1762.

L'ÂGE D'OR DES « JEUNES DE LANGUES ».

LE SUCCÈS DES JÉSUITES À LOUIS-LE-GRAND.

L'insuccès de toutes les tentatives antérieures démontrait, en 1720, non pas qu'il fallait renoncer à former des interprètes français, mais qu'il fallait les former autrement. Il ne convenait pas de changer d'idéal, il convenait de changer de méthode.

Et, sans doute, le Régent n'était pas fâché de constater à quel point Louis XIV, dans sa piété comme dans sa politique, s'était laissé tromper. Notre ambassadeur, le marquis de Bonnac, se flattait de

(1) Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 45, n° 26 [13 mai 1775].

réussir là où ses prédécesseurs avaient échoué; et enfin les Jésuites, avec toute leur intelligence et leur habituelle souplesse, s'apprêtaient à donner non seulement une clientèle nouvelle, mais une physionomie différente à l'école levantine, qu'ils avaient annexée à Louis-le-Grand. Quant aux Capucins de Péra, on pouvait croire que leur infériorité pédagogique serait heureusement corrigée, si la jeunesse, qu'on leur destinait, avait été, au préalable, dressée par les Jésuites. On convint donc de conserver l'École de Paris et celle de Péra, mais en les conjuguant désormais. L'une et l'autre, dès maintenant, ne recevraient plus d'« Arméniens » mais n'accueilleraient que des Français.

Le Conseil d'État, tenu à Paris, le 20 juillet 1721, rendit donc l'arrêt célèbre, qui devait devenir, pour de longues années, la charte nouvelle des Jeunes de Langues.

« A l'avenir, disait cet arrêt⁽¹⁾, il sera élevé dans le Collège des Jésuites, à Paris, au lieu de douze jeunes Orientaux, dix jeunes enfants français, de l'âge de huit ans ou environ, qui seront par Sa Majesté nommez et pris alternativement de familles de ses sujets, habitans dans le royaume et de celles des négociants, drogmans ou autres François établis dans les Échelles de Levant, lesquels y seront instruits et enseignez dans la langue latine, à l'ordinaire, jusques et y compris la rhétorique et, en même temps, dans celles turque et arabe, par deux maîtres de ces langues, qui iront les leur montrer dans ledit Collège, aux jours et heures qui seront règlez, pour estre ensuite lesdits Enfants de Langues envoyez au Collège des Capucins de Constantinople, pour se perfectionner dans les Langues orientales et estre destinez aux emplois de drogmans; voulant Sa Majesté qu'il ne soit plus receu dans le dit Collège des Jésuites aucun des dits Orientaux et que, pareillement, il ne soit plus receu desdits Enfants de Langues dans ledit Collège des Capucins de Constantinople que ceux qui auront fait leurs études dans celui des Jésuites, à Paris, et sur ses ordres exprès; et que si, pendant le cours des dites études à Paris, le Principal du Collège et les maîtres des langues turque et arabe connoissent qu'il n'y en ait quelques-uns qui ne soient pas propres à leur destination, ils en rendent compte au Conseil de la Marine, qui prendra les ordres de Sa Majesté pour les faire sortir du Collège et pourvoir à leur remplacement; ordonne que la dépense, tant des pensions des dix Enfans de

(1) Imprimé. Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45.

Langues aux Jésuites que les appointemens qui seront réglés aux deux maîtres de Langues orientales, seront payez par Sa Majesté des fonds de son Trésor royal, de la même manière que l'estoient les pensions des Orientaux audit Collège des Capucins de Constantinople, par la Chambre de Commerce de Marseille, ainsi qu'il est accoutumé; permet néanmoins Sa Majesté que ceux des Orientaux qui sont actuellement aux Jésuites y restent jusqu'à ce qu'ils aient achevé leurs études, pour estre ensuite renvoyez dans leur pays.»

Il s'agit, pour nous, de préciser la portée de cet arrêt et d'examiner jusqu'à quel point il fut pratiquement appliqué.

Jusqu'ici, ou bien il n'y avait eu qu'une École (de 1669 à 1700, c'était l'École de Péra), ou bien, quand il y avait eu deux écoles (ainsi de 1700 à 1721, celle de Péra et celle de Paris), ces deux écoles s'ignoraient: l'une ne préparait à l'autre ni ses élèves ni sa besogne. Désormais, c'était l'entente et l'accord étroit de ces deux écoles qui devaient assurer le succès commun. Aucun Jeune de Langues ne pourrait être admis à Constantinople, fût-il originaire de cette ville, sans avoir passé par Paris.

Les disciplines des Jésuites agiraient, en dépit de la distance, sur celles des Capucins. On aurait dit deux roues dentées, mordant l'une sur l'autre: le mouvement de la première se communiquerait, grâce à cet engrenage, à la seconde. Le dualisme ne serait qu'apparent, l'unité deviendrait réelle.

Et, dans ces deux écoles, le personnel, élèves et maîtres, serait en majeure partie, transformé. A Paris comme à Péra, il n'y aurait plus que des élèves français et catholiques: les uns, fils de Français de France, les autres, fils de Français du Levant. Car il est décidément plus malaisé — les « Arméniens » venaient d'en donner la preuve — d'adopter une nationalité étrangère que de s'initier à une langue nouvelle. La variété de ce choix avait été conseillée au Régent non seulement par le marquis de Bonnac mais par le Père Fleuriau⁽¹⁾. Et d'ailleurs on allait mettre en contact deux catégories de Français, dont les efforts s'harmoniseraient: les Français levantins fils de drogmans initiés, dès leur naissance, aux langues orientales, et les Français nés entre la Méditerranée ou les Pyrénées et la Manche. Les seconds aideraient les premiers à apprendre le français et ses nuances; les premiers

(1) Mémoire, cité, du P. Forest, 1750; Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45, n° 19.

habituerait les seconds à la langue turque ou arabe⁽¹⁾. Suivant le procédé des Jésuites, les élèves deviendraient ainsi les auxiliaires du professeur.

Les élèves changés déjà, quant à leurs origines et à leur contact, changeraient encore et peu à peu, à tout le moins, quant à leur nombre, à leur âge, à leur nomination, et au temps de leur scolarité.

A Louis-le-Grand, leur nombre, en dépit des efforts des Pères, avait été descendu de 12 à 10; 18, à l'origine; 12, en 1700; 10, en 1721, c'était une courbe descendante. Le duc d'Orléans ne voulut pas voir que ce nombre 10, par suite des maladies, des retards, des inaptitudes, serait rarement atteint: ainsi, en juillet 1721, au milieu de 12 Élèves de Langues, il n'y en avait que 6. Le trop petit nombre affaiblirait l'émulation⁽²⁾. On passa outre, cependant. Et, de fait, de 1721 à 1762, les années ne furent pas rares où, au lieu de 10 Jeunes de Langues, il n'y en eut que 9, 8, 7 et même 5. — A Constantinople, le nombre maximum des élèves, ramené de 18 à 12, en 1718, fut descendu à 8 par le marquis de Bonnac, avant le 20 novembre 1724, puis abaissé à 6, au milieu du xviii^e siècle. Cette diminution eût été logique si elle avait dû correspondre à une diminution dans les besoins du drogmanat. Or, ces besoins augmentèrent: en 1731, 1751, 1755 on le constata. Et, du reste, pourquoi s'imposer par avance, un chiffre immuable, au lieu de lui laisser une mobilité en rapport avec les nécessités changeantes du service? Il semble, en vérité, qu'on ait tout simplement cherché à avoir moins de Jeunes de Langues pour économiser sur leur entretien: on se flattait de compenser la quantité par la qualité.

Cette économie, à première vue, aurait pu être atteinte d'autre façon; et, par exemple, en relevant l'âge d'admission pour les Jeunes de Langues, tandis qu'on laissa, comme en 1669, cet âge fixé à 9 ou 10 ans. Aussi bien, on aurait pu, soit à Louis-le-Grand, soit dans les autres collèges de Paris ou de province, choisir des jeunes gens d'une quinzaine d'années, ayant déjà révélé leur intelligence, leur savoir et leurs goûts. Leurs succès

(1) Mémoire du P. Fleuriau, juil. 1721: « Conversant les uns avec les autres, les enfans venus du Levant apprendroient le françois des enfans pris en France et ceux-ci apprendroient les langues du Levant, de ceux-là. » *Ibid.*, carton 45.

(2) Ce qu'expliquait le P. Fleuriau, en juil. 1721: Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45.

antérieurs auraient garanti leur valeur à venir. Le roi n'aurait pas couru le risque de payer l'éducation d'une légion d'incapables. On n'avait pas manqué d'y penser et, tout le long du xviii^e siècle, on reviendra plus d'une fois, à cette conception que le bon sens paraissait recommander. On ne l'écarta pas moins, pour les motifs que voici : on assurait qu'aborder les langues orientales, après quinze ans, c'est se condamner à les parler toujours mal. Pour les prononcer bien, un gosier français a besoin d'être un gosier d'enfant, non d'adolescent. A cette raison, physiologique et scientifique, on en joignait une autre, d'ordre administratif et humanitaire : en Orient nos drogmans n'avaient aucune ressource sérieuse pour faire élever leurs enfants et la modicité de leur traitement ne leur permettait pas de faire donner à leurs frais, en France, à ces enfants, une éducation appropriée. La perspective d'obtenir, pour leurs fils, des places, parmi les Jeunes de Langues, les attachait à leur métier ; et l'État français se devait à lui-même d'être secourable à ces bons serviteurs. On ajoutait même qu'aux yeux des Turcs la générosité de cette conduite était une adroite habileté. — Sans doute. Il n'en est pas moins vrai qu'une partie seulement des Jeunes de Langues était recrutée parmi les fils de drogmans. Que l'on prit, à 10 ans, ces enfants de Français levantins, cela semblait également juste. Mais les autres, nés de Français de France, n'aurait-on pas, en effet, dû les choisir au concours, comme on devait le proposer un peu plus tard ? Le trésor royal et l'intérêt public y auraient gagné. L'intrigue seule y aurait perdu.

Car le roi se réservait la nomination de tous les Jeunes de Langues. Et les candidatures ne manquaient pas. Trop de gens ne voulaient voir, dans une place de Jeune de Langues, qu'un moyen de faire donner pendant dix ans à leurs rejetons une éducation gratuite, dans le collège le plus couru du royaume. C'était à qui se faisait recommander non pas même au Roi, mais au Secrétaire d'État de la Marine ou à son premier commis, ou à son entourage, ou à la favorite ou à tel personnage bien en cour. Les fils des drogmans étaient d'ordinaire désignés au ministre par notre ambassadeur à Constantinople qui, lui, du moins, connaissait ses subordonnés et avait intérêt à répondre intelligemment aux exigences de ses services.

Le choix du Roi une fois arrêté, le Secrétaire d'État de la Marine en faisait part au Principal de Louis-le-Grand, qui en prévenait le Préfet et le Procureur des Jeunes de Langues.

Et, muni de la lettre ministérielle, le nouvel élève était admis au Collège.

Il y restait d'ordinaire pendant sept ou huit années. C'est dire qu'il en sortait d'habitude aux environs de 17 ou 18 ans. Les Pères s'efforçaient de retenir une ou deux années de plus les jeunes gens les mieux doués, ainsi Pierre Ruffin; et ils envoyaient le plus tôt possible la plupart des autres à Constantinople. Il arriva, très rarement qu'un élève fût renvoyé du Collège pour incapacité. Une double exécution fut faite cependant, en 1750, et le collège en éprouva un immense étonnement⁽¹⁾. A vrai dire, le ministre ne connaissait les Jeunes de Langues que par ce que lui en écrivaient ou lui en disaient oralement les Pères, auxquels il accordait audience.

La correspondance des PP. avec les Secrétaires d'État de la Marine nous a livré, de 1721 à 1762, les noms des Jeunes de Langues. Il y en eut au moins, en 41 ans, 72⁽²⁾. Dans cette foule, il y avait encore sept « Arméniens », qui étaient autorisés à terminer à Louis-le-Grand leurs études : le dernier de tous, Corso, ne les acheva qu'en 1725. Ce qui frappe surtout c'est la répétition de certains noms : les Fornetty, les Fonton, les Roboly, les Ruffin, etc.

On dirait autant de dynasties. Certaines familles apparaissent également, que les générations antérieures avaient déjà signalées parmi les drogman; ainsi, les Clairambault, les Le Noir; d'autres enfin, que les générations suivantes se chargeront de rajeunir, ainsi, les Digeon, les Roustan, les Deval, les Adanson. Sans doute, dans d'autres carrières, à cette époque, parmi les intendants et les parlementaires, on trouverait des dynasties analogues. Il n'en est pas moins curieux de constater le fait, pour les interprètes, agents modestes de l'État français, et que ne devaient aiguillonner ni l'amour de l'argent ni l'ambition de la gloire, ni les séductions du Pouvoir. On était donc drogman de père en fils. Et quelques-uns de nos meilleurs interprètes se recrutèrent ainsi. Quel argument en faveur de ceux qui réclamaient, dans le drogmanat, le droit au mariage, en dépit de l'opinion courante en Orient, qu'un drogman marié perdait au moins la moitié de sa valeur⁽³⁾.

⁽¹⁾ Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 37; lettre du P. Forest au Ministre, mai 1750.

⁽²⁾ Voir *infra*, la liste de ces noms, n^{os} 126 à 194.

⁽³⁾ Cette question du mariage, permis ou non aux drogman, revient constamment : un des plus anciens textes où elle soit discutée, est une lettre du

Le personnel des maîtres, chargé des apprentis interprètes, était double : des PP. Jésuites et des professeurs laïques.

Parmi les Pères, un seul était exclusivement attaché à nos futurs drogmans : on le nommait le «Préfet des Enfants de Langues⁽¹⁾ ». Nous avons, de 1724 à 1762, retrouvé le nom de chaque préfet : il y en eut treize, en 38 ans. Trois années, en général, parfois 2, parfois 4, telle était la durée, assez restreinte, de leur fonction. On ne voulait pas en dérober plus longtemps le titulaire aux missions des Jésuites. Et, à cet égard, la règle porta préjudice aux futurs interprètes. Ces préfets étaient à peine au fait de leur charge, qu'il leur fallait la quitter. Ils venaient à peine de gagner la confiance du ministre et de ses bureaux qu'il leur fallait vaquer à des fonctions nouvelles.

Au dessus du Préfet des Jeunes de Langues, le P. Principal et le P. Recteur ; auprès du Préfet, le P. Ministre ou Procureur des Pensionnaires. Il y eut six PP. Procureurs de 1721 à 1762⁽²⁾. L'un d'eux, le P. Le Cler, resta 26 ans dans sa charge ; un autre, 8 ans. Toute la vie matérielle des Pensionnaires, dans un collège de plus de 3,000 personnes, était confiée au P. Procureur ; il eût donc été imprudent de le changer, quand ses aptitudes étaient vraiment ajustées aux nécessités de son emploi.

Les professeurs de Langues orientales, eux, n'étaient pas empruntés à la Compagnie de Jésus. C'étaient des spécialistes pour les Langues orientales, anciens Jeunes de Langues le plus souvent, et qui avaient vécu dans le Levant ; ils étaient interprètes du Roi et presque toujours professeurs au Collège royal⁽³⁾. La première chaire fut occupée par MM. J.-B. de Fiennes, de 1721 à 1740 ; puis, par son fils, J.-B. Hélin de Fiennes, de 1740 à 1767. La seconde chaire fut donnée d'abord à un maronite, François Berruth, de 1721 à 1729 ; puis, de 1729 à 1751, à Alex. L.-M. Petis de la Croix, fils de l'orientaliste ; à Armain, de 1752 à 1757 ; enfin à Denis Domin.-Cardonne, de 1757 à 1783. Outre ces maîtres, il y en eut d'autres, depuis 1730 ; les maîtres à écrire en langue turque, les sieurs Lucas (1730-1733), Thibault (1733-1736) et Poiret (1736-1751 etc.).

4 fév. 1691 au roi : Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45. En 1751, M. de Lironcourt proposait de prendre pour drogmans des ecclésiastiques, qui eux, du moins, ne songeraient pas au mariage, *ibid.*

(1) Voir leur liste, *infra* : Administrateurs.

(2) *Idem.*

(3) Voir leur liste, *infra* : Professeurs.

Pour ce double personnel des élèves et des maîtres, c'étaient le P. Procureur des Pensionnaires qui devait régler le mécanisme de la vie matérielle. Au P. Procureur, le P. Préfet des Jeunes de Langues s'adressait chaque fois que la marche de l'organisation prévue était compromise. Tous les semestres, le P. Procureur envoyait au Secrétariat de la Marine un mémoire, contenant le rôle nominatif des Jeunes de Langues présents au Collège ⁽¹⁾. Il notait le détail de leur arrivée à Louis-le-Grand, de leurs absences, de leurs maladies, de leur départ. Chacun de ces écoliers avait droit, pour six mois complets, à une pension de 300 livres. La cherté de la vie et l'élévation du prix de la pension pour tous les autres pensionnaires du Collège valurent, sur les instances inlassablement répétées du P. Procureur, un supplément annuel, global, de 800 livres ⁽²⁾. Mais rien ne fut accordé pour la pension (550 livres) du Préfet des Jeunes de Langues et rien, pour les gages de leur valet (300 livres) ⁽³⁾. Les professeurs de langues orientales avaient un traitement de 300 livres par an et le professeur d'écriture, de 340 livres. Ce dernier semblait donc le plus payé. En réalité, les autres cumulaient ces 300 livres avec leurs appointements d'interprètes du Roi et de lecteurs au Collège royal. Les sommes portées au mémoire du P. Procureur étaient, une fois ordonnancées, payées par le trésorier général de la Marine.

A la différence des Pères, les professeurs laïques n'étaient ni logés, ni nourris au Collège. Les Jeunes de Langues vivaient ensemble, sous les yeux de leur Préfet, dans ce qu'on appelait leur « Chambre », située, comme de 1700 à 1720, dans le « Bâtiment des Arméniens ». Les meubles, armoires, tables, chaises, lits, etc., étaient en méchant état et un léger crédit de 500 livres finit par être accordé en octobre 1721 pour améliorer quelque peu ce mobilier ⁽⁴⁾.

Rien que pour obtenir des rideaux aux fenêtres, il fallut batailler longtemps. On ne refusa pas cependant d'accorder de nouveaux couverts d'argent, les anciens ayant paru, tout de même, inutilisables. Le trousseau était prélevé, tant bien que

⁽¹⁾ La plupart de ces mémoires ont été conservés aux Arch. des Aff. étr. *J. de Langues*, cartons 37 et suiv.

⁽²⁾ Voir notamment Aff. étr., *J. de Langues*, carton 44, 1721, 25 octobre 1727, 2 août 1728, 1^{er} juil. 1730, etc.

⁽³⁾ *Idem.*

⁽⁴⁾ *Ibid.* Carton 44 ; 25 octob. 1721.

mal, sur le prix de la pension ; au départ pour Constantinople, un trousseau neuf, payé à part sur l'ordre du ministre, était fourni à chacun. Le vêtement long à la mode levantine était imposé à Paris et on expliquait pourquoi : c'était paraît-il, un moyen de rappeler leur destination future aux Jeunes de Langues, de les habituer à elle et de la leur faire aimer ; et aussi « de leur donner une distinction dans le Collège et en dehors et de leur gagner la considération des pensionnaires ⁽¹⁾ ».

Une autre distinction risqua quelque temps de tourner à la confusion des plus pauvres, parmi les Enfants de Langues : « les dimanches et fêtes » écrivait le P. Forest, en 1750 ⁽²⁾, les uns sont frisés, les autres ne le sont pas. Les premiers épargnent, pour cela, sur leur médiocre *peculium*, les autres n'en ont pas du tout. Autrefois les perruquiers de nos pensionnaires étaient obligés de friser *gratis* les Arméniens, chacun leur mois. Mais, le *gratis* faisant ou qu'ils s'en exemptaient, ou qu'ils le faisaient mal, on conseilla aux Enfants de le faire faire sur leur *peculium*. Ce qui les prive de certaines douceurs, propres à leur âge ». Le P. Préfet fit donc appel à la générosité du Ministre ; et nous voudrions savoir que Son Excellence se laissa toucher.

A l'opposé du costume et de la toilette, l'alimentation ne mettait aucune différence entre les apprentis drogmans et les autres internes de la maison. Mêmes repas pour tous et mêmes portions, dans ces repas. Le temps semblait aboli où les bourses les plus pauvres valaient à leurs titulaires des plats moindres ou des plats moins nombreux. Les Enfants des Langues étaient invités à manger dans l'un des cinq réfectoires du Collège.

Pour dormir ils se retrouvaient chez eux : une partie de leur « chambre » était aménagée en dortoir. Derrière les courtines blanches, qui enveloppaient leurs lits de bois, leurs rêves les emportaient dans ce lumineux Orient, dont on leur parlait tout le long du jour ; mais il arrivait que la visite sournoise des punaises vint les replonger dans les réalités cuisantes de la vie présente. Du moins, nos « Arméniens » finirent-ils, une douzaine d'années avant le renvoi des Jésuites, par obtenir un « baigneur » ce qui ajoutait, paraît-il, à la douceur des bains ⁽³⁾. Tous les autres pensionnaires avaient des baigneurs et la privation en eût été trop dure aux jeunes levantins.

⁽¹⁾ Aff. étr., *J. de Langues*, Carton 45, juil. 1721.

⁽²⁾ *Ibid.* Carton 37, lettre du 17 déc. 1750.

⁽³⁾ *Ibid.* Carton 37, lettres des 3 janv. 1751 et 29 juin 1752.

Trop de ces écoliers étaient « déracinés » pour que leur santé ne connût pas d'autres assauts : varioles, rougeoles, fluxions de poitrine se succédaient presque sans trêve. Parfois le nombre des absents s'accroissait d'inquiétante façon. Il arriva même que la mort s'abattit sur leur malheureuse jeunesse.

Et cependant, plus tard à Constantinople, leur mélancolie se rappelait le bien-être dont on avait su entourer leurs années de Louis-le-Grand. Mal vêtus, mal nourris, sinon mal logés par les Capucins de Péra, ils regrettaient les Pères de la rue Saint-Jacques. D'autant mieux que la peste était une menace presque constante, contre laquelle ils n'avaient pas l'asile d'une maison des champs. Et les Capucins leur répétaient constamment : votre entretien est la ruine de nos missions ⁽¹⁾. En vérité, il était scandaleux qu'on osât exiger, pour 300 livres, jusqu'en 1736, puis, pour 350 livres, à Constantinople, ce qui était payé 600 livres à Paris et 800 ou 1200 livres à l'étranger. Aussi bien, ni l'Angleterre, ni la Russie, ni l'Allemagne, ni Venise, n'autorisaient, par leur exemple, une pareille ladrerie, contre laquelle le personnel de notre ambassade ne cessait guère de protester, mais en vain. En 1744, à dire vrai, on imagina de relever la pension de 350 livres à 450, mais « pour les places effectives seulement », la pension des absents étant défalquée. Il résulta de ce système plus d'un inconvénient et on l'abandonna. Quand on réduisit de 12 à 8, puis de 8 à 6, le nombre des élèves à Péra, on laissa passer l'occasion de relever proportionnellement le prix de leur pension. Sans le trousseau emporté de Paris, au départ, et sans les 100 livres, accordées annuellement à chaque élève de Constantinople ⁽²⁾, la misère de ces jeunes gens aurait été, pour la France, un affront plus inexcusable encore.

La vie morale de nos apprentis drogmans était, comme leur vie matérielle, plus riche sur les bords de la Seine que sur ceux du Bosphore. A la prière et aux offices religieux, soit dans leur chapelle, soit dans celle du Palais, occupé par l'ambassadeur, les Capucins bornaient toute leur action ; ils ne songeaient guère à modeler des âmes, ni à tremper des caractères. Aigris d'être réduits à la portion congrue par la Chambre de Commerce de Marseille, ils avaient le tort d'étaler leur amertume sous les

⁽¹⁾ Lettre écrite à Péra, 2 févr. 1755 [au Secrétaire d'État de la Marine] par les Jeunes de Langues Fonton, d'André, Hélin, Gilly, Fornetti. Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 37.

⁽²⁾ *Ibid.*

yeux de leurs écoliers ⁽¹⁾, et ne voulaient point voir qu'ils diminuassent d'autant leur autorité. On avait l'impression que leurs élèves leur échappaient et, quand il fut un moment question de loger ces jeunes gens chez l'ambassadeur, on se demandait s'ils n'auraient pas vite fait de compromettre bon nombre des dix ou quinze femmes du palais ⁽²⁾. Les Jésuites, à Louis-le-Grand, avaient plus de fermeté et plus de doigté. De tous les collèges parisiens, c'était en somme, dans ce collège, que la religion, vers 1750, semblait être le moins compromise ⁽³⁾. A travers les notes que donnait le Préfet sur chacun des Jeunes de Langues, on voit qu'il cherchait à sonder les cœurs et les reins, à lire au fond des consciences, pour analyser les tendances de chaque nature et les discipliner. Il savait quelles qualités morales doivent se trouver chez un bon drogman : le courage, la probité, le désintéressement, le loyalisme, la discrétion, la dextérité. « Un drogman ne pouvait être employé avec succès, s'il lui manquait une seule de ces qualités. »

La timidité en face des Turcs, l'amour de l'argent, la subordination des intérêts personnels aux intérêts du Roi, les bavardages, les maladresses pouvaient avoir les pires conséquences ⁽⁴⁾. Et puis les Pères, qui démontraient adroitement les avantages du célibat pour un drogman, savaient être enjoués avec la jeunesse, à laquelle ils se consacraient sans réserve. Ils avaient le talent de s'en faire aimer. Tout ce qui touchait au bien des Jeunes de Langues les touchait eux-mêmes : ils partageaient toutes les joies et les chagrins de leurs élèves ⁽⁵⁾. Ils les recommandaient et les défendaient en haut lieu, si loin qu'ils fussent d'eux ; ils se gardaient bien, même dans les Échelles du Levant ou de Barbarie, de les perdre de vue. Au collège ils remplaçaient, auprès de ces pauvres exilés, les parents, trop lointains, dans tous les sens du mot ⁽⁶⁾. Et ils amenaient le Ministre et ses Bureaux à éprouver, pour ces

⁽¹⁾ Aff. étr., *J. de Langues*. Carton 45. Mémoire de M. de Lironcourt, en 1751.

⁽²⁾ *Ibid.* 13 févr. 1754, mémoire du comte Des Alleurs.

⁽³⁾ *Ibid.* 16 sept. 1755, lettre de Vergennes adressée de Constantinople au Garde des Sceaux : « Les Jeunes de Langues à Louis-le-Grand sont, tout au moins, bien formés à la religion, garanties que les autres collèges et la qualité de leur clientèle ne donneroit pas. »

⁽⁴⁾ Ces idées reviennent constamment dans tous les mémoires sur le drogmanat, au XVIII^e siècle, cartons 37 et suiv. *cités*.

⁽⁵⁾ Voir leur correspondance avec le Secrétaire d'État de la Marine, cartons *cités*, *passim*.

⁽⁶⁾ *Idem*.

enfants, un sentiment touchant et rare : la tendresse administrative⁽¹⁾. Pas de détails relatifs aux Jeunes de Langues, à leur santé, à leur caractère, à leurs progrès, à leurs succès, dont ils fissent grâce au Secrétaire d'État, qui ne jugeait pas oiseux ces menues confidences. Le parti que les Jésuites tiraient de cet intérêt vraiment paternel⁽²⁾ était infiniment heureux pour exciter l'émulation de chaque élève et l'habituer à travailler, comme de bons « citoyens⁽³⁾ », en vue de la France, dont il était devenu le fils adoptif. Et songeons que nos malheureux levantins ne connaissaient pas les reposantes délices des vacances !...

Atteindre l'intelligence par le chemin du cœur est, de tous les procédés pédagogiques, un des plus précieux. Les Jésuites le pratiquaient sans peine et beaucoup mieux que les Capucins.

La tâche qui leur était imposée à Louis-le-Grand était ingrate : à des jeunes gens, qui arrivaient communément au Collège sans savoir lire⁽⁴⁾, il fallait enseigner tout ce qu'un écolier de ce temps devait connaître : le latin, le grec, le français ; puis, et par surcroît, le turc et l'arabe. Conduire ces enfants jusqu'à l'issue de la Rhétorique, tout en les initiant aux langues orientales, c'était donc s'imposer un double labeur, l'un d'un caractère très général, l'autre d'un caractère très spécial. Les trois littératures classiques ouvraient à l'esprit des « Jeunes de Langues » le monde des idées qui ont formé, depuis Homère, tous les cerveaux de l'humanité civilisée ; elles leur apprendraient le mécanisme de la pensée de tous les temps. L'usage des langues orientales romprait ces écoliers à la pratique professionnelle de leur futur métier. La difficulté était de faire judicieusement leur part aux études classiques et leur part au turc ou à l'arabe.

Les Jésuites étaient naturellement enclins à consacrer la prépondérance latine et à reléguer les langues orientales dans une position inférieure. Et ils estimaient que les méthodes consacrées pour l'étude du latin devaient être conservées, le plus possible, pour l'étude de l'arabe et du turc⁽⁵⁾. Ils triomphaient quand les

(1) Aff. étr., *J. de Langues*, *idem*.

(2) *Idem*.

(3) Le P. Forest, dans une lettre du 5 août 1750 au Ministre, parle des qualités du « zélé citoyen ». Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 37.

(4) *Ibid.* 10 nov. 1750. En 1729, le 31 déc., *ibid.*, carton 37, le P. de Pontigny écrit au Ministre : « Presqu'aucun [des dix Enfants de Langues] ne sait lire passablement ny en François ny en Turc. »

(5) Cf. Lettre du P. Holderman (J. B.) au Ministre, 1^{er} mars 1726, *ibid.*, carton 37.

écoliers comme Charles Fonton, Thomas ou Pierre Ruffin, Venture de Paradis ou Cardonne, révélaient leur supériorité tout à la fois dans la langue de Cicéron et dans celle du « Grand Seigneur ».

D'autres obstacles se trouvaient sur la route des maîtres de langues orientales : ils avaient des écoliers de tout âge, les uns de huit ans, les autres de dix-huit. Ces élèves pouvaient-ils rester groupés dans des classes communes ? Le bon sens répondait non. Mais, pour les séparer, n'aurait-il pas fallu un plus grand nombre de professeurs ou un plus grand nombre d'heures disponibles ? Par suite, plus de frais.

L'âge n'instituait pas seul des différences entre ces écoliers : leur origine, leur intelligence, leur application en instituait d'autres. Les levantins, en général, avaient l'esprit moins prompt que les jeunes Français ⁽¹⁾.

Les professeurs de l'enseignement classique étaient les Jésuites ; les professeurs de langues orientales étaient des laïcs. Et là encore il fallait éviter les conflits. Ces laïcs, hommes de grand savoir et d'expérience, consentaient à la rigueur à dépendre du P. Principal — peut-être parce qu'ils le voyaient moins souvent et de plus loin — mais ils ne se soumettaient pas toujours sans résistance au P. Préfet des Jeunes de Langues. Entre M. J. B. de Fiennes, notamment, et le P. Holderman, en 1726, il fallut l'intervention du P. Principal pour amortir le choc ⁽²⁾.

La conciliation s'imposait d'autant mieux que le choix d'un professeur distingué semblait plus malaisé. Au reste, presque tous les Jésuites rendirent hommage au talent des deux de Fiennes, à la valeur du père et à celle du fils. Ils étaient plus sévères à l'enseignement de Pétis de la Croix, du moins quand il eut vieilli, et ils se consolèrent sans trop de peine de sa maladie et de sa mort.

Les Jeunes de Langues avaient, dès 1721, un professeur de turc, un professeur d'arabe et, dès 1730, un professeur d'écriture turque. Les Pères auraient manifestement préféré un seul professeur, qui eût enseigné le turc et l'arabe. Mais les deux

⁽¹⁾ Aff. étr., *J. de Langues*. Lettre du P. de Pontigny au Ministre, 31 déc. 1729 : « Généralement parlant, nos petits François ont plus d'esprit et d'ouverture, pour tout ce qui s'appelle sciences, que nos petits Levantins, qui, quoique plus âgés, sont infiniment moins avancés. »

⁽²⁾ *Ibid.* Lettre du P. Paullon, principal du Collège Louis-le Grand, au Ministre, 16 mars 1726.

de Fiennes déclinerent cet honneur, que la différence d'âge et de culture de leurs élèves eût rendu, en effet, fort lourd. Les Pères obtinrent du moins, non sans peine, que, si l'un des professeurs était absent ou malade, son collègue régentât à sa place.

L'idéal aurait été qu'une classe de turc se fit en turc, une classe d'arabe, en arabe; comme les classes de latin, qui se faisaient alors en latin.

Mais il fallut y renoncer : trop peu d'élèves auraient suivi le professeur. On finit par se borner à enseigner aux enfants les premiers éléments de turc et d'arabe et la lecture des textes écrits dans ces langues⁽¹⁾. Quelques élèves remarquables et fort avancés servaient bien au besoin de répétiteur ou de professeur adjoint à leurs camarades, ainsi en 1756 et 1757; mais cela semble avoir été assez exceptionnel.

La vérité est que la présence des professeurs, (qu'on s'était flatté, au début, de rendre presque permanente), était trop rare: une heure ou une heure et demie par jour. Ces professeurs alternaient; chacun venait tous les deux jours, dans l'après-midi. Leur exactitude n'était pas toujours exemplaire. Et on imagina, en 1750, de leur imposer de signer sur un registre, que contrôlait le P. Préfet et qu'il envoyait, tous les six mois, au ministre⁽²⁾.

Les livres devraient être les auxiliaires du professeur. Or, les livres orientaux étaient presque introuvables à Paris. Il fallait les faire venir de Constantinople. Les dictionnaires et les grammaires à la portée des commençants faisaient défaut. Berruth dut composer un dictionnaire français-turc, et de Fiennes, le fils, une grammaire.

Quand ils quittaient Louis-le-Grand, bien peu, parmi les Jeunes de Langues, comprenaient et parlaient le turc. La plupart en savaient à peine quelques bribes⁽³⁾.

Les meilleurs avaient réussi cependant à se distinguer en latin et en grec, au milieu de tous leurs camarades de l'enseignement classique. Charles Fonton se couvrit de gloire scolaire: plusieurs années après son départ, on n'avait pas oublié qu'en gratifications ministérielles, pour ses prix, ses accessits, ses thèses, ses poè-

(1) Aff. étr., *J. de Langues*, carton 37. Règlement du P. Holderman, 1^{er} mars 1726.

(2) *Ibid.* Carton 45, n° 19. «Remarques histor. sur la Chambre des Jeunes de Langues, dits Arméniens» [par le P. Forest]; 1750.

(3) *Ibid.* Janv. 1778.

mes, sa bonne conduite, il avait, en 9 ans, reçu onze cents livres des mains du ministre⁽¹⁾. Les deux Ruffin étaient donnés comme des exemples accomplis du parfait écolier. Venture de Paradis annonçait déjà le talent qu'il révéla dans toute sa carrière⁽²⁾. Et il est très remarquable de constater que cette élite appartenait aux familles de drogmans. Les Français de France, en dépit de leur intelligence naturelle, avaient finalement été distancés par les Français du Levant. Grâce à ces Levantins, la Chambre des Jeunes de Langues connut véritablement au temps des Pères, de 1721 à 1762, son âge d'or.

Entre ces deux dates, l'École de Péra fut bien loin de valoir celle de Paris et le fait est d'autant plus notable que les seuls élèves de Paris étaient admis à Constantinople. Ce qui manquait là-bas c'étaient des éducateurs, des maîtres, des livres. Le découragement s'emparait des futurs drogmans qui sollicitaient, à l'envi, comme une délivrance, des postes dans les Échelles. Pendant vingt-cinq ans, il n'y eut à Péra qu'un professeur de turc, il fallut sa mort, en 1750, pour que son successeur consentit enfin à enseigner aussi l'arabe. Les choses en étaient arrivées à un tel point qu'on agita sérieusement, avec M. de Vergennes notamment, l'opportunité de remplacer les Capucins par des Jésuites⁽³⁾. Dans le Levant, les Jésuites semblaient plus désirables qu'en France. Ceux-là même qui ne les aimaient pas estimaient qu'on pourrait en faire de précieux objets d'exportation.

En somme, grâce aux Jeunes de Langues de Louis-le-Grand, cette troisième période de l'histoire des apprentis-drogmans était, après les échecs des deux périodes antérieures, un succès assez brillant : il fait honneur aux maîtres et aux disciples. Et si l'École put traverser, sans périr, les crises tragiques qui suivirent, c'est surtout aux élèves interprètes, formés de 1721 à 1762, qu'elle en fut redevable⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Remarques histor. citées du P. Forest.

⁽²⁾ Correspondance des Pères Préfets des Jeunes de Langues, *passim* et *Palmarès* joints à leurs lettres.

⁽³⁾ Mémoire de M. de Lironcourt, 1751, p. 14-15; 13 févr. 1754, mémoire du comte Des Alleurs; 16 sept. 1755, lettre de Vergennes. Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45.

⁽⁴⁾ Notamment à Venture, Ruffin et Auguste Fayolle.

DE 1762 À 1796.

VERS LA DÉCADENCE DES « JEUNES DE LANGUES ».

L'UNIVERSITÉ ET LA CRISE RÉVOLUTIONNAIRE.

Il était plus facile d'expulser les Jésuites que de les remplacer : on avait taillé, il fallait recoudre.

Pendant les deux premières années, on ne se risqua pas, tant que le nouveau collège de Louis-le-Grand n'avait pas réorganisé son enseignement, à lui confier les Jeunes de Langues. Le Collège du Plessis les réclamait et ils y auraient, à la vérité, retrouvé beaucoup de leurs anciens camarades d'avant 1762⁽¹⁾. Ce fut le Collège des Quatre-Nations qui les reçut, à tout le moins dans ses classes d'humanités : car, pour les classes élémentaires et les classes de grammaire, on les hospitalisa dans la pension du sieur Aupy, rue Mazarine⁽²⁾, où le gîte et le couvert leur fut offert, pendant 29 mois. Ils étaient alors au nombre de huit⁽³⁾ et le roi payait 500 livres pour chacun d'eux.

MM. de Fiennes et Cardonne⁽⁴⁾ leur continuèrent, à la pension Aupy, les leçons de turc et d'arabe. Et, en février 1764, Cardonne fut tout spécialement chargé de veiller sur leur entretien comme sur leurs progrès. Le 12 août 1763, à la distribution des prix du Collège des Quatre-Nations, ils remportèrent cinq prix et cinq accessits⁽⁵⁾. Ces couronnes ne changèrent rien à la résolution que le roi se décida, sur les instances du Parlement sans doute et de l'Université, à prendre, dès le 21 novembre 1763 : les Jeunes de Langues seraient prochainement réintégrés à Louis-le-Grand. Ce fut le 29 septembre de l'année suivante qu'ils rentrèrent dans leur vieux Collège⁽⁶⁾.

Gardons-nous de croire qu'ils s'y trouvèrent bien : l'esprit de

(1) Arch. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 38; lettre du second Principal du Plessis, 2 juin 1762.

(2) *Ibid.* Lettre du comte de Choiseul au sieur Aupy, 12 avril 1762.

(3) *Idem.*

(4) *Idem.*

(5) *Ibid.* Carton 38.

(6) *Ibid.* Carton 45. Lettre du duc de Praslin, 29 sept. 1764, au Bureau de l'administration de Louis-le-Grand; 4 sept. 1764, remerciements du Bureau.

révolte ne cessa guère de les animer, ainsi que les interprètes du Roi chargés de leur enseigner les langues orientales. Il s'agissait pour eux d'échapper à la tutelle universitaire et d'obtenir leur autonomie. Et, dans cette lutte ouverte ou sourde, ils se sentaient soutenus par l'ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople, MM. de Vergennes et de Saint-Priest, tout spécialement.

Ces interprètes, quels étaient-ils ? Cardonne jusqu'en 1778, au moins; de Fiennes, jusqu'en 1767; Le Grand, de 1767 à 1780; Gilly, de 1780 à 1787; Venture de Paradis, enfin, de 1787 à 1797, suppléé, à diverses reprises, par Auguste Chayolle. Quant à Ruffin, plus d'une fois aussi, de 1777 à 1795, il avait continué d'abord, remplacé ensuite, Legrand et Cardonne, sinon Venture ⁽¹⁾.

Quelques-uns de ces hommes étaient des maîtres de premier ordre. Tous, sauf de Fiennes, avaient été Jeunes de Langues à Louis-le-Grand et élèves des Pères; seul, Chayolle avait achevé ses études aux Quatre-Nations et chez le sieur Aupy. Tous avaient été drogmans. Cardonne et de Fiennes étaient professeurs au Collège royal et avaient écrit des ouvrages estimés. Le Grand passait pour « l'homme le plus savant de l'Europe dans les langues vivantes ⁽²⁾ ».

De Fiennes, hélas, devait finir tristement : il fut révoqué par le roi, en avril 1767, et incarcéré; il mourut la même année, au cours d'une scandaleuse affaire dans laquelle sa femme avait, par désespoir, tenté de se tuer ⁽³⁾.

Outre ces professeurs de Langues, les futurs interprètes avaient un professeur d'écriture en langue turque et d'arithmétique; ils avaient aussi un professeur de dessin. Mais, pour les suivre assidument, du matin jusqu'au soir, il leur fallait un « maître particulier, quelqu'un qui fût chargé de leur éducation, un instituteur »; il remplaçait le P. Préfet d'autrefois et il avait sur ce Père l'avantage de n'être pas fatalement changé tous les deux, trois ou quatre ans. Le choix de cet homme était d'importance capitale et ce choix fut d'abord infiniment heureux, quand il tomba, en 1764, sur un maître ès arts, Pinel de la Marcellerie, qui avait fait ses débuts au Collège d'Harcourt; il resta jusqu'en 1772 à Louis-le-Grand ⁽⁴⁾. L'abbé Mérat, qui le remplaça jusqu'en

(1) Voir *infra*, 2^e partie de ce mémoire, la liste de ces administrateurs.

(2) Arch. Aff. étr., *J. de Lang.*, carton 45, rapport de nov. 1780, n^o 29.

(3) *Ibid.*, carton 38, 29 avril, 10 juin, 3 août 1767.

(4) *Infra*, Liste des Maîtres.

1788, ne dédaignait pas toujours, ce semble, l'agitation et l'intrigue. L'abbé Milliot, de 1789 à mai 1791, refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et on lui substitua Louis Coatpont. Un auxiliaire fut accordé au maître particulier : ce fut, de 1786 à 1788, l'abbé Boissonnet, puis, en 1795, le sieur Martin⁽¹⁾. On l'appelait cet auxiliaire, le sous-instituteur ou le second instituteur.

En face de ce personnel particulier aux Jeunes de Langues, il y avait, on le pense bien, le personnel ordinaire du Collège : les Régents, le Principal, le Conseil d'administration; et les conflits, plus d'une fois, mirent l'instituteur ou maître particulier aux prises avec le Principal, sinon avec le Conseil lui-même. Cela, parce que les rapports entre ces hommes étaient quotidiens et parce que, si le Principal se sentait soutenu par l'Université et le Parlement, l'instituteur pouvait s'appuyer sur le Secrétaire d'État de la Marine, ses bureaux et son premier commis, enfin sur les Professeurs de Langues orientales.

Jusqu'à quel point les élèves furent-ils ou non les victimes de ces difficultés et du défaut de mutuelle confiance qui en résultait? Nos documents ne nous apportent pas de réponse précise. Les places de Jeunes de Langues n'en étaient pas moins aussi convoitées que dans le passé. Malheureusement, pour les attribuer, on tenait bien moins compte de la valeur des candidats que des relations, des amitiés ou des services de leurs familles. Et il arriva, comme pour l'élève Simian, par exemple, que la bonne foi du ministre se laissa surprendre; tel autre choix, quelque temps auparavant, avait eu des répercussions jusque dans le boudoir de la favorite. Les dynasties des Jeunes de Langues continuèrent à accaparer la « chambre » : les Deval, les Fonton, les Fornetty, les Digeon, les Wiet, les Adanson, les Roustan, les Desgranges s'y succédaient presque à l'infini ou s'y trouvaient ensemble : il y eut à la fois quatre frères Deval en 1773, quatre Fornetty en 1786, trois Fonton en 1788⁽²⁾. En principe, le nombre des Jeunes de Langues, à Paris, avait été, en 1763, relevé de dix à douze. En réalité, il dépassa bien rarement dix. Si, en 1765, il atteignait douze et onze, en 1766, ce furent des années exceptionnelles. Il y avait cependant et assez fréquemment des surnuméraires. Dès 1792, ce fut à qui s'éclipsa :

(1) *Aff. étr., J. de Langues, idem.*

(2) *Infra*, Liste des *J. de Lang.*, n° 195-249.

il n'y avait plus que trois élèves en 1793 et 1794; plus que deux, en 1795 et 1796 ⁽¹⁾.

L'âge auquel on devait admettre ces jeunes gens ne fut pas modifié. De plus en plus, cependant, l'opinion, quand elle renonçait à favoriser surtout les familles des drogman, réclamait en faveur du relèvement de cet âge : 15 ans paraissait préférable à 10; un jeune homme de 15 ans ayant déjà pu donner sa mesure, le roi n'aventurait ni son argent, ni les intérêts du drogmanat ⁽²⁾.

La durée du séjour à Paris était presque toujours de huit ans; moins parfois, mais rarement davantage : Trécourt, Mathieu et Pierre Deval restèrent dix ans et deux Digeon, onze ans ⁽³⁾.

La longueur de ces années n'était pas nécessairement la preuve que les familles ne jugeaient pas trop malheureuse l'existence de leurs rejetons au Collège; car beaucoup de parents cherchaient leur propre repos plus encore que le bien-être de leurs enfants. Le roi payait pour eux et ils s'en applaudissaient. Mais combien le roi payait-il et que donnait-il pour la pension de chaque jeune Élève de Langues? 450 livres seulement et non 600, comme au temps des Pères. Louis XVI n'accorda, de nouveau, 600 livres que peu avant la Révolution. Le renchérissement des vivres eut beau s'accroître, la République refusa d'être plus généreuse que la Royauté.

Les professeurs des Langues orientales ne touchaient que leurs traitements de secrétaires-interprètes du roi et de lecteurs au Collège de France. Mais le maître particulier avait 600 livres d'appointements qui furent portés à 700, en 1789 ⁽⁴⁾.

Il est vrai qu'il était, comme ses jeunes disciples, entretenu au Collège. L'ancien appartement des Arméniens avait été réparé ⁽⁵⁾; les matelas, dont la laine était vraiment un peu mince, avaient été renforcés et un tabouret de paille avait été placé auprès de chaque lit. La chambrette de l'instituteur avait été tendue d'une tapisserie siamoise et garnie d'un bureau, d'une table, de deux fauteuils, de deux chaises de paille; en outre,

⁽¹⁾ Lettre de Chayolle au Ministre, 27 flor., an iv [17 mai 1796], Arch. Aff. étr., *J. de Lang.*, carton 41.

⁽²⁾ *Ibid.*, carton 45, n° 41.

⁽³⁾ *Infra*, liste des élèves, n°s 195-249.

⁽⁴⁾ Les états semestriels ont été conservés, cartons 38, 39, etc., 46.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, carton 38, lettres 11 juin et 22 septembre 1764.

quelques tablettes de bois pour recevoir des livres ⁽¹⁾. Sa Majesté avait daigné envoyer aux futurs interprètes son portrait entouré d'un beau cadre et placé au lieu le plus apparent de la salle d'étude ⁽²⁾. « Les élèves, disait le règlement de septembre 1764 ⁽³⁾, continueront d'être vêtus et habillés à la longue, pour marquer leur état et fonction. » Mais, peu à peu, ils s'avisèrent que cet accoutrement était ridicule. « Il ne tenait ni au costume d'Asie, ni à celui d'Europe. » Dans le collège et au dehors, il suscitait maintes railleries. Cardonne se chargea d'en obtenir, du ministre, la condamnation et tout ce qui restait de prestige à ce traditionnel accoutrement s'envola. A la fin de 1774, on lui substitua un costume à la française : habit bleu de ciel foncé, veste, culotte et doublure chamois foncé. Le tout orné « d'un beau bouton de cuivre ⁽⁴⁾ ». Tous les six mois, le vestiaire des Jeunes de Langues changeait, sur un ordre du Secrétaire d'État à la Marine : ils étaient, ainsi qu'on disait, « habillés d'été », à partir d'avril et « habillés d'hiver », dès la fin d'octobre. Cardonne puis Gilly, Venture et Chayolle y veillaient avec exactitude.

Ces vêtements émanaient d'abord de l'industrie du garçon tailleur, qui cumulait l'art de la coupe et de la couture avec celui du nettoyage et de l'aménagement du logis : il était valet de chambre; et il se fâcha tout rouge, certain jour d'octobre 1764, où l'on faillit le confondre avec un domestique. Il rappela victorieusement aux convenances et au sens de la hiérarchie un Président du Parlement et un ministre ⁽⁵⁾ !

Au bout de quelques années, jugeant médiocres ses gages annuels de 200 livres, il s'avisa de porter plus d'intérêt à la clientèle du quartier qu'à celle du Collège. On se résolut donc à le remplacer par un coiffeur, qui eut désormais le privilège d'accommoder, de friser et de poudrer, plusieurs fois par semaine, la chevelure des Jeunes de Langues ⁽⁶⁾. Car le grand luxe d'un écolier qui se piquait de savoir-vivre, c'était, comme bien on pense, la crinière soyeuse qui décorait son crâne. On se contenta de recourir désormais à un maître tailleur étranger à la maison et la coquetterie écolière fut allégée d'un grand poids. Pour cette

(1) Aff. étr., *J. de Langues*, carton 38, 25 octobre 1764.

(2) *Idem*.

(3) *Ibid.*, carton 45, 29 septembre 1764.

(4) *Ibid.*, carton 39, octobre 1774.

(5) *Ibid.*, carton 38, 6 et 15 octobre 1764.

(6) *Ibid.*, carton 39, 24 juin 1778.

coquetterie, du reste, l'instituteur particulier avait des égards : il ne dédaignait pas de choisir à ses élèves les plus jolies boucles de souliers et les cirages ou onguents qui leur donnent du lustre.

Hélas, tandis que les soins de la toilette mettaient quelques sourires sur ces jeunes lèvres, ces lèvres se contractaient brusquement en des grimaces d'épouvante, devant les mets dont on s'avisait, en juillet 1769, de charger les tables du réfectoire ⁽¹⁾. Et ce fut presque un drame. Le maître instituteur avertit le Premier Commis de la Marine, M. Le Guay, qui fronça le sourcil, brandit ses foudres, se transporta — démarche mémorable — en personne, au Collège, requit le Principal, ne le trouva point, fit entendre dans les couloirs des paroles amères et défendit qu'à l'avenir on fit descendre au réfectoire les Jeunes de Langues : on aurait à les faire servir dans leur chambre.

M. Le Guay parti, le Principal fut retrouvé. Très ému, dès le lendemain, ayant ajusté sa perruque et aligné ses arguments, il se rendit, tremblant un peu, chez le Premier Commis. Il subit là une réprimande assez vive, qu'il écouta pour ses péchés; puis il risqua son plaidoyer, secoua la tête et comprit que M. Le Guay n'avait pas voulu comprendre. Et il revint rue Saint-Jacques, ayant encore dans l'oreille le tintement affreux de quelques mots tombés de la bouche de M. Le Guay : les Jeunes de Langues se plaignaient d'être condamnés à absorber des « alimens nuisibles ».

Mais avait-il bien entendu ? Et avec les administrateurs, avec M. Roussel de la Tour, on concerta une belle épître à M. le duc de Choiseul, où l'on protestait que, nulle part dans Paris, on ne saurait trouver de collège ou de pension où la nourriture fût de qualité meilleure et d'une abondance plus généreuse.

Pourquoi fallut-il qu'en juin 1772 une fâcheuse épidémie, due à des farines avariées ⁽²⁾, vint émouvoir assez rudement les entrailles des apprentis-drogmans ? Et l'on peut croire que, dans les années suivantes, le régime alimentaire ne gagna pas infiniment, puisque le 28 août 1777, des hommes d'esprit aussi rassis que Cardonne, Le Grand et Ruffin n'hésitèrent pas, dans une lettre à M. de Sartines, à dénoncer la « nourriture abjecte et malsaine » des malheureux écoliers ⁽³⁾.

A la vérité, en 1769 pour réfuter, comme autant de calomnies, les attaques contre la cuisine de Louis-le-Grand, les admi-

⁽¹⁾ Aff. étr., *J. de Langues*, carton 38, 8 juillet 1769.

⁽²⁾ *Ibid.*, carton 39, 11 juin 1772.

⁽³⁾ *Ibid.*, carton 45, 28 août 1777.

nistrateurs avaient supplié le ministre de jeter les yeux sur « l'état de parfaite santé et d'embonpoint des Enfants de Langues » ; aucun de ces jeunes gens n'avait ressenti, durant l'année entière, la moindre incommodité ni séjourné à l'infirmerie. Huit ans après, les interprètes du roi n'en signalaient pas moins le fléchissement des santés, que le changement du climat et « la différence des eaux » risquaient d'anémier dangereusement⁽¹⁾. Et à ces causes s'en ajoutait au moins une autre : l'excessive rareté des récréations, que des promenades bi-hebdomadaires n'atténaient pas suffisamment. Et cela, pour des jeunes gens exposés, huit ou dix ans de suite, à n'avoir pas de vacances ! Pauvres enfants ! . . . Si les crises du jeune Boulard, de 1765 à 1768, et la douloureuse infirmité de Sielves, en 1766, ne pouvaient pas sans doute être guéries au Collège, il sembla du moins qu'en décembre 1782 le décès d'Ant. Roboly aurait pu être évité⁽²⁾.

La vie matérielle ne laissait pas seule à désirer, dans les dernières années de l'Ancien Régime et pendant la Révolution ; l'éducation du caractère et la discipline des mœurs méritaient parfois plus de blâmes que d'éloges. Cette éducation ne regardait guère les professeurs-interprètes du roi, qui ne pouvaient donner beaucoup de temps aux élèves : elle devait surtout être l'œuvre du maître particulier qui, du matin jusqu'au soir, vivait presque constamment de la vie des Jeunes de Langues. Tant que Pinel de la Marcellerie exerça ces fonctions, c'est-à-dire de 1764 à 1772, il semble qu'elles étaient en de fort bonnes mains ; avec l'abbé Mérat, qui lui succéda, jusqu'en 1789, on a l'impression que l'éducation fut en souffrance. Cet abbé, ce semble, était surtout animé de l'esprit d'agitation et d'intrigue et il y avait de la flagornerie dans ses manières. Il réussit surtout en un point : faire regretter son prédécesseur. Plutôt que de soutenir, contre le Principal et le Bureau d'Administration, une lutte inégale, Pinel de la Marcellerie s'était retiré ; l'abbé Mérat, lui, en vieillard têtue, s'opiniâtra : mais il affecta d'ignorer le Principal. Et le spectacle assidu de ces heurts ou de ces dédains était, on le devine, pour une jeunesse naturellement frondeuse, beaucoup plus savoureux qu'édifiant. La discipline et le respect s'enseignent surtout par l'exemple et nos écoliers n'apprenaient ainsi qu'à railler et à dés-

(1) Aff. étr., *J. de Langues*, carton 38, et 18 déc. 1782, 5 janv. 1783. carton 40.

(2) *Ibid.*

obéir. Déjà, en avril 1767, un de leurs professeurs, J.-B. de Fiennes avait été écarté du collège à la suite d'un scandale. Et, quand fut déchaînée la Révolution, ces tendances achevèrent encore de se fortifier. Le désordre qui envahissait le Collège n'épargnait pas la « Chambre » des orientaux. L'un d'eux écrivait publiquement, en août 1792⁽¹⁾ : « l'éducation ne subsiste que pour la forme ». Sans doute, on parlait à ces « Arméniens » de patriotisme, de religion et d'honneur, mais ces mots n'avaient pas toujours pour eux le sens qu'il eût fallu. Pour quelques-uns, le pays, où ils étaient nés, où leurs parents et leurs ancêtres avaient vécu, et où eux-mêmes aspiraient à vivre, c'était le Levant, plutôt encore que la France. Dès 1792 et 1793, ni Valmy, ni Jemmapes, ni Wattignies n'avaient enflammé leurs courages et ils avaient passé à l'étranger : les moins lettrés avaient compris le sens de ces mots trop fameux : *ubi bene, ibi patria*. Et ce n'était pas même leurs convictions politiques qui devaient leur tracer le chemin du devoir : la plupart ne se déterminèrent point par esprit de sacrifice, ils se vendirent au plus offrant, Russie, Autriche, Espagne. . .

L'émigration ne leur parut pas une occasion de souffrir avec le roi et pour le roi, mais une occasion de s'enrichir. La France les avait nourris, élevés, civilisés, instruits et trop d'entre eux trahirent la France⁽²⁾.

Après d'eux cependant, ils avaient, entre autres maîtres, ce Pierre Ruffin, que l'amour passionné de sa patrie préserva de toutes les défaillances et qui mit constamment la France au-dessus des pires égoïsmes⁽³⁾. L'abbé Milliot, lui, n'hésita pas, quand il fallut choisir entre sa place et sa conscience de prêtre : il refusa le serment constitutionnel et quitta le Collège, le 3 mai 1791.

Au total, dans l'âme de ces jeunes gens, les volontés furent faibles : on n'avait pas su tremper leurs énergies. Avait-on su, du moins, ensemençer leurs esprits ?

Nous voudrions avoir le droit de répondre : oui. Mais les préjugés et les routines obscurcissaient la vision nette des nécessités et des moyens qui eussent permis d'y parer. On sentait, depuis Louis XVI, en particulier, et même bien avant lui, que l'importance des drogman grandissait chaque année : à Constantinople le choix du premier drogman avait, à de certains moments, plus

⁽¹⁾ Aff. étr., *J. de Langues*, carton 40.

⁽²⁾ *Ibid.*, carton 41 ; lettre de Langlès, 25 octobre 1793 ; carton 45, 12 pluviôse an IV [1^{er} février 1796].

⁽³⁾ Communication de M. Dehéraïn qui prépare un beau livre sur Ruffin.

de conséquence que le choix d'un ambassadeur ; et tels de nos ambassadeurs en convenaient de bonne grâce⁽¹⁾. La préparation intellectuelle des Enfants de Langues aurait donc dû faire l'objet des soins les plus attentifs : il eût fallu choisir des jeunes gens d'élite, les soumettre à un entraînement méthodique et approprié aux fins que l'on se proposait ; il convenait de leur assurer une carrière en rapport avec leur valeur et leurs services. En réalité, nous avons vu qu'on les choisissait pour des raisons sentimentales et étrangères à leur mérite personnel. De ces jeunes gens souvent peu doués, mal dégrossis, rarement portés au travail, on exigeait un effort double : ils devaient, comme leurs jeunes contemporains, être rompus à la connaissance du latin, du grec, du français ; et, *en outre*, à la connaissance des langues orientales, de l'histoire, de la géographie et du droit levantins.

A Louis-le-Grand, ils étaient tirillés entre les régents du Collège, soucieux d'en faire surtout de bons latinistes et les interprètes du roi, soucieux d'en faire surtout des orientalistes. D'aventure, on avait bien pu, de 1721 à 1762, trouver des natures exceptionnelles qui pussent, sans faiblir, répondre à la tyrannie de ces exigences contraires. Mais on en trouvait de moins en moins. Le temps était passé où, dans les succès scolaires de Louis-le-Grand, les Clairambault, les Cardonne, les Fonton, les Fornetti, les Ruffin et d'autres encore tenaient la tête. C'est à peine si, parmi les lauréats du Collège, ces anciens avaient des imitateurs : et, à plus forte raison, parmi les lauréats du concours général : Hyary « du Péloponèse » et Godefroy de Boisjугan « de Constantinople » n'en furent pas moins couronnés trois fois ; sur un total de 846 nominations remportées par Louis-le-Grand, dans ces grands tournois, on jugera que ce fut un minimum assez piètre.

Quant aux langues orientales, on avait, en 1764, ajouté le persan au turc et à l'arabe, seuls enseignés au Collège jusqu'en 1762. Le turc gardait naturellement, dans les études, le pas sur l'arabe et le persan. Car le turc était l'idiome prépondérant dans toute l'étendue de la domination ottomane. Les plus avancés parmi les « Arméniens » devaient, en dehors des cours de Louis-le-Grand, être conduits aux leçons de turc données au Collège Royal. Tout Jeune de Langues devait acquérir une « prodigieuse facilité à traduire » le turc en français ou le français en turc.

⁽¹⁾ Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45, n° 31 ; ventôse an III [19 février-20 mars 1795], *ibid.* carton 46 ; 12 pluv. an IV [1^{er} février 1796], *ibid.* carton 45, n° 47 ; l'aveu est de M. de Villeneuve, ambassadeur en Turquie

L'arabe venait ensuite; utile surtout en Syrie et en Barbarie, c'était la langue sacrée de l'Islam. Le persan, lui, resté le langage de la Cour et des Savants, semblait ne pouvoir être négligé, « le turc devant toute son élégance au mélange continuel des mots arabes et des mots persans ⁽¹⁾ ». Les trois interprètes du Roi, Cardonne, Le Grand et Ruffin, réclamaient, par surcroît, en 1777, l'étude du grec moderne. Tout drogman en Roumélie, Macédoine, Morée, Crète, Asie Mineure, aurait à en connaître les dialectes vulgaires ⁽²⁾.

Additionnons : français, latin, grec ancien, turc, arabe, persan, cela faisait déjà un total de six langues. Ajoutons-y tout ce que les interprètes nommaient les « sciences accessoires, nécessaires à l'état de drogman » : entendons les sciences physiques, naturelles, historiques, géographiques, juridiques, commerciales, le dessin et la levée des plans. Tout cela, bien entendu, devant être assimilé par des adolescents de 9 à 16 ans. Et à une époque où l'absence de livres élémentaires, de grammaires et de manuels ou de dictionnaires pour les langues orientales était si notoire que les professeurs des Jeunes de Langues cherchaient, un peu à tâtons, à les composer eux-mêmes et à en dicter, faute de mieux, des fragments à leurs élèves.

La conclusion s'imposait, hélas : pour avoir été invités à trop apprendre et trop mal et trop vite, beaucoup d'élèves, au témoignage de M. de Saint-Priest, en 1775, « n'apprenaient rien ⁽³⁾ ». Et pas davantage, en 1792, où la « langueur des études » était avouée et où c'était à qui se ferait « dispenser » des classes de latin ou de grec ⁽⁴⁾. Ils sortaient du Collège avec quelques bribes de latin, quelques mots de turc, le dégoût au travail et une absence de culture générale, un peu impressionnante, qu'on nous décrit en ces termes, en février 1796 : « Plus d'un seroit bien embarrassé de dire si Londres est au Nord, au Couchant ou au Midi de l'Europe : beaucoup hésiteroient à répondre quels sont les Etats circonvoisins de la France ; quasi tous balbutient, lors même qu'on les interroge sur ce qui se passe sous leurs yeux, sur ce qu'ils devroient indispensablement savoir, de l'histoire

⁽¹⁾ Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45 ; lettres de Cardonne, Legrand et Ruffin, 28 août et 28 septembre 1777.

⁽²⁾ *Ibid.*, *id.*

⁽³⁾ *Ibid.*, carton 45, 13 mai 1775.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, carton 40, pétitions d'Augustin Fornetti, août 1792 et de Fanton, 18 novembre 1792.

ottomane, de l'état de l'Empire [turc] de ses ressources, etc...⁽¹⁾. » N'oublions pas cependant que « sur le nombre » il sortit tout de même de l'École de Paris quelques « excellents sujets ». « Et la preuve en est, écrivait justement Chayolle, en fructidor an v, que tous nos anciens drogmans qui ont lâchement abandonné leurs postes, pendant cette révolution ont été recherchés par les puissances étrangères et employés comme premiers interprètes, dans leurs légations de Constantinople⁽²⁾. » Nous pouvons nommer ces drogmans distingués et qui avaient émigré : Constantin Deval, Mathieu Deval, Fonton, Testa.

Il eût fallu, en tout cas, que l'École de Constantinople corrigât ou atténuât les défauts de l'École de Paris. Mais il s'en fallait de tout. De Louis-le-Grand on expédiait aux Capucins de Péra tous les Jeunes de Langues qui ne trouvaient pas dans leur santé, dans leurs goûts, dans ceux de leur famille, dans la faveur de la Cour, une excuse pour renoncer au drogmanat (comme y renonça, pour entrer dans les Gardes du Corps, un de ceux qui avaient fait le plus d'honneur à « la Chambre », le jeune Godefroy de Boisjogan, en 1776).

Quiconque, par incapacité, semblait indésirable à Paris, avait un titre de plus pour être expédié au Bosphore. Arrivés là-bas, ces adolescents étaient presque livrés à eux-mêmes, car les Capucins achevaient vraiment de se révéler impuissants à faire l'éducation des âmes, comme celle des esprits. Subitement hors de tutelle, ces apprentis-drogmans étaient guettés par la vie de plaisir et les dettes, à l'âge où les passions sont ardentes : on les comparait au jeune moine, en rupture de couvent et avide de boire à la coupe de la vie⁽³⁾.

Et encore si le dénuement de ces échappés de Louis-le-Grand n'avait été que le fait de l'inconduite, il aurait fallu le blâmer, au lieu de le plaindre. Mais il avait d'autres causes. L'ambassadeur écrivait, le 10 mars 1779 : « On nous envoie ici des Jeunes de Langues nuds et crus, sans un sou en avance⁽⁴⁾. » Déjà, neuf ans plus tôt, c'était le même cri de détresse : « La misère de nos

⁽¹⁾ Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45, n° 47, p. 9 : 12 pluviôse an iv [1^{er} février 1796], rapport de Marie Descorches.

⁽²⁾ *Ibid.*, carton 45, fructidor an v [18 août-20 septembre 1797].

⁽³⁾ *Ibid.*, carton 45, n° 30 [décembre 1778] : « Réduits jusque là à une vie monacale, ils portent, dans la première Echelle [à Constantinople] la dissipation d'un jeune moine, échappé de son couvent. »

⁽⁴⁾ *Ibid.*, carton 45; 10 mars 1779.

Jeunes de Langues est une espèce d'opprobre pour la France, en ce pays-ci. » Et cette précision : « Le sieur Lucas n'a pas de quoi s'acheter des draps de lit, depuis son arrivée, il y a huit mois. » A quoi M. de Saint-Priest ajoutait : « Dès que je l'ai su, je l'ai secouru de mes draps et de mon argent ⁽¹⁾. »

Il était triste que la charité et la pitié de l'ambassadeur dus-
sent, en ces choses, jouer un rôle que le Trésor français aurait dû revendiquer, pour son compte. Et puis, en agissant ainsi, le Trésor aurait prévenu sans doute ce dégoût pour leurs fonctions par lequel, dès leur entrée en service, les Jeunes de Langues à Péra se sentaient envahir.

Et le remède ? — A Paris, comme à Constantinople, on pouvait évidemment, fermer cette double école du drogmanat, qui passait alors pour donner un bon sujet sur dix. Ce qui revenait presque à dire : un drogman vraiment habile coûte au roi près de cent mille livres, avant d'entrer au service de Sa Majesté ⁽²⁾. Aussi, dès janvier 1778, sinon plus tôt, on envisagea cette solution radicale et simpliste : « supprimer la Chambre des Jeunes de Langues ⁽³⁾. » On envisageait encore, vers le 22 prairial an II (9 juin 1794), cette abolition totale : « l'apprentissage des Jeunes de Langues deviendrait libre, comme tout autre apprentissage ⁽⁴⁾. »

Et cependant, même dans l'esprit de ceux qui votaient ainsi, pour les deux écoles, la mort sans phrase, on devine des scrupules et des réticences. Au lieu de couper le membre malade, il fallait tenter de le guérir. Mais par quel traitement ?

Laisser à Paris une école de drogmans semblait utile, tant que le drogmanat se recruterait spécialement parmi les fils ou les neveux de nos interprètes du Levant : car il faudrait apprendre le français aux élèves et surtout armer leur caractère des qualités qui sont rarement les qualités levantines : la fermeté vis-à-vis des

⁽¹⁾ 9 juin 1770. Lettre de l'ambassadeur ; *Turquie* t. cxlvij, arch. Aff. étrang.

⁽²⁾ A. Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45, brumaire an II [22 octobre-21 novembre 1793].

⁽³⁾ A. Aff. étrang., *J. de Langues*, carton 45 : « Il vaudrait presque autant supprimer la chambre des Jeunes de Langues. » En 1730 et en 1765-68, d'autres projets avaient été formés d'établir à Paris, chez les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les Capucins de la rue Saint-Honoré, une école des langues orientales. H. Omont, *Bulletin de la Soc. Hist. de Paris*, 1892, p. 98 et 176.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, carton 40.

turcs, la droiture, la probité, le loyalisme. Mais à Paris le Collège de la rue Saint-Jacques, devenu surtout une pépinière d'ecclésiastiques ou d'universitaires⁽¹⁾, ne semblait pas spécialement désigné à être par surcroît le séminaire du drogmanat. Bien mieux, tout autre collège parisien ne conviendrait pas davantage : on y retrouverait le même conflit entre deux enseignements de langues proprement classiques et l'enseignement des langues orientales⁽²⁾. Ce qu'il faudrait ce serait ôter les Jeunes de Langues à l'Université et créer pour eux une école spéciale d'interprètes. On en confierait la direction ou bien à l'un des anciens drogman, qui, en matière de pédagogie, aurait déjà fait ses preuves⁽³⁾. Ou bien à la congrégation des Lazaristes qui, en 1777, se déclarèrent prêts à tenter l'entreprise. A Paris, ils acceptaient de remplacer les ci-devant Jésuites et de loger chez eux le secrétaire interprète et les élèves, sur un terrain situé entre la rue du faubourg Saint-Denis et l'enclos de Saint-Lazare⁽⁴⁾. A Constantinople ils remplaceraient également les Capucins.

Ces projets, que soutenaient nos ambassadeurs auprès de la Sublime Porte, MM. de Vergennes et Saint-Priest, ne purent aboutir malgré tout, ni à Paris, ni à Péra. Et cependant plusieurs ministres, M. de Sartines entre tous les autres, s'y intéressaient fort vivement. La dépense qu'ils engageaient fut une première cause de défaveur. Second motif : « confier aux Lazaristes les Jeunes de Langues serait mal vu de l'opinion : les missions en Turquie n'étant pas dans la destination de l'institut de Saint-Lazare ». Et, en outre, à Paris, le Gouvernement ne se souciait pas, en ôtant les Jeunes de Langues à Louis-le-Grand, de mécontenter « l'Université, le Grand Aumônier, le Parlement » ; d'autant mieux qu'il « n'aimait pas les éducations privées impossibles à contrôler⁽⁵⁾ ». A Constantinople on hésitait aussi à mécontenter les Capucins, dont le bon vouloir passait incontestablement le talent.

Ces beaux desseins périrent avec l'Ancien Régime. Vint la

(1) Aff. étr., *J. de Langues*, carton 45 ; 28 août 1777, lettre citée de Cardonne, Legrand, Ruffin, à de Sartines : ... « Jeunes étudiants de Louis-le-Grand, destinés, pour la plupart, pour l'état ecclésiastique. »

(2) *Id.* : « Dans tout autre collège leur sort [les Jeunes de Langues] ni leur éducation n'éprouveraient aucune amélioration... l'Université ne dérogerait nulle part à son régime et partout les Langues orientales ne seraient regardées que comme un dernier accessoire. »

(3) *Idem.*

(4) *Ibid.*, et 23 octobre 1777 ; 12 mars 1779.

(5) *Ibid.*, Janvier 1778. Résumé [des observations de J. de Fleury].

Révolution, elle ferma l'école de Péra, comme tous les couvents et ce fut merveille si elle ne ferma pas le Collège de Louis-le-Grand, comme tant d'autres collèges. Le moment est venu de dire comment elle y conserva les Jeunes de Langues, en dépit de l'École des Langues Orientales, qui venait d'être fondée, auprès de la Bibliothèque Nationale, le 30 mars 1795, 10 germinal an III.

(A suivre.)

À PROPOS DE նժդեհ,

PAR

A. MEILLET,

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

De Lagarde a signalé dès longtemps et Hübschmann a confirmé que arm. *nždeh* (նժդեհ) est emprunté à l'iranien, comme l'est sans doute aussi le quasi-synonyme *panduxt* « métèque » dont l'aspect est si nettement iranien, mais dont on ne retrouve pas même les éléments composants dans les formes connues de l'iranien.

Gen., XXIII, 4, *πάρουκος και παραπίδημος ἐγὼ εἶμι* est traduit *սլանդուխտ եւ նժդեհ եմ ես*, et *I Pierre*, II, 11, *ὡς παρόκουσ και παραπίδημους*, *իրբել զսլանդուխտս եւ նժդեհս*. Le mot *panduxt* vise particulièrement le fait de vivre dans un domicile étranger, et c'est de là qu'a été tiré le dérivé *pandxtanoç*. Par *nždeh*, on indique plutôt le fait de vivre parmi un peuple étranger. Et c'est en effet ce que fait attendre l'étymologie.

Si l'on ne savait que les mots iraniens de l'arménien proviennent d'un parler du Nord dont il ne reste presque rien, on serait surpris de ne pas retrouver en iranien les originaux de *nždeh* et de *panduxt*. Il faut sans doute attribuer au parthe ce mot *panduxt*, dont on ne sait rien; l'emprunt arménien est un thème en *a*: gén. plur. *սլանդխտաց*. Quand à *nždeh*, les éléments en sont clairs. Mais les autres dialectes iraniens ont, pour exprimer la même notion, des composés dont le premier terme est autre: *zd uz-dahyunam* s'oppose à *a-dahyunam*. *Y.* XXVI, 9; Darmesteter traduit « hors de ce pays » s'opposant à « de ce pays ». Le sogdien a *'ntyw*, que Gauthiot traduit par « exilé », littéralement « banni » *Vessantara jataka*, par exemple l. 299 (*Journ. asiat.*, 1912, I, p. 192), et que, dans sa *Grammaire sogdienne*, il lit correctement *andaya*, p. 170; le sens est bien « banni », comme on le voit l. 501 (*loc. cit.*, p. 447). Le premier terme *an-* est la négation qui, en sogdien, remplace *a-*, trop peu clair et trop disposé à s'amuir. Quant à *-dayə*, ce doit être *dahyu-*; car *h* de *-hy-* paraît s'être amui en

sogdien, où le mot qui désigne une « servante », *d'yh*, et qui correspond à pers. *dāh*, n'a pas de *h* intérieur. L'arm. *nēdeh* livre une troisième forme iranienne, qui doit être la forme parthe.

Le composé **ՆԺՂԷՀ** se fléchit en *-i-*; gén. dat. plur. **ՆԺՂԷՀԻԳ**; cf. le type *thera-hawat* (*Mém. Soc. ling.*, XVIII, p. 256).

Le premier terme *nīs-*, *niz-* se trouve dans l'Avesta; et même en vieux perse, « *nijayam* » (c'est-à-dire *nizayam*) « je suis parti », et en sogdien, dans le *Vessantara jataka*, *nyzy* « il est sorti » 7, 18^a *nyz'y* « il est sorti » l. 349, 893 et 1154, *nyzy'nt* « ils sont sortis » l. 892, *nyzty* « il sortait » 133, et *nyzyty*, 146; le verbe se lit plusieurs fois en sogdien chrétien, dans les textes édités par M. F. W. K. Müller, notamment *Soghdische Texte* (*Abhandl. de l'Académie de Berlin*, 1912), p. 33, l. 9, *nyzty* « il est sorti ».

L'élément *nīs-* ne devait pas être fréquent même en parthe. Car très peu de mots arméniens en ont trace. Toutefois, il semble qu'il y en ait un autre exemple : *nškahem* (**ՆՇԿԱՏԷՄ**) « je m'insurge ». Le mot se trouve plusieurs fois au IV^e livre des Rois, pour traduire gr. *ἀθετῶ*, et assez peu ailleurs. La forme indique un emprunt au parthe. On ne peut partir que de *nīs-kaf-*, en rapprochant pers. *kaftan* « fendre » et *šikaftan* (voir le dictionnaire étymologique de Horn et les *Persische Studien* de Hübschmann, sur ces mots). L'existence de *nīs-kaf-*, que suppose l'emprunt arménien, permet d'expliquer le *š-* de pers. *šikaftan* qui, autrement, serait énigmatique; de même *ni-šmara-*, supposé par arm. *nšmar* (**ՆՇՄԱՐ**), contribue à expliquer le *š* de pers. *šumar*. Le traitement *-h-* de iran. *-f-* est celui qu'on a trouvé dans *nahapet* (*Rev. des ét. arm.*, II [1922], p. 1 et suiv.

NOTICES
DE MANUSCRITS ARMÉNIENS

OU RELATIFS AUX ARMÉNIENS

VUS DANS QUELQUES BIBLIOTHÈQUES

DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

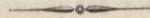
ET DU SUD-EST DE LA FRANCE,

PAR

FRÉDÉRIC MACLER,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

(Fin.)



MARSEILLE.

COLLECTION DE M. SIMÉON MIRZAYANTZ.

M. Siméon Mirzayantz, consul de Perse à Marseille, possède dans sa collection privée deux manuscrits arméniens du plus haut intérêt. Bien qu'ils soient relativement jeunes, il y a lieu de donner quelques détails circonstanciés sur le contenu de chacun de ces manuscrits.

I

MÉLANGES.

Recueil de différents articles, comprenant des passages de l'évangile, des récits empruntés à la Bible, des prières, des sermons, etc., le tout accompagné de nombreuses illustrations coloriées, n'ayant aucune valeur artistique. Les titres sont en rouge.

Fol. 1, en page pleine, une « Annonciation ».

Fol. 1 v°. Extrait de l'évangile selon Luc, à propos de la résurrection de N. S. J.-C.

Fol. 2 v°. Au sujet d'Adam qui goûta au fruit, de sa sortie du paradis, de l'incarnation du Christ et de ses miracles, en style du moyen âge.

Fol. 7, miniature : Enogg, Enovs et l'arche de Noé.

Fol. 7 v°. Blanc.

Fol. 8. Élie, sur son char traîné par trois chevaux, monte au ciel.

Fol. 13. Lavement des pieds.

Fol. 13 v°. La flagellation.

Fol. 14. La crucifixion de Jésus battu par un bourreau.

Fol. 14 v°. Jésus sur la croix.

Fol. 17 v°. Résurrection, etc.

Fol. 23. Le Cénacle, etc.

Fol. 39 v°. La Pentecôte.

Fol. 40. Sermon à propos des prières, par Grégoire, en style vulgaire du moyen âge.

Fol. 58-58 v°. Un mémorial : après avoir recommandé de ne pas proférer des injures et des mots grossiers, le desservant Srapion demande qu'on dise un *Dieu ait pitié* pour lui et pour ses parents. — Au folio 69 v°, le même Srapion recommande de dire un *Dieu ait pitié* pour lui, pour ses parents, et pour les nations petites et grandes.

Fol. 58 v°. Sermon de saint Ephrem, dit à propos de la confession.

Fol. 70. Vision de la mère de Dieu, sur le mont des Oliviers, que lui révéla l'ange, à propos des pécheurs et de leurs châtiements.

Fol. 85, ce mémorial : *քս անծ ողորմեայ իմ ծնաւդացս* (un blanc) *և մաւրս* (un blanc). *քս անծ քոյր ծնաւդի բարեխաւսու թիւղ ողորմեայ իմ աղբըրտոցս և քրկերտացս և ամ այրեան մերձաւորացս քրիստոնաց. Աբրդացու զաց լսողաց օրինակողացս և իմ աներոջս* (un blanc) *և*

խմ գաւաքընչիս (un blanc) ընկերոջս (un blanc) և ինձ մեղաւոր և անարժան սուտանուն յակոր էրիցս թարմատար գրչիս ամէն: Հայր մեր. . . «Christ Dieu, aie pitié de mes parents et de ma mère (un blanc). Christ Dieu, par l'intercession de ta sainte mère, aie pitié de mes frères, de mes sœurs et de mes consanguins, des chrétiens, des lecteurs, des auditeurs, des copistes et de mon beau-père (un blanc) et de ma belle-mère (un blanc), et de ma compagne (un blanc), et de moi, prêtre pécheur, et indigne, faussement ainsi nommé, Yakob, vil scribe. Amen. Notre Père. . . ».

Fol. 85 v°. Sermon sur les morts, par Grégoire de Tathew, mis dans la bouche de Job.

Fol. 90. Le prêtre Yakob demande un *Dieu ait pitié*, pour lui, pour ses parents, pour tous les lecteurs, pour les copistes, pour les auditeurs et pour tous les chrétiens croyants.

Fol. 90 v°. Sermon dit par Ephrem : «Méfiez-vous de la femme courtisane».

Fol. 96 v°. Mémorial : le prêtre Yakob demande un *Dieu ait pitié*, pour lui, pour ses parents et pour ses consanguins.

Fol. 97. Autre sermon sur la femme courtisane.

Fol. 100 v°. Au bas, titre en rouge : «Tortures de saint Grégoire, l'illuminateur des Arméniens. Questions et réponses de l'archange à propos de l'âme des justes et des pécheurs.» Le texte commence au fol. 101, dont le haut est occupé par le portrait de Grégoire l'illuminateur.

Fol. 105-105 v°, le prêtre Yakob demande un *Dieu ait pitié*, pour lui, pour les lecteurs et pour les auditeurs.

Fol. 105 v°, portrait de Jean Chrysostome. Titre en rouge : [sermon] dit par Jean Chrysostome, au sujet de la vitalité de l'homme (վասն կենդանութեան մարդկան) et au sujet de la renonciation de l'âme aux choses de la terre. Le texte débute fol. 106.

Fol. 109. Le copiste rappelle qu'il a transcrit ce sermon sur l'ordre de Dieu et qu'il l'a illustré. Pais, titre en rouge : քրիզ վո գալըստեան տն և վաղձան լինի և որժմ գատաստան լինի «sermon au sujet de la venue du Seigneur, et sur la fin du monde et sur le jugement dernier».

Fol. 110. Le haut du feuillet contient la suite du texte du feuillet précédent. Le bas du feuillet porte un mémorial en écriture notragir du contenu suivant : *ի թիմն ու ճ'դ է եղև որ ես իսրայէլս որդի դալուստի որ եմ աղգաւ նահչրովցի ի գեղէն որ գումկը կոչի որ նժմ եմք քուսուստան երկիր պայազիդի ի գիղն գուլայսոր(?) ի դառն և ի նեղ ժամանակի որ էր հալածանք քրիստոնէից վնն իմ ծովայեալ մեղաց « en l'année 1195 (È. A. = 16 septembre 1745-15 septembre 1746 de J.-C.), il arriva que moi Israyêl, fils de Galoust, qui suis originaire de Nakhitjévan⁽¹⁾, du village qui s'appelle Gomêr⁽²⁾ et que nous sommes (= que je suis) dans le pays de Payazid⁽³⁾ au Qoutoustan (Kurdistan), dans le village de Goulaysôr^(?)⁽⁴⁾, à une époque amère et opprimée, qui était [un temps] de persécution pour les chrétiens, à cause de mes péchés [vastes comme] la mer ».*

Fol. 113-113 v°. Le copiste, le prêtre Yakob, demande encore un *Dieu ait pitié* des péchés de tous les chrétiens, et surtout des lecteurs, des copistes, des auditeurs, de son père, de sa mère et de tous ses consanguins.

Fol. 113 v°. Évangile selon Luc, sur la résurrection de N. S. J.-C.

Fol. 114 v°-115. Évangile selon Luc, sur la résurrection de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Fol. 115 v°-116. Évangile selon Matthieu, sur la résurrection de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Fol. 116 v°. Prière de Grégoire de Narek; remède à tous les

⁽¹⁾ Nakhitjévan, nom de ville et de canton, d'abord dans la province du Vaspourakan, puis faisant partie de la province de Siwniq, s'orthographiait jadis Nakhdjavan, Nakhdjouan, puis Nakhitjévan, le grec *Ναξουάνα*; cf. H. HÜBSCHMANN, *Die Altarmenischen Ortsnamen...* (Strasbourg, 1904), in-8°, p. 455.

⁽²⁾ Gomêr ou Gomer. Plusieurs localités portent ce nom en Arménie. Je pense qu'il s'agit ici du Gomer, dans le district de Dzlouk, de la province de Siwniq. Cf. EPHRIKIAN, *Patkérazard bnachkharhik bayaran...* (Venise, 1903-1905), I, p. 548-549.

⁽³⁾ Ou Bayazid. Cf. *Journal asiatique*, 1919, I, p. 184.

⁽⁴⁾ Goulaysor est peut-être la forme arménienne ancienne ou dialectale pour Goulagsez (forme turque), village en ruine dans le canton de Mazaz Ostan, province d'Aïrarat; cf. EPHRIKIAN, *Patkérazard bnachkharhik bayaran...* (Venise, 1903-1905), I, p. 559.

maux. Lacune entre fol. 116 v° et 117. Il marque le cahier ԺԲ (12).

Fol. 117. Début manque. Incipit : որչի ի կոչնատանէ և ի հարսանեաց քան զընկեր քոյ վաղ հրաժարեաց և այլ մի դարձիս այնպէս է զի եղով անուշիւ աւճեր զգլուխ քոյ «enfant, d'une maison où tu es invité et des noces, éloigne-toi plutôt que ton compagnon, et n'y retourne pas parce qu'on t'aurait oint la tête d'huile odorante».

Fol. 129. En rouge : կատարեցաւ բանք խրատի և առական զոր ասաց խիկար նատանայ քուերորդոյ իւրոյ և եղև յոչինչ «furent achevées (ici s'arrêtent) les paroles de conseil et les maximes que prononça Khikar à Natan son neveu, et cela ne servit de rien». Puis vient l'histoire de Khikar.

Fol. 139. Autres conseils que Khikar donna à son neveu Natan.

Fol. 140 v°, *in fine* : և ի նմին ժամու ուռաւ նազան և պատառեցաւ «et à la même heure Nadan enfla et se déchira»; au bas du feuillet, une figuration grossière d'un homme étendu, le ventre ballonné.

Entre fol. 140 v° et 141, lacune.

Fol. 141, fin d'un texte dont le début manque, et où l'on fait la description d'une église et de son contenu, dans une ville très grande ayant une source au milieu de la ville, divisée en sept rivières, ayant de nombreux moulins. Puis le mémorial du copiste : գրեցաւ գիրքս ձեռամբ յ՛լք իրիցէս ի քաղաքն Թվիս ի դուռն սբ գաբրիէլ միքայէլին. Թվի. ր. զ. ր. ին մայիսի. ի դուռն աւարտ եղև. ամէն. հայր մեր սբ. . . «ce livre fut écrit par la main du prêtre Yakob, dans la ville de Thvlis (Tiflis), à la porte de saint Gabriél Miqayél; l'an 1093 É.A. (= 12 octobre 1643-11 octobre 1644 de J.-C.), le 24 mai, il fut achevé. Amen. Notre Père. . . ».

Fol. 141 v°. D'une autre main, un mémorial (fig. 9) : «O mes pères⁽¹⁾ et frères, si vous demandiez [ce qui se passa] en l'an ր. ր. ր. 1216 É. A. (= 11 septembre 1766-10 septembre 1767 de J.-C.), quatre années de suite l'Osmanli alla sur Pachtchoukh⁽²⁾, et il ne put rien faire et il fut battu. Cette même

(1) Texte : հայք «Arméniens», à corriger en հարք «pères».

(2) Les Persans.

année, la mort frappa le pays de Payazid. Moi, Mahtési Israyél, je n'avais pas de fils; j'avais deux filles; elles moururent. Que Dieu ait pitié de leur âme au jour du jugement, et de tous les chrétiens et de moi-même transgresseur et couvert de mille péchés». Au dessous, 2 lignes $1/2$ répétant le début de ce mémorial, en une autre écriture. Au bas du feuillet, d'une autre main : «dans le village de Goulaysôr» et d'une autre main : «de Payazid, qui est [dans le] Qourdistan».

Fol. 142. Deux mémoriaux (fig. 10).

1° Dans le mémorial du haut du feuillet en 3 lignes, on lit : «Sachez, pères et frères, que je me suis proposé d'aller à Constantinople pour faire bien relire ce livre; mais il m'arriva [un empêchement] et je n'y vais pas. Le Saint-Esprit ne le permit pas. . . »

2° Mémorial rédigé en un style très incorrect : «Moi, le prêtre Jean, fils de Tèr Lazar, du village de Tsétsktsi (?) de Nakhitjévan, je suis venu en l'an $\bar{\pi} \bar{\alpha} \bar{\eta} \bar{\rho} = 1162$ È.A. (= 24 septembre 1711-23 septembre 1712 de J.-C.) au village de Lazar le maréchal ferrant, au Qrtestoun (Kurdistan). Le trône de Mèvèiz chah fut pris; le pays tomba dans le tourment pendant 11 (?) ans, en l'an $\bar{\pi} \bar{\alpha} \bar{\zeta} \bar{\eta} = 1173$ È.A. (= 22 septembre 1723-21 septembre 1724 de J.-C.). L'Osmanli est venu et s'empara du pays. Il emmena beaucoup de captifs. Pendant 11 ans, il s'empara du pays des Persans. En l'an $\bar{\pi} \bar{\alpha} \bar{\alpha} \bar{\eta} = 1184$ È.A. (= 19 septembre 1734-18 septembre 1735 de J.-C.) Thahmaz khan, du Khorassan, reprit le pays d'Atjam (la Perse) à l'Osmanli. Il devint le chah des Chahs; il ravagea beaucoup le pays des Persans; pendant 11 ans, le pays fut livré aux dévastations. L'an $\bar{\pi} \bar{\alpha} \bar{\eta} \bar{\rho} = 1194$ È.A. (= 16 septembre 1744-15 septembre 1745 de J.-C.), [il y eut la paix?] mais à quoi bon? . . . »

Fol. 142 v°. Un morceau poétique de 11 vers persans. Au-dessous, des caractères arméniens, tracés par une main malhabile.

Bien qu'elles n'aient aucune valeur artistique, les nombreuses miniatures qui historient le numéro 1 de la collection Mirzayantz présentent un intérêt iconographique, en ce sens qu'elles reproduisent des thèmes anciens, dessinés aussi gauchement que possible par le copiste du manuscrit. Il y a lieu d'en donner quel-

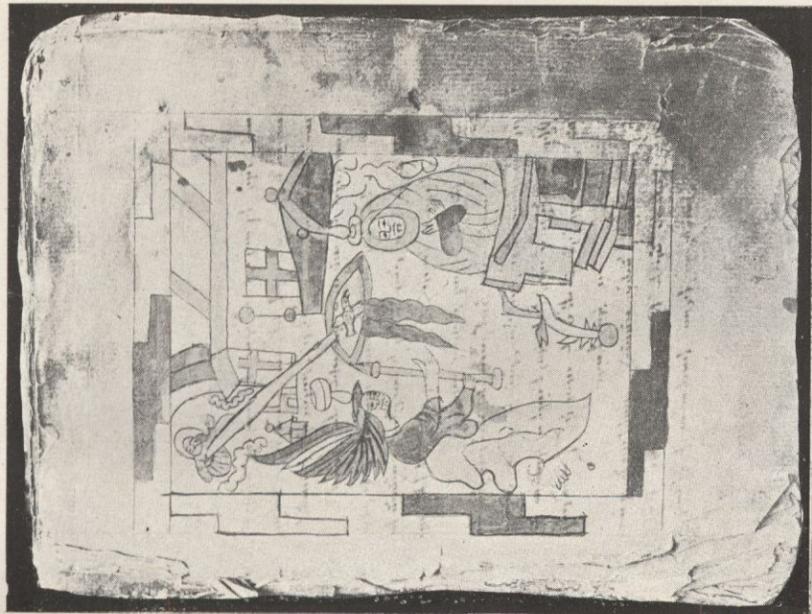


Fig. 1. — L'Annonciation de l'ange à la Vierge.
Collection Mirzayaniz, n° 1, fol. 1.

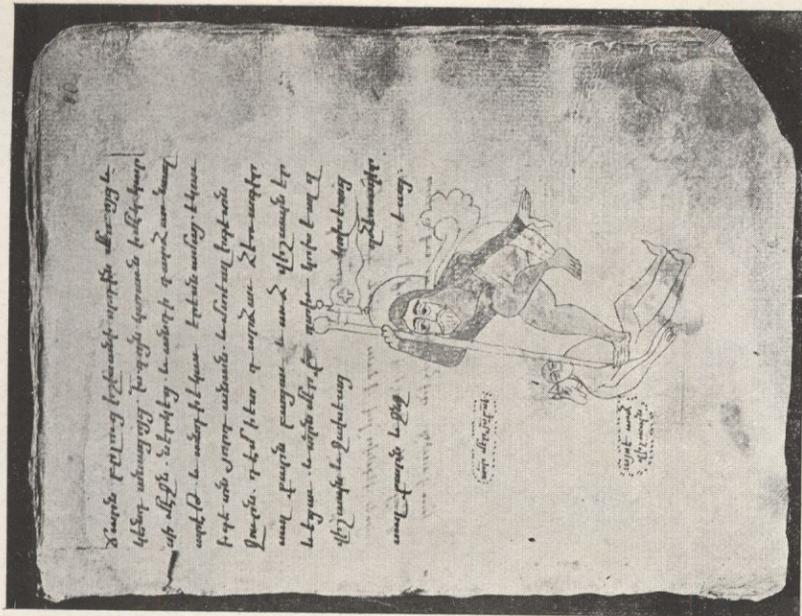
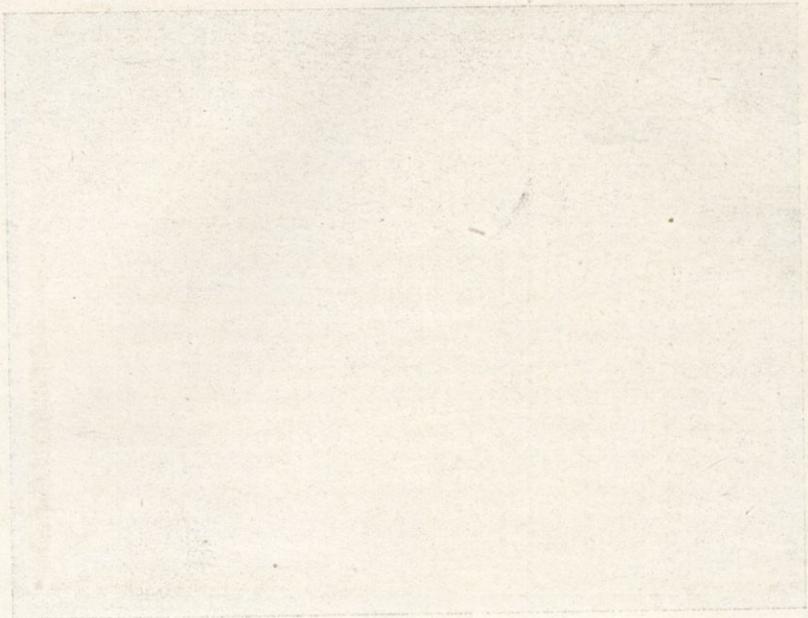


Fig. 2. — Jésus terrasse le serpent-dragon.
Collection Mirzayaniz, n° 1, fol. 10.

1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900



1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950

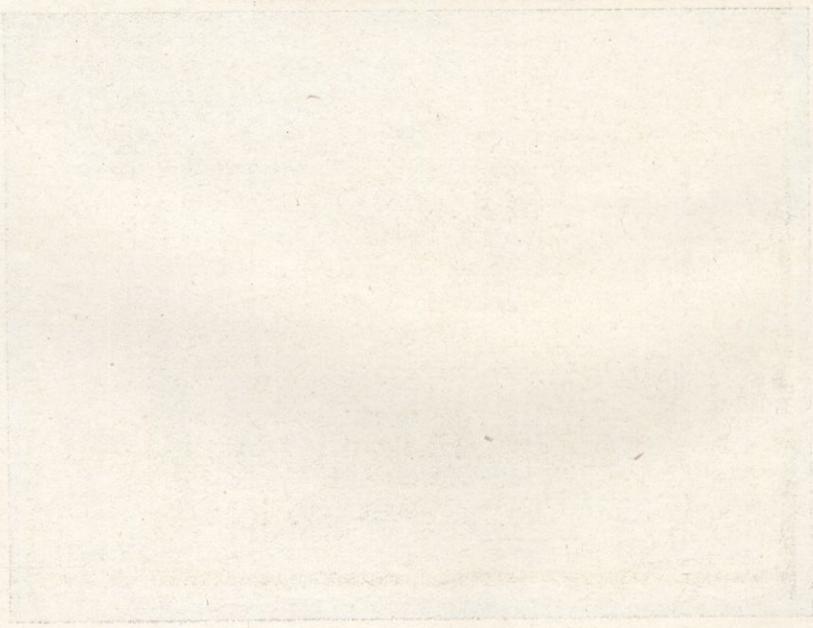
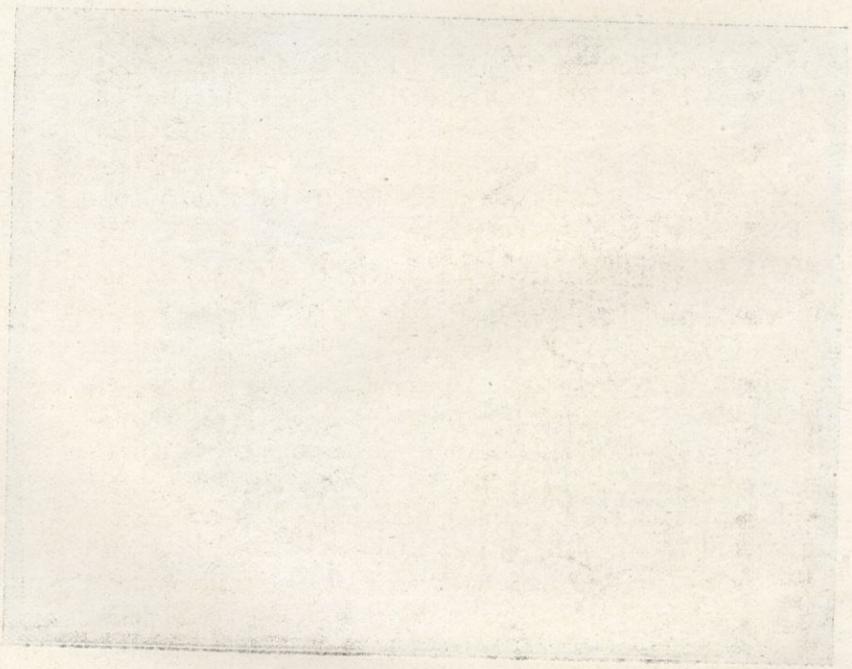
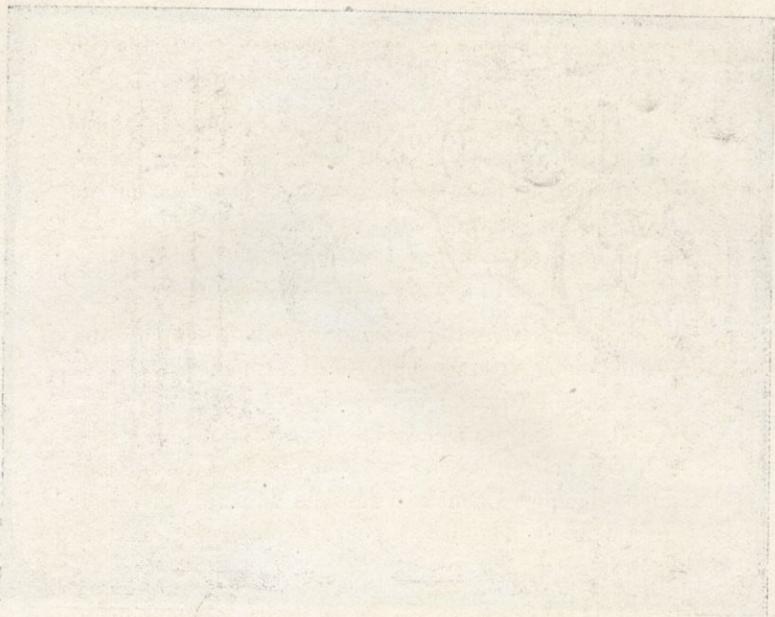




Fig. 3. — Le lavement des pieds.
Collection Mirzayaniz, n° 4, fol. 13.



Fig. 4. — Les femmes impures.
Collection Mirzayaniz, n° 4, fol. 92.



ques échantillons; on saisira sur le vif comment l'art, tout en restant fidèle à une tradition, s'abâtardit rapidement.

Fig. 1. — Cette scène de l'Annonciation est conforme à une vieille tradition iconographique, où la Vierge est assise à droite, sous un dais, ayant à ses pieds une plante (un lys?), symbole de pureté. A l'origine, la Vierge était assise à gauche. Pour tous détails, voir G. MILLET, *Recherches sur l'iconographie de l'évangile aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*. . . (Paris, 1916), p. 67 et suiv.

Fig. 2. — Cette représentation iconographique est importante. Jusqu'à présent, dans diverses figurations arméniennes de la Pentecôte (voir mes *Miniatures arméniennes*. . . [Paris, 1913], fig. 43, 60, 94, etc., et mes *Documents d'art arméniens*. . . [Paris, sous presse]), on pouvait hésiter pour identifier ce personnage à tête humaine, flanquée à gauche d'une tête de bête. Ici, l'enlumineur a pris soin de nommer ce genre de monstre; c'est « le serpent-dragon ».

Fig. 3. — Dans cette scène du lavement des pieds, à droite de la colonne, le personnage assis, qui porte la main à son front, est Pétrus (Pierre); derrière lui, « les apôtres ». A gauche de la colonne, « le Christ » agenouillé lave le pied droit de Pierre. Au-dessus du Christ, « les disciples ».

Fig. 4. — Miniature destinée à illustrer le sermon d'Ephrem, dans lequel il exhorte à se méfier des femmes impures. La légende du haut porte : « Ceci est la fille impure qui conçut les manières sataniques de Caïn, et créa les atours [pour provoquer les hommes]. » — La légende du bas porte : « Les filles impures de Caïn montèrent à la montagne »; et à droite « Satanah ».

Fig. 5. — En haut, Daniel dans la fosse aux lions. En bas Grégoire l'Illuminateur, dans la fosse profonde (Khor virab), entouré de serpents et de dragons.

Fig. 6. — Le texte porte : « Conseil pour tout le monde », puis : « mon fils, le désir des hommes et la beauté des femmes trompent les yeux et font tomber dans le piège. . . » Cette miniature est destinée à illustrer le texte du feuillet 125 qui porte cette exhortation : « . . . l'homme hérite, non pas de l'homme, mais de celui qui est sage; car, comme le feu ressemble à la lumière et à la chaleur; comme le soleil brille par ses rayons, comme le lion est appelé fort à cause de sa force et de sa puissance; enfin, comme l'épervier est admiré à cause de ses ailes

rapides, de même l'homme sage, grand et noble, est honoré dans les palais des rois comme l'or et les pierres précieuses. . . »

Fig. 7-10. — Voyez ci-dessus la description et la traduction de ces différents mémoriaux.

XVII^e siècle; écriture bolorgir; papier; 142 feuillets; nombreuses illustrations; plusieurs mains; 200 × 150 millimètres. Reliure orientale, veau plein, avec trace de trois fermoirs arrachés. [Collection Mirzayantz, à Marseille, n° 1.]

II

MELANGES.

Texte incomplet au début.

P. 1. *զանփանկ(?) 1250 ապրիլի փին կոյան երջնկ Տաւամ, ինչ յեւ չրթին գողջունն եգերց . . .* «Zanphank (?) 1250, le 3 avril, la bienheureuse vierge à moi, après avoir pris congé. . . ».

Puis à l'encre rouge, ce titre : *Համառօտ Հաւաքումն սրբոց վրդայց յաղագս դաւանութե ամենա նբ երրորդ դութեն ընդդէմ հերձուածողաց Հակաճառութիւնք* «Recueil abrégé des saints vardapets, au sujet de la profession de la très sainte Trinité, controverses contre les schismatiques».

P. 7. Titre à l'encre rouge : *վկայութիք յաղագս նն մերոյ յի քի և եռանձնեա անճութեն . . .* «Témoignages au sujet de N. S. J.-C. et de la divinité en trois personnes. . . ». Suite de citations de différents auteurs : David, Habacuc, le vieillard Siméon, Jean l'Évangéliste, Dieu le père, de Jésus lui-même, de Thara, de Sylvestre, de Jules pape de Rome.

P. 20. Témoignage de Denys, patriarche d'Alexandrie, contre le Samosaten (*ընդդէմ սամոսատացոյն*).

P. 25. *Երանոսի հետեւողի առաքելոցն* «(Témoignage) d'Irénée, disciple des apôtres».

P. 26. *ի հաւատոյ բանէն երանոս լովդնց ենքսի* «(Extrait) de l'acte de foi d'Irénée, évêque de Lyon».

P. 27. *գրիգորի սքանչելագործի վկայութիք* «témoignages de Grégoire le thaumaturge».

P. 29-30. Témoignages de Sylvestre, pontife de Rome.

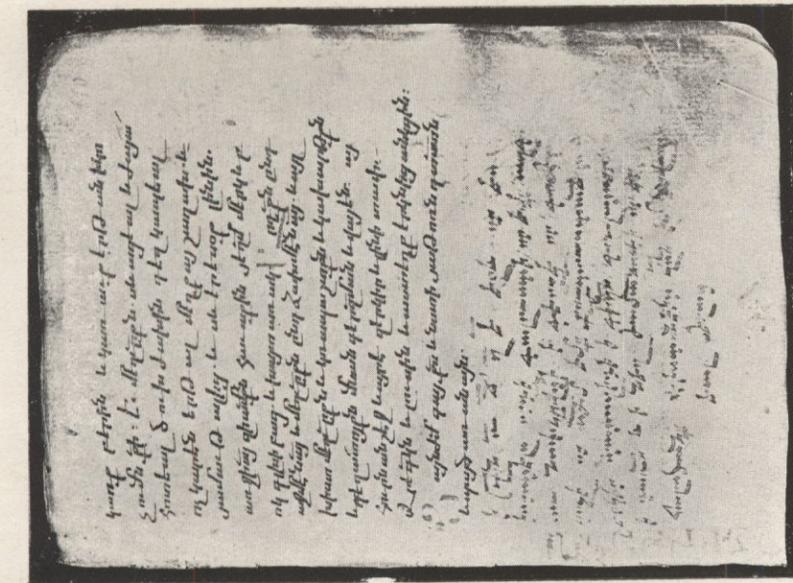


Fig. 7. — Mémorial en écriture notragir de l'an 1745/1746 de J.-C. Collection Mirzayaniz, n° 1, fol. 110.

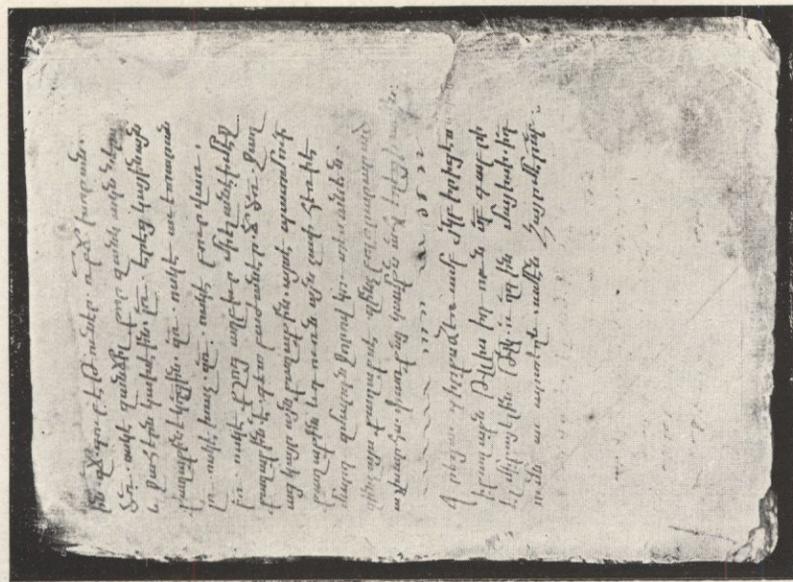


Fig. 8. — Mémorial du copiste en écriture bolorgir de l'an 1643/1644 de J.-C. Collection Mirzayaniz, n° 1, fol. 141.

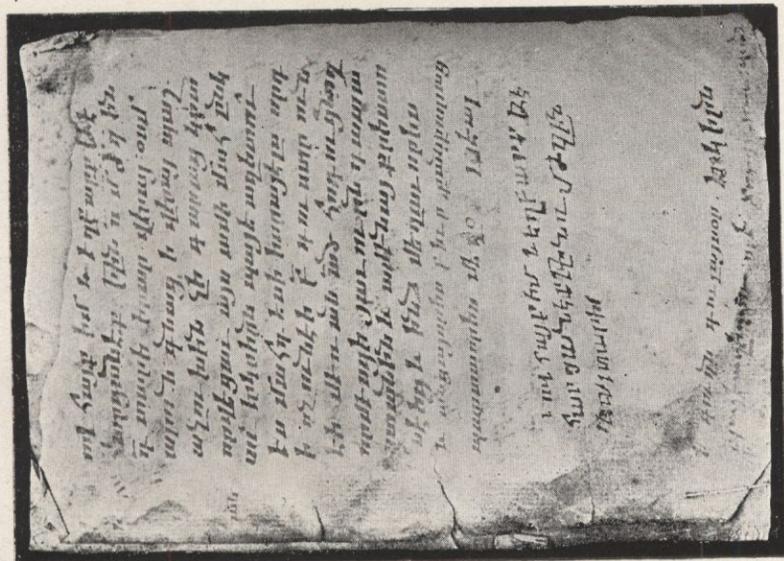


Fig. 9. — Memorial en écriture bolgorir de l'an 1766/1767 de J.-C. Collection Mirzayantz, n° 1, fol. 141 v°.

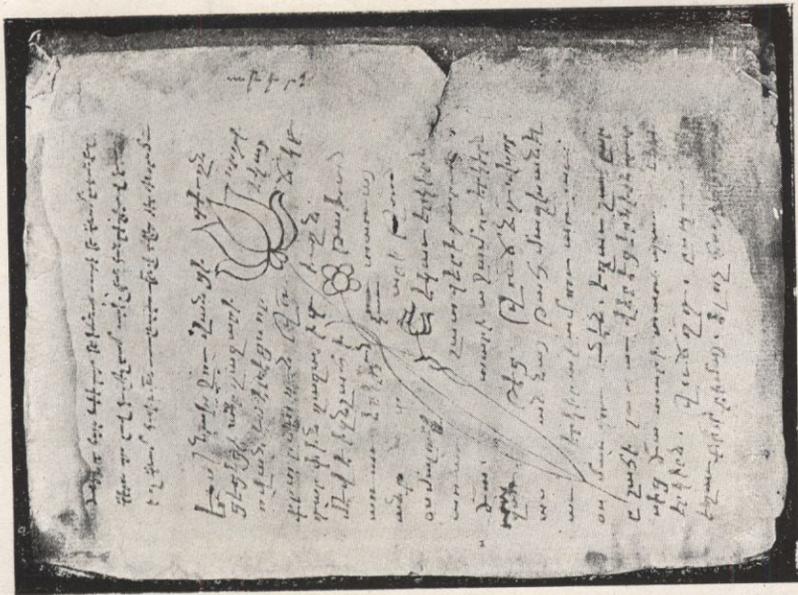
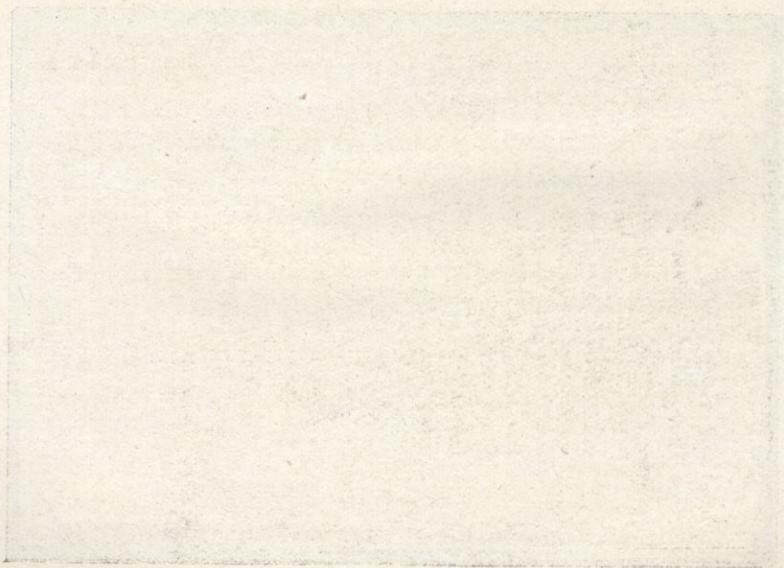
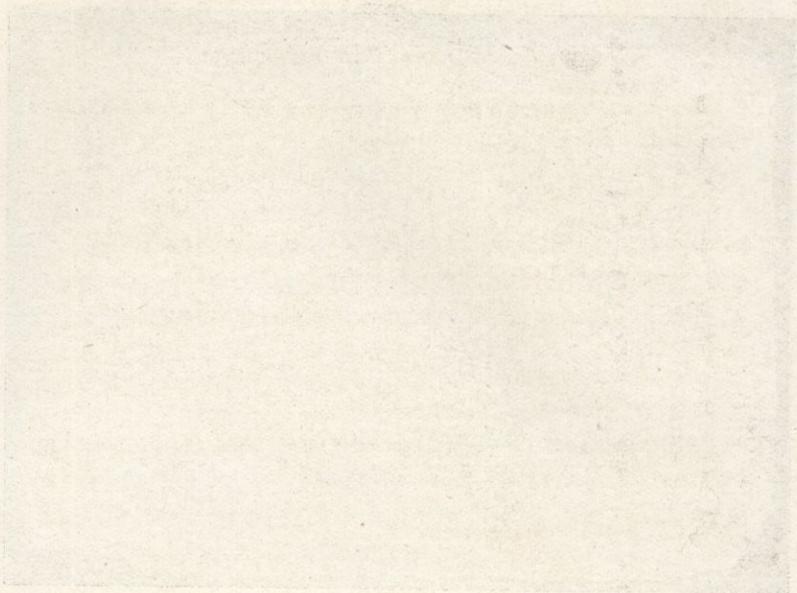


Fig. 10. — Le deuxième mémorial en écriture bolgorir de l'an 1744/1745 de J.-C. Collection Mirzayantz, n° 1, fol. 142.



P. 30. [Témoignage] de l'empereur Constantin.

P. 33. Témoignage de Paul.

P. 34. Témoignage de Denys, évêque d'Athènes.

P. 35. ուտելա հրմայ հայրապետի վկայութիւնք «témoignages d'Outel (Vitalien?) pontife de Rome».

P. 36. Témoignages de Pierre, pontife de Rome.

P. 37. Ժէլիկայ հրմայ հայրապետի վկայութիւնք «témoignages de Pélage, pontife de Rome».

P. 39. [Témoignage de] Célestin, pontife de Rome.

Fol. 40. Témoignage de Honorius (հնորայ), pontife de Rome.
— Témoignages d'Athanase, pontife d'Alexandrie.

P. 55. Discours de Cyrille, pontife d'Alexandrie, prononcé au concile d'Éphèse, contre Nestor.

P. 57. Réponse de Cyrille.

P. 58. Du même, au prêtre Eugéos (առ զիւզէոս ք չչ)⁽¹⁾ :
մի բնուի. թէ մարմնոյ հոգեւորի և իմանալոյ. և բանալանի: սակայն միաւորուի խոստովանեցելոյ. ոչ մեկուսին. այլ է մի բնուի և մի որդի «une nature, et pour le corps spirituel et compréhensible, et la logique. Mais unité de confession; pas séparée; mais une nature et un fils».

P. 59. Lettre de Cyrille au roi Théodose. Questions posées à Cyrille, et ses réponses.

P. 64. Extrait de la lettre de Cyrille à Akak, évêque de Méliène.

P. 65. Suite de lettres de Cyrille à divers personnages.

P. 69. Extrait du discours sur le figuier, de Théophile, pontife d'Alexandrie, etc.

P. 71. Témoignages de Timothée, pontife d'Alexandrie.

P. 73. [Témoignage de] Pierre le Témoin, pontife d'Alexandrie.

⁽¹⁾ Le nom de ce prêtre est à rapprocher de celui cité par Étienne ASOLIK DE TARON, *Histoire universelle*... II^e partie (traduction F. Macler, Paris, 1917), p. 88.

- P. 73. Témoignage de Dioskoros, pontife d'Alexandrie.
- P. 74. Témoignage de saint Alexandre, pontife d'Alexandrie.
- P. 75. Témoignage de Cyrille, pontife de Jérusalem.
- P. 76. Témoignage de Jean, pontife de Jérusalem.
- P. 78. Témoignage de Titos, pontife d'Antioche.
- P. 79... *Երթեա յանտիրքու պիտիգայ Հայրապետին*
«[Témoignage de]... pontife d'Antioche de Pisidie».
- P. 79. De Sévère, pontife d'Antioche, commentateur des épîtres catholiques.
- P. 81. De Grégoire le théologien, [extrait] de la lettre à Klōdonos (Claudanus).
- P. 92. *բարսեղի ընդդէմ Երկաբնակացն վկայութիք*
«De Basile, témoignages contre les partisans des deux natures».
- P. 94. Du même, contre Apolinar.
- P. 95. De Grégoire de Nysse, des livres de la nature. A divers.
- P. 104. Extrait d'un discours d'Ephrem sur la Trinité. — Du même, extrait d'un commentaire de l'Évangile, etc.
- P. 118. Extrait du commentaire d'Epiphane sur le Psaume VIII, etc.
- P. 122. Discours panégyrique de Jean Chrysostome, prononcé sur l'annonciation de la sainte Vierge, contre Arius; etc.
- P. 126. Extrait du panégyrique de la Vierge, par Proclus, pontife de Constantinople, et autres extraits du même.
- P. 131. *ատտիգատտի*... «D'Atticus, évêque de Constantinople...».
- P. 131. De Marouth, évêque de Nphrkert, c'est-à-dire de Moupharlin.
- P. 132. Extrait du discours de Jacques de Saroug sur l'étoile et les mages.
- P. 133. De l'évêque Hippolyte.
- P. 135. De Théodoret, évêque d'Ancyre, divers témoignages.
- P. 138. *մելիտոնի եպսի ՚ի Թղթէն որ առ Եւտրիւս պիտն այս գրեցաւ զս միանալոյ բ[ա]նին այ ընդ մեզ*

Տննդեամբ ի սրբոյ կուսէն. մի յերկուց. միացեալ. և անշփոթ միացել անորիշ ՚ի միմեանց. այլ միացել. և մի լեալ անբալտելի «Extrait de la lettre de l'évêque Méliton, à Eutrupion. Ceci fut écrit à cause de l'union avec nous, du verbe de Dieu par la naissance de (ablatif) la sainte Vierge, un uni des deux, et resté sans confusion, sans distinction l'un de l'autre, mais unis et devenus un indissoluble».

P. 139. Extrait, de l'évêque Zénob.

P. 139. De l'évêque et martyr Ablphès (*ապլփեսի*).

P. 140. *Փիլաքսոնի եպօսի խարբոք. քղքի* «De Philaqson, évêque de la ville de Iarboq (?)». — *Ibid.* : *Փիլաքսոնի անկառացոյ* «de Philaqson d'Ancyre».

P. 141. *Ամիլիոքսոնի եպօսի յիկոնացոյ* «d'Amphilqson, évêque d'Iconium».

P. 141. *Սեբերիանոսի եպօսի գբղցոյ* «de Sévérianos, évêque de Gabala».

P. 142. *Ակակա մելետինոյ եպօսի* «d'Akak, évêque de Mélitène».

P. 142. *Իսիդորոսի ելիսոյտացոյ ի անթղթին* «[Extrait] de la 21^e lettre d'Isidore . . . ».

P. 142. *Ապղեայ. քերսոնի եպօսի* «d'Apeł, évêque de Cherson».

P. 143. *Յովսեփայ արճնոյ եպօսի* «de Joseph, évêque d'Ardsen».

P. 143. *Թիոփոնի եպօսի եթոպացոյ* «de Thiophon, évêque d'Ethiopie».

P. 144. *մեծին Աղիառոնի ՚ի բանէն որ ասէ «զատստնք աննուսնդք բազումք* «du grand Eliaçon, de la phrase où il dit «les jugements du Seigneur sont de nombreux abîmes».

P. 145. *Պանիլեայ յառսիկիւթցին ճուէն* «[Extrait] du discours de Pamphile à l'habitant de Skuth (Shihit, Scète en Égypte?)».

P. 145. *ի թղթէն առիստիդա փիլիսոփայի. որ առ մենանդրոս փիլիսոփայ* «[Extrait] de la lettre d'Aristide le philosophe à Ménandros le philosophe».

P. 146. Ի Թղթէն Պաենպոսի եպօսի կորնթոսի որ ընդդէմ սամուստացոյն Թղթոցն «[Extrait] de la lettre de Prenpos, évêque de Corinthe, contre les lettres du Samosatien (Paul de Samosate)».

P. 147. Պահեղաղեսա եպօսի «de l'évêque Dahézadès(?)».

P. 147. Սէթողի եպօսի և մարտիրոսի'ի համբարձման ճառէն «[Extrait] du sermon de Méthol, évêque et martyr, sur l'Ascension».

P. 147. Շմաւոնի եպօսի «de l'évêque Chmawon (Siméon)».

P. 148. Եգէասի մեծ վկային քի «d'Egêas, le grand témoin du Christ».

P. 148. մեծին տեղէայրենոսի «du grand Téléairénos(?)».

P. 148. Որոգինէի «d'Origène».

P. 149. Ամղիքոսի յիկոնացոյ «d'Amliqos (Jamblique), d'Iconium».

P. 149. Եւսեբէ մնսոյ եպօսի «d'Eusèbe, évêque de Mous (Emèse?)».

P. 150. Կիպրիանոսի եպօսի և վկայի քի «de Kiprianos (Cyprien), évêque et témoin du Christ».

P. 151. Երանելոյն յովաննու «du bienheureux Jean».

P. 151. վն ժողովայն քաղկեդոնի «au sujet du concile de Chalcedoine».

P. 156. Extraits des quatorze lettres d'Akak, pontife de Constantinople et de Pétros, pontife d'Alexandrie, après le concile de Chalcedoine (lettres échangées entre ces deux pontifes).

P. 164. Extrait de la lettre de foi du roi Anastase, après le concile de Chalcedoine.

P. 165. Extrait de la lettre de foi du roi Zénon, après le concile de Chalcedoine.

P. 165. Témoignages contre ceux qui disaient que le corps incorruptible de N. S. J.-C. était corruptible, et lui prêtèrent des vices méprisables [comme s'il aimait] la bonne chère et les boissons. Malheur à eux! [dit] Irénée, le successeur des apôtres et

le disciple de Jean l'évangéliste. (Témoignages de l'évêque Athanase; de Pierre, pontife de Rome, du second concile d'Antioche; de Grégoire le théologien; de Basile; de Jean Chrysostome; de Proclus, évêque de Constantinople; de Cyrille, pontife d'Alexandrie; d'Apollinaire; d'Épiphane, évêque de Chypre; d'Ephrem, serviteur de Dieu; de Philaçon, évêque de la ville d'Aboq (p. 176); de saint Grégoire, l'illuminateur des Arméniens; de la lettre de profession de foi que les Arméniens écrivirent à Théodose le roi; de la lettre de profession de foi que l'évêque Michel (Միշէլ) écrivit en réponse aux questions qui lui avaient été posées par les Chalcédoniens; du vardapet arménien Anania; de la profession de foi du dernier Nersès, catholicos des Arméniens, au roi Manil [Manuel].)

P. 184. Autres explications extraites des commentaires à propos «du jour que personne ne sait, pas même le fils, mais seulement le père», et «où avez-vous mis Lazare?», et d'autres paroles du Christ.

P. 197. Témoignages de saint Grégoire, l'illuminateur de l'Arménie.

P. 199. Extrait de la profession de foi de Sahak et Machtots, qui écrivirent au pontife Proclus.

P. 203. Extrait du discours sur la foi, de Moïse *Qerthotahörn* (= le père des poètes, ou des grammairiens).

P. 204. Extrait du discours sur la foi, de David le philosophe arménien.

P. 205. Extrait du célèbre écrit sur la foi, d'Anania, vardapet des Arméniens.

P. 211. Extrait de Grégoire de Narek, vardapet des Arméniens.

P. 213. Extrait de Pierre, poète des Arméniens.

P. 213. Extrait de Paul, vardapet des Arméniens.

P. 216. Extrait de la profession de foi de Komitas, catholicos des Arméniens.

P. 117. Confession du concile de Manazkert.

P. 218. Extraits des écrits de celui qui s'appelle Moine, contre Nestorius.

P. 218. Extrait de la profession de foi de Mathousa, évêque de Siwniq, qu'il écrivit sur l'ordre d'Ezr, catholicos des Arméniens, et d'autres évêques, au roi des Grecs, Héraclius.

P. 220. Extrait de la profession de foi de Samouël, catholicos des Arméniens, qu'il écrivit comme réponse, à Théodoros, patriarche de Mélitène.

P. 222. Extraits de la profession de foi de Samouël, vardapet des Arméniens, qu'il écrivit contre les *երկաբնակցն* (partisans des deux natures), à la demande du prince qui s'appelait Oskék. . dsern (*որ մականունն ոսկէկ. . ձեռն կոչուր sic*).

P. 232. Extraits de la profession de foi de Tiran, des vardapets d'Arménie, qui fut adressée à Sinaqérem.

P. 234. Extrait de la profession de foi de Sahak, vardapet des Arméniens.

P. 236. Extraits de la lettre de foi du rhéteur des Arméniens, Khosrov.

P. 238. D'Élisée, vardapet des Arméniens. — Extrait de la lettre de foi de Yésou, évêque des Khorkhorouniq. — Extrait de la lettre de foi du concile de Dwin.

P. 239. Extrait d'Élisée, vardapet des Arméniens.

P. 240. Extrait de la lettre de foi de Nersès moyen (Chnorhali?), catholicos des Arméniens, qu'il écrivit à la demande de Mouchet Bagratouni (*ի հաւատոյ թղթէն վերջոյ ներսէսի հայոց կթղիսի. . .*).

P. 240. Extrait de la lettre de foi de Jean, catholicos des Arméniens.

P. 241. Extrait de la lettre de Nerchapouh, évêque des Mami-konianq, et de Grégoire, évêque des Ardzrouniq.

P. 245. Extrait de la lettre de foi de l'évêque Abraham.

P. 246. Extrait de la lettre d'Ezrik, adressée à Machtots. — Extraits d'autres recueils des paroles des vardapets des Arméniens.

P. 250. Extraits de la lettre de Nersès dernier, le philosophe, catholicos des Arméniens, adressée au roi Man[il] (Manuel). (*ներսէսի վերջոյ իմաստասիրի հայոց կթղիսի. . .*).

P. 265. Témoignages à propos de la naissance et du baptême du Seigneur, qu'il faut célébrer le même jour, le 6 janvier. — [Extrait] de l'évêque Polikarpos, qui l'entendit de Jean.

P. 266. De Makar, pontife de Jérusalem. — De Jean, pontife de Jérusalem.

P. 267. De Neqtar, pontife de Rome. — De Grégoire, le théologien.

P. 269. De Basile (*բարսղի*). — De l'évêque Hipofit.

P. 270. Extrait du commentaire de l'évangile selon Luc, par l'évêque Sébérianos.

P. 271. Extrait de la lettre de l'évêque Méliton adressée à Eutrèpion.

P. 272. De l'évêque Kiprianos. — De Marouth, évêque de Nphrkert. — [Extrait] des règlements de Karin (Erzeroum), qui furent établis par ordre de Justinien (*ի կարնայ կանոնացն որ եղաւ հրամանաւ յուստիանոսի*).

P. 273. A propos d'Artémon.

P. 275. [Extrait] de la lettre de Grégoire, évêque des Ardrouniq, qu'il écrivit à Jérusalem(?) aux Arméniens (ou : en Arménie) [*ի թղթէն գրիգորի արժրունեաց եպիս զոր ցրեաց էմի ի հայք*].

P. 278. De Jean, catholicos des Arméniens. — De Jean, le philosophe, catholicos des Arméniens. — Komitas, catholicos des Arméniens, dit.

P. 280. [Extrait] de la lettre de foi d'Étienne, évêque de Siwniq, qu'il écrivit en réponse à la lettre du patriarche d'Antioche.

P. 283. D'Anania, vardapet des Arméniens.

P. 287. [Extrait] de la lettre de foi de Nersès, catholicos des Arméniens, adressée au roi Manil.

P. 288. Témoignages contre ceux qui disent que N. S. ne mangea pas l'agneau, le jeudi soir. Témoignages de Jean Chrysostome, de Zénob évêque, (p. 289) de Marouth évêque de Nphrkert, de la lettre de Nersès au roi Manil.

P. 289. Témoignages [d'après lesquels] il faut dire la messe sans levain, sans eau, sans sel et sans huile. De l'apôtre Tha-

déos; (p. 290) de Makar, pontife de Jérusalem; de Grégoire, le théologien; de la quatrième lettre de Léon, pontife de Rome; d'Ephrem et de Zénob; de l'évêque Amrikos; de l'évêque Kiprianos.

P. 292. [Extrait] des *parapmants* de Cyrille. — Du même, extrait de son commentaire sur le Lévitique. — Discussion (questions et réponses) entre Célestin pontife de Rome, et Barsam évêque d'Antioche.

P. 296. [Extrait] des règlements de Karin (Erzeroum), établis par ordre de Justinien (*ի կարնայ կանոնացն որ եղաւ Տրամանակն յուստիանոսի*). — Le *kronawor* (moine, religieux) dit, contre Nestor.

P. 297. De Jean le Philosophe, catholicos des Arméniens. — Extrait de la lettre de foi du seigneur Géorg, catholicos des Arméniens, adressée à Jean, patriarche des Syriens.

P. 300. [Extrait] des questions de Komitas, catholicos des Arméniens, et du patriarche (*ի Տարցւանցն կովիտասա Տայոց կ'Թղկոսի: և պատրիարգին*).

P. 301. [Extrait] de la lettre de foi de Tiran, pontife des Arméniens.

P. 302. [Extrait] de la lettre de foi de Khostov(?), rhéteur des Arméniens (*ի Տաւատայ Թղթէն խոստովու (sic) Տայոց Տուեատրի*).

P. 303. [Extrait] de la lettre de foi de Nestor, adressée à [Manil]. — De l'évêque Manouël, à propos de la fête de la Sainte Croix.

P. 304. Témoignages [d'après lesquels] il faut dire tous les jours « tu as été crucifié », en face du Fils.

P. 305. Parole [extraite] des écrits de Socrate. — De cet Ignatios qui parle au sujet de ceux qui se disent d'essence divine. — De Clément, pontife de Rome.

P. 306. Des lettres d'Aurélien, pontife de Rome, qui s'appellent « compléments des règlements » (*ի գրոցն օրեղեանոսի Տումնա Տյրապետին որ կանոնաց լրմունք կոչի*). Texte incomplet. Lacune (feuilletts arrachés) entre p. 306 et p. 307.

P. 307. Vision de saint Paul⁽¹⁾.

Texte : Տեսիլ արեցն սուրբի առաքելոյն քի, զոր ետես ՚լս հոգոց միոյնն արդարոց և մեղաւորաց այսպէսի է.

Incipit : Ալ եղեւ բան տն առ իս և ասէ. ասա ժողոր ղեանդ (sic) այլ, մինչև յերբ մեղանչիցէք և յաւելուք ՚ի մեղս և բարկացուցանէք զսր՝ տժ զարարիչն ձեր. . .

«La vision de saint Paul l'apôtre du Christ, qu'il eut au sujet des âmes humaines des justes et des pécheurs, est ainsi :

Incipit : «Et la parole du Seigneur me fut [adressée], et il dit : «Dis à ce peuple, jusqu'à quand pécherez-vous et croîtrez-vous dans le péché, et irriterez-vous le Seigneur Dieu, votre créateur?»

P. 330. Fin de la vision manque. Desinit : . . . և ասես եթէ ծագէ յարև և ձեռնուն (sic) ոք թէ ոչ . և ասէ ոչ . լային և ողբային (2 feuillets coupés) « . . . et tu diras si le soleil se lève, des personnes se chauffent (?) ou non. Et il dit : non. Ils pleuraient et gémissaient.»

P. 331. Titre en rouge : Հարցմունք սրբոյն գրիգոր լուսաւորչին և պատասխանիք հրշտիկին . . . «Questions de saint Grégoire l'Illuminateur et réponses de l'ange . . . ».

P. 362. Titre en rouge : ոտանաւորս վ՞ տ ի ՚լլ կիրակէի ասացեալ առաքել վարդապետէ «Vers au sujet du dimanche, par le vardapet Araçèl».

P. 370. Un mémorial, en écriture moderne, malhabile, et d'une orthographe défectueuse rappelant le style des Arméniens

(1) Il n'y a pas lieu de publier ici le texte arménien de cet apocryphe, qui a joué un rôle considérable au moyen âge, et qui a certainement inspiré le Dante, dans sa description des châtements, au même titre que certains ouvrages musulmans (voir A. CABATON, *La divine comédie et l'Islam*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1920, I, p. 333-360). — Dans sa grande histoire de l'ancienne littérature chrétienne (I, 788), Harnack mentionne des traductions slave, latine, copte et syriaque de la *Visio Pauli*; il ne parle pas d'une version arménienne. Brandes (*Visio Pauli*, Halle, 1885) cite des versions ou des adaptations en vieux français, en anglais et en vieil allemand. Ce document a donc été très répandu, bien que de basse époque (IV^e siècle). On y a relevé des contacts avec l'apocalypse de Sophonie (L. STERN, *Die Apokalypse des Sophonias aus dem Koptischen übersetzt*. . . , 1886); on y a également trouvé trace d'une influence juive (LÉVI, dans *Revue des études juives*, t. XXV, p. 1 et suiv.). Il ne serait pas sans intérêt d'étudier le texte arménien de l'Apocalypse de Paul, et de le comparer avec ses nombreux congénères. Mais ce n'est pas le lieu de le faire ici.

des Indes : պատվել և ցա[ն]կալի ս՜հբ մէլիկ թունի ս՜հբ պտառ ս՜հբ մէլիկ ըստեփանին մայսն ի ւ ա . յր (?) ի նուվաստ այ ծառայ յարու[թի]էս շատ բի ու ըր մեր ս՜հբ անծ սիրաց մարայն (?) զանբաջ աննոյի (?) աշխարիս (sic) մէլիկ թունն անծօլ զօրացեալ ամէն : ի նուվաստ քնի ծառայ.

P. 371. Blanc.

P. 372. Ce mémorial թվն անճխէ մայիսի ամսունն թունին ես տեսի? աղարբս տեսայ էտրանայիքի զպպուլոյ խանունն որ մեր օտին առաջեւըն մէկ տասըն ճըն ճուղուկ կուտեկին մէկ տեղ մէկն կախեցին այլ : մնա ծածն թըռան մինչև ի օր կացաւ ի օրէն յետև աներևուտ եղեւ ես իմացօքս տեսայ էսնոյն հնար : (la dernière ligne est illisible) «l'an 1147 (È.A. = 28 octobre 1698 — 27 octobre 1699 de J.-C.), le 9 du mois de mai, (passage gratté) moi [Eghiasar] j'ai vu dans le khan d'Étranayiq de Lapoul (Caboul ?), devant notre chambre, une dizaine de moineaux vinrent manger ensemble; on en pendit un; mais les autres s'envolèrent. [Le moineau] resta [pendu] trois jours. Au bout de trois jours, il disparut; moi, j'ai vu de mes propres yeux un tel prodige».

P. 373. Blanc, moins cette date, au haut du feuillet : թվն անճ թ ումն «l'an 1152 È.A. = 27 octobre 1702 — 26 octobre 1703 de J.-C.».

P. 374. Ce mémorial : զրեցաւ մեղաւոր այ սվերես զունաբար անարժան թումանըս անծ սիրիք այս կար զալով կի՞ որ ականալօղ ողորմի ասէք իմ հանկուցել ստեփանն կի՞ իմ զանկուջ թուլանըն կի՞ մեղաւորիս ծնօքն (sic) շեիշեցէք (sic) և դուք այլ հիշայ (sic) լինիք առաջիքս ի դատաստանին ամէն «[Ceci] fut écrit [par] le pécheur de Dieu, à la face noire, dur comme la pierre, l'indigne Thouman; pour l'amour de Dieu, en lisant ceci, ou en le voyant, dites [Dieu] ait pitié pour mon défunt Stéphan, ou pour mon malheureux petit-fils, ou mentionnez les parents de moi pécheur, et que vous soyez mentionnés devant le Christ, au [jour du] jugement. Amen».

Un feuillet coupé entre 374 et 375.

P. 375. Livre des Proverbes. Chapitre I^{er}. Proverbes de Salomon, fils de David, roi d'Israël. Texte arménien de *Proverbes*, 1, 1-6, le bas du feuillet (6 lignes) en blanc.

P. 376. Ce n'est pas la suite du texte précédent. Incipit : *և ուրախ եղև սիրա իմ երկրնչել անուանէ քումէ և առաջնորդեայ երկիր ուղիղ* (pas de ponctuation; le reste de la ligne est blanc).

Այր մի էր մեծատուն և անուն նր յովսիմոս և բնակէր ի լեռինն սկիւթ ամն ին բայց ոչ էր ճաշակեալ հաց և մտեալ ընդ յարկաւ այլ խոտ ուտէր ոպ անասուն և հանապազ օրհնէր զսփ և ցանկայր և փութայր ի սրտի իւրում տեսանել զերկիրն երանելեաց և երեւեցաւ հրեշտակ այ ի կատարման աղօթիցն և ասէ ցնայ յովսիմոս ծառայ այ . . . « et mon cœur fut joyeux de craindre ton nom et conduis-moi en pays droit.

« Il y avait un homme riche; son nom était Yôsimos (Hôsimos) et il habitait dans la montagne de Skuth, pendant 40 ans; mais il n'avait pas goûté de pain; il n'était pas entré sous un toit, mais il mangeait de l'herbe comme un animal, et il bénissait constamment Dieu, et il désirait et il brûlait dans son cœur de voir le pays des bienheureux. Un ange de Dieu lui apparut après sa prière et il lui dit : Yôsimos, serviteur de Dieu. . . »

P. 398. Texte resté inachevé; 2 feuillets arrachés entre fol. 398 et fol 399. Fin incomplète de l'histoire de Yôsimos : *յորժամ լինի դատաստան արգար առնես զհատուցումն ամ մարդոյ ըստ գործ* « Alors sera un jugement juste; tu récompenseras tout homme d'après [son] œuvre. . . ». La fin de l'histoire manque.

P. 399. Titre en rouge : *պատմութի վս նեռին ծնընդ և սընընդեան, և չար գործոյն և առնելոյ եղևայի և ենովբայ վս զօրանալոյ Փռանկ ազգին և առնելոյն զմեծն ըստանալոյ, զսբն յէմ և վս փոխման թիւրցն, և վս կատարածի աշխարհի, և վս դատաստանի աուուր ասացեալ սբոյն ազաթանգելի սբ և յանյաղթ փիլիսոփայի* : « Histoire à propos de la naissance et de la nutrition de l'Antichrist (Nér) malfaisant, et [à propos] de l'ascension d'Elie et d'Enôq; [à propos] de la nation Frank qui, devenue puissante, prit la grande Stampôl et la sainte Jérusalem; [à propos] du changement des rois, de la fin du monde et à propos du jour du jugement, racontée par saint Agathangel, le saint et invincible philosophe ».

P. 459. Fin de l'histoire de l'Antichrist, etc.; puis, ligne 10 jusqu'à p. 460, ce mémorial : *Աւ եղաւ (sic) ՚ի քաղաքն*

աղբանապօղիս որ էր թագաւորութիւն սօլթան միստափին և հայոց ազգաց հայրապետութիւնն ինր նահայպետին եւ բարեխօսութիւնն ինր նահայպետականութիւնն սքն ըստեփանոսի նախայ վիային սոցին կենդան աղթութիւնն (p. 460) արժանիս արասցէ երանաւ ետ ձայնին քի որ ստի եկյբ ինհնէբ հօր իմոց ժառանգեցէք զանսպառ ուրախութիւն որ է ինհնէանդրաւ յւանս ամէն. Եւ արդ գրեցաւ ձեռամբս իմով ըսագայիցի ըստեփան թիւն ինքն օգոստի ամսուն ինուն վայելուն : «Et [ceci] fut (eut lieu) dans la ville d'Adranapôlis, qui était le royaume de solthan Mstapha et le pontificat des nations des Arméniens du seigneur Têr Nahappet, et sous l'invocation de la sainte Mère de Dieu, et de Jean Précurseur, de saint Étienne protomartyr; que la prière vivificatrice de ceux-ci, rende dignes de la voix bienheureuse du Christ qui dit : venez, les bénis de mon père; héritez la joie sans fin qui est de bénir sans fin, à jamais. Amen. Et donc, [ceci] fut écrit par ma main, de Stéphan, [originaire] de Raga (Racca), l'an 1151 (È. A. = 27 octobre 1701 — 26 octobre 1702 de J.-C.), le 3 août, pour le profit [des autres]».

Entre 460 et 461, un feuillet blanc.

P. 461. պատմութիւն ի հօսմբ բաղաբին որ է պօղոսի և պետրոսի այս է հրամանքն յայ որ ի յերկնից իջեալ յեկեղեցին պետրոսի առաքելոյն : «Histoire [de ce qui se passa] dans la ville de Rome, qui est à Paul et à Pierre; ce sont les ordres de Dieu, descendus du ciel dans l'église de l'apôtre Pierre».

Desinit (p. 478) : և յորժամ լսէք զձայն թխախ միաբան բահանայք, և ժողովուրդք գայք ի վր ծնկաց բացագլուխ ինհնէցէք գնծ, և ասացէք ինր ողորմեայ, ինր ողորմ. ինր ողորմ. : «Et quand vous entendrez la voix de cette épître, vous prêtres et peuples viendrez ensemble sur vos genoux, la tête découverte; et bénissez Dieu et dites Dieu ait pitié! Dieu ait pitié! Dieu ait pitié!».

P. 479. Blanc.

P. 480. պատմութիւն պղնձէ բաղաբին որ օրինակէ . . . զոր թարմանեցին (sic) իմաստաստերն (sic) զայս «Histoire de la Ville d'airain . . . que traduisirent les sages . . . ».

Incipit : *կայր ի պաղատատ խալիֆայ մի որումն անուն էր արբուովիլը . օր մի ի միոյ սանն իջաւ և ժողովեաց իւր մեծամեծքն և եհարց զնս վն սողուննի արքային թէ ոպ առնէր հրամանն ի վն գիւացն . . .* « Il y avait à Bagdad un khalife, dont le nom était Abdoumiliq. Un jour, il descendit dans une maison et réunit ses grands; il les interrogea au sujet du roi Salomon [en leur demandant] comment il commandait aux démons.

P. 508. Blanc. Puis, la suite de l'histoire de la ville d'airain jusqu'à p. 545.

P. 546. [ա]պ ալեքսանոս ճգնաւորի է «chant (hymne) du cénobite Alegsanos», composé par Jean de Thoulkouran, d'après cette note (p. 554) : *մտօք բլոր զբանս երգողն թուլիւրանցի յովանէսին . և զայց յս իշման բարին ասէք զամէնդ սղորմի : իւր հոգուն* «au chantre de ces choses sensées, à Jean de Thoulkouran, le rappelant au souvenir de Jésus, dites, vous tous, qu'il ait pitié de son âme».

P. 555. Lettres de l'alphabet arménien et noms des signes du zodiaque.

P. 556. Blanc.

P. 557. Horoscopes des hommes et des femmes.

P. 610. Exhortations aux hommes.

P. 614. Blanc.

P. 614. *մարգարէութիւն յօնանու* «Prophétie de Jonas», jusqu'à p. 624, suivie de *մարգարէութիւն եզեկելի* «prophétie d'Ezéchiel» qui débute ainsi : *և եղև բան ան առ իս և ասէ որդի մարգոյ հաստատեալ գերեսս քօ ի վերայ լերանցդ իլի : մարգարեաց իվն դոցա . . .* «Et la parole du Seigneur me fut [adressée] et dit : fils de l'homme, tourne ton visage vers les monts d'Israël, prophétise sur eux . . . » (Ezéchiel, vi).

P. 627. *մարգարէութիւն Եսայեայ* «Prophétie d'Esaië»; c'est le texte du chapitre LXI de ce prophète.

xvii^e et xviii^e siècle; écriture notragir de plusieurs mains; papier; 632 pages; 140 × 100 millimètres; reliure orientale gaufrée. [Collection Mirzavantz, à Marseille, n^o 2.]

CARPENTRAS.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.

Le numéro 1798 des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras renferme, au folio 697⁽¹⁾, un traité intitulé « Ex appendice Reineri Reineccii ad Haythonum. Regum Armeniae familia. » — « Antiquitez de Paris, livre 3, chap. des Célestins. » Extrait concernant la mort et le lieu de sépulture de Léon de Lusignan. — Autre extrait sur le même sujet des « Grandes chroniques de France en la vie du roy Charles VI ». — Copies de la main de Duchesne. » On trouve ensuite, fol. 699, le récit de la mort du dernier roi d'Arménie « Ex historia n.s. Caroli VI. De morte regis Armeniae » 1393. Copie de Duchesne. » Puis, le feuillet 702 offre le texte du « traicté d'alliance et confédération entre le roy Charles VI et Jacques, roy de Hierusalem, de Cypre et d'Arménie, fait à Paris chez le chancelier de Corbye, le 7 janvier 1397. » Enfin, fol. 704, on trouve les « pouvoirs donnés par le roi Jacques à Jean de Lusignan pour le représenter à la passation du traité à conclure avec le roi de France. 16 août 1395 ». Ce manuscrit est en papier et du xvii^e siècle.

Le manuscrit n^o 1816, de la même bibliothèque de Carpentras, copié au xvi^e-xvii^e siècle d'après les auteurs du *catalogue* . . . (p. 582), renferme aux feuillets 548 et 673 la notice suivante : « Léon, fils d'Étienne, roi d'Arménie, du consentement de Raymond « Rupini », son héritier, donne à la maison de Saint-Jean de Jérusalem une portion de territoire qu'il se propose de reprendre aux infidèles. Août 1210 »⁽²⁾.

Enfin le manuscrit n^o 1818 de Carpentras renferme, fol. 171-177, un texte latin de la messe arménienne, auquel le *Catalogue* . . . (t. XXXV, p. 592) consacre la notice suivante : « Missa armena. » Incipit : « Ritus servandus in ministerio ecclesiae, quando vult sacerdos missam celebrari. . . » Explicit : « Revertitur ad sacrarium ferens ipsemet librum Evangeliorum ante pectus et dum transit, omnes osculantur eum. » C'est une longue notice, très détaillée, donnant des indications sur la marche de la cérémonie, les gestes des officiants, les répons, les prières, les

⁽¹⁾ Cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* . . . (Paris, 1899), t. XXXV, p. 403.

⁽²⁾ Cf. *Catalogue général* . . . , t. XXXV, p. 574.

chants, etc. La copie de ce manuscrit en papier remonte au xvii^e siècle, d'après les auteurs du *Catalogue* . . . (p. 601).

[Bibliothèque de Carpentras, ms. n^o 1816, fol. 548; même texte au fol. 673.]

(Fol. 548 r^o) Leo, filius domini Stephani bonae memoriae Dei et Romani Imperii gratia Rex Armeniae, una cum assensu et concessione haeredis sui domini Raymundi Rupini, filii Raymundi primogeniti filii Boemundi Principis Antiochae, concessit et donavit quod si de voluntate divina fuerit ut auferatur laxanda a manibus paganorum per nos vel per haeredes suos, vel per alios christianos venturos, ut sic haereditas domus hospitalis cum omnibus pertinentiis et dominiis suis quae habet et habitura erit; similiter concessit plenariam et liberam potestatem ad faciendam guerram et treugam cum laxanda et cum aliis marchii quae dividunt terram suam, terra et mari, salva defensione totius regni sui, ita quod iste⁽¹⁾ servabit treugam istam, et si quod lucrati sint fratres domus hospitalis super inimicis crucis, cum ullo lucrum (fol. 548 v^o) non partiantur; ut haec dona inconcussa permaneant, sigilli sui aurei impressione privilegium istud praecepit roborari. Factum anno ab Incarnatione Domini M. CC. X., mense augusto, indictione XIII., per manus Bartholomei regiae duanae secretorum prothonotarii. Sigillum deest. Signatum rubro caractere.

տրջառա

TRADUCTION.

[Bibliothèque de Carpentras, ms. n^o 1816, fol. 548; même texte au fol. 673.]

(Fol. 548 r^o) Léon, fils du seigneur Étienne de bonne mémoire, par la grâce de Dieu et de l'Empire romain roi d'Arménie, avec l'assentiment et la concession de son héritier le seigneur Raymond Rupin, fils de Raymond, fils premier-né de Boémond, prince d'Antioche, a concédé et donné que, si par la volonté divine il arrive que Laxanda⁽²⁾ soit enlevé des mains des païens par nous ou par ses héritiers, ou par d'autres

⁽¹⁾ Au fol. 673, on lit plutôt : *ipse*.

⁽²⁾ A corriger vraisemblablement en Laranda, actuellement Derindeh, près d'Iconium. Cf. Reinhold RÖNRICHT, *Regesta regni Hierosolymitani* (MXCVII-MCCXCI) [OEniponti (Innsbrück), libraria academica wagneriana, 1893], p. 225, n^o 843, dont le texte ne concorde pas rigoureusement avec celui de Carpentras, ici même publié. — Voir, du point de vue arménien, la description de Laranda-Karaman donnée par ALICHAN, *Sissouan* . . . (Venise, 1899), p. 342-349.

chrétiens qui viendront, ce soit ⁽¹⁾ l'héritage de la Maison de l'Hôpital, avec toutes ses appartenances et domaines que cette maison a et pourra avoir. Semblablement il a concédé pouvoir plein et libre de faire guerre et trêve avec Laxanda et avec les autres marches qui séparent sa terre, sur terre et sur mer, la défense de tout son royaume étant sauve, de telle sorte qu'il observera cette trêve, et si les frères de la Maison de l'Hôpital ont gagné quelque chose sur les ennemis de la croix, ils ne partageront le gain avec personne. Pour que ces dons restent inébranlables, il a ordonné que ce privilège soit renforcé par l'apposition de son sceau d'or. Fait en l'année de l'incarnation du Seigneur MCC X, au mois d'août, indiction XIII, par les mains de Bartholomé, protonotaire des secrets (secrétaire) de la douane royale. Le sceau manque. Signé en caractère rouge.

toxeol2

[Bibliothèque de Carpentras, ms. n° 1798, fol. 697, 699, 702 à 706.]

(Fol. 697 r°.)

EX APPENDICE REINERI REINECCI AD HAYTHONUM ⁽²⁾.

Regum Armeniae familia.

Leo, forsan et ipse Livono genitus, excipit fratris Livoni regnum, sed ad barbaris praeceptum. Ideo auxiliorum corrogandorum gratiâ primum Romam ad Urbanum VI. Papam, deinde in Galliam ad Carolum VI. Regem profectus, quia ibi bello omnia ardebant, Galliam tum infestante Richardo II. Rege Angliae, pacificatoris partes suscipit, exinde per totum decennium ab Anglo detentus, et interea perhonorifice habitus. Dum autem causâ ipsius ad Bonifacium IX. Papam rejicitur, pro Asiatica expeditione Africana contra Tunetanum regnum decernitur. Sicque ab hoc tempore Armenia christianos reges habere desiit.

Antiquitez de Paris Livre 3. Chap. des Celestins.

Le serenissime Prince Léon de Lusignan cinquieme Roy des Latins au Royaume d'Armenie, fugitif du Turc du temps du règne de Charle VI. Roi de France, décéda à Paris au royal logis des Tournelles rue S. An-

(1) Lire : *sit*, au lieu de : *sic*.

(2) Je dois la copie de ces documents de Carpentras à l'extrême obligeance de M. Chobaut, bibliothécaire de la ville de Carpentras, et qui n'était pas encore démobilisé lors de mon passage dans sa ville.

thoïne le 29 novembre 1393, et a esté inhumé à costé gauche du grand autel des Célestins soulz une tombe haute et royale. Par son testament il a (fol. 697 v°) augmenté le couvent des Célestins de trois religieux, qui sont obligez de prier Dieu pour luy et pour le Roy d'Angleterre Richard II, exécuteur de son testament, lequel de son propre pour la fondation desdits religieux a donné deux mille livres, qui ont esté converties en héritages.

Les grandes chroniques de France, en la vie du Roy Charles VI.

Le Roy d'Arménie, qui avoit esté assez longuement en France de bonne belle vie, honneste et catholique, alla de vie a trespasement, et fut mis en sépulture aux Célestins de Paris, vestu de vestemens tous blancs. Et à son enterrement furent les princes et seigneurs et foison de peuple.

(Fol. 698 blanc.)

(Fol. 699 r°.)

EX HISTORIA MS. CAROLI VI.

De morte Regis Armeniae⁽¹⁾.

Dominica prima Adventus, dominus Leoneus rex Armeniae minoris, quem Rex jam per decennium solita munificentia donis uberioribus ditatum statuerat ut ex regali aerario annuatim perciperet, unde posset statum regium ducere in domo sua, Parisius diem signavit ultimum. Is tamen morti proximum se videns, et cupiens catholicorum more decedere, evocatis cum suis servientibus viris ecclesiasticis, quos secum semper pascebat, in spiritu contrito et humiliato confitens peccata sua, fidemque pie ac religiose articulatim aperiens, omnia suscepit ecclesiastica sacramenta. Immensum quoque thesaurum et suppellectilem preciosam, quae liberalitate regia accumulaverat, quadrifacie dividendum, primam partem pauperibus et mendicantibus religiosis; secundam filio suo illegitimo, tertiam familiaribus suis, et quartam magistris domus suae in testamento legavit. Et quia ad sepulturam, quam in ecclesia Celestinorum Parisiensium elegerat, se portari statuerat more Armeniae Regum, id familiares sui candidis vestibus induti, non sine admiratione multorum, cum numquam audissent vel vidissent, peregerunt. In lecto namque albis palliis ornato corpus exanime vestimentibus regalibus hujus

(1) Cf. *Chronique du religieux de Saint-Denis*...; éd. L. Bellaguet (Collection des documents inédits sur l'histoire de France), t. II (Paris, 1870), p. 112.

coloris vestibis indutum posuerunt, juxta caput coronam auream repou-
nentes astitis qui vestibis albis luminare more regio deferrent. Cumque
funerali pompa viri ecclesiastici usque ad locum sepulcri honorifice
deduxerunt, et peractis exequiarum officiis ibidem devote sepelierunt.

(Fol. 702 r°.)

*Traicté d'alliance et confédération entre le Roy Charles VI. et Jaques Roy
de Hierusalem de Cypre et d'Armenie, fait à Paris chez le chancelier
de Corbye, le 7 janu. 1397*⁽¹⁾.

Nos Guillelmus vicecomes Meleduni, commissarius, procurator et
nuncius specialis Serenissimi Principis domini mei metuendissimi domini
Karoli, Dei gratia Francorum Regis, et nos Johannes de Lusignano,
dominus de Barneo, ambaxiator, procurator et nuncius specialis Sere-
nissimi Principis domini et patruï mei metuendissimi domini Jacobi Dei
gratia Regis Cypri, prout de potestatibus et procuratoriis utrique nos-
trum datis per dominos nostros saepedictos plene constat per literas
patentes ipsorum dominorum, quarum tenores inferius sunt subscripti,
ad infrascripta à dictis dominis nostris regibus specialiter deputati,
notum facimus universis quod virtute mandatorum et commissionum
dictorum dominorum nostrorum regum et potestatum per eos nobis
attributarum, convenimus in simul praefatorum dominorum nostrorum
regum nominibus et pro ipsis, quod ipsi domini nostri reges sunt et a
modo erunt ad invicem conjuncti, confœderati et legati vinculo fœderis,
amicitiae, (fol. 702 v°) veraeque et bonae unionis, etiam et quod alter
alterius ipsorum honorem et commodum prosequetur, ac etiam procu-
rabit, et damna quae ad unius eorum notitiam devenerint alteri inferenda
impedient bona fide, necnon alter eorum apud alterum aget et faciet ea
omnia et singula quae per bonum, verum et fidum amicum, et bono,
vero et fido amico agi et fieri debent et pertinent, fraude et dolo ces-
santibus quibuscunque.

Ab ipsis autem ligis et confœderationibus dictorum dominorum nos-
trorum regum nominibus excipimus et exceptos esse volumus omnes
alios quoscunque, cum quibus uterque ipsorum erat antea nexu san-
guinis sive literariae vel alias colligatus, etiam et omnes vassallos et
subditos utriusque.

Quae omnia et singula nos Guillelmus, vicecomes Meleduni, praedictus
procurator et nomine procuratorio domini mei metuendissimi domini
Karoli Francorum Regis, vobis domino Johanni de Lusignano, procu-

⁽¹⁾ Voir le texte de ce traité, publié, d'après les Archives nationales de
Paris, sect. hist. J. 433, n° 9, par L. de MAS LATRIE, *Histoire de l'île de
Chypre...* (Paris, 1852), in-8°, II, p. 439-441.

ratori et nomine procuratorio dicti domini mei Regis Cypri vobis Guillelmo vicecomiti Meleduni procuratori et nomine procuratorio dicti Serenissimi Principis domini mei Regis Francorum promittimus in dictis dictionum dominorum (fol. 703 r°) nostrorum omnia et singula superscripta bene et fideliter attendere, complere ac etiam inviolabiliter observare. In quorum omnium et singulorum testimonium et fidem praesentes literas seu praesens publicum instrumentum fieri et duplicari, et per notarium publicum infrascriptum publicari mandavimus, et sigillorum nostrorum una cum signo et subscriptione dicti notarii publici fecimus appensione muniri. Tenor vero instrumenti procuratorii dicti domini Regis Francorum sequitur et est talis :

Karolus Dei gratia Francorum Rex, universis praesentes literas inspecturis salutem. Notum facimus quod nos de fidelitate, circumspectione et diligentia dilectorum et fidelium Amenonis domini de Lebreto avunculi, Guillelmi vicecomitis Meleduni consanguinei et consiliariorum nostrorum plenissime confidentes, ipsos facimus, constituimus, nominamus et eligimus procuratores nostros generales commissariosque et certos nuncios speciales et eorum quemlibet insolidum, ita quod non sit melior conditio occupantis, sed quod unus eorum inceperit, alter prosequi valeat, mediari et finire, ad tractandum nomine nostro et pro nobis cum charissimo consanguineo nostro Johanne de Lusignano domino de Baruto nepote ambaxiatore et procuratore ac nuncio speciali serenissimi principis charissimi consanguinei (fol. 703 v°) nostri Jacobi Regis Cypri habente ad hoc ab ipso consanguineo nostro Rege plenariam potestatem per literas ipsius Regis ejus sigillo sigillatas, ligas, confederationes et amicitias inter nos ex una parte et dictum consanguineum nostrum Regem Cypri ex altera, prout eisdem procuratoribus aut eorum alteri videbitur faciendum, de et super ligis, confederationibus et amicitiiis praedictis, et de modis et conventionibus ad hoc opportunis conveniendum, ipsas quoque ligas cum illis modis, conventionibus et promissionibus, de quibus ipsi procuratores utriusque partis invicem convenerint firmandum et concludendum, dantes et concedentes dictis procuratoribus nostris et eorum cuilibet in solidum, plenam, liberam et absolutam potestatem et mandatum speciale praemissa et generaliter omnia alia et singula faciendum et gerendum, quae ad hoc et circa praedicta et eorum dependentias et connexa necessaria viderint et quomodolibet opportuna, et quae nos facere possemus si praesentes intercessemus etiamsi mandatum exigerent magis speciale, promittentes bona fide nos ratum, gratum et firmum habere quicquid per dictos commissarios et procuratores nostros et eorum quemlibet in solidum in praemissis (fol. 704 r°) et circa praemissa actum, gestum firmatumque fuerit et conclusum; quodque omnia et singula per dictos procuratores nostros et eorum quemlibet acta in praemissis confirmabimus per nostras patentes literas nostro sigillo sigillatas, dum super hoc fuerimus requisiti. In cujus rei fidem et testimonium nostrum praesentibus literis fecimus apponi sigil-

lum. Datum Parisiis die quarta januarii anno millesimo trecentesimo nonagesimo septimo et regni nostri decimo octavo.

Item sequitur tenor procuratorii dicti domini Regis Cypri, et est talis :

In nomine Domini, Amen. Nos Jacobus Dei gratia Rex Hierosolymitanus decimus septimus, et Rex Cypri et Armeniae, in praesentia, consensu et voluntate infrascriptorum nostrorum baronum, hominum ligiorum, altam regiam curiam Cypri facientium secundum morem et consuetudinem dicti regni, videlicet Johannis de Lusignano, comitis Tripolitani, Johannis de Bries, Principis Galileae, et Regni Cypri,
 . . (sic) Hugonis de la Balma, regni Hierusalem connestabilis, Aluardi de Sansono, regni Cypri auditoris, Raynaldi de Milmars regni Cypri mareschali, Guidonis de la Balma (fol. 704 v^o) regni Hierusalem marescalli, Johannis de Tabaria regni Armeniae marescalli, Johannis Babini regni Armeniae camerarii, et Odrardi Provanae regni Cypri camerarii, confidentes ad plenum de fide probata, industria et legalitate laudabili magnifici baronis Johannis de Lusignano domini de Baruto, nepotis et consilarii nostri dilecti, eundem, licet absentem, tanquam praesentem omni via, modo, jure et forma quibus melius possumus, facimus, creamus, ordinamus, constituamus, et loci nostri ponimus nostrum verum, legitimum et indubitatum nuncium, actorem, procuratorem, factorem et negociorum gestorem, ad tractandum et perficiendum unionem, confederationem, fraternitatem et societatem cum quacunque persona, corpore, collegio et universitate, contra et adversus omnes et quascunque personas, corpora, collegia et universitates cujusvis status, gradus et conditionis existant, partium facientium dictam ligam, unionem, fraternitatem et societatem et pro praedicta liga, unione, confederatione, fraternitate et societate praefatum serenissimum dominum regem et bona sua in quocunque contractu obligandum, sub illis pactis, temporibus, modis, formis, obligationibus, promissionibus, clausulis, cautelis, (fol. 705 r^o) pœnis et renunciationibus de quibus prout et dicto magifico procuratori et consiliario nostro dilecto melius videbitur et placuerit et generaliter in praedictis et circa praedicta faciendum quae necessaria fuerint et occurrerint opportuna, quaeque quilibet bonus et verus ac legitimus procurator et nuncius specialis facere potest et debet, et quod ad praedicta requiratur magis speciale mandatum dantes et concedentes magifico dicto procuratori et consiliario nostro dilecto in praedictis et circa praedicta et inde emergentibus accessoriis annexis ab eis plenum et sufficiens mandatum cum plena, libera et generali administratione promittentes tibi notario et cancellario nostro infrascripto tanquam personae publicae officio publico stipulanti et recipienti nomine et vice omnium et singulorum quorum interest, intererit et in futurum poterit interesse, perpetuo habiturum gratum, ratum et firmum quicquid per dictum magificum procuratorem et consiliarium dilectum in praedictis et circa praedicta, et in dependentibus emergentibus accessoriis annexis

et connexis ab eis acta, tractata et perfecta fuerint, seu quomodolibet procurata, sub hypotheca et obligatione omnium bonorum nostrorum mobilium et immobilium, praesentium et futurorum, et volentes relevare dictum nostrum (fol. 705 v^o) magnificum procuratorem et consiliarium dilectum ab omni onere satisfaciendi promittimus tibi dicto notario et cancellario nostro supra et infra scripto stipulanti et recipienti ut supra de iudicio sisti et iudicatum solvi in omnibus suis clausulis nisi fuerit appellatum, intercedentes et fidem tenentes pro eo sub simili hypotheca et obligatione omnium bonorum nostrorum mobilium et immobilium habitorum et habendorum renunciantur juri de principali primo conveniendo et omni juri. In quorum omnium testimonium et cautelam praesens procuratorium in formam publici instrumenti redactum fieri iussimus per Manuelem de Valente notarium publicum infra scriptum cancellarium nostrum dilectum et nostri sigilli appensione muniri. Actum Nicossiae in palatio regio videlicet in camera nova, anno dominicae nativitatis millesimo trecentesimo nonagesimo quinto, indictione tertia secundum communem cursum die lunae decima sexta augusti mensis, testes egregii milites Hugo Babinus et Jacobus de Gilberto ad hoc vocati specialiter et rogati; Manuel de Valente imperiali autoritate notarius et supradicti serenissimi domini regis cancellarius praedictis omnibus interfui et rogatus scripsi signumque meum in instrumentis apponi solitum apposui in testimonium (fol. 706 r^o) omnium praemissorum. Actum et datum Parisiis in domo habitationis magnifici viri domini Arnaldi de Corbeya cancellarii Franciae, anno millesimo trecentesimo nonagesimo septimo secundum morem gallicanum indictione septima, die septima mensis januarii, praesentibus dicto cancellario reverendoque patre in Christo Philippo episcopo Noviomensi, domino Almarico de Ordeomonte consiliario et Heremita de Faya cambellano, militibus, et Johanne de Estoteville etiam consiliario dicti domini nostri Francorum Regis, necnon domino Thoma de Zenariis, legum doctore, iudice cancellariae regni Cypri, testibus ad praemissa vocatis.

[Bibliothèque de Carpentras, ms. n^o 1798, fol. 697, 699, 702 à 706.]

(Fol. 697 r^o.)

De l'abrégé de Reinerus Reineccius à Haythou.

Famille des rois d'Arménie.

Léon, peut-être né lui-même aussi de Livonus⁽¹⁾, reçoit le royaume du frère de Livonus, mais à (condition de le) prendre d'abord aux bar-

⁽¹⁾ «L'histoire des événements qui s'accomplirent en Cilicie depuis la mort de Constantin IV (1362) jusqu'à l'avènement de Léon VI (1365) ne nous est

bares. C'est pourquoi, pour implorer du secours, il alla d'abord à Rome vers le pape Urbain VI⁽¹⁾; puis en France vers le roi Charles VI⁽²⁾. Comme tout était en pleine guerre là, Richard II⁽³⁾, roi d'Angleterre, faisant la guerre à la France, il joue le rôle de pacificateur; ensuite, retenu par l'Anglais pendant dix ans entiers, et cependant traité très honorablement. Mais tandis que sa cause est renvoyée au pape Boniface IX⁽⁴⁾, au lieu d'une expédition en Asie, on décide une expédition en Afrique, contre le royaume de Tunis. Et ainsi, depuis ce temps, l'Arménie cessa d'avoir des rois chrétiens.

Antiquitez de Paris, etc. . . (*supra*, p. 258.)

Les grandes chroniques de France. . . (*supra*, p. 259.)

(Fol. 699 r°.)

Extrait de l'histoire manuscrite de Charles VI.

De la mort du roi d'Arménie.

Le premier dimanche de l'Avent, le seigneur Léon, roi de la Petite Arménie, que le roi⁽⁵⁾, avec sa munificence habituelle, avait richement

pas parvenue. On ne sait pas même au juste de quel prince Léon était fils, et les opinions des historiens sont loin de s'accorder à ce sujet. Selon les uns, Léon était né d'un roi qui portait le même nom; selon les autres, il était né d'un Arménien et d'une princesse grecque; mais ce que nous savons positivement, c'est qu'il était issu du sang de Lusignan et parent de Pierre I^{er}, roi de Chypre. Un memento d'un Évangile manuscrit. . . pourrait faire supposer que Léon VI était fils du roi Constantin IV. Quoi qu'il en soit, il paraît que Léon VI ne succéda pas immédiatement à Constantin IV, et qu'il y eut à la mort de ce prince un interrègne de deux années, pendant lesquelles plusieurs prétendants firent valoir des droits à la couronne d'Arménie. Léon ayant eu le dessus, comme on peut le croire, d'après une lette du pape Urbain V, adressée à la noblesse et au clergé arméniens en 1365, ne fut pas cependant regardé par toute la nation, comme le véritable héritier et le successeur légitime de Constantin IV, puisque le pape, dans cette même lette, engage les Arméniens à rendre à Léon les insignes de la royauté dont ils l'avaient dépouillé, si toutefois il était le véritable héritier du trône de Sis.» (Cf. VICTOR LANGLOIS, *Documents pour servir à l'histoire des Lusignans de la Petite Arménie*, dans *Revue archéologique*, 1859, I, p. 153-154.)

⁽¹⁾ Urbain VI, pape à Rome, 1378-1389, lutte contre Clément VII, pape à Avignon. — Urbain V, dont parle Langlois dans la note précédente, fut élu pape en 1362 et résida d'abord à Avignon; il séjourne à Rome de 1367 à 1370, puis revient à Avignon en 1375, où il mourut cette même année.

⁽²⁾ Charles VI, roi de France, 1380-1422.

⁽³⁾ Richard II, roi d'Angleterre, 1377-1399.

⁽⁴⁾ Boniface IX, pape à Rome, 1389-1404.

⁽⁵⁾ Le roi de France, Charles VI.

doté de dons abondants, pour qu'il les perçût annuellement du trésor royal, afin de pouvoir mener un état royal dans sa maison, marqua le dernier jour (mourut) à Paris. Cependant, se voyant près de mourir, et désirant mourir à la manière des catholiques, ayant appelé des ecclésiastiques avec ses serviteurs, qu'il entretenait toujours avec lui, confessant ses péchés dans un esprit contrit et humilié, et déclarant sa foi pieusement et religieusement article par article, il reçut tous les sacrements de l'Église. Il légua aussi par testament⁽¹⁾ l'immense trésor et la vaisselle précieuse qu'il avait accumulés par la libéralité royale, en la partageant en quatre parts : la première partie aux pauvres et aux moines mendiants, la seconde à son fils illégitime, la troisième à ses familiers, et la quatrième aux maîtres de sa maison. Et comme, pour sa sépulture qu'il avait choisie dans l'église des Célestins de Paris, il avait décidé d'être porté à la manière arménienne, ses familiers accomplirent [sa volonté], revêtus de vêtements blancs, non sans [provoquer] l'étonnement de beaucoup, vu qu'ils n'avaient jamais ouï dire ni vu [chose pareille]. Car ils déposèrent sur un lit paré de manteaux blancs le cadavre revêtu des vêtements royaux, vêtements de la même couleur (blanche), plaçant la couronne d'or près de sa tête, des gens en vêtements blancs portaient un luminaire à la mode royale. Et les ecclésiastiques l'accompagnèrent avec un cortège funèbre jusqu'au lieu du sépulcre, et après avoir achevé les offices des morts, ils l'ensevelirent là dévotement.

(Fol. 702 r^o.)

Traité d'alliance et confédération entre le Roy Charles VI, et Jaques Roy de Hiérusalem de Cypre et d'Arménie, fait à Paris chez le chancelier de Corbye, le 7 janvier 1397.

Nous, Guillaume, vicomte de Melun, commissaire, procureur et envoyé spécial du Sérénissime prince mon seigneur très redoutable, le seigneur Charles, par la grâce de Dieu roi des Français, et nous, Jean de Lusignan, seigneur de Barne, ambassadeur, procureur et envoyé spécial du sérénissime prince, mon seigneur et oncle très redoutable, le seigneur Jacques, par la grâce de Dieu roi de Chypre, — conformément aux pouvoirs et procurations donnés à chacun de nous par nos dits seigneurs, comme il est pleinement établi par lettres patentes de ces seigneurs rois, dont la teneur est écrite ci-dessous, — nous, députés spécialement par nos dits seigneurs rois pour ce qui est écrit plus bas, faisons connaître à tous que, en vertu des mandats et dites commissions

⁽¹⁾ On trouvera le texte *in extenso* du testament de Léon VI, dernier roi d'Arménie, *apud* Victor LANGLOIS, *Le trésor des chartes d'Arménie*, ou Cartulaire de la chancellerie royale des Roupéniens... (Venise, 1863), in-4°, p. 207-211.

de nos seigneurs rois et des pouvoirs à nous attribués par eux, nous nous sommes réunis ensemble au nom de nos seigneurs rois dits ci-dessus, et en leur place, et que nos seigneurs rois eux-mêmes sont et seront dès maintenant unis réciproquement, confédérés et liés par un lien d'alliance, d'amitié et de vraie et bonne union, que chacun d'eux poursuivra et même procurera l'honneur et l'intérêt de l'autre, et que chacun d'eux, en bonne fidélité, empêchera les dommages qu'il pourrait apprendre devoir être causés à l'autre; et que chacun d'eux fera et exécutera par rapport à l'autre toutes et chacune des choses qui doivent être faites et exécutées par un ami bon, vrai et fidèle pour un ami bon vrai et fidèle, à l'exclusion de toute fraude et ruse.

Mais des ligues elles-mêmes et confédérations de nos dits seigneurs rois nous excluons et voulons que soient exclus tous autres quelconques avec lesquels l'un et l'autre d'eux était auparavant lié par le lien du sang ou d'un écrit ou autrement, et aussi tous les vassaux et sujets de l'un et de l'autre.

Nous, Guillaume, vicomte de Melun, dit ci-dessus procureur et à titre de procureur de mon seigneur très redoutable, le seigneur Charles roi des Français, nous promettons à vous, seigneur Jean de Lusignan, procureur et à titre de procureur de mon dit seigneur le roi de Chypre, — [et nous, Jean de Lusignan, procureur et à titre de procureur de mon dit seigneur le roi de Chypre, nous promettons] à vous Guillaume, vicomte de Melun, procureur et au titre de procureur du dit sérénissime prince mon seigneur le roi des Français, — en foi de nos dits seigneurs, de faire bien et fidèlement attention à toutes et chacune des choses ci-dessus écrites, de les accomplir et même de les observer inviolablement. En témoignage et foi de toutes et chacune de ces choses, nous avons ordonné les présentes lettres et instrument (acte) présent public être fait et exécuté en double, et être publié par le notaire public ci-dessous, et nous l'avons fait munir de la suspension de nos sceaux avec le sceau et la signature du dit notaire public.

Or la teneur de l'acte de procuration du dit seigneur roi des Français suit et est telle :

Charles, par la grâce de Dieu roi des Français, à tous ceux qui verront les lettres présentes, salut. Nous faisons savoir que, nous fiant très pleinement en la fidélité, circonspection et diligence de nos chers et fidèles Amenon, seigneur de Lebret, notre oncle, Guillaume, vicomte de Melun, notre parent et [l'un] de nos conseillers, nous les faisons, constituons, nommons et choisissons pour nos procureurs généraux et commissaires et messagers spéciaux sûrs, et chacun d'eux pour le tout, tellement que la condition de celui qui occupe [la place] ne soit pas meilleure, mais que ce que chacun d'eux aura commencé, l'autre ait le pouvoir de le poursuivre, moyenner et finir, pour traiter, — en notre nom et en notre place, avec notre très illustre parent Jean de Lusignan, seigneur de Beyrout, neveu, ambassadeur et procureur, et envoyé

spécial du sérénissime prince, notre très illustre parent, Jacques, roi de Chypre, ayant pour cela, de la part de notre parent lui-même le roi, plein pouvoir, par lettres scellées de ce roi lui-même, — de ligues, confédérations et amitiés entre nous d'une part, et notre dit parent le roi de Chypre d'autre part, selon qu'il paraîtra aux mêmes procureurs ou à l'un d'eux devoir être fait, concernant les ligues, confédérations et amitiés ci-dessus dites, et devoir s'entendre au sujet des modes et conventions opportunes pour cela, des ligues elles-mêmes avec ces modes, conventions et promesses, au sujet desquelles les procureurs eux-mêmes de l'une et l'autre part seront d'accord pour confirmer et conclure, — donnant et concédant à nos dits procureurs et à chacun d'eux absolument, plein, libre et absolu pouvoir, et mandat spécial pour faire et exécuter ce qui est dit plus haut, et généralement toutes autres choses et chacune qu'ils verront nécessaires et en quelque manière opportunes pour cela et pour les choses dites et les choses qui en dépendent et leur sont connexes, — et que nous pourrions faire, si nous étions présents, quand même elles exigeraient un mandat plus spécial, promettant en bonne foi de ratifier, agréer et confirmer tout ce qui aura été fait et confirmé et conclu d'abord et par avance par nos dits commissaires et procureurs et chacun d'eux pour le tout; et que nous confirmerons toutes choses et chacune faites par nos dits procureurs et l'un quelconque d'entre eux, par nos lettres patentes scellées de notre sceau, lorsque nous en aurons été requis. En foi et témoignage de quoi, nous avons fait apposer notre sceau aux présentes lettres. Donné à Paris le 4^e jour de janvier, en l'an 1397, et de notre règne le 18^e.

De même suit la teneur de la procuracy dudit seigneur le roi de Chypre, et elle est telle :

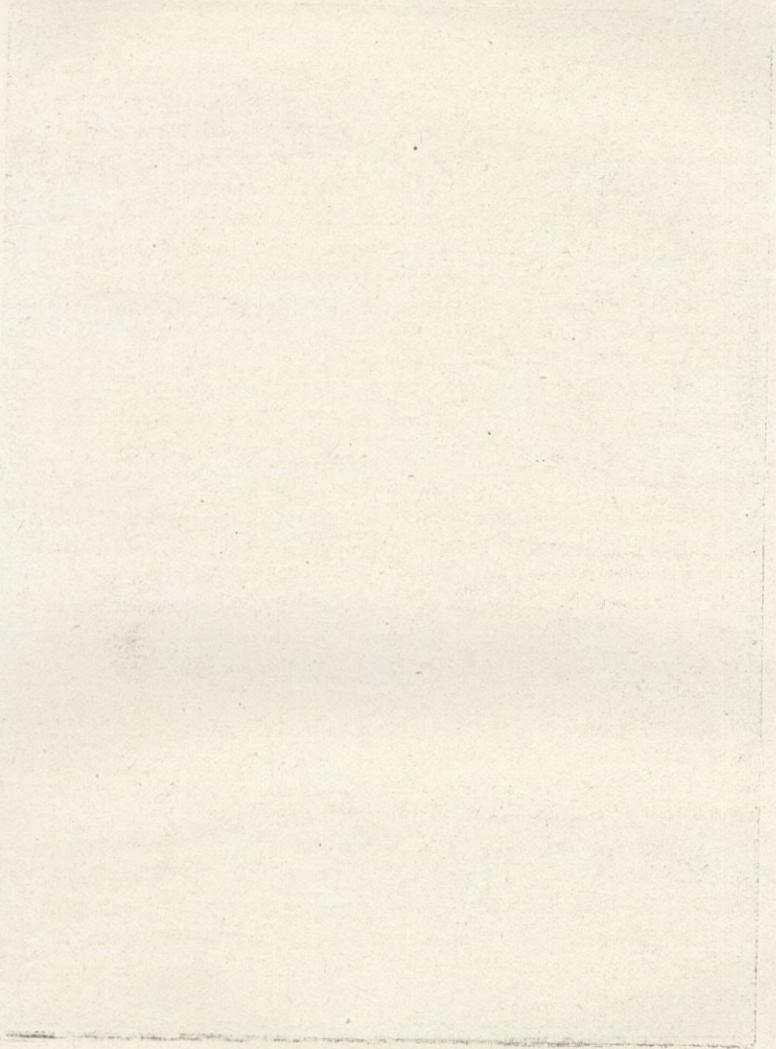
Au nom du Seigneur, amen. Nous, Jacques, par la grâce de Dieu, 17^e roi de Jérusalem, et roi de Chypre et d'Arménie, en présence et avec le consentement et la volonté de nos barons, hommes liges ci-dessous désignés, qui font la haute cour royale de Chypre selon la coutume et l'habitude du dit royaume, à savoir : Jean de Lusignan, comte de Tripoli, Jean de Bries, prince de Galilée et du royaume de Chypre, Hugon de la Balma, connétable du royaume de Jérusalem, Aluard de Samson, auditeur du royaume de Chypre, Raynald de Milmars, maréchal du royaume de Chypre, Guidon de la Balma, maréchal du royaume de Jérusalem, Jean de Tabarie, maréchal du royaume d'Arménie, Jean Babin, camérier du royaume d'Arménie, et Odrard de Provana, camérier du royaume de Chypre, — ayant pleine confiance en la fidélité éprouvée, en l'habileté et la louable connaissance des lois du magnifique Jean de Lusignan, seigneur de Beyrouth, notre neveu et cher conseiller, quoiqu'il soit absent et comme s'il était présent, nous le faisons par toute voie, manière, droit et forme que nous pouvons le mieux, nous le créons, ordonnons, constituons et mettons à notre place comme notre vrai, légitime et indubitable envoyé, acteur, procureur, facteur et négoc-

ciateur, pour traiter et parfaire l'union, la confédération, la fraternité et la société avec quelque personne, corps, collègue et université que ce soit, grade et condition existant, [pour parfaire l'union] des parties faisant la dite ligue, union, fraternité et société.

Et pour la ligue dite ci-dessus, union, confédération, fraternité et société, le sérénissime seigneur roi dit ci-dessus sera obligé, ainsi que ses biens, dans quelque contrat que ce soit, sous ces pactes, temps, modes, formes, obligations, promesses, clauses, précautions, peines et renonciations, au sujet desquelles, selon qu'il paraîtra bon à notre magnifique procureur et cher conseiller, et qu'il lui plaira devoir être fait, d'une manière générale, dans les choses dites plus haut et autour des choses dites plus haut, ce qui sera nécessaire et se rencontrera opportun, et ce que tout bon et vrai et légitime procureur et envoyé spécial peut et doit faire. Et pour ce qui est requis pour les choses ci-dessus dites, nous donnons et concédons un mandat plus spécial à notre dit magnifique procureur et cher conseiller dans les choses dites ci-dessus, et autour des choses dites ci-dessus et pour celles qui en émergent, accessoires, annexes, mandat plein et suffisant, avec pleine, libre et générale administration, te promettant, à toi notre notaire soussigné comme à une personne publique, stipulant pour un office public et recevant au nom et place de tous et de chacun de ceux que cela concerne, concernera et pourra concerner à l'avenir, que nous aurons perpétuellement agréable, ratifié et ferme tout ce qui aura été fait, traité et accompli ou procuré, de quelque manière que ce soit, par le dit magnifique procureur et cher conseiller, dans les choses ci-dessus dites, et autour des choses ci-dessus dites, et dans les choses qui en dépendent, qui y ressortissent, accessoires, annexes et connexes, — sous l'hypothèque et l'obligation de tous nos biens meubles et immeubles, présents et futurs. Et voulant affranchir notre dit magnifique procureur et cher conseiller de tout fardeau de donner assez, nous te promettons, à toi, notre dit notaire et chancelier désigné ci-dessus et ci-dessous, stipulant et recevant comme ci-dessus, que le jugement soit arrêté, et si le jugement a eu lieu, qu'il soit déclaré nul dans toutes ses clauses, à moins qu'il n'en ait été appelé; — intercédant et tenant foi (répondant) pour lui sous semblable hypothèque et obligation de tous nos biens meubles et immeubles, eus et à avoir, qu'ils soient affranchis du droit du premier principal à recevoir et de tout droit.

En témoignage et garantie de quoi nous avons ordonné qu'une procuration soit rédigée en forme d'acte public par Manuel de Valens, notaire public soussigné, notre cher chancelier, et qu'elle soit munie de la suspension de notre sceau.

Fait à Nicosie, dans le palais royal, à savoir dans la chambre neuve, l'an de la Nativité du Seigneur 1395, indiction III, selon le cours commun, le 16^e jour de la lune du mois d'août. Témoins les excellents chanceliers Hugo Babin et Jacques de Gilbert, appelés spécialement et



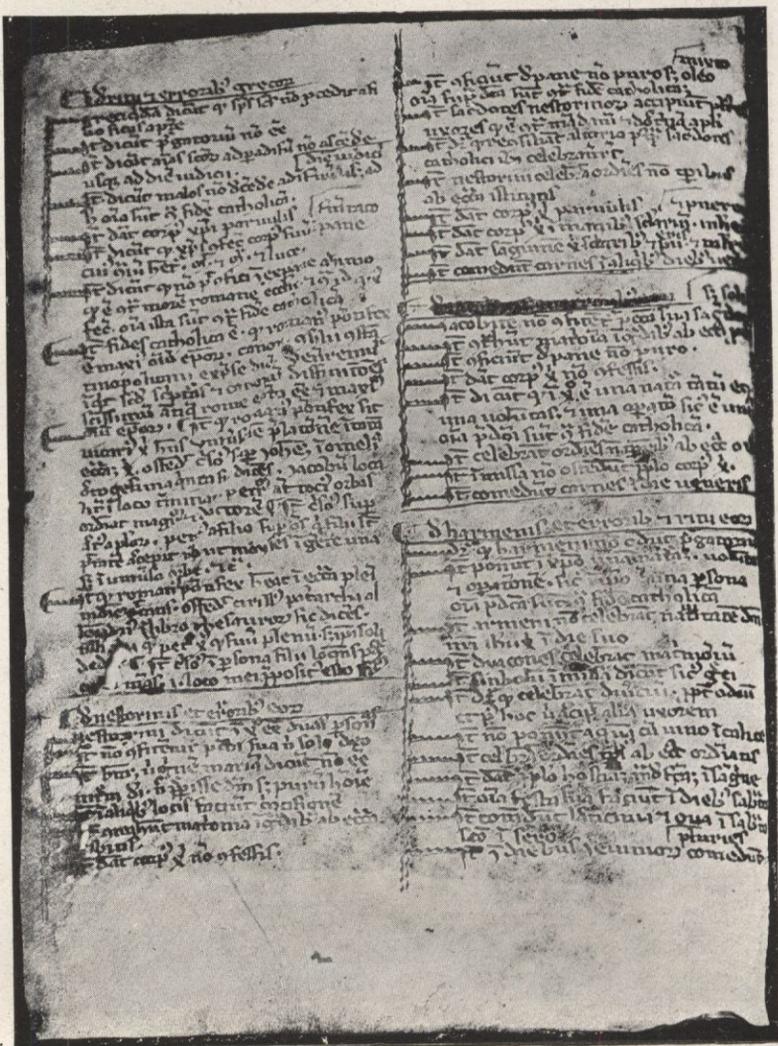


Fig. 11. — Avignon. Bibliothèque de la ville.
N° 289, fol. 1 v°.



Fig. 12. — Avignon. Bibliothèque de la ville.

N° 289, fol. 2.

priés pour cela. Moi, Manuel de Valens, notaire, par autorité impériale, et chancelier du sérénissime seigneur ci-dessus dit, j'ai assisté à tout ce qui est dit ci-dessus, et en ayant été prié, je l'ai écrit et j'ai apposé mon sceau, habitué à être approuvé dans les actes, en témoignage de tout ce qui précède.

Fait et donné à Paris dans la maison d'habitation du magnifique seigneur Arnould de Corbie, chancelier de France, l'an 1397, selon la coutume française, indiction VII, le 7^e jour du mois de janvier, — étant présents le dit chancelier et le révérend Père en Christ, Philippe, évêque de Noyon, le seigneur Amaury de Ordeomont, conseiller, et Heremita de Faya, chambellan, chevaliers, et Jean de Estoteville, aussi conseiller de notre dit seigneur le roi des Français, et le seigneur Thomas de Zénaries, docteur ès lois, juge de la chancellerie du royaume de Chypre, appelés comme témoins pour ce qui est ci-dessus.

AVIGNON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE (AU MUSÉE CALVET).

Bien que cette bibliothèque fût encore fermée au public lors de mon passage à Avignon, je pus, grâce à l'extrême obligeance de M. Joseph Girard, conservateur du Musée Calvet, prendre une copie d'un manuscrit latin qui m'intéressait particulièrement.

Il s'agit, en l'espèce, des renseignements que la catholicité occidentale se procurait, du XII^e au XV^e siècle, au sujet des chrétiens orientales, qualifiées de schismatiques ou d'hérétiques. Le texte d'Avignon rappelle les *Notes latines* de la Collection Mancel à Caen⁽¹⁾ et, d'une façon plus générale, rentre dans la catégorie de ces traités relatifs à la connaissance du monde, tels qu'il en circulait au moyen âge⁽²⁾.

Je crois utile de reproduire ici (fig. 11 et 12) la photographie que j'ai prise de ce document latin, lors de mon passage à Avignon. Ce texte date du XIII^e siècle, si l'on se réfère à la notice du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Paris, 1894), tome XXVII, p. 195-196.

(1) Voir *Revue de l'histoire des religions*, 1918, II, p. 243 et suiv.

(2) Cf. Ch.-V. LANGLOIS, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*, d'après quelques écrits français à l'usage des laïcs (Paris, Hachette et C^{ie}), 1911, p. 87. — Voir, *ibidem*, le passage relatif aux Géorgiens et le rapprocher de celui des *Notes latines* (*R. H. R.*, 1918, II, p. 253-254) consacré au même peuple.

[Avignon. Bibliothèque de la ville, n° 289, fol. 1 v°-2.]

(Fol. 1 v°.)

De ritu et erroribus Grecorum.

Greci quidam dicunt quod spiritus sanctus non procedit a filio, sicut a patre.

Item dicunt purgatorium non esse.

Item dicunt animas sanctorum ad paradisum non ascendere usque ad diem iudicii.

Item dicunt malos non descendere ad infernum usque ad diem iudicii.

Hec omnia sunt contra fidem catholicam.

Item dant corpus Christi parvulis.

Item dicunt quod Christus confecit corpus suum pane fermentato cuius contrarium habetur Matheo et Marco et Luce.

Item dicunt quod non potest confici ex pane azimo, quod est contra morem romane ecclesie et contra id quod Christus fecit; omnia ista sunt contra fidem catholicam.

Item fides catholica est quod romanus pontifex est maximus omnium episcoporum. Canon consilii Constantinopolitani expresse dicit : veneremur inquit secundum scripturas et canonum diffinitiones sanctissimum antique Rome episcopum esse et maximum omnium episcoporum.

Item quod romanus pontifex sit vicarius Christi habens universalem prelationem in totam ecclesiam Christi. Ostendit Chrysostomus super Iohannem in homelia octogesima quinta sic dicens Iacobum localiter in loco terminat Petrum autem totius orbis ordinat magistrum et doctorem.

Item Chrysostomus super actus apostolorum Petrus a filio super omnes qui filii sunt potestatem accepit non ut Moyses in gente una, sed in universo orbe etc.

Item quod romanus pontifex habeat in ecclesia plenitudinem potestatis ostendit Cyrillus patriarcha Alexandrinus in libro tesarorum sic dicens nulli a[li]i quod Petro Christus quod suum plenum . . . sed ipsi soli dedit.

Item Chrysostomus in persona filii loquens pasce [oves] meas, id est loco mei prepositus esto semper.

De Nestorinis et erroribus eorum.

Nestorini dicunt in Christo esse duas personas.

Item non confitentur peccata sua nisi solo deo.

Item beatam virginem Mariam dicunt non esse matrem dei nec peperisse deum sed purum hominem.

Item in aliquibus locis faciunt circumcisionem.

Item contrahunt matrimonia in gradibus ab ecclesia proibitis.

Item dant corpus Christi non confessis.

Item conficiunt de pane non puro sed oleo mixto. Omnia supra dicta sunt contra fidem catholicam.

Item sacerdotes nestorinorum accipiunt plures uxores quod est contra mandatum et doctrinam apostoli.

Item dicitur quod reconciliant altaria postquam sacerdotes catholici ibi celebraverunt.

Item Nestorini celebrant ordines non temporibus ab ecclesia institutis.

Item dant corpus Christi parvulis.

Item dant corpus Christi in manibus secularium, mulierum et puerorum.

Item dant sanguinem Christi secularibus et pueris et mulieribus.

Item comedunt carnes in aliquibus diebus veneris.

[*De Jacobitis et erroribus eorum.*]

Jacobite non confitentur peccata sua sacerdotibus sed soli [deo].

Item contrahunt matrimonia in gradibus ab ecclesia proibitis.

Item conficiunt de pane non puro.

Item dant corpus Christi non confessis.

Item dicunt quod in Christo est una natura tantum et una voluntas et una operatio sicut est una persona.

Omnia predicta sunt contra fidem catholicam.

Item celebrant ordines non temporibus ab ecclesia ordinatis.

Item in missa non ostendunt populo corpus Christi.

Item comedunt carnes in die veneris.

De Armenis (sic) et erroribus et ritu eorum.

Dicitur quod Armeni (*sic*) non credunt purgatorium esse.

Item ponunt in Christo unam naturam voluntatem et operationem, sicut in ipso est una persona. Omnia predicta sunt contra fidem catholicam.

Item Armeni (*sic*) non celebrant nativitatem domini nostri Jesu Christi in die suo.

Item dyacones celebrant matrimonium.

Item symbolum in missa dicunt sicut Greci.

Item dicitur quod celebrant divorcium propter odium⁽¹⁾ et post hoc vir accipit aliam uxorem.

Item non ponunt aquam cum vino in calice.

(1) Incompatibilité d'humeur.

- Item celebrant ⁽¹⁾ ordines temporibus ab ecclesia ordinatis.
- Item dant populo hostiam madefactam in sanguine.
- Item omnia festa sua faciunt in diebus sabatorum.
- Item comedunt lactinia et ova in sabato sancto in sero.
- Item in diebus ieiuniorum comedunt pluries.
- Item corpus Christi dant parvulis.
- Item dyacones baptizant pueros.
- Item comedunt carnes in quibus *(sic)* ⁽²⁾ diebus veneris.
- Utrum Jacobite et Nestorini et Armeni *(sic)* et Greci errent in omnibus supradictis usque in hodiernum diem nescio pro certo sed omnia predicta inveni scripta. Hoc dico propter conscienciam.

Saraceni negant Ihesum Christum filium beate Marie virginis esse deum et filium dei quia sic dicit eorum Machometus juxta hoc allegant contra Christianos quod in aliquo evangeliorum Ihesus Christus non expresse vocaverit (*ou* vocavit) seipsum deum nec filium dei contra Ioanes : dicit Ihesus ceco illuminato credis in filium Dei ? respondit cecus et quis est filius dei ; ait Christus ipse est qui loquitur tecum. Tunc ait cecus credo domine.

Item dicit Mattheus ultra : centurio viso terremotu inquit filius dei erat iste.

Item in Ioanne dicit Thomas apostolus dum tangebatur fixuras clavorum alta voce cepit clamare dominus meus et deus meus.

Item dicit Machometus in suo alcorano quod Ihesus filius Marie est verbum dei. Et in Ioanne primo habetur quod deus erat verbum et idem verbum caro factum est.

Item dicit ipse Machometus in alcorano suo quod si aliqua dubitatio in dicto alcorano exorta seu inventa fuerit quod recurrant ad eos qui habent libros. Hii sunt christiani et iudei. De hoc vero ipsi saraceni nihil faciunt.

Item in hoc etiam ostendit ipse Machometus seipsum verum prophetam non esse. Quia si verus propheta esset, nunquam in aliquo dubitasset nec dubitare se fateretur. Tamen in hoc quod dicit ut recurratur ad eos qui habent libros bonum consilium dat eis si vellent bene uti ad salutem animarum suarum.

⁽¹⁾ Lire probablement : *non celebrant.*

⁽²⁾ Lire : *quibusdam.*

TRADUCTION.

Avignon. Bibliothèque de la ville, n° 289, fol. 1 v°-2.]

(Fol. 1 v°.)

Du rite et des erreurs des Grecs.

Quelques Grecs disent que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils, ainsi que du Père.

De même, ils disent qu'il n'y a pas de purgatoire.

De même, ils disent que les âmes des saints ne montent pas au paradis avant le jour du jugement.

De même, ils disent que les méchants ne descendent pas en enfer avant le jour du jugement.

Tout cela est contraire à la foi catholique.

De même, ils donnent le corps du Christ aux petits enfants.

De même, ils disent que le Christ a donné (fait) son corps en pain fermenté. Ce qui est en contradiction avec Matthieu, Marc et Luc.

De même, ils disent qu'il ne peut pas être fait de pain azyme, ce qui est contraire à la coutume de l'Église romaine, et à ce que le Christ a fait. Tout cela est contraire à la foi catholique.

De même, la foi catholique est que le pontife romain est le plus grand de tous les évêques. Un canon du concile de Constantinople dit expressément : Vénérons, dit-il, selon les écritures et les définitions des canons, l'évêque de Rome comme très saint et le plus grand de tous les évêques.

De même, que le pontife romain soit le vicaire du Christ, ayant la suprématie universelle sur toute l'église du Christ, c'est ce que montre Chrysostome dans la 85^e homélie sur Jean, lorsqu'il dit : « Il localise Jacques, en le limitant dans un lieu, mais il ordonne Pierre, comme maître et docteur du monde entier. »

De même, Chrysostome, au sujet des actes des apôtres : « Pierre a reçu du Fils pouvoir sur tous ceux qui sont fils, non comme Moïse dans une seule nation, mais dans le monde entier, etc. »

De même, que le pontife romain ait la plénitude du pouvoir dans l'église, c'est ce que montre Cyrille, patriarche d'Alexandrie, dans le livre des trésors, en disant que le Christ n'a donné sa plénitude à aucun autre qu'à Pierre, mais à lui seul.

De même, Chrysostome disant dans la personne du Fils : « Pais mes brebis », c'est-à-dire : Sois toujours placé à la tête, en place de moi (= comme mon remplaçant).

Des Nestoriens et de leurs erreurs.

Les Nestoriens disent qu'il y a deux personnes en Christ.

De même, ils ne confessent leurs péchés qu'à Dieu seul.

De même, ils disent que la bienheureuse vierge Marie n'est pas la mère de Dieu et qu'elle n'a pas enfanté un Dieu, mais un simple homme.

De même, dans quelques localités, ils pratiquent la circoncision.

De même, ils contractent des mariages à des degrés prohibés par l'Église.

De même, ils confectionnent l'hostie de pain non pur, mais en y mêlant de l'huile.

Toutes choses contraires à la foi catholique.

De même, les prêtres des Nestoriens se marient plusieurs fois, ce qui est contre l'ordre et la doctrine de l'apôtre.

De même, on dit qu'ils purifient les autels après que les prêtres catholiques y ont fonctionné.

De même, les Nestoriens confèrent l'ordination, non dans les temps institués par l'église.

De même, ils donnent le corps du Christ aux petits enfants.

De même, ils donnent le corps du Christ dans les mains des laïques, des femmes et des enfants.

De même, ils donnent le sang du Christ aux laïques, et aux enfants et aux femmes.

De même, ils mangent de la viande certains vendredis.

[Des Jacobites et de leurs erreurs.]

Les Jacobites ne confessent pas leurs péchés aux prêtres, mais à Dieu seul.

De même, ils contractent des mariages à des degrés prohibés par l'église.

De même, ils communient avec du pain non pur.

De même, ils donnent le corps du Christ sans confession préalable.

De même, ils disent que dans le Christ il n'y a qu'une nature seulement, et une seule volonté, et une seule opération, comme il est une seule personne.

Toutes choses contraires à la foi catholique.

De même, ils confèrent l'ordination, non aux temps réglés par l'église.

De même, dans la messe, ils ne montrent pas au peuple le corps de Christ.

De même, ils mangent de la viande le vendredi.

Des Arméniens et de leurs erreurs et de leur rite.

On dit que les Arméniens ne croient pas à l'existence d'un purgatoire.

De même, ils n'admettent dans le Christ qu'une seule nature, une seule volonté et une seule opération, comme il est en lui-même une seule personne.

De même, les Arméniens ne célèbrent pas la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ en son jour.

De même, les diacres se marient.

De même, ils disent le symbole à la messe, comme les Grecs.

De même, on dit qu'ils divorcent pour incompatibilité d'humeur⁽¹⁾; après quoi, l'homme se marie avec une autre femme.

De même, ils ne mettent pas de l'eau avec le vin dans le calice.

De même, ils ne suivent pas l'ordre des temps institué par l'église.

De même, ils donnent au peuple l'hostie trempée dans du sang.

De même, ils célèbrent toutes leurs fêtes les jours de sabbat.

De même, ils mangent du laitage et des œufs le soir du vendredi saint.

De même, les jours de jeûne, ils font plusieurs repas.

(Fol. 2.) De même, ils donnent le corps du Christ aux petits enfants.

De même, les diacres baptisent les enfants.

De même, ils mangent de la viande certains vendredis.

Quant à savoir si les Jacobites et les Nestoriens et les Arméniens et les Grecs persévèrent dans l'erreur en toutes ces choses susdites, jusqu'à aujourd'hui, je ne le sais pas d'une manière certaine; mais j'ai trouvé écrites toutes les choses susdites. Je le dis par acquit de conscience.

Les *Sarrazins* disent que Jésus-Christ, fils de la bienheureuse vierge Marie, n'est pas Dieu, ni fils de Dieu, parce que leur Mahomet le dit ainsi. Et comme preuve, ils allèguent contre les chrétiens que, dans aucun des évangiles, Jésus-Christ n'est appelé expressément Dieu, ni fils de Dieu. Au contraire, dans Jean, Jésus dit à l'aveugle qui a recouvré la vue : « Crois-tu au Fils de Dieu ? » L'aveugle répondit : « Et qui est le fils de Dieu ? » Le christ dit : « C'est celui qui te parle. » Alors l'aveugle dit : « Je crois, Seigneur⁽²⁾. »

De même, Matthieu le dit lorsque le centurion, ayant vu le tremblement de terre, dit : « Celui-là était le fils de Dieu⁽³⁾. »

(1) Propter odium.

(2) Cf. Évangile selon Jean, ix, 35-38.

(3) Cf. Évangile selon Matthieu, xxvii, 54.

De même, dans Jean, l'apôtre Thomas le dit, lorsque, touchant les marques des clous, il s'écria à haute voix : « Mon Seigneur et mon Dieu ⁽¹⁾ ! »

De même, Mahomet dit dans son Alcoran que Jésus est le fils de Marie et le Verbe de Dieu ⁽²⁾. Et dans Jean, au premier chapitre, il est expressément dit que le Verbe était Dieu et que ce même Verbe a été fait chair ⁽³⁾.

De même, Mahomet lui-même dit dans son Alcoran que, si quelque doute s'élève ou se trouve dans ledit Alcoran, on recoure à ceux qui ont les livres ⁽⁴⁾ : il entend par là les chrétiens et les juifs. Mais les Sarrazins eux-mêmes n'en font rien.

De même, en ceci aussi, Mahomet lui-même montre qu'il n'est pas lui-même un vrai prophète : parce que, s'il était un vrai prophète, il n'aurait jamais douté en quoi que ce fût et n'avouerait pas qu'il a des doutes. Cependant, en ce qu'il dit que l'on recoure à ceux qui ont les livres, il leur donne un bon conseil, s'ils voulaient en profiter pour le salut de leurs âmes.

AVIGNON.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

De nombreux documents relatifs aux Arméniens existaient jadis au Palais des Papes, à Avignon. Les uns ont été détruits; d'autres ont été transférés à Rome. Ils ont été étudiés, consultés et édités.

Ce qui m'intéressait était de rechercher s'il n'existait pas aux Archives départementales quelques documents inédits ou peu connus, relatifs à Althen, cet Arménien qui introduisit en France la culture de la garance et fit la fortune du Comtat-Venaissin. Grâce à l'amabilité de M. Duhamel, archiviste de Vaucluse, j'ai pu prendre copie de quelques actes manuscrits, concernant Althen, et que je crois inédits.

Avant d'en donner le texte intégral, il ne sera pas inutile de présenter une bibliographie, même sommaire et incomplète, des publications qui ont traité de Jean Althen.

ACHARD (Paul). *Notes sur Jean Althen, la culture et le commerce de la garance* (Avignon, typ. Bonnet fils), 1849, in-8°, 32 pages.

(1) Cf. Évangile selon Jean, xx, 24-29.

(2) Cf. le Coran, sourates II, 81 et 254; V, 50; XXIII, 52; LVIII, 27; LXI, 6, 14; et surtout IV, 169.

(3) Cf. Évangile selon Jean, I, 1, 14.

(4) Cf. le Coran, xxix, 45.

ALTHEN (Marguerite). *Supplications adressées aux habitants du pays Venaissin* (s. l. n. d.), in-12, 1 ff., 8 pages.

CHAMBAUD (Victor). *Jean Althen*, dans la *Gazette agricole*, numéro du 28 septembre 1839.

SOULLIER (Charles). *Dithyrambe à la mémoire de Jean Althen*, introducteur et premier cultivateur de la garance dans le Comtat-Venaissin (Avignon, Bonnet fils), 1839, petit in-8°.

TAMISIER (J.). *De Jean Althen, et de l'introduction de la culture de la garance dans le Comtat-Venaissin* (Avignon, impr. Jaquet et Jondon), 1839, in-8°, 31 pages.

CASTELNAU (Junius). *Lettre à M. T. . . [Tamisier], à Avignon, suivie de nouveaux documents sur la vie de Jean Althen* (Avignon, Jaquet), 1853, in-8°, 32 pages.

MONZIN (Alexis). *Deux révolutionnaires de l'industrie. Jean Althen. Philippe de Girard*, dans l'*Annuaire administratif et commercial du département de Vaucluse* pour 1872.

Jean Althen, dans l'*Arménie*, numéro du 1^{er} juillet 1902.

Jean Althen et la garance, par LACROIX HUNKIARBÉYENDI, dans l'*Arménie*, numéro du 1^{er} septembre 1902.

La statue de Jean Althen à Avignon, par LACROIX HUNKIARBÉYENDI, dans l'*Arménie*, numéro du 1^{er} octobre 1902.

GUY-VALVOR [Georges Vayssière]. *Jean Althen*, dans l'*Arménie*, numéro du 1^{er} février 1903. (Voir aussi, dans le même journal, les numéros du 1^{er} juillet et du 1^{er} décembre 1903.)

Dr ASLANGUL. *Jean Althen (1709-1774)*, dans l'*Écho arménien* (Maisons-Alfort), numéro de février 1906.

MASSON (PAUL). *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIII^e siècle. . .* (Paris, 1911), p. 439-440.

A cette liste bibliographique, je suis heureux de pouvoir ajouter quelques données iconographiques, dont M. Joseph Girard a eu l'amabilité de me fournir les éléments principaux :

Dessin aux trois crayons, d'après nature, par le marquis de Caumont. Hauteur, 0 m. 47; largeur, 0 m. 37.

Peinture par Joseph Lacroix, d'après le dessin précédent. Hauteur, 0 m. 82; largeur, 0 m. 66.

Lithographie, par T. Clavel; édit. Magny, Avignon.

Au sommet du rocher des Doms, sur le socle en pierre de la statue en bronze d'Althen (fig. 13 et 14), on lit cette inscription :

A JEAN ALTHEN

INTRODUCTEUR DE LA GARANCE

LES VAUCLUSIENS

RECONNAISSANS.

Le monument est signé : BRIAN frères sculpteurs, 1846.

[Avignon. Archives départementales.]

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Avignon (1762-1764).

Séance du 23 juin 1763. Fol. 177.

Donner cinq louis au sieur Althein pour le séjour qu'il a fait en cette ville pour faire l'épreuve de la garance.

Plus a été fait lecture par le dit sieur de Mézières, secrétaire d'un mémoire remis à Messieurs les Consuls par le sieur Altin de Perse, au sujet d'un projet de plantation d'une plante apelée la garance dont la racine est propre pour la teinture en rouge, laquelle lecture finie ayant été opiné a été mis à la balotte que ceux qui seront du sentiment de donner au dit sieur Altin cinq louis pour son séjour qu'il a fait en cette ville pour faire l'épreuve de la garance qui croit dans notre terroir et qui sert pour la couleur en rouge, et luy faire accorder un privilège exclusif pour dix ans, lequel privilège sera nul si dans un an il n'a fait une plantation considérable de la ditte herbe, de la garance et après les dittes dix années les habitants seront libres de faire des plantations de la ditte plante mettront à l'aprobative et ceux qui seront du sentiment contraire à la négative, et ayant été balotté s'est trouvé vingt huit balottes aprobatives contre trois négatives.

Mémoire d'Althen. Fol. 187-190.

Teneur du mémoire du dit sieur Altin originaire de perse au sujet de l'épreuve de la garance.

A Illustres et magnifiques seigneurs Messieurs les consuls et assesseur de la ville d'Avignon.

L'heureux succès qu'a eu l'épreuve faite par le sieur Jean Althein originaire de Perse de la racine de garance pulvérisée pour la teinture des étoffes et dont l'usage peut procurer de si grands avantages soit

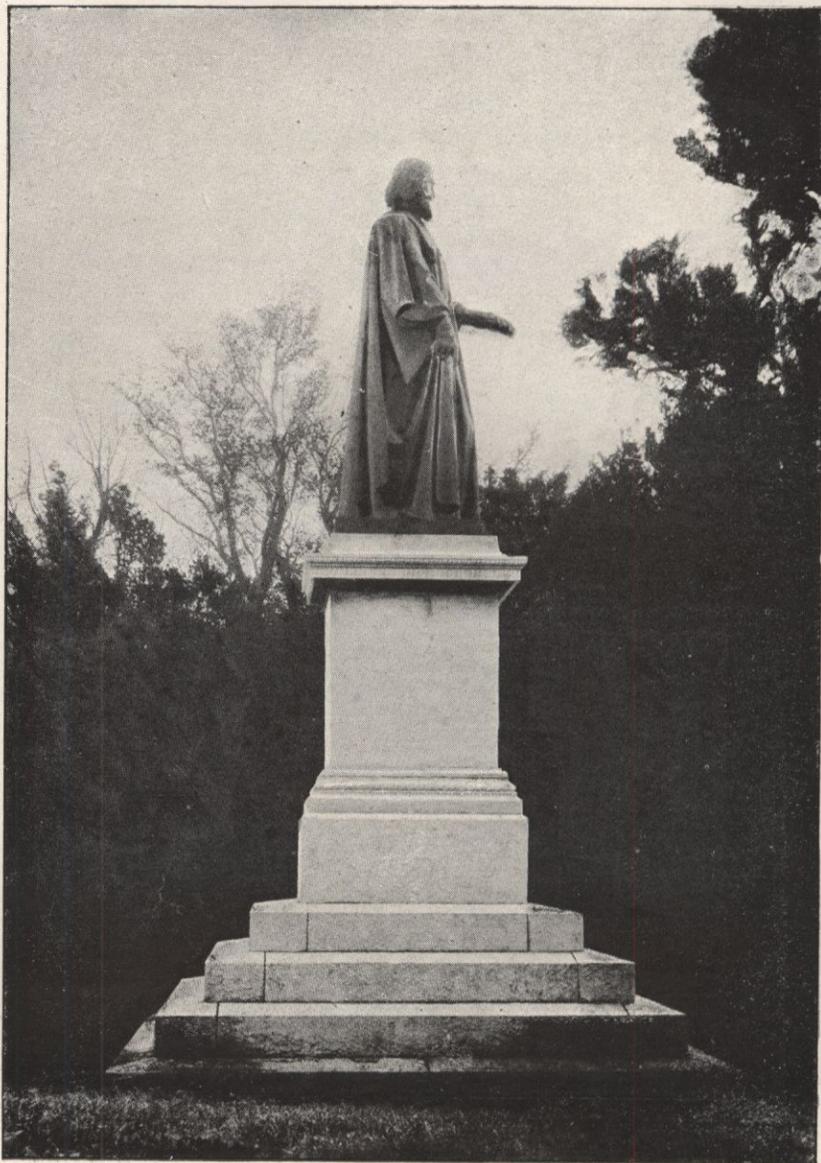


Fig. 13. — Avignon. Rocher des Doms.
Statue de l'Arménien Jean Althen.



Fig. 14. — Avignon. Rocher des Doms.
Statue de l'Arménien Jean Althen.

pour l'éclat des couleurs soit par l'épargne qui se fera en se procurant dans le pays à très bon marché ce qu'on ne tire qu'à grand frais de l'étranger, luy fait espérer que vous agréerez l'établissement d'une plantation capable de produire dans son temps une quantité de garence suffisante non seulement pour en fournir le pays mais encore les provinces voisines.

Cette plantation peut se faire ou par boutures, ou en semant de la graine, la première façon est la plus prompte, une bouture en formera d'abord dix, la seconde année vingt, et la troisième trente, après le terme il faut arracher la plante, on peut encore cette année planter des boutures, mais quand à la graine on ne sauroit la semer que l'année prochaine, et de trois ans on ne peut faire usage de la plante, mais aussi il n'y a point de comparaison entre le produit de la semence et celui de la bouture, la semence donnera une multiplication propre à former une pépinière inépuisable, mais il faut dès à présent préparer la terre. Il faut également la préparer pour les boutures, le travail en est moins pénible et on a dans peu le produit.

Le sieur Althein peut bien tot se procurer quantité de boutures, et en même temps donner ses soins pour avoir une grande quantité de graine.

Il s'agiroit seulement que la ville luy assignât un terrain pour la plantation et pour ensemençer, et qu'elle luy donna les ouvriers nécessaires pour ces deux opérations.

La production de la garence ne remplissant pas seule l'objet du sieur Althein il est encore question de construire un moulin pour réduire en poudre la racine de cette plante, qui par la manière dont elle est ensuite préparée pour la teinture donne ce brillant et cet éclat qu'on admire dans ce qui vient de la perse, il est seul possesseur de ce secret et il veut le conserver à l'utilité et à l'avantage du pays.

L'établissement qu'il propose une fois formé il laissera la moitié du produit à la ville et cette moitié l'indemniserá d'abord amplement des avances qu'elle aura faites pour la plantation des boutures, la semence de la graine et la construction du moulin, il sera libre à tout particulier de faire de semblables plantations, mais comme elles ne sauroient réussir que le sieur Althein ni donne ses soins, ce qu'il retirera dans ces occasions, il le partagera avec la ville avec laquelle ce particuliers traiteront pour pouvoir faire les plantations, mais le moulin restera toujours en propre à la ville sans que personne puisse en faire construire d'autres.

Les frais de mouture que les particuliers payeront pour faire usage de leur garence seront au profit commun de la ville et du sieur Althein qui fera la préparation, si la ville naime mieux acheter la garence pour en tirer ensuite le party qu'il convient.

En attendant que le produit puisse indemniser le sieur Althein des frais qu'il fera pour se procurer des boutures et de la graine et des

peines qu'il prendra pour la culture à la préparation de la poudre, il demande que la ville luy assigne pour son entretien soixante livres par mois se flatant que lorsque l'établissement sera sur un pied stable, et que la ville verra le profit considérable qu'on peut faire, elle le récompensera proportionnement les Illustres Magistrats qui sont aujourd'huy à la tête du gouvernement s'entant assés combien un pareil établissement peut devenir avantageux, c'est tous ce qui reste à dire au sieur Althein.

Suite du dit mémoire a illustres et magnifiques seigneurs

Messieurs les Consuls de cette ville.

MESSIEURS,

Le sieur Althein originaire de Perse à l'honneur de vous exposer très humblement que de l'ordre de Messieurs vos illustres prédécesseurs il auroit consignés à l'hotel de ville, de racines propre à la teinture rouge galance (*sic*) pour en faire l'expérience quand elle seroit sèche.

Que de l'ordre des dits seigneurs cette épreuve ayant été récemment faite par le sieur Desery teinturier iceluy à reconnu et rapporté que ces racines sont véritablement bonnes pour la teinture rouge de galance (*sic*) et d'autant que l'exposant trouve les dites racines dans le terroir de cette ville et qu'il est conséquemment certain qu'en y semant de la graine, il pourra croire une quantité considérable des plantes au moyen des racines desquelles on pourroit se passer d'acheter pareilles racines à grand prix chez l'étranger dont il résulteroit un bien et un profit fort considérable pour cette ville et le Comtat. L'exposant désirant procurer à un pays catholique un si grand et pretieux avantage il supplie très humblement vos seigneuries de vouloir bien donner ses ordres afin qu'il luy soit donné les moyens nécessaires pour y parvenir qui consistent premièrement à luy désigner et assurer quelques eyménées de terrein.

En second lieu à luy fournir l'argent nécessaire pour acheter de la graine et faire les cultures et travaux convenables.

En troisieme lieu à luy payer une honnette pension annuelle et viagère payable chaque mois.

En quatrieme lieu à luy donner la moitié du produit du dit établissement à perpétuité.

En cinquieme lieu à fournir en son temps de l'argent pour les moulins, attrails, outils et attirails nécessaires.

Et enfin à luy accorder le privilège exclusif pour les dites factures, fabriquations et teintures et le supliant ne cessera de prier dieu pour la précieuse santé et exaltation de vos seigneuries.

N° 43. Du dit (4 décembre 1764). Remboursés vous de trente livres roy payée au sieur Altain aluy adjudé la dite somme par délibération des assemblées des trois Corps du douze Novembre dernier pour l'aider aux dépenses qu'il est obligé de faire au sujet de la plantation de la garance sous le bon plaisir. L. 30.

Orig. Arch. municipales d'Avignon. Série CC. Contrôle des mandats, 1767-1774, fol. 168 v°.

Assemblées consulaires tenues le 12 Novembre 1764.

A été délibéré de donner au sieur Altain trente livres pour l'aider aux dépenses qu'il est obligé de faire à l'égard de la plantation de la garance.

Orig. Arch. municipales d'Avignon. Série BB. Assemblées consulaires, 18 octobre 1759 au 15 juin 1787 à sa date.

Je me rembourse de 30 livres roy que j'avois ci-devant payé au sieur Altin a lui adjudé la dite somme par délibération de l'assemblée des trois corps.

Orig. Arch. municipales d'Avignon. Série CC. Comptes du Trésorier de la ville, année 1764-1765, 4 décembre 1764, page 82, mandat 43.

Procès-verbal de la première séance publique de l'Athenée, le 5 vendemiaire an XI (28 septembre 1802).

Le citoyen Pelet, préfet de Vaucluse et président de l'Athenée, a fait l'ouverture de la séance, par un discours sur l'influence des lumières sur les mœurs. . . . parlant ensuite de la garance qui est la richesse principale du département de Vaucluse, il rappelle que c'est au respectable Jean Althen, né persan, que nous sommes redevables de cette intéressante production. Fait prisonnier par les arabes, et conduit en Natolie, il y apprit l'art de cultiver la garance, et c'est lui qui nous l'a enseigné. L'orateur déplore la situation de la fille d'Althen, plongée dans la plus affreuse misère, au milieu des cultivateurs que son père a enrichis, et propose de voter une adresse au premier consul, pour lui demander que la pension de 300 livres accordée par Louis XV à Jean Althen, soit continuée à sa fille.

Orig. Arch. départementales. Bibliothèque Athenée, mémoires n° 328, page 17.

Aujourd'hui six floréal l'an quatre de la République française, à dix heures du matin, par devant moi Louis, henri Scipion Grimoard du Roure officier public, membre de l'administration municipale de cette commune et canton d'Avignon élu le vingt trois pluviose dernier pour

rediger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparu dans la salle publique de cette commune, Jean Simon Agricola Payen fils, orphevre agé de vingt neuf ans domicilié Rue Lancerie Section de l'humanité, lequel assisté de Paul Latour, cordonnier, agé de trente sept ans, domicilié Rue Sauvagé Section de la paix, m'a déclaré que Marguerite Cassiani petri Althin, veuve de Claude Pajj, native de Marseille, habitante à Avignon à la cy devant principale, même section, agée de quarante huit ans, y est décédée hier à minuit, d'après cette déclaration je me suis transporté, au lieu de ce domicile, et m'étant assuré du décès de la dite Marguerite Cassiani Althin, j'ay dressé le présent acte que j'ay signé avec les témoins.

Fait à Avignon dans la maison commune les jours, mois et an susdit.

Paul Latour

Payen fils

L. H. Scipion du Roure
notaire public.

Orig. Arch. Municipales d'Avignon E. 19 Décès (1795-1796). Période révolutionnaire. Folio 259 v°.

LYON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.

La bibliothèque de la ville de Lyon possède trois manuscrits arméniens, dont les notices, rédigées jadis par feu l'abbé Martin, ont été publiées dans le tome XXX du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Paris 1900), p. 4-6.

Grâce à l'extrême obligeance de M. Cantinelli, je pus prendre connaissance de ces documents, dès mon arrivée à Lyon, et sans perdre de temps à attendre l'ouverture réglementaire de la bibliothèque.

Le numéro 17 (15), qui renferme un texte du *missel arménien*, est donné par l'auteur de la notice comme étant en « écriture polorquir ou demi-cursive du xiv^e ou du xv^e siècle ».

On peut compléter ce renseignement. Ce manuscrit renferme, en effet, un mémorial qui semble avoir échappé à l'attention de l'abbé Martin, et qui se lit fol. 208-208 v°. Ce mémorial donne la date exacte de la copie du manuscrit. En voici la teneur, en arménien et en traduction française :

Fol. 208, ligne 8 : *Վառք ամենայն երրորդութեան
հաւր և որդւոյ և հովուոյն սրբոյ ամեն : Աստուծաւ*

կամաւք և խնամաւք ամենազաւրին այ : յանկ ելեալ
 սք մատեանս պատարազամատուցի : որ ունի 'ի յինք
 բովանդակեալ զաղաթս սք . քահանայապետից այ զոր
 յիւրաքանչիւր ժամանակս արարեալ են խորհուրդ
 պատարագի :

Արդ եղև սա գրեալ ձեռամբ մեղաւոր և անարժան
 յիշատակ նս՝

քահի, նիկաւայոսի և (sic) ճնողացն խնոց և եղբաւրն
 մերոյ յովաննիսի քահի : ի թուականիս հայոց չիգ ի
 զդեակս անարգաբա ընդ հովանեաւ սրբոյ մաւրս լուս
 (fol. 208 v^o) ոյ տիրուհոյ և միշտ կուսին մարիամու
 անծածնիս ի թագաւորութեանն Աւչնի և ի քահա-
 նայապետութեն ան կոստանդեա' և ի մերոյ եկեղեցոյս
 յառաջնորդութեան անըս մերոյ յոհաննիսի ենի որոյ
 տր անծ պահեսցէ զսա' հանապազ :

Յիշեսցիք աղաւթիւք զսպասաւորս սրբոյ եկեղեցոյս
 և զքահանայս սքս . զկոստանդին և զմիւս կոստանդին
 և զանդրոնիկոս, և զբասիլիոս, և զմիւս բասիլիոս և
 զստեփաննոս և զսարկաւազունս զվասիլ և զթէոփորոս
 և զվարդան սեւլեոնցի և զյակոբ և զամենայն հաւա-
 տացեալս սրբոյ երրորդութեան որում փառք և զաւ-
 րութի այժմ և յաւիտեանս յաւիտենից ամէն :

Յիշեսցիք ի քս եւ զթորոս երեց որ փոխեցաւ առ
 քս : եւ որ յիշէ զմեզ աղաւթիւք և զնա յիշեսցէ . քս անծ
 ի յիւր միւս անգամ գալուստն որ է աւրհնեալ յաւի-
 տեան :

TRADUCTION.

Gloire à la très sainte Trinité, Père et Fils et Esprit Saint, amen. Ici même, par la volonté et la sollicitude du Dieu tout-puissant, est terminé le saint livre de messe (missel), qui contient les prières des saints pontifes de Dieu, dites tout le temps, pendant le mystère de la messe. Or, ce [manuscrit] fut écrit par la main du prêtre pécheur et indigne, Nikaulayos, en souvenir de moi et de mes parents et de notre frère Yovannès, prêtre, l'an des Arméniens 763 (= 2 janvier 1313-1^{er} janvier 1314 de J.-C.), dans cette forteresse d'Anarzaba⁽¹⁾, à l'ombre de la sainte mère, dame de la lumière et toujours vierge Mariam Astwadza-

⁽¹⁾ Ou Anazarbe. Capitale de la II^e Cilicie, sous le règne de Constantin le Grand. Cf. ALICHAN, *Sissouan*... (Venise, 1899), p. 36, 272-283.

dzin (Mère de Dieu) ⁽¹⁾, sous le règne de Æchin ⁽²⁾, et sous le pontificat du seigneur Kostand ⁽³⁾, et sous la prélatrice, dans notre église, de notre seigneur Yohannès, évêque; que le Seigneur Dieu le garde à toujours.

Mentionnez dans [vos] prières les desservants de cette sainte église et [ses] saints prêtres : Kostandin et l'autre Kostandin, et Andronikos, et Basilios, et l'autre Basilios, et Stéphanos, et les diacres Vasil et Théodoros et Vardan de la Montagne Noire ⁽⁴⁾, et Yakob, et tous ceux qui croient en la sainte Trinité, à qui la gloire et la puissance, maintenant et aux siècles des siècles, amen.

Mentionnez aussi dans le Christ Thoros le prêtre (iérêts) qui se transporta vers le Christ.

Et celui qui nous mentionne dans [ses] prières, le Christ Dieu le mentionnera à sa seconde venue, lui qui est béni éternellement.

Le description de ce manuscrit sera donc : XIV^e siècle; écriture bologir; papier; 212 feuillets; 170 × 120 millimètres; reliure orientale veau plein, avec traces de trois fermoirs arrachés. Deux feuillets de garde en parchemin au début, et deux à la fin, recouverts d'écriture erkathagir.

Au fol. 105 v^o, le catalogue porte *Sahay*. Il faut lire *Sahak*. L'original de l'abbé Martin devait porter *Sahag*, qu'on aura lu *Sahay*.

En ce qui concerne le n^o 16 (14) de la Bibliothèque de la ville de Lyon, je crois utile de compléter la notice donnée au *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (t. XXX, p. 4-6), par les quelques lignes suivantes : le catalogue porte, sous le n^o 41 : « Actes de martyrs, par exemple saint Ourpathon (ou Sabas) ? » Le texte porte exactement : *վարք և պատմութիւն ըրբանչելիք նահատակութեն վկային քսի սբ ուրբաթոյն : ժամանակս թագաւորութեն անտոնինոսի, ի քաղաքէն հռոմայ . . .* « Vie et histoire merveilleuses du martyr du témoin du Christ, saint Ourbath, au temps de la royauté d'Antoninos, dans la ville de Rome . . . ».

Sur la reliure orientale gaufree : la Vierge tenant l'enfant Jésus,

⁽¹⁾ Il s'agit sans doute de l'église de l'image de la sainte Vierge; cette image aurait été enlevée aux Grecs par Thoros I^{er} et déposée au château d'Anavarze. Cf. ALICHAN, *Sissouan* . . . (Venise, 1899), p. 274 (col. b) et p. 278 (col. a).

⁽²⁾ Roi d'Arméno-Cilicie, 1308-1320.

⁽³⁾ Il s'agit vraisemblablement du catholicos Constantin III, de Césarée, élu le 19 mars 1307, décédé en 1322. Cf. M. ORMANIAN, *L'Église arménienne* . . . (Paris, 1910), p. 177.

⁽⁴⁾ Voir la description de ces montagnes et de leurs couvents, apud ALICHAN, *Sissouan* . . . (Venise, 1899), p. 482-492.

sur le plat supérieur ⁽¹⁾; un agneau portant une bannière et tournant la tête en arrière, sur le plat inférieur.

L'écriture notragir semble être du XVIII^e siècle.

Le premier feuillet porte cette mention : *Bibl : Coll. Lugd : SS. Trin : Soc. JESU* cat. ins. 1757. . . . — Traces de trois fermoirs arrachés. Sur les deux plats, un bovin (bœuf ou vache) en or, une clochette au cou, la queue ramenée entre les jambes et s'épanouissant sur l'épine dorsale.

⁽¹⁾ Cette image est à l'envers; le doreur a mal appliqué ses fers.

INDEX.

- Abdoumiliq, II, 255.
 Aboq, II, 247.
 Achab, I, 271.
 Achamouniq (canton), I, 92.
 Adam, II, 236.
 Adranapôlis, II, 254.
 Afrique (expédition en), II, 264.
 Agathangel, II, 253.
 Aix-en-Provence, I, 413.
 Akhthamar, I, 115.
 Alcazar, I, 65, 90.
 Aldobrandini (Giovanni-Francesco),
 I, 69.
 Alep, II, 64.
 Aleqsanos (cénobite), II, 255.
 Alexandre, I, 105.
 Alexandre, roi du Levant, I, 68, 73,
 77, 78, 79, 87.
 Alexandrie d'Égypte, II, 53 et suiv.
 Alichan, I, 249.
 Allemagne (empereur d'), I, 80.
 alphabet arménien, II, 255.
 Althen (Jean), II, 276 et suiv.
 Aluard de Samson, II, 267.
 Amasia, I, 417.
 Amaury de Ordeomont, II, 269.
 Amenon, seigneur de Lebret, II,
 266.
 Amérique, I, 416.
 Amsterdam, I, 415.
 Anarzaba, II, 283.
 Andrighian (M. Nersch), I, 263.
 Andronikos, II, 284.
 Andujar, I, 64, 66, 89.
 Anna, I, 414.
 Antichrist, II, 253.
 Antoine, II, 57.
 Antolin (le P. Guillermo), I, 91.
 Antoninos, II, 284.
 Aparicio Sanchez, I, 89.
 Apostole di Pavolo, I, 417.
 Aquilar (Aristarque), II, 64.
 Arachiel di Paulo, I, 417.
 Aragon, I, 64.
 Arëntj, I, 113.
 Arindj, I, 113.
 Arménie, I, 67, 412.
 Arménie (royaume d'), I, 65, 66; II,
 258 et suiv.
 Arméniens, I, 67, 416, 417; II, 8
 et suiv., 60 et suiv.
 Arméniens, I, 104.
 Arméniens (rite et erreurs des),
 II, 271.
 Armény (Antoine), II, 57, 60.
 Arnauld de Corbie, II, 269.
 Arrêt du Parlement, II, 9 et suiv.
 Artawil, I, 103.
 Asie (expédition en), II, 264.
 Athanase, I, 114.
 Atjam (pays d'), II, 240.
 Atlantique (Océan), I, 67.
 aubain, II, 57, 63.
 Auchensis, I, 258.
 Augustins (les PP.), I, 91.
 avarice, I, 270.
 Avignon, II, 269 et suiv.
 Awétis, I, 115.
 Babylone, I, 103.
 Bagdad, II, 255.
 Barbarin di Sultan, I, 417.
 Barcelone, I, 66, 259.
 Barsen (Ibrahim), II, 10, 49 et
 suiv.
 Bartholomé, secrétaire, II, 258.
 Basile, I, 263.
 Basilios, II, 284.
 Bernard, I, 255.
 Berthélé (M.), I, 412.
 bête à plusieurs têtes, I, 270.
 Biscayens, I, 67.
 Bitlis, I, 101, 104.
 Boémond, prince d'Antioche, II,
 257.
 Boniface IX, II, 264.
 Borély (Musée), I, 415.
 Busquet (M.), I, 64; II, 57.
 Caïphe, I, 271.

- Callio, I, 255.
 Cantinelli (M.), II, 282.
 capitaines, II, 10 et suiv.
 Cardona (ducs de), I, 240.
 Carpentras, II, 256.
 Castille, I, 65, 68.
 Catalans, I, 65, 66.
 cerfs, I, 269.
 César, I, 87.
 Chah Abas, roi de Perse, I, 69, 74.
 Chahan de Cierbied, I, 416.
 Chain Cheleby, II, 59.
 Charakan, I, 414.
 Charles VI, II, 264 et suiv.
 chien à trois têtes, I, 271.
 Chisneil, I, 88.
 Choffelins, II, 13 et suiv.
 Chrétiens d'Orient, I, 68, 69; II, 238.
 Christophe Colomb, I, 67.
 chrysobulle, I, 239 et suiv.
 Chypre (roi de), II, 265 et suiv.
 Cilicie, I, 65, 239 et suiv.
 Clément VIII, I, 69.
 Clerc (M.), I, 415.
 Coagi Pavoux, II, 57, 63.
 Colbert, I, 64.
 combat spirituel, I, 413.
 Compostelle (saint Jacques de),
 I, 67.
 Comtat Venaissin, II, 276.
 Constantinople, I, 412; II, 240.
 Corby (chancelier de), II, 256 et
 suiv.
 courtisane (sermon relatif à la
 femme), II, 237.
 croisade (projet de), I, 68.

 Damas (papier), I, 112.
 David (psaumes de), I, 91.
 David V, patriarche, I, 417.
 Dawith (David), I, 415.
 délibération relative aux Persans et
 aux Arméniens, II, 9 et suiv.
 Δεξιονέλ, I, 74, note 3.
 Diego Fernandez, I, 89.
 Djoulfa, I, 415.
 Dragorgunensis, I, 255.
 Duhamel (M.), archiviste de Vau-
 cluse, II, 276.
 Dzakhnist (village), I, 92.

 Égypte, I, 66.
 Égypte (suite d'), I, 268.
 Égypte (le sage d'), I, 105.
 Égypte (sultan d'), I, 64.
 Elerdout (couvent), I, 102.
 Élie (ascension d'), II, 236, 253.
 Engagements de capitaines, II, 10
 et suiv.
 Enôq (ascension d'), II, 236, 253.
 Enrique III, I, 65.
 enterrement des ecclésiastiques, I,
 262 et suiv.
 Ephrem, I, 91, 106; II, 236, 237,
 244.
 Ephrem (portrait d'), I, 107.
 Escorial, I, 91.
 Espagne, I, 64, 66, 67.
 Etienne protomartyr, II, 254.
 Etranayiq (?), II, 252.
 Euphrate, I, 102.
 Europe, I, 67.
 Evangile (extraits de l'), II, 238.
 Esaïe, II, 255.
 Ezéchiël, II, 255.

 fin du monde, II, 237, 253.
 Fournier (M. Joseph), I, 64; II, 8.
 France, I, 67.
 France, I, 416; II, 258 et suiv.
 Frangestan, I, 104.
 Frank (nation), II, 253.
 Frantsisqous Johanès, I, 114.
 Frédéric, roi, I, 240.
 Fréjus (Louis), II, 57, 60.

 Gabriël, II, 239.
 Gachahabas, I, 77, 78, 79.
 Galoust, père de Israyël, II, 238.
 Garabed (l'abbé), I, 414.
 garance, II, 276.
 Gehzi, I, 271.
 Génois, I, 239 et suiv.
 Géorgie, I, 68.
 Géorgiens, I, 78, 79, 87, 88.
 gibier, I, 269.
 Girard (M. Joseph), II, 269, 277.
 Gomèr, village, II, 238.
 Goulaysôr (?), village, II, 238, 240.
 Gourdjistan, I, 73.
 Grecs (rite et erreurs des), II, 270.

- Grèce, I, 69.
 Grégoire de Narek, II, 238.
 Grégoire de Nazianze, I, 263.
 Guidon de la Balma, II, 267.
 Grégoire de Tathew (sermon de), II, 237.
 Grégoire l'Illuminateur, II, 237.
 Guillaume, vicomte de Melun, II, 265 et suiv.
- Halep (papier), I, 112.
 Hamith, I, 103.
 Hanésiritsants (chancellerie des), I, 249.
 Haython, II, 256 et suiv.
 Hendoustan, I, 104.
 Hérault, I, 239.
 Heremita de Faya, II, 269.
 Hollande, I, 416.
 Hôpital (Maison de l'), II, 258.
 horoscopes, II, 255.
 Hugo Babin, II, 268.
 Hugon de la Balma, II, 267.
 Hydre, I, 271.
- Iarboq, II, 245.
 Iorgianos, I, 76.
 Iritzantz, I, 252.
 Iskourial, I, 115.
 Ismayel, I, 103, 104.
 Ismayil (chah), I, 103.
 Ispahan, I, 417.
 Israël, I, 103, 105, 268.
 Israyél, fils de Galoust, II, 238, 240.
 Italie, I, 67.
- Jacobites (erreurs des), II, 270.
 Jacques de Gilbert, II, 268.
 Jacques, roy de Hierusalem, II, 265 et suiv.
 Jean Babin, II, 267.
 Jean Cheleby, II, 59.
 Jean Chrysostome, I, 263; II, 237.
 Jean Précurseur, II, 254.
 Jean, prêtre, II, 240.
 Jean de Bries, prince de Galilée, II, 267.
 Jean de Estoteville, II, 269.
 Jean de Lusignan, II, 265 et suiv.
- Jean de Lusignan, seigneur de Beyrout, II, 266 et suiv.
 Jean de Lusignan, seigneur de Tripoli, II, 267.
 Jean de Tabarie, II, 267.
 Jean de Thoulkouran, II, 255.
 Jérusalem, I, 68, 69, 74, 78, 88.
 Jérusalem, II, 258 et suiv.
 Jésuites (ordre des), I, 413; II, 285.
 Jézabel, I, 271.
 Job, II, 237.
 Juan (Don), roi de Castille, I, 64, 66, 89, 90.
 Juan d'Autriche (don), I, 69.
 Juda, I, 271.
 jugement (jour du), II, 253.
 Juifs, II, 10 et suiv.
- Karapet, I, 416.
 Karapet (copiste), I, 101, 105.
 Keli (?), I, 115.
 Khikar (conseils de), II, 239.
 Khorasan, I, 103; II, 240.
 Khoujastan, I, 103.
 Kostand, pontife, II, 284.
 Kostandia, I, 250.
 Kostandin, desservants, II, 284.
 Kourdjistan, I, 73, 74.
 Kurdes, I, 104.
 Kurdistan, I, 103, 104; II, 238, 240.
- Lane (de), II, 64.
 Laranda, II, 257, 258.
 Laxanda (voir Laranda).
 Lemberg, I, 112.
 Léon III, roi d'Arméno-Cilicie, I, 239 et suiv.
 Léon V, roi d'Arméno-Cilicie, I, 239 et suiv.
 Léon VI, I, 64, 65, 66, 89.
 Léon de Lusignan, II, 258 et suiv.
 Léon, fils d'Étienne, II, 257 et suiv.
 Lépante (bataille), I, 69.
 Levant (roi du), I, 68.
 ligue contre les Turcs, I, 78, 79, 80, 88.
 liturgie arménienne, I, 237 et suiv.
 Louarsab, I, 70.

- Louis XIII, I, 64; II, 9.
 Louis XIV, I, 64.
 Lov, I, 112, 113.
 Lusignans, I, 65; II, 258 et suiv.
 Lyon, II, 282 et suiv.
- Lapoul (Caboul?), II, 252.
 Lazar, maréchal-ferrant, II, 240.
 Lezelpach, I, 103.
- Madrid, I, 64, 65, 66, 89, 90, 237.
 Mahtési, désigne le pieux Arménien qui a fait le pèlerinage de Jérusalem.
 Mandakouni (Jean), I, 92.
 Manil, II, 247, 249.
 Manuel de Valens, II, 268.
 Mariès (de R. P. L.), I, 413.
 Marq, I, 104.
 Marseille, I, 413, 414.
 — Archives municipales, II, 7.
 — Archives de la Chambre de Commerce, II, 8 et suiv.
 — Archives départementales, II, 56 et suiv.
 Martin (Abbé), II, 282.
 Martiros d'Erznka, I, 67.
 Mèdes, I, 104.
 Medinaceli (Archives), I, 239 et suiv.
 Méjanes (bibliothèque), I, 413.
 Mésopotamie, I, 103.
 messe arménienne, en latin, II, 256.
 Messine, I, 240.
 Mévêz chah, II, 240.
 Minas (copiste), I, 112.
 Miniatures (David joue de la guitare), I, 91, 92, 108.
 — Anne et Joakim, I, 414.
 — Résurrection, I, 414.
 — Enoq, II, 236.
 — Elie sur son char, II, 236.
 — lavement des pieds, II, 236, 241.
 — flagellation, II, 236.
 — Crucifixion de Jésus, II, 236.
 — Résurrection, II, 236.
 — Cénacle, II, 236.
 — Pentecôte, II, 236.
- Miniatures (Grégoire l'Illuminateur), II, 237, 241.
 — Jean Chrysostome, II, 237.
 — Nadan éclate, II, 239.
 — Annonciation, II, 236, 241.
 — serpent-dragon, II, 241.
 — femmes impures, II, 241.
 — Daniel dans la fosse aux lions, II, 241.
 Miqayél, II, 239.
 Mirzayantz (M. Siméon), II, 235.
 Missel, II, 282.
 moineau pendu, II, 252.
 Montagne Noire, II, 284.
 Montero (M. Juan), I, 68.
 Montfaucon, I, 262.
 Montpellier, I, 411, 412.
 Morée, I, 69.
 Mouch, I, 102.
 Mstapha solthan, II, 254.
- Nakhitjévan, II, 238, 240.
 Natan, II, 239.
 naturalité (lettres de), II, 56 et suiv.
 Nér, II, 253.
 Néron, I, 271.
 Nestoriens (erreurs des), II, 270.
 Nicolas de la Torre (scribe), I, 89
 Nicolaus Theodor, I, 417.
 Nicosie, II, 268.
 Nikaulayos, copiste, II, 283.
 Nubio y Borrás (M. Manuel), I, 259.
 Nutius, I, 255.
- Oandy Midan, II, 10, 49 et suiv.
 Ochin, roi d'Arméno-Cilicie, I, 239; II, 284.
 Odrard de Provana, II, 267.
 oiseaux (ornements marginaux), I, 92 et suiv.
 ordonnance du roi, II, 9.
 ornements marginaux, I, 92 et suiv., 108 et suiv.
 Oskéh... II, 248.
 Osmanli, II, 239, 240.
 Otesalui, I, 255.
 Ottomans, I, 70.
 Ourbath (saint), II, 284.

- Pachatchoukh, II, 239.
 pape (nonce du), I, 114.
 papes (palais des — à Avignon), II, 276.
 papes (témoignages extraits des œuvres des), II, 242 et suiv.
 Paphensis, I, 255.
 pauvreté, I, 269.
 Payazid, II, 238, 240.
 Pays-Bas, I, 416.
 Paz (M. Julian), I, 68.
 Paz y Mélia (M.), I, 239 et suiv.
 Pécoul (A.), I, 413.
 pères de l'église (témoignages extraits des œuvres des), II, 242 et suiv.
 permission accordée par Richelieu, II, 9, 21.
 Persans, II, 9 et suiv., 240.
 Perse, I, 74, 78, 88; II, 235, 240.
 Persiens, II, 60.
 Pétrous (vardapet), I, 413.
 Philippe, évêque de Noyon, II, 269.
 Philippe II, roi d'Espagne, I, 68, 70, 87.
 Phoilibé, I, 73.
 Pie IV, I, 416.
 Pierre IV, d'Aragon, I, 64.
 Poblet, I, 64.
 Pologne, I, 113.
 Pont (Montagnes du), I, 263.
 Portugal, I, 67.
 prières, I, 92.
 prophètes (témoignages extraits des œuvres des), II, 242 et suiv.
 Provence, I, 64.
 Proverbes de Salomon, II, 252.
 Psaumes de David, I, 91, 101.
 Qourdistan, II, 240.
 Qoutoustan, II, 238.
 Qrdastan, I, 103, 104.
 Qrtestoun, II, 240.
 Raga, II, 254.
 Raymond Rupin, II, 257 et suiv.
 Raynald de Milmars, II, 267.
 Raynerius, I, 255.
 Réftok, I, 251.
 Reinerius Reineccius, II, 256 et suiv.
 reliure, II, 240.
 Rê Phoilibé, I, 73.
 requêtes des consuls de Marseille, II, 9 et suiv.
 Richard II, roi d'Angleterre, II, 264.
 Richelieu, I, 64; II, 9, 21.
 Robert, roi de Sicile, I, 250.
 Rome, I, 416; II, 254, 264, 284.
 Roupéniens (rois), I, 239 et suiv.
 Sahag, II, 284.
 Sahak, I, 115.
 Sahak, II, 284.
 Sahay, II, 284.
 Saint-Lazare (Venise), I, 240.
 Salomon, roi, II, 252, 255.
 Saragosse, I, 66.
 Sarrazins, II, 272.
 Schiabes (Chah Abas), I, 88.
 Scupoli (Laurent), I, 413.
 Scylla, I, 271.
 Ségovie, I, 64, 65, 66, 89, 91.
 sermons d'Ephrem, I, 106 et suiv.; II, 236, 237.
 Sicile, I, 239 et suiv.
 Siciliens, I, 239 et suiv.
 Sicules, I, 257 et suiv.
 Sigismond-Auguste, I, 113.
 Simancas, I, 68, 70.
 Siméon, roi de Géorgie, I, 68, 70, 76, 78, 79.
 Simon (voir Siméon, roi de Géorgie).
 Sis, I, 255.
 Skuth, montagne, II, 253.
 Smyrne, I, 417.
 soies (ordonnance relative aux), II, 29.
 Stampôl (prise de), II, 253.
 Stéphane (prière pour), II, 252, 254.
 Stéphannos, II, 284.
 Syméon (voir Siméon, roi des Géorgiens).
 Taraun, I, 102.
 témoignages, de différents personnages, II, 242 et suiv.
 Tephkhis, I, 74.
 Tér Grigor, archevêque, I, 113, 114.
 Tér Lazar, II, 240.
 Tér Nahaypet, pontife, II, 254.

- Têr Stéphanos, catholico, I, 113.
 Thadée, I, 255.
 Thahmaz khan, II, 240.
 Théatins (ordre des), I, 413.
 Théodoros, diacre, II, 284.
 Thomas de Zénaries, II, 269.
 Thorgomian (nation), I, 103.
 Thoros, prêtre, II, 284.
 Thouman, scribe, II, 252.
 Thvlis (Tiflis), II, 239.
 Tiflis, I, 69; II, 239.
 Transilvain, I, 78, 79.
 Trébisonde, II, 59.
 Tsétsktsi (?), village, II, 240.
 Tunis (royaume de), II, 264.
 Turc, I, 73, 74, 76, 78, 79, 87;
 II, 258.
 Turcs, I, 69, 87, 88.
 Turquie, I, 416.
 Urbain VI, II, 264.
 Valladolid, I, 68.
 Vardan, diacre, II, 284.
 Vasil, diacre, II, 284.
 Vasil, régent, I, 249.
 Villareal, I, 64, 66, 89.
 Ville d'airain (Histoire de la), II,
 254.
 Vision de la Mère de Dieu, II, 236.
 Vision de Paul, II, 251.
 Weder (M.), I, 417.
 Yakob, II, 284.
 Yakob, copiste, II, 237.
 Yoannes de Minas, I, 417.
 Yohannès, copiste, I, 414.
 Yohannès, évêque, II, 284.
 Yésimos, II, 253.
 Yovakim, I, 414.
 Yovannès, prêtre, II, 283.
 Zaqr, I, 415.
 Zizmount Akoustos, I, 113.
 Zodiaque (signes du), II, 255.

MÉLANGES.

LES ARMÉNIENS EN FRANCE

DE

1789 À NOS JOURS,

PAR

J. MATHOREZ⁽¹⁾.

Antérieurement à la Révolution, la France a reçu de l'ancien royaume d'Arménie des éléments de population plus nombreux qu'on ne le suppose généralement. Depuis le xv^e siècle, à Paris et à Marseille notamment, il existait des colonies arméniennes; elles se développèrent sous le ministère de Colbert et, au xviii^e siècle, des négociants arméniens servirent fréquemment d'intermédiaires entre la France et le Levant.

Les traditions qui s'étaient ainsi établies avant 1789 se sont fortifiées depuis la Révolution; vers la France, poussés par diverses causes, se sont dirigés de nombreux Arméniens qui y ont établi leur domicile. Comme antérieurement, c'est à Paris et à Marseille qu'ils se sont surtout fixés. Mais, par suite des circonstances politiques, il n'est pas toujours aisé de se rendre un compte exact des étrangers qui peuvent se réclamer d'une origine arménienne car les lettres de naturalisation qui leur furent attribuées au cours du dernier siècle les qualifient de Russes, de Persans ou de Turcs, suivant qu'ils habitaient l'une ou l'autre des régions soumises au gouvernement de l'un de ces trois peuples. C'est simplement, en se basant sur la forme des noms patrony-

⁽¹⁾ Communication faite à la *Société des Études arméniennes*, séance du 16 juin 1922.

miques qu'il est possible de retrouver l'origine arménienne des familles naturalisées. Nonobstant ces difficultés que l'on rencontre également quand on étudie l'histoire des Polonais en France, à l'époque contemporaine, il m'a semblé que l'on pouvait grouper un ensemble suffisant de faits pour marquer que la population française s'était accrue d'éléments alluvionnaires d'origine arménienne.

Des Arméniens dont il sera question au cours de cette esquisse, tous ne sont pas demeurés en France; certains toutefois y ont effectué des séjours prolongés; c'est à ce titre qu'ils figurent dans ce chapitre de l'histoire de la population française depuis l'année 1789. Il est aisé de comprendre les raisons qui incitent à agir ainsi.

Après le siège de Saint-Jean d'Acre, des Orientaux qui avaient secondé les Français, redoutant la vengeance de Djezzar-Pacha, défenseur de la ville, suivirent l'armée de Bonaparte en Égypte; lors de l'évacuation de ce pays, ils sollicitèrent l'autorisation de suivre en France nos soldats. Nombreux furent ceux qui obtinrent la permission de passer la mer et d'emmener avec eux leur famille. En touchant la terre française ces « réfugiés » furent dirigés sur Marseille; ils y furent désormais connus sous le nom de « réfugiés égyptiens ». D'année en année leur contingent s'accrut car, craignant les représailles des Musulmans, des chrétiens vinrent chercher asile en France.

Diverses mesures furent prises en faveur de ces réfugiés. Tout d'abord on décida d'octroyer des allocations journalières aux vieillards, femmes et enfants. Ces subsides aux Égyptiens furent payés pendant toute la durée du Premier Empire et Louis XVIII ne renia point la dette contractée par Napoléon, mais en 1815 le chiffre total des allocations se montait à une somme peu élevée car la majeure partie des réfugiés s'étaient créés des situations⁽¹⁾. Le paiement de ces pensions ne prit fin qu'en 1894, au décès de Joséphin Napoléon Rich, fils de Joseph Arménien, ancien mamelouk de Napoléon. Le gouvernement impérial avait promptement donné aux réfugiés les moyens de se tirer de la misère; aux uns il avait octroyé des bourses d'études; aux autres, qui étaient industriels, d'importantes commandes de fournitures pour les armées furent passées.

(1) Arch. Nat. A F^a, 42, 238 et A F^a 13, 67.

Afin d'occuper les hommes valides, Bonaparte organisa le bataillon des chasseurs d'Orient⁽¹⁾ puis, devenu premier consul, il forma un corps de 240 mamelouks pour constituer sa garde personnelle. En 1802, ce corps fut ramené à un effectif de 150 hommes⁽²⁾.

Parmi les réfugiés égyptiens qui participèrent aux allocations ou entrèrent dans le corps des Mamelouks on compta des Arméniens. Malheureusement, il n'est pas toujours aisé sur les états de subsides et sur les contrôles militaires de parvenir à les identifier, car si les lieux de naissance des réfugiés sont exactement indiqués dans la majeure partie des cas, leurs noms ont souvent été déformés par les scribes. Néanmoins on peut tenir pour assuré que les dénommés Arménien : Jacob, Joseph, Joseph le petit, Ouannis, Ouannis le grand et que Chahin, les quatre frères Sera, Georgie Roustam étaient d'origine arménienne⁽³⁾.

Jusqu'en 1802, les réfugiés égyptiens et les mamelouks résidèrent à Marseille, ils furent ensuite transférés à Melun jusqu'en 1806 et de là revinrent de nouveau dans la cité phocéenne. On ne saurait suivre la trace des Arméniens qui composaient pour partie le contingent des réfugiés; néanmoins l'un d'eux a laissé un nom et une postérité connue. Roustam Raza était né à Tiflis; après diverses aventures, il arriva à Saint-Jean d'Acre et c'est là qu'il entra au service de Bonaparte. L'intimité et le dévouement qu'il marqua à l'Empereur jusqu'en 1814, date à laquelle il l'abandonna, sont faits trop connus pour être rappelés. L'amitié de Napoléon pour son fidèle Mamelouk n'eut point de bornes. Lorsqu'en 1806, Roustam épousa la fille de Douville, valet de chambre de l'Impératrice, Napoléon signa au contrat et offrit le dîner de noces.

Après la Restauration, Roustam se retira à Dreux, voyagea en Angleterre où, pour gagner sa vie, il dut se produire en costume de Mamelouk dans les théâtres de Londres. Enfin, en 1825, il trouva le repos à Dourdan, ville natale de sa femme. Elle y avait obtenu la recette des postes et avec son mari vaquait à l'éducation de ses enfants : un fils, Achille, qui entra comme employé au *Journal officiel* et une fille qui épousa un huissier de Paris. C'est à Dourdan que mourut Roustam le 7 décembre 1845. Les souve-

(1) A. Boppe, *Nicolo Papas Oglou et le Bataillon des Chasseurs d'Orient*, Paris, 1900.

(2) Arrêtés du 13 octobre 1801 et du 7 janvier 1802.

(3) P. Cottin, *Souvenir de Roustam*, Paris, s. d. *Appendice*, p. 271.

nirs qu'il a laissés et qui ont été publiés sont intéressants à plus d'un titre ; ils contiennent notamment cet éloge de la bravoure des Arméniens. « On préfère, écrit-il, pour être bons Mamelouks, les Géorgiens et les Mingréliens ; je ne sais pas pourquoi, car les Arméniens sont encore plus braves que les autres nations. »

Au mois de juin 1815, des émeutes éclatèrent à Marseille ; elles étaient spécialement dirigées contre les réfugiés égyptiens ; une Éthiopienne qui résidait dans la ville fut noyée dans le port et les réfugiés pauvres qui végétaient dans les masures avoisinant la place Castellane, pris de peur, se cachèrent dans les bois de Sainte-Marguerite et du Mont-Redon. Il fallut pourvoir à leur recherche et leur rapatriement en ville ; on les hospitalisa au fort Saint-Jean. La partie honorable de l'émigration égyptienne qui habitait le quartier de la Plaine ne fut pas inquiétée ; c'est à ce groupe qu'appartenaient déjà les Arméniens qui, au cours des années antérieures, s'étaient placés sous la protection de Bonaparte. Ils constituaient les premiers éléments d'une colonie qui, comme celle de Paris, allait constamment s'accroître à la suite des événements politiques.

Ce n'est point ici le lieu de retracer l'histoire de l'Arménie depuis la fin du xviii^e siècle, mais tout au moins convient-il, avec l'aide d'un érudit de la colonie parisienne, M. Basmadjian, de rappeler quelle fut la situation précaire des Arméniens habitant les pays soumis à la domination turque depuis 1796 jusqu'à 1870 environ. Les mauvais traitements qu'ils subirent de la part des Ottomans incitèrent nombre d'entre eux à se fixer sur le sol français.

À la suite des troubles qui éclatèrent en Perse en 1796 et des rigueurs que les Persans exercèrent contre les Arméniens, une intervention russe se produisit et le tsar s'empara d'une partie de l'Arménie persane.

Lors de la signature du traité d'Andrinople en 1829, la Russie restitua à la Turquie la majeure partie des territoires qu'elle avait pris. Les Arméniens en conçurent une vive déception, ils émigrèrent en masse vers la Russie mais son gouvernement ne se montra pas toujours fort bien disposé à l'égard de ces nouveaux arrivants ; orthodoxe, il méprisait parfois ces émigrants dont la religion différait de celle des autres habitants. Aussi, reprenant le chemin d'un nouvel exil, des Arméniens transportèrent-ils ailleurs leur foyer.

Ceux qui étaient demeurés dans les pays musulmans sollici-

tèrent de légitimes réformes, ils invoquaient le droit des nationalités à disposer d'elles-mêmes et la possibilité de pratiquer librement leur religion.

A chaque réclamation, la Turquie répondait par des avanies et des massacres : en 1845 et en 1858, dans le Liban et à Djeddah, des Arméniens furent massacrés. La Russie s'émut et en 1859 proposa une enquête générale sur le sort des chrétiens habitant les territoires soumis à la Sublime Porte, mais l'attention de l'Europe fut détournée par les affaires d'Italie, et en 1860, de nouveaux massacres avaient lieu dans le Liban. Chaque année, pour ainsi dire est marquée par de graves incidents. En 1862, Aziz-Pacha, gouverneur de Marach, essaie de soumettre les Arméniens indépendants de Zeitoun; il est repoussé et battu, mais malgré leur victoire, les habitants de Zeitoun perdent leur liberté de jadis, car la Turquie, sur les hauteurs dominant la ville, édifie une caserne. Se rendant aux réclamations de l'Europe entière, la Sublime Porte accorde enfin aux Arméniens une Constitution, mais celle-ci n'est aucunement appliquée.

Depuis 1830, persécutions, conversions forcées, actes de brigandage, massacres partiels irritaient les Arméniens. Excédés d'être maltraités et bernés par des promesses qui ne se réalisaient point, ils firent entendre leurs protestations par la voix de leur patriarche Mkrtich Khrimian, mais le gouvernement turc s'arrangea pour saper son influence et l'obligea à donner sa démission en 1873.

Les conditions d'existence faites aux Arméniens les poussaient à quitter les régions soumises à la domination ottomane. Hommes politiques, patriotes, étudiants, négociants, abandonnaient leur ancienne patrie pour de nouveaux pays. La capitale de la France, vers le milieu du XIX^e siècle, les attirait spécialement car elle était devenue le centre d'une colonie d'intellectuels et de jeunes hommes.

Pour favoriser le relèvement des études parmi ses compatriotes et leur assurer la possession d'un collège qui serait leur, un riche arménien, Samuel Moorat avait laissé par testament aux pères Mekhitaristes, une somme importante destinée à l'édification et l'entretien d'un collège où seraient instruits des Arméniens peu fortunés. La délivrance du legs ne se fit pas sans difficultés. Un Mekhitariste, le P. Théodore Sarkis dut négocier puis transiger avec les héritiers de Samuel Moorat; enfin, en 1833, il réussit à

fonder à Padoue un collège qui fut rattaché à l'établissement que les Mekhitaristes possédaient dans cette ville. Jusqu'en 1843, le gouvernement autrichien respecta la liberté relative dont jouissaient les religieux arméniens de Padoue, mais à dater de cette année, probablement à l'instigation de John Moorat, fils de Samuel, il suscita des difficultés aux Mekhitaristes. C'est alors qu'ils songèrent à transporter en France le collège qu'ils avaient créé. En 1844, Théodore Sarkis et Jean Sorguggi vinrent à Paris chercher un local et faire les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations dont ils avaient besoin. Le 30 novembre 1844, ils s'adressaient au Ministre de l'Instruction publique qui, le 19 mai 1845, leur donnait licence d'ouvrir à Paris un collège indépendant de l'Université¹, et qui relèverait de lui seul. Une ordonnance de Louis-Philippe, en date du 11 juin 1846, confirmait les privilèges que le Ministre avait conférés aux Mekhitaristes⁽¹⁾.

Au mois d'octobre 1846, s'ouvrait, rue Monsieur, dans l'ancien hôtel du marquis de Nicolaï, le collège Samuel Moorat. Dès les premières années, de nombreuses familles arméniennes envoyèrent leurs enfants s'instruire à Paris. Les Melcoum, de Téhéran, Artim bey, d'Alexandrie, Badian, Allaverdi, Hassoun, Serpos, Capamagian, Portugalian, Gasparian, Mamourian sont des noms que l'on relève fréquemment sur les listes des élèves du collège Samuel Moorat. Des élèves français se joignirent aux Arméniens; l'un des plus notoires parmi eux fut sans contredit Dulaurier. Frappé de la décadence de l'enseignement de l'arménien en France, le savant abandonna ses études de langue et de littérature malaise et javanaise, puis se mit à l'étude de la langue arménienne sous la direction des maîtres du collège Samuel Moorat⁽²⁾.

Sous la direction des P. P. Sarkis, Gabriel Aïvazovski et Ambroise Calfa, le collège prit de l'extension; les jeunes Arméniens y trouvaient un foyer et une forte instruction.

Aux jours solennels de distribution des prix, ils chantaient en chœur :

Vive Moorat, soutien de notre nation,
Suivant tous nos progrès avec affection,

⁽¹⁾ G. Hormuz, *Relation sur le Collège arménien de Samuel Moorat*, Paris, 1855.

⁽²⁾ *Exposé du progrès des études arméniennes. Rapport au Ministre*, 1867, p. 149 et suiv.

Mandataire fervent du haut rang qu'il honore,
Vive, vive à jamais le Père Théodore.

Malheureusement, une série d'événements allait porter préjudice au collège. La Révolution de 1848 le laissa subsister, mais un arrêté du 15 juillet de cette année rapporta une partie des libertés dont l'avait doté Louis-Philippe. Cette restriction ne compromettait en rien l'existence de l'établissement; des incidents intérieurs plus graves survinrent quelque peu après. Le P. Théodore Sarkis, qui avait négocié avec les héritiers de Samuel Moorat et fondé les collèges de Padoue et de Paris, s'était arrogé des droits excessifs. Il maintenait, rue Monsieur, comme préfet des études, Gabriel Aïvazovski dont les doctrines religieuses donnaient prise à la critique. La gestion financière de Sarkis n'était point exempte de tout reproche. En 1854, on lui fit une admonestation, il n'en eut cure. Cette même année, Georges Hormuz, archevêque de Synia, supérieur général des Mekhitaristes, vint visiter le collège et voulut chasser le préfet des études. Sarkis et ce dernier lièrent partie. Pour éviter tout scandale, Georges Hormuz rentra à Venise et de retour dans cette ville, envoya son frère Edouard pour liquider une situation difficile. Ni l'un ni l'autre des deux Mekhitaristes n'ayant réussi dans leur entreprise, ordre fut donné à Sarkis, au mois de juillet 1854, d'abandonner le collège et l'ordre des Mekhitaristes. Malgré l'intervention de l'archevêque de Paris et du Ministre de l'instruction publique, Sarkis ne céda point. Une véritable émeute fut soulevée dans le collège par les tenants des deux parties; enfin l'affaire ayant été portée devant le Tribunal de la Seine, un référé du 28 avril 1855, condamna Sarkis à abandonner la place.

Grâce aux subsides que lui fournirent le Sirdar Isaïe Trankoul, Arménien de Jassy et Michel Mananian, bijoutier orfèvre établi à Paris depuis plusieurs années, Sarkis et le groupe dissident établirent à Grenelle, au numéro 60 de la rue Violet, un nouvel institut qui fut baptisé du nom de *Collège National Arménien*. En même temps qu'ils créaient au collège Samuel Moorat une concurrence, Sarkis, V. Theodorian, Gabriel Aïvazovski et Ambroise Calfa fondaient à Paris un journal franco-arménien, la *Colombe du Massis*. Cette revue était en partie destinée à combattre les Mekhitaristes et à exposer, à la manière de Sarkis, les motifs qui avaient amené son expulsion de leur ordre et du collège de la rue Monsieur.

L'existence du collège ainsi que celle du journal furent éphémères. Après quatre années, collège et revue étaient transportés à Théodosie, en Crimée. Durant ce laps de temps, le collège de Grenelle forma quelques Arméniens; en 1858, les meilleurs élèves de l'institution étaient Thateos Beguian, Garaped Chahbazian, Arisdagnes Kemkdadjian, Séropé Odabachian, Khatchik Damodian. Si Dulaurier étudia l'arménien au collège de la rue Monsieur, c'est à celui de Grenelle que s'instruisit un autre orientaliste notoire : Émile Reynaud.

Comme à la fondation Samuel Moorat, les distributions de prix, au collège de la rue Violet, affectaient une grande solennité. A celle du 14 août 1858, assistait une grande partie de la colonie arménienne de Paris; élèves et parents entendirent une *Marche arménienne*, la *Prière pour la patrie*, composées par Corène Calfa et des chants arméniens interprétés par Rosa Annitza Calfa.

Lorsque le collège national ferma ses portes, celui de la rue Monsieur subsista seul sous la direction du P. Alishan qui en était devenu supérieur. Il prospéra et aux cérémonies de fin d'année la colonie arménienne de Paris venait ouïr le discours d'usage que tantôt prononçait le P. Alishan ou une autre personnalité. De ces allocutions, certaines sont encore consultées par les historiens : en 1859, le P. Alishan étudia le « Haygh »; en 1860, il traça un tableau succinct de l'histoire et de la littérature de l'Arménie; Reynaud, en 1862, présida la distribution des prix le 12 août et il rappela que, lors de l'Exposition de 1855, l'Imprimerie de Saint-Lazare, dirigée par les Mekhitaristes, avait obtenu la grande médaille d'or.

Les événements de 1870 amenèrent le départ du personnel enseignant du collège Samuel Moorat qui ferma ses portes et fut transféré en Italie. Durant les vingt-quatre années de son existence parisienne, cette institution avait groupé la majeure partie de la jeunesse studieuse arménienne qui, de Turquie, de Perse, d'Égypte, des Indes ou de Russie, venait s'instruire à Paris.

Ces deux établissements arméniens ne furent pas les seuls, au milieu du XIX^e siècle, qui attirèrent des Arméniens. Chaque année, l'*Institution polyglotte* en recevait quelques-uns, les Facultés de droit et de médecine aussi. Des jeunes hommes qui se formèrent alors à Paris, il en est dont le nom doit être rappelé; ceux qui étudiaient en France en 1847 et 1848 s'imprégnèrent des idées démocratiques et, à leur départ, ils furent les propa-

gateurs des principes républicains en Orient. Parmi eux figure notamment Stephan Oskan, qui publia à Paris *Occident et Orient*, combattit sur les barricades et se retira à Smyrne où il devint l'éditeur du *Réveil des Français*. Nigoghos Palian, architecte du Sultan et constructeur du palais de Dolma-Batché, le docteur Nahabed Roussignan répandirent en Turquie les idées d'émancipation. En 1848, Krighol Agathon était élève d'une école d'agriculture; à son retour en Turquie, il devint, quoique chrétien, ministre du Sultan. Krighol Odian, le bras droit de Mikhan Pacha, élaborait avec lui la constitution turque et la constitution arménienne.

Sous le règne de Napoléon III, des jeunes hommes viennent étudier la médecine à Paris. En 1855, Kevork Takvorian est reçu docteur et M. Tchayan, en 1858, se voit conférer le même grade. En province, à Nancy, notamment, des Arméniens suivent des cours; leur présence est signalée en Lorraine depuis 1853. L'un des premiers qui ait étudié à Nancy est le docteur Boghos Cachian qui mourut dans cette ville et fut inhumé à Malzéville.

La fondation des Mekhitaristes avait déterminé la venue en France d'une véritable colonie d'intellectuels arméniens et un renouveau dans l'étude de la langue, des textes et de la littérature de leur pays. Cette étude, au demeurant, n'avait jamais été complètement abandonnée depuis le début du XIX^e siècle; des Arméniens avaient pris à tâche de la pratiquer et de la développer.

En 1798, avait été fondée à l'École des langues orientales une chaire d'arménien qui fut conférée à Jacques Chahan de Cirbied, mais comme il ne possédait pas assez bien le français pour enseigner avec fruit sa propre langue, son cours fut supprimé le 16 octobre 1801. Dix ans après, alléguant que ses études de langue et littérature françaises lui permettaient de reprendre son enseignement, il sollicita sa réintégration et le ministre acquiesça à sa demande. Nommé professeur titulaire par un décret impérial du 27 février 1812, il conserva ce titre jusqu'en l'année 1830⁽¹⁾.

La valeur scientifique des travaux de Cirbied fut parfois contestée; elle le fut notamment par le vartabed Jean Zohrab, dans une série d'articles parus dans le *Journal Asiatique*. Jean Zohrab

(1) F. Macler, *La Chaire d'Arménien à l'École des Langues orientales*, Paris, 1912.

collabora avec Saint-Martin, auteur des *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie* parus en 1818 et 1819; c'est grâce à lui que les textes qui composent le second volume de ces *Mémoires* sont édités avec beaucoup plus de science que ceux insérés dans le premier. Jean Zohrab finit ses jours en France; il mourut à Versailles en 1829, laissant un legs à la Société asiatique⁽¹⁾.

D'Arménistes, d'origine arménienne, il ne s'en rencontre plus en France avant l'arrivée des Mekhitaristes mais, à dater de 1850, plusieurs des maîtres du Collège Samuel Moorat et du Collège National remirent en honneur les études relatives à la littérature d'Arménie. En réalité, ils semblent avoir été surtout des vulgarisateurs plutôt que des philologues ou des érudits; néanmoins ils eurent le mérite de former des élèves français qui laissèrent une réputation justifiée parmi les arménistes. De ces maîtres quelques noms sont à retenir : ceux de Théodore Sarkis et de Gabriel V. Aïvazowski qui écrivit en arménien et traduisit dans cette langue les œuvres de Joseph Droz et l'*Ode au comte d'Orsay* de Lamartine.

Déjà, on a mentionné le Père Alishan qui translata en arménien des œuvres françaises. Plus connus sont les frères Calfa; Corène Calfa, l'un des dirigeants du Collège National, était lié avec Lamartine⁽²⁾ et Victor Hugo; il était musicien, poète et homme politique. Non content de transporter dans la langue arménienne les œuvres de ses illustres amis, il publia, en 1864, *Arschag II*, tragédie arménienne. Ses occupations littéraires ne le détournèrent pas du soin de s'occuper des intérêts de ses compatriotes. En 1878, l'ancien patriarche de Constantinople, Khrimian, partait pour le Congrès de Berlin comme chef de la mission arménienne, il emmenait avec lui Corène Calfa et Minas Tchéraz.

Ambroise Calfa, qui, un matin, se réveilla prince Guy de Lusignan, dont il était un descendant, était non moins cultivé que son frère; en 1861, il composa un dictionnaire arménien français plusieurs fois réédité; la quatrième édition, qui date de 1893, est signé de son nouveau patronymique : G. A. Narbey de

(1) *Journal asiatique*, Année 1835, t. XV, p. 572-576, *Rapport* cité supra.

(2) Voir la plaquette, presque introuvable, intitulée : *Discours prononcé par M. DE LAMARTINE à l'inauguration du collège arménien de Samuel Moorat à Paris* (Paris, impr. de Plon frères, s. d. [1848 ?]), in-8°, 17 pages. [Contient : p. 1, titre; p. 2, adresse; p. 3-4, avertissement; p. 5-10, discours prononcé par le préfet des études; p. 11-17, discours improvisé par M. de Lamartine en réponse au discours précédent.]

Lusignan. Outre ce travail considérable, Ambroise Calfa publia des guides de conversation; il traduisit des œuvres de Fénelon, Bernardin de Saint-Pierre et fit également connaître aux Arméniens quelques-unes des œuvres de Lamartine et de Victor Hugo avec lesquels il était uni par des liens d'affection. Faut-il rappeler que Victor Hugo est décédé dans une maison qu'il louait au prince de Lusignan?

Pour en terminer avec les intellectuels arméniens qui accomplirent des séjours durables à Paris, on citera encore le Père Garaped Chahnazarian, Primat des Arméniens de Manchester qui publia en France une collection des historiens arméniens et une *Esquisse de l'histoire d'Arménie* en français. Ainsi que Corène Calfa, Chahnazarian ne se désintéressa point de ses compatriotes; lors de l'insurrection des arméniens de Zeïtoun, il présenta à Napoléon III une requête qui détermina l'intervention de la France en leur faveur.

Dans les sphères artistiques ont brillé quelques arméniens entrés en France antérieurement à l'année 1870. Zacharie Zakarian, né en 1849 à Constantinople, fut envoyé à Paris en 1867; il fit ses études à Sainte-Barbe, s'inscrivit ensuite à la Faculté de médecine, mais après quelques mois d'externat, il abandonna l'art de guérir pour se vouer à la peinture. Les natures mortes de Zakarian ont valu à ce peintre une juste réputation.

Des négociants arméniens ou de riches particuliers, eux aussi, profitèrent de l'hospitalité de la France sous les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III. A l'un d'eux, Théodore Sarkis s'adressa pour obtenir les fonds nécessaires à la création du Collège National, et les listes de souscripteurs arméniens à la *Colombe du Massis* prouvent qu'à Paris la colonie arménienne était déjà nombreuse au milieu du XIX^e siècle.

De Russie, arrivaient parfois des Arméniens qui, aux honneurs de la cour préféraient la liberté française. Le patriote arménien Manouk-bey avait laissé six enfants. Son second fils, Grégoire, après avoir servi dans la garde impériale, se retira à Paris en 1856 et y vécut ensuite.

Si l'on erre dans les cimetières parisiens, on rencontre parfois des groupes de tombes où sont inhumés des Arméniens; leurs descendants, fils ou neveux, entretiennent avec piété ces monuments funèbres où reposent les restes d'immigrés qui ont fait souche en France. Au Père-Lachaise, notamment, des tombes déjà

anciennes d'Arméniens forment des allées entières et sur les inscriptions funèbres on lit les noms des Zatarian, Zerguevondian, Janemian, Zaturian, Manoukian et Arpajian. Comme les Polonais qui s'exilèrent en France, ils n'auront point connu les jours malheureux de leur patrie ni les heures fastes qui désormais semblent devoir sonner pour l'Arménie ressuscitée.

La guerre franco-allemande et la disparition du collègue Samuel Moorat, qui constituait pour ainsi dire le centre intellectuel de la colonie arménienne de Paris, n'eurent point sur son développement les effets que l'on aurait pu craindre.

Dès les débuts de la lutte, des Arméniens témoignèrent leurs sympathies à la France, plusieurs s'engagèrent sous nos drapeaux et l'un d'eux, Issaverdens, se comporta à Gravelotte d'admirable manière. Une centaine de montagnards, originaires de Zeitoun, s'enrôlèrent dans l'armée et il est regrettable que pour signaler leur valeur ils n'aient pas rencontré, comme les volontaires arméniens de 1915, un Aram Turabian qui conservât leurs noms et leur mémoire.

Les Arméniens avaient affirmé l'amitié qui les unissait à la France en combattant pour elle, notre pays allait leur en témoigner sa reconnaissance en donnant asile à ceux que les événements politiques devaient chasser de leur ancienne patrie. Quelques rappels de dates sont ici nécessaires. Elles jalonnent les degrés d'un calvaire et expliquent les motifs pour lesquels tant d'Arméniens abandonnèrent l'Orient et cherchèrent un abri dans les pays où leur vie n'était point continuellement menacée.

Mkrtich Krimian ayant dû démissionner en 1873, il fut remplacé comme patriarche par Varjapetian qui, en 1876, présenta à Lord Salisbury un mémoire sur les affaires arméniennes. La conférence européenne alors réunie à Constantinople avait à s'occuper du règlement de la question bulgare; elle refusa de prendre en considération le mémoire de Varjapetian. A San Stefano, on l'examina mais sans y donner suite et ce fut seulement au Congrès de Berlin qui se tint du 13 juin au 13 juillet 1878, que la question arménienne fut nettement posée. Malheureusement, la lutte d'influence qui divisait alors Russie et Angleterre ne permit point aux grandes puissances d'imposer leur volonté à la Turquie et l'on aboutit à la rédaction assez vague de l'article 61 de la Convention de Berlin par lequel la

Turquie s'engageait à apporter des réformes dans la région politique des Arméniens et des chrétiens d'Orient. Mais par une convention secrète, la convention de Chypre, l'Angleterre et la Turquie s'étaient alliées pour diminuer en Orient l'influence de la Russie et bien qu'elle eût pris en mains la question des réformes arméniennes, l'Angleterre ne pouvait s'immiscer dans les affaires d'Orient sans crainte de mécontenter gravement le gouvernement du Sultan. Aussi, la Turquie reprit-elle son jeu habituel : promettre des réformes aux chrétiens et ne pas les exécuter.

La question arménienne nettement posée au Congrès de Berlin ne fit pas de progrès; les sujets arméniens de l'empire turc reprirent leur propagande, ils s'organisèrent, mais trop faibles et mollement soutenus dans leurs revendications, ils ne pouvaient réussir à imposer leurs vues. Le Sultan résolut de se débarrasser de ces sujets encombrants. Du 21 août au 4 septembre 1894, ce furent les massacres de Sassoun; en 1895, l'émeute des montagnards de Zeitoun est réprimée d'atroce manière, de nouveaux massacres éclatent en 1895 et 1896 et en 1909, le gouvernement jeune turc reprenant les traditions d'Abdul-Hamid fait périr à Adana des milliers d'Arméniens en attendant qu'il recommence cette même opération en 1915. Certes, ces massacres émouvaient l'Europe et galvanisaient momentanément l'opinion publique, mais la Porte indifférente aux réclamations des pays concessionnaires de lucratives entreprises, poursuivait sa politique d'extermination des Arméniens. Elle protestait même lorsque, fuyant un tel pays, des Arméniens émigraient en France. Le 6 août 1894, trente d'entre eux s'étaient embarqués à Trébizonde pour Marseille; les autorités turques se plaignirent auprès du comte de Montebello, mais il refusa de les laisser débarquer et ce furent trente têtes épargnées.

Une ancienne amitié conduisait vers la France les Arméniens; ils étaient d'autant plus incités à s'y établir qu'ils savaient y pouvoir mettre à profit leurs dispositions natives pour le négoce. Dans toutes les branches de l'activité économique, à Paris comme à Marseille, on rencontre quelques-uns d'entre eux.

Volontiers, ils s'adonnent au commerce des pierres précieuses. Dès 1890, Raphaël Margossian et Séropé Sevadjan, au banquet des diamantaires parisiens, constataient avec satisfaction que grâce à l'activité des lapidaires arméniens de Paris, cette ville rivalisait avec Londres dans la taille des pierres de couleur. Un

Arménien notoire, Gabriel Eknayan, né à Constantinople en 1849, contribua par la fondation d'une taillerie de diamants, à développer cette industrie en France. Il mourut à Paris en 1892 et sa mort fut vivement ressentie par ses compatriotes établis dans cette ville car il avait été le promoteur de l'Association patriotique arménienne. Lorsque, le 19 janvier, on l'inhuma au Père-Lachaise sous la conduite de son frère A. Eknayan, de ses neveux G. Pehlivanian et S. Sevadjian, une foule d'Arméniens suivit son cercueil. Calpakajan prononça son oraison funèbre et dès le lendemain de sa mort un comité constitué par J. Iskender, L. Hunkiarbeyendi, G. Ekmekdjian décida de lui élever un monument.

Certes, les Nerses Nernessian, les Margossian, les Eknayan ont réalisé dans les négoce qu'ils ont entrepris, des fortunes importantes, mais il faut le constater à leur honneur, les Arméniens heureux se sont toujours servi de leurs richesses pour subvenir à la détresse de leurs compatriotes malheureux, qu'ils soient demeurés dans leur pays ou soient passés en France. Fonde-t-on un orphelinat à Nicosia en 1897, les Takvor-pacha, Margossian, Houssapian, Pehlivanian s'inscrivent des premiers comme donateurs.

A l'Union centrale des Arméniens de Paris, ils apportent leurs subsides; en 1898, on fait un appel pour les étudiants arméniens de Paris, Marouk Tchilinguirian, Agap Osguian, adressent leur obole au Comité et il n'est point jusqu'à un modeste restaurateur E. Mékitarian, qui ne tienne à honneur d'envoyer son offrande en faveur de ses compatriotes. En 1903, Minaz Tchéraz ouvre une souscription pour les orphelins de Zeitoun. Aussitôt les Arméniens de Paris lui adressent d'importantes cotisations: Yartan Mamigonian, J. Arabian, Panos Terlamezian, Stephan Stipanian, Garaped Calfaïan et cent autres sont au nombre des souscripteurs. Il n'est point parmi eux que des négociants: des médecins, des artistes, des jeunes filles, envoient à Minaz Tchéraz leurs cotisations.

Il serait fastidieux de relever les noms des Arméniens qui se sont fixés à Paris au cours des cinquante années qui ont suivi la guerre franco-allemande. On en retrouve dans toutes les professions. N. Aktarian est polyglotte, il se propose comme guide et interprète lors de l'Exposition de 1900. Rue du Havre, Neyrac, marié à Paris, débite du tabac, et pour rappeler son origine il a dénommé son magasin «A l'Arménien». Une enseigne représen-

tant un arménien persan attire les regards du passant. Le pharmacien L. Hunkiarbeyendi est chargé d'une mission qui le conduit étudier la pharmacopée turque. Devenu Français, il modifie son patronymique en celui de Lacroix et le fait est d'autant plus intéressant à signaler que, maintes fois des Arméniens, des Grecs ou des Polonais ont ainsi mué leur ancien nom trop difficile à prononcer ou retenir.

K.-G. Medsadorian, ingénieur agronome, fonde le journal agricole *Coutan* et le place sous le patronage de Desclaux. Des médecins arméniens exercent à Paris; en 1893 N. Dazavarian est docteur de la Faculté de Paris et Sekeyan, en 1900, reçoit une décoration des mains du prince Guy de Lusignan.

Quelques indications montreront la vitalité de la colonie arménienne de Paris depuis la fin du XIX^e siècle. Les Arméniens se solidarisent entre eux, se groupent, se réunissent, ils prouvent en toute occurrence leurs sympathies aux institutions françaises; dans les comptes rendus de leurs réunions, on puise des éléments d'information marquant l'importance toujours croissante de leur groupement. Le 26 novembre 1893, plus de cent Arméniens vont en pèlerinage à Saint-Denis à l'occasion du cinq centième anniversaire de la mort de Léon VI. Le Président Carnot est assassiné, cent cinquante Arméniens se pressent à un service funèbre pour écouter son oraison funèbre que prononce le P. Sebian. Le 5 novembre 1898, la Société Arménienne de Paris célèbre le cinquantenaire du romancier national Abovian. La colonie est largement représentée: elle entend la conférence de Tchobanian, le discours de Maksoud Mihrtadiantz, les chants de Krikor Calfaian et de Nadine Babayan. Chaque année ramène la réunion des assemblées générales des Sociétés patriotiques et bienfaitantes; les Pehlivanian, Zorayan, Kékélian, Tchouboukdjian, Minassian, Djevakirdjan rendent compte de leur mandat devant une foule d'Arméniens.

Au début du XX^e siècle, Paris abrite près de trois mille Arméniens; il compte en outre plusieurs centaines de Français de race arménienne car des hommes ayant sollicité et obtenu leur naturalisation sont entrés dans la famille française; des femmes par leur mariage avec des régnicoles ont également acquis de plein droit la nationalité de leur mari.

Si la France a donné asile à des Arméniens adonnés au négoce ou aux professions libérales, elle a aussi offert l'hospitalité à des

artistes nombreux qui, après avoir étudié dans les ateliers de maîtres français, se sont fixés à Paris et s'y sont créé des situations méritées. Comme l'écrit M. Macler, on ne saurait dresser de ces artistes un palmarès complet, mais tout au moins faut-il citer quelques-uns des plus notoires. Madame Babaian-Carbonell, Charles Garaped Nitchanian, Arsène Chabanian, membre fondateur de la Société des peintres de marine et l'un des maîtres incontestés des effets de lumière sur la mer, sont parmi les premiers qui se firent un nom à Paris. Les portraits de Charles Atamian, les paysages orientaux de Tigran Essaian, les peintures philosophiques de Tigran Polat, les bustes de Ter Maroukian, les coloris vigoureux du pastelliste et graveur Edgar Chahine, les plein air d'Ohannès Alhazian sollicitent chaque année, aux deux Salons, l'attention des visiteurs et des amis de l'art. Abel Minazzian, Hrand Alyanak, Raphaël Chichmanian, Jean Eritziane, Héran Chabanian, tous élèves de maîtres français, ont déjà fourni une belle carrière artistique⁽¹⁾. En se fixant à Paris, ces artistes rendent à la France un bel hommage; ils reconnaissent que nos écoles d'art sont toujours aussi vivantes que par le passé et qu'elles forment des élèves dignes de leur ancienne renommée. Les hommes épris des arts plastiques ne sont point les seuls à passer en France pour apprendre nos méthodes et profiter de l'enseignement qu'on y donne. Chaque année les colonies stables d'Arméniens voient grossir leurs rangs des multiples étudiants qui accourent vers nos écoles.

On ne possède point de statistique relative aux étudiants arméniens, mais quelques faits permettent de se rendre compte du nombre de ceux qui fréquentent nos écoles et universités. Dès 1894, un article du *Progrès de l'Est* rappelait qu'au milieu du XIX^e siècle, de jeunes Arméniens venaient à Nancy et le rédacteur de cet article émettait le vœu qu'ils reprissent le chemin des écoles lorraines. Il rapportait que déjà Archak Allahverdiantz venait de fonder à Nancy une bibliothèque arménienne à l'usage des quelques compatriotes qui étudiaient à l'École normale et à l'Université et qu'il y aurait profit pour les Arméniens à se fixer dans cette ville aussi cultivée qu'intéressante par ses souvenirs artistiques.

Cet appel fut entendu. Le 15 septembre 1894, le *Progrès de*

⁽¹⁾ Pour de plus amples détails voir l'ouvrage de M. Frédéric Macler, *La France et l'Arménie à travers l'art et l'histoire*, Paris, 1917.

l'Est annonçait l'arrivée à Nancy d'étudiantes et d'étudiants arméniens. La Société générale des étudiants nancéens publiait en 1896 un annuaire dans lequel elle relevait le nombre d'Arméniens qui s'instruisaient alors en France. Nancy en comptait 23, Toulouse 3, Montpellier 10 et Paris 80. En 1900, les chiffres étaient sensiblement les mêmes; mais outre les étudiants hantant les Universités, d'autres Arméniens venaient dans nos écoles et institutions; à Châlons-sur-Marne travaillait, en 1901, le célèbre Aghassi, l'un des héros des dernières luttes de Zeitoun. N. Degayarian, auteur d'un traité de microbiologie estimé, s'était formé à l'Institut Pasteur.

Depuis le début du xx^e siècle, le nombre des étudiants arméniens a toujours été en croissant; beaucoup fréquentent nos écoles d'agriculture. A la seule école régionale d'agriculture d'Ondes, dans la Haute-Garonne, dix jeunes hommes étudient la manière de mettre les terres en pleine valeur et onze autres apprennent la culture de la vigne à l'école de viticulture de Valabre.

Mais quel que soit le charme de nos villes de province, c'est toujours vers Paris que se dirigent le plus volontiers les étrangers désireux de s'instruire.

Le théâtre, la musique, les beaux-arts ont de nos jours exercé un puissant attrait sur la jeunesse arménienne. Des professeurs de notre Conservatoire de Paris ont formé à l'art dramatique Gulbékian, Maxoudian et Bayazad qui, après avoir brillamment terminé ses études dans la classe de Paul Mounet fut admis à jouer à la Comédie française. C'est au Conservatoire national de musique ou sous la direction de maîtres particuliers que se forment les chanteurs Moughounian, Chah Mouradian; la pianiste M^{me} Laloy-Babaïan, fille du docteur Babaïan, le violoncelliste Diran Alexanian, le musicien Yacoubian qui fonda en 1917 les concerts franco-arméniens ont été les élèves de nos maîtres français.

Les peintres Gérôme, Benjamin Constant, Tony Robert Fleury, Gabriel Ferrier ont formé Sarkis Diranian, Sarkis Erganian, T. Pouchmanian et Jean Grégorian.

Durant plusieurs années, ces peintres ont exposé à Paris avec succès.

Ainsi, la colonie arménienne de Paris, stable ou flottante, n'a cessé de s'enrichir d'éléments nouveaux depuis cinquante ans. Déjà vers 1880 ses membres les plus influents, constatant qu'elle devenait de plus en plus considérable et qu'elle tendait à revêtir

un caractère nettement sédentaire, s'inquiétaient de lui procurer un lieu de culte.

La première chapelle arménienne se trouvait au boulevard Montparnasse, dans une maison particulière. Hohannès Hunkiarbeyendian y officiait. Les Arméniens célébrèrent ensuite leurs offices dans une salle qu'ils louèrent rue de Vienne à un culte protestant. En 1891, ils sollicitèrent l'autorisation de transformer en église arménienne la chapelle expiatoire, mais ils ne l'obtinrent pas. Aussi, en 1901, décidèrent-ils d'édifier à Paris une chapelle à leur usage. L'un des membres les plus riches de la colonie, Alexandre Mantachian, connu à Paris sous le nom de Mantacheff, versa pour l'acquisition du terrain une somme de quatre cent mille francs. A. Eknayan, lui aussi, versa un subside important. A l'aide de ces dons, on acquit un lot du terrain sur lequel avait été édifié le Bazar de la Charité. De nouvelles sommes ayant été données par A. Mantachian, on entreprit la construction de l'édifice; la première pierre en fut posée le 4 juillet 1902 et à la fin de 1904, on inaugurait l'église que l'architecte Guilbert avait bâtie en s'inspirant des plus beaux monuments religieux de l'île d'Althamar.

Les Arméniens s'installaient en France et, si beaucoup d'entre eux abandonnaient leur nationalité pour devenir Français et jouir des prérogatives des régnicoles, nul cependant ne perdait l'espoir de la restauration de l'ancienne patrie. Depuis le milieu du XIX^e siècle, pour répandre dans le public la connaissance de la langue, des arts, de la littérature, de l'histoire de l'Arménie, pour bien montrer qu'elle avait jadis constitué une entité, pour faire connaître aux nations étrangères leurs aspirations légitimes, les Arméniens ont fondé une presse très active. La *Colombe du Massis* est le plus ancien journal arménien qui ait été publié en France; depuis lors ont paru et des feuilles politiques et des revues érudites. Il serait difficile de rapporter les noms de tous les journaux qui ont été fondés en l'espace de cinquante ans; toutefois on rappellera quelques-uns d'entre eux. Etienne Oskan de Smyrne créa à Paris *Arevmoutq* (l'Occident), puis parurent successivement *Haiastan-Pariz*, *Paris Nouvelles*, *Anahit*, *Hai-Pariz*. A dater du 1^{er} mai 1898, le grand patriote qui désormais s'en est allé retrouver à Marseille le soleil et la mer qu'il aime, Minas Tchéraz, transporta de Londres à Paris son journal l'*Arménie*. Il le rédigea en français et en arménien. En 1901, *La Libre Parole*, pamphlet périodique, vit le jour, et la même année s'était aussi fondée la

revue *Joghovourtina hamar* (Pour le Peuple). Des revues savantes: *Banaser*, dirigée par M. Basmadjian, la *Voix de l'Arménie*, le *Bulletin de la Société des Études arméniennes* auquel collaborent des savants arméniens, accordent volontiers une place aux chroniques relatives aux événements politiques.

La colonie arménienne de Paris est sans contredit plus considérable que celle de Marseille; cette dernière n'est cependant pas négligeable; elle compte en effet de cinq à six cents membres. Ce groupement moderne a été constitué par les Arméniens qui se trouvaient au nombre des réfugiés égyptiens; il s'est développé depuis lors sous l'empire des circonstances politiques. Le grand port méditerranéen a retenu les Arméniens désireux de trafiquer avec les Échelles du Levant.

Comme celle de Paris, la colonie arménienne de Marseille possède ses institutions propres, ses œuvres d'assistance, sa chapelle, son éphorie et sa presse. Il est malheureusement malaisé de suivre le développement du groupement arménien de Marseille depuis le Premier Empire, car les dossiers relatifs aux réfugiés politiques et aux immigrés étrangers ont disparu des archives, et pour le XIX^e siècle on doit se contenter de documents assez épars. Il faut estimer toutefois que, dès l'année 1885, cette colonie était nombreuse puisque le réfugié Mkrtych Portoukalian recueillit assez d'abonnés pour subvenir aux frais de son journal *l'Armenia*. En 1895, les Arméniens de Marseille formaient un groupe suffisamment important pour envoyer une délégation saluer le Président de la République qui visitait la ville. Le prêtre S. Utudjian, Hagop Selian, Mikran Tekeian et Hairoumiantz présentèrent la délégation et remercièrent le Président de l'hospitalité qu'ils avaient trouvée en Provence. Félix Faure leur répondit: «Je ne suis pas étonné que vous soyez bien traités dans ce pays, car la France a l'habitude de bien traiter les étrangers fixés sur son sol.»

Cette assurance d'un accueil courtois, la situation géographique de Marseille, sa proximité relative des terres orientales contribuèrent à retenir dans cette ville nombre d'Arméniens. Les Tékéian, Mirzaïantz, Turabian, Frankian, Gumchian, Andonian, Tacovicen sont des noms que l'on rencontre constamment dans les cérémonies patriotiques arméniennes. Dans les annales de l'industrie et du négoce marseillais, on relève fréquemment la présence de notables Arméniens, les Sahatdjian, les Nersessian,

Gulbenkiam, Virabian, Euksuziam. Des banques, des compagnies de navigation emploient souvent des Arméniens; la promptitude de leur intelligence et leur don des langues en font des auxiliaires et collaborateurs très précieux. De ces Arméniens, en attendant de solliciter leur naturalisation, quelques-uns épousent des françaises, et sans nul doute leurs enfants deviendront des regnicoles. Parmi ceux qui se sont alliés à des familles françaises, on relève des Virabian, Nersessian, Kundjian, Aram Mirzayantz, Djenderdjian et Antoine Merdjimekian.

Des recherches très méthodiques permettraient de constater que les Arméniens qui se sont agrégés à la population française ne se sont pas tous établis à Paris et à Marseille. On en rencontre dans d'autres villes. A cet égard on possède un document convaincant. Pour répondre à la loi allemande du 22 juillet 1913, connue sous le nom de loi Delbruck, le Parlement français adopta le 7 avril 1915 un texte législatif concernant la naturalisation accordée depuis le 1^{er} janvier 1913 à d'anciens sujets des puissances en guerre avec la France. En vertu de l'article 2 de cette loi, le Gouvernement était autorisé à reviser les décrets de naturalisation octroyés aux Allemands, Austro-Hongrois et Ottomans.

En même temps, il était soumis à l'obligation de publier au *Journal officiel* la liste de toutes les naturalisations qu'il jugerait dignes d'être maintenues. Or, ainsi qu'on l'a indiqué, les Arméniens naturalisés ont toujours été confondus avec les Russes, les Turcs et les Persans, ils ne constituaient point, aux termes des traités, une nationalité distincte.

Le *Journal officiel* du 7 mai 1915, conformément aux vues du législateur, a publié les naturalisations maintenues de sujets ottomans. Au seul cours des années 1913 et du premier semestre 1914, trente Arméniens, classés comme Turcs par la Chancellerie, avaient reçu par décret spécial la qualité de Français; quatre habitaient Marseille, vingt résidaient à Paris, mais Bazirghian habitait Montmorency; Chichmanian, Arlay dans le Jura; Zacarian était fixé à Lyon; Ekchan à Fécamp. Le rentier Indjeyan était domicilié à Nice, Kricorian exerçait la profession de mécanicien à Levallois-Perret⁽¹⁾.

Le Gouvernement français eut été injuste en retirant à un seul Arménien les lettres de naturalisation antérieurement conférées,

⁽¹⁾ *Journal officiel* du 7 mai 1915, p. 2927.

car au cours de la guerre, les Arméniens ont été des défenseurs héroïques de la cause des Alliés. Aram Turabian, dans son ouvrage sur les *Volontaires Arméniens sous les drapeaux français* et dans son journal *l'Aiguillon*, a souligné la part que ses compatriotes ont prise à la guerre. Il écrit : « On peut affirmer qu'au moins 400 Arméniens habitant la France avant la guerre ont pris du service volontaire dans l'armée de leur patrie d'adoption... on avouera certainement que le nombre des engagés est relativement considérable si l'on réfléchit que ces 400 volontaires ont été fournis par une colonie comptant 4,000 personnes, soit 3,500 à Paris et 500 à Marseille⁽¹⁾. » Les listes que M. Turabian a dressées mentionnent les nombreuses citations qui furent décernées aux braves « qui ont donné à la France leur cœur tout entier et cela pour toujours ».

La ténacité alliée à la valeur triomphe toujours. L'article 88 du traité de paix signé à Sèvres consacre le principe de l'indépendance de l'Arménie. Il est ainsi conçu : « La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances alliées, l'Arménie comme État libre et indépendant. » Pour la première fois, depuis que l'échec définitif des croisades a entraîné la disparition du royaume arménien de Cilicie, la nation arménienne dispose d'un Gouvernement autonome. Constitué au mois de mai 1918, il fut officiellement reconnu par la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, le 28 janvier 1920. Le représentant de la République arménienne, M. Aharonian et le Président de la Délégation arménienne Boghos Nubar Pacha ont été appelés à participer à la remise aux Turcs du projet de traité concernant l'indépendance de leur pays. Malheureusement le traité de Sèvres n'est pas encore entré en voie d'exécution; on protège bien les Arméniens qui viennent chercher un refuge en Syrie et en Cilicie, mais dans leur propre pays, au pied de l'Ararat, dans les vilayets de Van, Bitlis et Erzeroum, les Arméniens sont encore soumis à la domination ottomane. Si les Turcs ne les massacrent plus, ils les volent, les dépouillent et les déportent. Les incidents d'Alexandropol, en 1920, ceux de la région de Kars à la fin de cette même année prouvent que la fêrle des Musulmans s'abat toujours sur les chrétiens d'Orient⁽²⁾.

Il est peu probable, dans les conditions actuelles, que les

(1) A. Turabian, *op. cit.*, Marseille 1917, p. 34.

(2) Krafft-Bonnard, *L'heure de l'Arménie* et F. Macler, *L'Arménie et son droit* dans *Le Christianisme social*, n° mars-avril 1922.

522 Arméniens recensés à Marseille en 1922 et que les 2,685 Arméniens vivant à Paris en 1921 reprennent le chemin de l'Orient. Comme leurs prédécesseurs, ils ont déjà appris à connaître et à aimer la France, ils y ont des intérêts matériels et y ont fondé un foyer et une famille. A bref délai, ils solliciteront, eux aussi, le droit d'entrer officiellement dans la nation française et contribueront à l'accroissement de notre population. Comme leurs ancêtres et aïeux qui, depuis l'arrivée de Léon VI dans le royaume de France, sont venus se fixer sur notre sol, ils savent que l'étranger est toujours accueilli favorablement par le peuple français. Ami des Arméniens pendant les mauvais jours, il leur conservera sa fidèle affection à l'aurore des jours fastes.

LES FAÏENCES CHRÉTIENNES

DU

PATRIARCAT ARMÉNIEN DE JÉRUSALEM,

PAR

J. EBERSOLT.

Dans une publication récente, et bien illustrée, un Grec habitant Alexandrie, M. Nomico, vient de montrer que l'art céramique n'a pas été cultivé seulement par les musulmans, mais aussi par les chrétiens d'Orient⁽¹⁾. L'église du patriarcat arménien de Jérusalem a ses murs décorés d'un riche revêtement de faïences. La plupart de ces plaques sont bleues et blanches, quelques-unes polychromes; toutes sont ornées de dessins géométriques d'un seul ton; mais aucune inscription n'indique leur provenance ou l'époque de leur fabrication. Par contre les murs de la chapelle de la même église sont revêtus d'une série de plaques portant des inscriptions arméniennes. Ce sont trente-sept carreaux recouverts d'un émail translucide, avec décoration polychrome. Les couleurs, vertes, bleues, jaunes, rarement rouges, sont cernées d'un trait noir. Les sujets représentés appartiennent tous à l'iconographie religieuse. Ce sont des figures de saints: le prophète Esaïe, la Vierge, le Christ, les archanges, saint Georges, Constantin et Hélène, des évêques. Ce sont des sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament: Adam et Ève au Paradis, le sacrifice et l'hospitalité d'Abraham, David en prière ou chantant des Psaumes. Ce sont enfin des scènes du cycle évangélique: décollation de saint Jean-Baptiste, martyre de saint Étienne, Annonciation, miracles du Christ, scènes de la Passion, Pentecôte.

⁽¹⁾ Ch. A. NOMICCO, *Les faïences chrétiennes du patriarcat arménien de Jérusalem* (en grec), Alexandrie, 1922, 1 vol. de 21 p. avec 37 planches hors texte.

Ces carreaux de revêtement portent des inscriptions arméniennes indiquant le sujet représenté, ainsi que la provenance, le lieu de fabrication et la destination de ces œuvres. Ils ont été fabriqués à Koutayah en 1719; plusieurs étaient destinés à la décoration de l'église du Saint-Sépulcre. Ils ont été commandés, au début du xviii^e siècle, par de pieux Arméniens, qui désiraient les offrir à l'église de l'Anastasis. A la suite de circonstances diverses ces plaques ont trouvé refuge dans la chapelle de l'église du patriarcat arménien.

L'iconographie qui se développe sur ces plaques, évoque parfois l'imagerie pieuse, si répandue dans l'Orient moderne. D'autres traits rappellent l'ancienne iconographie. Les épisodes tels que les Saintes femmes au tombeau, la sainte Cène, la Pentecôte, paraissent avoir été copiés sur les miniatures d'un Évangélaire arménien. L'ensemble est de valeur artistique médiocre. Mais il montre que des ateliers importants de faïence appartenaient à des Arméniens de Koutayah et que cette industrie n'était pas uniquement entre les mains des musulmans. La destination de ces plaques, l'esprit dans lequel a été conçue et exécutée la décoration, les inscriptions très correctes en arménien ne permettent pas de supposer que ces carreaux sont des produits sortis des ateliers turcs.

Du reste la série publiée par M. Nomico n'est pas unique. On peut la rapprocher de celle que possède le Musée céramique de Sèvres⁽¹⁾. Ce sont aussi des carreaux de revêtement, en faïence émaillée, qui étaient destinés à une église arménienne. Deux de ces carreaux portent des inscriptions en arménien. L'un d'eux mentionne même l'église de Saint-Jacques-le-Majeur à Jérusalem, et porte une date, 1843 ou 1838. Tous ces produits proviennent aussi de Koutayah et sont fabriqués suivant le même procédé que les plaques du patriarcat de Jérusalem : fond blanc avec ornements bleus, verts, jaunes. Les sujets représentés sont également tous religieux : tête d'ange à six ailes, Salutation de Marie et d'Élisabeth, Officiant arménien.

Ainsi, au xviii^e siècle, et plus tard encore, les Arméniens ont connu une décoration céramique de revêtement, qui s'est épanouie surtout dans leurs églises. L'art céramique de l'Asie Mineure, dont Koutayah fut un des grands centres au xvii^e et au

⁽¹⁾ Cf. F. MAGLER, *L'Arménie au musée céramique de Sèvres* (*Revue des Études arméniennes*, t. I, fasc. 4, Paris, 1921, p. 433-437).

xviii^e siècle, fournit aux églises arméniennes une parure vitrifiée, qui n'est certes pas comparable aux produits des ateliers musulmans, mais qui montre chez les Arméniens le souci d'égayer les murs de leurs sanctuaires en employant une technique où d'autres avaient excellé. Cette décoration a été ouvrée suivant les méthodes musulmanes, mais dans un esprit chrétien. Les Arméniens, voisins de la Perse, vivant souvent au milieu de populations musulmanes, ont ressenti l'attrait des revêtements émaillés polychromes, et ont cultivé cette branche de l'art. Beaucoup de leurs anciennes églises devaient être décorées de cette façon.

LA BÊTE BLESSÉE.

NOUVELLE,

PAR

M^{ME} ISKOUÏ MINASSE.

[Malgré les malheurs et les persécutions, la littérature arménienne ne chôme pas. Malheureusement les publications sont dispersées et l'on a peine à les suivre. Les lecteurs de la Revue seront sans doute heureux de lire la nouvelle suivante, qui a paru dans un journal de Constantinople, peu accessible aux Européens.]

Au P. S. Erémian.

Hommage.

I

La première fois que j'entendis son nom — Vartouhi⁽¹⁾ — d'instinct je la regardai. Seule, j'eusse éclaté de rire du contraste. Devant elle, je me contins, m'amusant de ce jeu du hasard qui me rappelait la boutade d'un ami très spirituel à propos d'une jeune servante grecque, Leucothée, noire comme une taupe, que ma tante — à cette époque mère de deux adolescents — avait cru devoir, par prudence, engager chez elle :

— Question d'optique simplement. Celui qui l'a tenue sur les fonts baptismaux doit avoir pris le noir pour du blanc.

Le mot, avec une légère variante, pouvait s'appliquer à Vartouhi. J'eus surtout le loisir de le constater le jour où je tombai à pic chez M. Z... , au milieu d'une querelle avec sa servante.

Je m'explique.

Pour le maître — un brave homme doublé d'un original — qui m'avait presque vue naître, comme pour la domestique que six années de séjour dans la capitale n'avaient guère réussi à dé-

(1) Rose.

grossir, je n'étais pas un témoin gênant. Aussi lorsque l'Arménienne m'eut directement fait passer dans la chambre à coucher de mon ami et que celui-ci eut consenti à s'interrompre pour me faire asseoir, ils ne songèrent qu'à continuer leur discussion. Cela dura une bonne demi-heure, sans que je pusse — tant les deux voix se mêlaient, se dépassaient en diapasons suraigus — saisir de quoi il s'agissait au juste. Enfin ils daignèrent me mettre au courant de leur querelle, et même l'un et l'autre me prirent pour juge. Lorsque je dis l'un et l'autre, j'exagère. Car je n'étais capable de comprendre que le maître. En effet, malgré toute la tension de ma volonté, l'étrange dialecte de Vartouhi — originaire des environs de Mouche — qui d'ailleurs précipitait les phrases dans sa rage de se faire donner raison, était, à peu de chose près, lettre morte pour moi. Ayant donc renoncé à mon rôle de juge, je ne trouvai rien de mieux à faire que de dresser — s'il est permis de s'exprimer ainsi — un inventaire de la figure de Vartouhi.

Quel âge pouvait-elle avoir au juste ? C'eût été difficile à dire. Car si la peau tannée, brûlée, malmenée était traversée de mille raies sinueuses, par contre, les bandeaux qui dépassaient son carré de voile étaient d'un noir de charbon luisant, sans l'ombre d'un fil plus clair, et les dents, qu'un continuel plissement des lèvres s'étirant sur les gencives laissait à découvert, étaient aussi blanches que saines. De gros sourcils rapprochés au point de s'unir, de n'en faire qu'un à la naissance du nez plus pareil au bec crochu d'un oiseau de proie, de petits yeux noirs, mobiles, presque féroces dans ses moments de colère, complétaient l'ensemble de cette physionomie qui ne pouvait certes pas plus de loin que de près rappeler la reine des fleurs dont l'Arménienne portait le nom.

J'en étais là de ma constatation, lorsque mon vieil ami qui, d'un geste d'empereur courroucé, était parvenu à renvoyer Vartouhi à ses fourneaux, se tourna vers moi avec un gros soupir de délivrance :

— Et voilà ma vie ! C'est une buse que cette créature-là. Quand elle se met une chose en tête, ni Dieu ni le diable ne peuvent la lui ôter. Et pourtant où en trouver une meilleure ? Voyez-vous, ma petite, ce qu'il y a de vrai, c'est que quand on est arrivé à mon âge et qu'on a des enfants qui se soucient de vous comme de Colin-Tampon, mieux vaut s'en aller dormir quelque part pour toujours. . .

Je le regardai. Son visage, peut-être un peu froid, encore beau malgré ses quatre-vingt-deux ans bien sonnés, avait perdu son expression agressive. Ses traits détendus, tout son corps effondré dans la pose d'abandon d'une chose sans défense, me remplirent d'affectueuse pitié. Je ne sais pourquoi, à cette minute, la destinée de mon pauvre ami condamné à traîner cette vieillesse désolée, solitaire, dans une gêne voisine du dénûment, me fit songer à l'histoire du père Goriot. Et je maudis le sentiment de délicatesse qui, plus d'une fois, avait cloué sur mes lèvres l'offre susceptible de froisser sa fierté ombrageuse.

A ce point de mes réflexions, et sans autrement s'annoncer, Vartouhi rentra comme une trombe, et avec une mine de chien hargneux, demanda à son maître si elle pouvait servir. Pour toute réponse, mon vieil ami prit mon bras, et s'appuyant d'une main sur sa canne, passa dans la petite pièce où matin et soir il prenait ses repas. Il avala en silence quelques cuillerées d'un bouillon noirâtre où surnageaient des légumes, repoussa, sans y toucher, un morceau de gruyère et demeura pensif, les coudes appuyés sur la table.

En le regardant, je pensai aux fils qui dirigeaient quelque part, dans la ville, une florissante maison de commerce, à la fille que sa plantureuse beauté avait fait choisir par un richissime négociant arménien, et les paroles de tantôt résonnèrent tristement à mon oreille.

— Quand on est arrivé à mon âge. . .

— Mangez, mais mangez donc, homme de Dieu !

Et comme son maître, absorbé dans ses pensées, ne lui répondait pas, avec une brusquerie qui faillit envoyer sous la table carafe et verres, Vartouhi posa triomphalement sur la nappe deux œufs au plat d'un joli blond d'ambre cuits à point.

— Dites-moi s'ils ne sont pas frais, ces joyaux ! C'est qu'il serait capable de ne pas les trouver bons, ajouta-t-elle en s'adressant à moi. Quand je vous dis que ce sont des œufs du jour, du jour !

Et là-dessus l'Arménienne, qui ne brillait précisément pas par son respect envers son maître, s'installa sans façon sur une chaise en face de lui et se mit à éponger son front où perlaient de grosses gouttes de sueur.

Le vieux regarda tour à tour la servante et les œufs si appétissants.

— Vartouhi. . . , commença-t-il.

Mais il se ravisa.

L'aménité, l'humilité presque contrite du ton, pourrais-je dire, m'avaient fait faire un haut-le-corps de surprise. Mais la réponse de l'Arménienne qui avait déjà disparu dans la cuisine, se perdit dans un bruit de casseroles, et je ne songeai de nouveau qu'à mon vieil ami qui mangeait maintenant en silence, avec une hâte d'enfant gourmand devant son plat favori. . .

II

— As-tu des enfants, Vartouhi? Quel est ton village? Comment sont les maisons chez vous?

Je prenais maintenant plaisir à l'interroger, lorsque par les belles journées de soleil, rarement, je la trouvais seule en l'absence de son maître. Son jargon, peu à peu — surtout quand elle modérait sa hâte d'accoupler les mots — me devenait moins incompréhensible, presque familier par moments. Je sus ainsi qu'elle avait deux filles et un fils; que ce qui servait de logements à X. . . ne différait guère de souterrains, avec une sorte de lucarne pour fenêtre; que pendant l'hiver — très long —, ils avaient là-bas la neige haute, haute. . .

— Est-ce qu'il fait plus froid qu'ici? lui demandais-je parfois.

Elle répondait par une moue méprisante pour le climat — à ses yeux trop tempéré — de la capitale. Et tandis qu'elle fourrait ses deux mains dans les manches de sa robe faite tout d'une pièce, il me semblait voir passer dans ses microscopiques prunelles la vision des neiges de son pays. D'autres fois, pendant que M. Z. . . faisait sa sieste, ou qu'il s'endormait le soir sur son interminable jeu de patience, j'amenais la conversation sur lui, curieuse de démêler si dans la servitude de cette créature — primitive en son cerveau et ses manières, — ne se glissait pas tout de même, malgré la révoltante insolence de certaines réponses et son obstination à vouloir avoir le dernier mot même et surtout lorsqu'elle avait tort, un rien de dévouement envers son maître. Invariablement, j'obtenais de Vartouhi le même haussement d'épaules suivi de la même réponse laconique et décidée :

— Il n'y a pas au monde un être aussi têtù que mon agha. . .

Têtu, qui eût pu dire lequel des deux l'était davantage, s'il fallait en juger par leurs querelles — toujours plus fréquentes depuis cette première fois où je m'étais payé le malin plaisir d'admirer tout à mon aise le physique de Vartouhi — et par leur obstination même à s'accuser réciproquement? Ce qui est certain, c'est que je ne me souciais guère d'initier l'Arménienne au *Connais-toi* du philosophe. Aussi faisais-je bien vite dévier la conversation, l'interrogeant sur les costumes de son village, l'exode des populations, les massacres. . .

Vartouhi racontait avec des phrases brèves, aussi impassible qu'un mannequin, s'arrêtant lorsque je cessais de questionner, répétant sans enthousiasme comme sans impatience ce que je n'avais pas saisi.

— Quel âge ont tes filles? lui demandai-je un jour?

— Elles sont jumelles. Elles avaient douze ans lorsque je quittai ma maison. . .

— Donc dix-huit ans à cette heure. Mûres pour le mariage. Voudrais-tu les revoir, Vartouhi?

C'était par un crépuscule d'hiver pluvieux et sombre. Accroupie sur ses genoux devant le grand *mangal* de cuivre où un maigre feu achevait de mourir, elle me regarda de ses yeux des jours de querelle — luisants et sauvages — et rejetant les pinces qu'elle tenait à la main et qui s'abattirent sur le rebord avec un grand bruit métallique :

— Le Dieu qui nous jugera me soit témoin, ma *hanem*. Si je dois les revoir dans la foi où elles sont nées, l'amour de leur race et de nos coutumes, je donnerais, la joie au cœur, les années qui me restent à vivre. Mais si le Turc en a fait des renégates, qu'elles crèvent sur la paille comme des chiennes!

Je regardai sans étonnement cette humble, toute instincts, presque belle de laideur monstrueuse. Mais ce n'était point à ses paroles — que toute créature humaine ayant des entrailles de mère eût hésité à crier — que je songeais à cette minute. Je repassais plutôt dans ma mémoire, avec une révolte du sentiment de justice, une brochure de Loti qui par hasard m'était tombée sous la main, quelques semaines auparavant. Et les paroles destinées à convaincre l'univers de l'asservissement d'une race en réalité si peu asservie que, dans son cœur, l'amour des traditions prime la voix de la chair et du sang, me brûlèrent douloureusement le cerveau. . .

III

Vite, toujours plus vite, je suivais les pas de l'homme qui marchait devant moi et qui était venu m'apporter le message de Vartouhi. C'était un soir d'hiver rigoureux et splendide. Sur les trottoirs grouillait la foule des promeneurs avides d'aspirer une lointaine promesse de printemps dans la clémence d'un jour. Athlétiques et brutaux, des officiers allemands se croisaient à chaque pas, échangeaient des saluts raides, passaient dans un bruit de bottes et d'éperons. Il faisait presque nuit. Le fracas d'une auto blindée se répercutait dans ma tête. Je n'avais pas de pensées. Par moments, il me semblait que dans une sorte de demi-rêve conscient, je marchais vers on ne sait quelles visions de mon enfance, de ma toute première jeunesse. . .

— Quand cela est-il arrivé ? interrogeai-je tout-à-coup en touchant le bras de l'homme — vieux Turc enturbanné — un de ces êtres naïfs et bons dont on ne voit plus les pareils même parmi le peuple.

— Il me regarda, d'abord surpris de ma question, puis comprenant :

— Ce matin, fit-il.

Et il ajouta :

— C'était un juste. Allah ait son âme.

Nous étions arrivés. Je montai, un peu essoufflée, les marches conduisant au premier étage. Pour entrer je n'eus besoin que de pousser la porte qu'on avait oublié de fermer. Vartouhi ne pouvait me voir. Elle me tournait le dos, assise sur un siège bas, auprès du cercueil posé sur deux chaises. Tout en avançant sur la pointe des pieds, j'observais son profil d'oiseau de proie dont la laideur avait depuis longtemps cessé de m'étonner. La tête un peu penchée en avant, les mains croisées sur sa poitrine, elle chantait à mi-voix une étrange mélodie sauvage et triste, s'arrêtait puis reprenait le couplet final. Je ne sais ce qui me serra le plus le cœur à cette minute, des mots obscurs qui tombaient de ces lèvres ou de l'aspect de la chambre plus nue, plus désolée que jamais, avec ce pauvre mort couché sous la flamme de l'unique cierge placé à la tête du cercueil. Auprès d'un petit crucifix d'argent, un minuscule bouquet de violettes des bois était posé sur la poitrine de mon ami. Le visage avait perdu sa beauté plutôt froide, et un léger sourire pitoyable et doux effaçait le pli naguère têtu des lèvres. Brusquement, tout le passé — d'affection de ma

part, de tendresse protectrice de la part de mon ami — qui nous avait liés me chavira le cœur. Je me penchai et posai les lèvres sur son front. Vartouhi me vit, mais ce fut bien après qu'elle se tut. Malgré moi j'observai ses yeux. Ils étaient secs. Elle me dit :

— Il les aimait. Dieu ait son âme. Ce sont les premières de l'année . . .

Du regard elle me montrait la tache mauve des fleurettes sur la poitrine de son maître. Je m'assis sur une chaise, près du grand *mangal* de cuivre où s'étaient tant de fois chauffées les pauvres mains frileuses aux tons maintenant de cire, jointes dans le repos qu'il avait si amèrement invoqué un jour. Et comme ce jour, malgré moi, je fus frappée de l'étrange similitude qu'offrait la mort esseulée de mon ami avec la misérable fin du héros de Balzac. Machinalement je demandai :

— *Ils* ne sont pas venus ?

Elle répondit d'une voix rude, des yeux de chien hargneux fixés sur son tablier noir :

— Les *aghas* sont partis pour les *Iles* et la *hanem* est au lit avec un rhume . . .

Il était si bien ! murmurai-je en songeant à la crise cardiaque dont mon pauvre ami avait réussi à se remettre.

— Oh ! bien . . ., grogna l'Arménienne. Je sais moi qu'il ne pouvait pas être bien. Mais s'ils croient qu'ils l'emporteront au paradis, les sans-entrailles ! Ayez donc des enfants pour qu'ils viennent vous fermer les yeux . . .

Je fixai devant moi la cendre où ne pointaient plus que deux étincelles, je la fixai avec une soudaine lâcheté bien humaine, ce besoin de retarder les révélations douloureuses — quelles qu'elles soient — qui est au fond de tout cœur. Et lorsque je relevai les yeux, ce fut encore pour éloigner les paroles que je sentais venir.

— Vartouhi, tu vas retourner . . . là-bas ?

— Retourner où ? Est-ce que j'ai un pays maintenant ? Est-ce que j'ai une maison ?

— Mais . . . ton fils, tes filles ?

Elle haussa les épaules.

— Mon fils se bat contre le Turc, on ne sait où, au diable . . . Mes filles . . .

Elle hésita une seconde, moins :

— L'une, enceinte de six mois, a été éventrée sous les yeux de son mari, l'autre a été enlevée par un Kurde . . .

Je n'eus pas un mot, un geste de pitié, convaincue malgré moi que cela était parfaitement inutile avec l'être qui m'avait raconté ces horreurs de sa voix ordinaire. Je me contentai de lui demander, me râclant la gorge pour dégager les sons :

— Comment as-tu su tout cela ?

— Par des réfugiés . . . Dans les premiers temps, j'avais toujours des nouvelles. Puis je n'ai plus *fait écrire*. A quoi bon, puisque je n'avais pas d'argent à leur envoyer ?

— Mais . . . et tes gages, Vartouhi ? m'écriai-je, stupéfaite.

— Mes gages ?

Elle s'interrompit de rouler les coins de son tablier, me toisa avec des yeux ronds qu'on eût dit haineux pour mon incompréhension d'une chose sans doute très simple selon elle, puis rageusement :

— Et qu'aurait-il mangé ce *pauvre* — Dieu ait son âme — si j'avais continué, moi, à toucher des gages ? Les *aghas* le laissaient sans un para deux mois sur trois . . .

Ma main se crispa sur son bras.

— Vartouhi, mais *lui*, . . . lui, le savait-il ? murmurai-je dans un soufïe.

Elle me regarda comme si elle voyait passer dans mes yeux on ne sait quel vent de folie.

— Lui ? il se serait plutôt laissé mourir de faim. Pourquoi le lui aurais-je dit ? Le pain de *vécika* est encore bon pour nous les pauvres . . .

Je ne sais ce qui se passa en moi à cette minute — je ne saurais le dire même à l'heure où j'écris ces lignes —, mais il me sembla qu'une main invisible s'appesantissait sur ma nuque, la penchait en avant, toujours plus bas, toujours plus bas, jusqu'à ce que mon front touchât les grosses mains sillonnées de crevasses . . .

— Ma *hanem* !

Et cet être, grotesque à force de laideur, plus silencieux qu'une tombe quand on ne lui arrachait pas les mots des lèvres, qui cinq années durant n'avait trompé sa faim que de pain noir, et l'avait fait pour son maître au détriment des créatures de sa chair et de son sang, cet être qui tantôt encore avait réussi à refouler jusqu'à son cri de bête blessée à mort en me racontant leur martyre, leva sur moi des yeux chavirés où luisaient enfin des pleurs . . .

CHRONIQUE.

LE CINQUANTENAIRE

DE

LA MORT DU POÈTE ARMÉNIEN

BÉDROS TOURIAN.

Le 16 mars 1922, les Arméniens de Paris ont commémoré le cinquantenaire de la mort du poète arménien Bédros Tourian. Nous sommes heureux de reproduire ici l'allocution de M. Léon Pachalian, le résumé d'une conférence du poète Archag Tchobanian et la traduction de quelques poèmes de Tourian, que M. Tchobanian a bien voulu faire pour la Revue.

MESDAMES, MESSIEURS,

Ceux qui ont eu l'idée et assumé l'organisation de cette soirée, ont fait œuvre pie, — une sorte de requiem laïque pour un poète qui fut la figure la plus émouvante de notre littérature moderne.

Effectivement, rien de plus pathétique que la vie éphémère de cet adolescent de vingt ans, dont nous sommes réunis ici pour fêter le souvenir.

Depuis, des morts tragiques n'ont pas manqué dans l'histoire de notre littérature; nous n'oublions pas Yardjianian et Varoujan⁽¹⁾ qui, en plein épanouissement de leur vie, ont été fauchés par une mort atroce. Mais nous pouvons, par un effort de notre pensée, adoucir le regret que nous cause leur fin prématurée, en considérant que Yardjianian et Varoujan avaient atteint la pleine floraison de leur talent et que l'étincelle divine, qui étaient en

(1) Poètes arméniens massacrés par les Turcs lors des grandes déportations de 1915.

eux, avait déjà donné son rayonnement le plus brillant et le plus chaud.

Pour Tourian, on peut dire qu'il n'a pas vécu; il passa à côté de la vie, en fixant sur elle ses yeux brûlant de fièvre, pleins de désirs inassouvis. Dès l'éveil de sa conscience, il sentit s'appesantir sur ses frêles épaules la griffe implacable du Mal, et ses jours ne furent que des battements d'ailes lassés pour se délivrer en vain de son emprise inexorable.

Je ne vous parlerai pas de son œuvre. Cet honneur qui est en même temps son droit, est réservé à mon ami Tchobanian. Mais je voudrais qu'on me permette de rendre mon tribut de vénération au souvenir de l'adolescent, qui est le père de notre poésie arménienne contemporaine.

Tourian ne donna pas toute sa mesure comme poète, et c'est pour cela que la douleur de sa mort prématurée est si profonde en nous. Mais il faut le dire à haute voix, dans la trentaine de chants qui restent de lui, se trouvent les plus beaux vers de la poésie arménienne, et, ce qui rehausse à mes yeux leur valeur, c'est que c'est cet adolescent qui forgea la langue et créa l'art poétique arméniens, ou plutôt les recréa inconsciemment, en rejoignant cet art à certains quatrains de Koutchak dont l'enchaînement paraissait perdu.

Voyez les vers qui avant Tourian et, hélas! longtemps après lui, forment la poésie arménienne en langue moderne. Presque tous appartiennent au genre didactique. Ce sont des poésies livresques, et sentent la moisissure caractéristique des bouquins; elles sont écrites avec effort, et en portent les contorsions grimaçantes.

Avec Tourian, du coup, tout change. Sans transition, spontanément, un enfant soudain se met à chanter sa peine, sa propre peine, avec des accents naturels qu'on n'avait pas entendus avant lui. Il sait que ses jours sont comptés, et la hantise de la mort ne le quitte pas, de sorte que chaque page, presque chaque ligne de son œuvre sont serties de ces mots : se flétrir, se consumer, fumer, brûler, s'épuiser. Et comme le pin blessé qui pleure sa résine, ses vers coulent de lui, naturellement.

Mais autant que son génie poétique, et davantage même, son art et sa langue appellent l'admiration. Comment cet enfant trouva-t-il cet art et cette langue, qui n'existaient pas avant lui? Merveilleux mystère! Si, dans la littérature française, l'écriture artiste commence par Chateaubriand, la langue poétique date

chez nous par Tourian. Personne avant lui n'avait écrit dans ce style lyrique où les mots, par l'amplification de leur sens, par leur rapprochement inattendu, par les nuances qu'on leur assigne dans la phrase, forment par eux-mêmes des images et remplacent les métaphores. Ajoutez à ceci sa langue simple et limpide, qui est le prototype de notre langue contemporaine, et vous trouverez ces vers délicieux qui chantent dans notre mémoire :

Jadis mon âme avait le scintillement d'une étoile
Et les ailes d'un papillon.

Ailleurs :

C'était l'heure des reflets et de la rosée,
Il y avait un incendie de roses au ciel.

Ailleurs :

On me dit : « Tu es toujours triste. »
Comment ne le serais-je ? Les étoiles
De ma tête tombèrent une à une,
Jamais une aurore ne se leva dans mon cœur.

Ailleurs :

Ce souvenir est une sainte amphore
Où mon cœur fait sa procession en sanglots.

Tourian a instinctivement trouvé que le cadre de ses chants devraient être les vers brefs, et ses meilleurs chants sont coulés dans ce moule par des césures de 4-3 ou 4-4, comme *le Lac*, *Avec elle*, *Noir*, *Souvenirs*, *Ma mort*, *Que dit-on?* etc., jusqu'à *Elle* qui est parmi les meilleures de ses poésies.

Mais, en artiste avisé, comme il sait varier sa manière quand il arrive à la hauteur d'où il clame ses *Plaintes* de moribond en des vers longs, qui marquent la plénitude de son talent et qui forment le trésor impérissable de la littérature arménienne ! Permettez-moi de vous lire ce chant de calvaire :

... Salut à toi, Dieu de l'être tremblant,
Du rayon, du bourgeon, de la vague et de la rime;
Toi qui arrachas la rose de mon front, la flamme de mes yeux,
La vibration de mes lèvres et l'envolée de mon âme,

Qui donnas la brume à mon regard et le halètement à mon cœur,
 Qui me dis : « Tu dois me sourire au seuil de la mort »,
 Tu m'as sans doute réservé une vie future,
 Une vie d'infini rayonnement, de parfums, de prières.
 Mais si mon dernier souffle doit périr
 Ici dans les ténèbres, muet et atone,
 Que je devienne dès maintenant une pâle foudre,
 Que j'étreigne ton nom, que je mugisse sans cesse,
 Que je sois une malédiction et que je m'enfonce dans tes reins,
 Et que je te dénomme : « Dieu implacable ! »

Ce sont des vers de toute beauté, et ils resteront comme la sainte hostie dans le tabernacle de notre adoration.

Comment se fit-il que cet art et cette langue, commencés par Tourian, prissent fin avec lui ? Il a fallu que des années passent pour qu'un autre pâle adolescent, sur les collines faisant face à celles de Scutari et sous les ombres enivrantes des tilleuls d'Ohlamour, trouve soudain dans ses mains d'artiste l'anneau de la chaîne brisée et qu'il aille le relier, sans en avoir peut-être la conscience, aux meilleures traditions de notre poésie, et c'est lui qui maintenant, dans son âge mûr, va rendre à son aîné le tribut de sa vénération fraternelle.

LÉON PACHALIAN.

(Résumé de la conférence faite par M. A. Tchobanian à la réunion commémorative organisée par le Club Libéral Démocrate Arménien de Paris le 16 mars 1922, à la Salle des Ingénieurs civils.)

BEDROS TOURIAN.

SA VIE, SON ŒUVRE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a quelques mois, le grand poète Toumanian arrivait à Constantinople, délégué par le gouvernement de la République de l'Arménie transcaucasienne, pour lancer un appel aux Arméniens du monde entier de venir en aide à la population souffrant de la famine sur tout le territoire de la République. Cet appel fut entendu. Mais Toumanian ne se contenta pas de demander du

pain pour les affamés, il rappela en quelque sorte la parole de Jésus : « On ne peut pas vivre seulement avec du pain, mais aussi avec le verbe », c'est-à-dire avec la nourriture de l'âme, avec l'art, et il adressa un autre appel à nos intellectuels de Constantinople, pour qu'ils conservent vivant le flambeau de l'art national, en suivant l'exemple que donne le peuple en Arménie même; car, malgré une situation pénible, le peuple, là-bas, n'a nullement oublié ses devoirs envers la culture nationale, qui représente la force essentielle de conservation de la race; des efforts ont été dernièrement tentés pour constituer une Université, on a organisé des conférences littéraires, des expositions de peinture, des concerts, pour développer l'art national.

Nos intellectuels de Constantinople s'attelèrent de suite à cette tâche et fondèrent une association sous le nom de « La Maison d'art arménien » avec un programme vaste et multiforme, qu'ils s'efforcent de réaliser dans son ensemble.

Cette « Maison d'art arménien » a eu, en outre, la noble idée de fêter le cinquantenaire de la mort de Bedros Tourian. Le Club du Parti Libéral Démocrate Arménien a voulu fêter à son tour ce cinquantenaire à Paris et a organisé cette réunion en l'honneur de cet admirable poète, en l'honneur de la poésie nationale, qui, au-dessus de toutes les discussions de partis, est une chose chère et sacrée à tous les Arméniens.

Il faut du reste que cette initiative ne reste point isolée. L'activité intellectuelle arménienne, qui s'est manifestée jadis, à Paris, à diverses époques, en des efforts tentés par des personnalités ou des groupes, est presque arrêtée en ce moment. Ce ralentissement du mouvement intellectuel peut être considéré comme une conséquence inévitable de la grave crise politique que notre peuple traverse, et où toutes les forces sont tendues avant tout vers l'activité patriotique, mais il n'est pas possible de laisser s'arrêter complètement notre vie intellectuelle, il faut que nous suivions ici l'exemple de nos confrères d'Arménie et de Constantinople, d'autant plus qu'actuellement se trouvent à Paris plusieurs écrivains, philologues et artistes distingués qui peuvent organiser un effort collectif consacré à la culture nationale, ce qui sera le meilleur hommage rendu à la mémoire de Bedros Tourian, une des gloires de cette culture.

Bedros Tourian est une figure adorable, se détachant de l'ensemble de notre littérature contemporaine par la beauté poignante de son œuvre et sa vie. Il est certain qu'il aurait pro-

duit une œuvre encore plus puissante si la vie n'avait été si cruelle pour lui. Il s'est trouvé chez d'autres nations des poètes morts jeunes, qui par quelques chants ont donné leur mesure et à l'œuvre desquels la mort prématurée a ajouté un charme mélancolique. Mais Tourian est un esprit audacieux, original, vigoureux, novateur, et son œuvre aurait sûrement été plus forte, plus variée, plus parfaite, s'il avait vécu plus longtemps. Ce qu'il nous a laissé suffit pour voir en lui un de nos grands poètes. Son génie est si pur, son inspiration si profonde, son accent a une si rare douceur, que son œuvre constitue une richesse impérissable, non seulement pour notre littérature, mais pour la littérature universelle. Les meilleurs de ses poèmes, traduits en n'importe quelle langue, séduiront les esprits délicats et seront admirés comme de véritables perles.

Tourian est né à Scutari (faubourg de Constantinople); ses parents étaient de simples gens du peuple, incultes, et extrêmement pauvres. La misère qu'il a connue dès son âge le plus tendre, a profondément influencé sa nature supra-sensible, et toute son œuvre s'en ressent.

Tourian a eu pour maîtres, à l'école, deux des meilleurs professeurs de son temps, Serapion Teghelian et Eghiazar Mouradian, qui ont su favoriser et guider le développement de ses dons naturels. Mais dès qu'il eut quitté l'école, le drame de la vie se dressa devant lui; il avait déjà commencé à écrire sur les bancs de l'école, à treize ans il composait la pièce intitulée *Vart et Chouchan*, naïve tragédie d'amour où se trouvent quelques passages charmants; il n'était fait que pour la poésie; il fut pourtant forcé de chercher un emploi, pour gagner sa vie et aider ses parents. Dans ses lettres, dans ses pièces, il y a de nombreuses allusions à la souffrance du génie écrasé par la misère. On le place d'abord chez un *saraf* (changeur); cet essai ne dure pas longtemps, il se montre absolument inapte et il est congédié. Un oiseau peut-il passer toute sa vie à marcher dans la rue? Il s'adresse à une des grandes personnalités littéraires de son temps, l'archevêque Khorène Narbey, le priant de lui procurer des leçons et de lui trouver des moyens pour publier ses œuvres; Narbey promet son assistance, mais ne parvient à réaliser qu'une des demandes, il lui trouve une leçon dans une famille riche; cela ne dure que quelques mois, et Tourian retombe dans la misère. Il songe à écrire des pièces, avec l'espoir de gagner un peu d'argent; les représentations de son drame historique *Artachès le conquérant* ne

lui rapportent que dix livres turques; mais les huit ou neuf autres pièces qu'il a écrites ensuite, ne lui ont presque rien rapporté. Le régisseur Vartovian l'exploite, le trompe. A la fin, Tourian se décide à jouer sur la scène, croyant que de cette façon il assurerait sa vie et pourrait aider ses parents; là encore, il ne trouve que des déceptions, et il reçoit en plus de graves offenses à sa dignité. Vartovian le paye mal, l'insulte plusieurs fois, et un jour va jusqu'à le gifler, sur quoi Tourian, écœuré, quitte le théâtre.

Ainsi, la vie a été pour lui une souffrance quotidienne. Il était un de ces êtres qu'on dirait faits uniquement d'âme et qui se trouvent égarés dans ce monde de trivialités. La Fortune ne lui avait point accordé un modeste revenu, pour qu'il s'adonnât entièrement à chanter dans une paisible retraite, et à ne vivre que dans le monde supérieur de son imagination. Tourian a souffert moralement et physiquement, et c'est cela qui explique sa maladie et sa mort prématurée; car il a eu des parents robustes et des frères bien portants, dont l'un est Monseigneur Élisée Tourian, actuellement patriarche de Jérusalem, ce haut esprit aimé et vénéré par toute notre nation. Ce sont les tortures morales de tous les instants autant que les privations imposées par la misère, qui ont usé la santé de ce jeune homme, qui avait avant sa maladie une belle et fraîche mine et une nature pleine de joie, et l'ont rendu la proie de la phthisie. Il le rappelait lui-même plus tard dans une de ses élégies : « Jadis mon âme avait la flamme d'une étoile — et les ailes d'un papillon ! »

Outre la profonde douleur de ne pouvoir servir sa nation dans toute la mesure ou il aurait voulu le faire, douleur qu'il a chantée dans un de ses plus émouvants poèmes, Tourian a eu deux grands chagrins qui le hantaient surtout en ses derniers jours, celui de n'avoir pas vécu et celui de n'avoir pu voir ses œuvres publiées. Il a rencontré quelques esprits distingués qui l'ont apprécié, quelques amis et la jeunesse de Scutari estimaient son talent, mais il n'a point connu de son vivant la vogue et la gloire qu'il méritait, et il n'a jamais réussi, malgré toutes ses démarches, à trouver les moyens pour éditer ses œuvres. Les quelques dernières paroles qu'il a prononcées pendant son agonie, ont été des prières adressées à ses parents, à ses amis, réunis autour de son lit, de publier ses manuscrits.

Le cas des poètes pauvres est loin d'être rare. Il est même peut-être naturel qu'il en soit ainsi, car les véritables poètes ne songent pas, ne peuvent pas songer à s'enrichir; ils n'en ont pas

besoin, puisqu'ils possèdent dans leur âme un trésor sans prix; mais les poètes pauvres ont eu, généralement, de quoi vivre, ont fini par trouver la possibilité d'éditer leurs œuvres. Le cas de Tourian a été exceptionnellement douloureux. Il n'a fait que souffrir, n'a vu se réaliser aucun de ses désirs, et sans même avoir la joie de voir au moins ses poésies réunies en un volume, il est mort à l'âge de vingt ans. Tout ce qui a paru de lui de son vivant, ce sont quelques poèmes que Baronian publia dans sa revue *Tadron*, et le discours qu'il a prononcé sur la tombe de son ami Loutfian, publié par un journal. Des démarches qu'il a faites, et dont il parle avec douleur dans une de ses lettres, pour éditer son drame *Le théâtre ou les misérables*, sont restées sans résultat. Dans sa lettre adressée à l'archevêque Khorène Narbey, il dit : « Que de génies se sont fanés ou éteints sur le seuil informe d'une cabane! Dans les cimetières il y a des tombes qui auraient pu être des volcans, mais l'étincelle s'est étouffée dans l'épaisse nuit du cœur sans jamais avoir pu s'enflammer; le génie est devenu dans le gouffre un crâne au lieu de devenir une comète au ciel de l'humanité... »

Dans une autre lettre adressée quelques mois avant sa mort à un ami, il écrit : « Mon frère, voici que je descends ou je suis près de descendre dans cet abîme noir qu'on appelle la tombe; que dira-t-on de moi après ma mort : « Voilà un malheureux jeune homme qui est venu au monde, n'a fait que se sentir mourir et est mort. » Sur quelques morceaux de papier j'ai écrit quelques lignes pleines de larmes, j'espère que mes amis les honoreront et leur feront voir le jour... »

Et dans le dernier de ses poèmes, écrit peu de jours avant sa mort et resté inachevé, on trouve un beau passage où en un suprême cri il exprime la même douleur :

Lune, garde un peu de clarté pour la verser dans l'humble cabane,
 Où l'huile vacillante de la lampe elle-même s'est desséchée;
 Ne suis pas l'exemple du tiède soleil de l'hiver,
 Qui oublie la chaumière où l'âtre est vide
 Et les cœurs seuls y fument de désespoir.
 Rayonne sur la hutte où le poète pauvre
 N'a ni lumière ni feu pour écrire...

La mort de Tourian produit pourtant une grosse émotion parmi ses compatriotes de Scutari. On comprend, quand il n'est plus, qu'une force venait de disparaître du sein de la na-

tion. Un comité se forme pour lui faire un enterrement pompeux, quatre mille personnes accompagnent son cercueil jusqu'au cimetière, avec deux orchestres qui jouent des airs funèbres. Un autre comité se constitue peu après pour publier ses œuvres. il ouvre une souscription et fait paraître en un volume tous les poèmes et cinq de ses pièces. En 1893, Ekserdjian fit paraître en une brochure les lettres, avec une seconde édition des poèmes et de deux des pièces. Quatre de ses drames historiques restent encore inédits.

L'œuvre de Tourian se compose d'une trentaine de poèmes, d'une quinzaine de lettres et d'une dizaine de pièces.

Les pièces manquent de maturité, les personnages sont d'une psychologie rudimentaire; sauf le drame *Vart et Chouchan*, qui a l'air d'un conte d'amour transformé en pièce, et le drame *Le Théâtre*, toutes ces pièces représentent des épisodes de l'histoire d'Arménie, sont écrites souvent en un style d'un romantisme échevelé, débordant d'un lyrisme facile et sont dominées par la préoccupation d'offrir au public un enseignement patriotique. On y rencontre de belles tirades poétiques, des dialogues animés, et même parfois des qualités d'homme de théâtre, à l'état-embryonnaire. La pièce *Le Théâtre* est une date dans l'histoire de la littérature dramatique arménienne; c'est le premier essai de drame représentant la vie actuelle. «Je désire, écrit-il dans la préface de cet ouvrage, donner un exemple aux autres, pour qu'au lieu de ne traiter que des sujets historiques, on prenne à la vie de nos jours des sujets pour les pièces de théâtre.» La langue, dans toutes ces pièces, est généralement simple, naturelle, vivante. Tourian a été du reste un des premiers chez les Arméniens de Turquie à quitter cette langue macaronique farcie d'expressions et tournures de l'arménien classique pour se rapprocher de la langue populaire, et il a été le premier à user en poésie de la langue parlée.

Les lettres adressées à des amis, et dont les plus belles ont été écrites durant sa dernière année, sont des sortes de poèmes en prose; pleines d'expressions neuves, d'images hardies et émouvantes, ce sont des élégies traduisant la douleur de son long calvaire.

En voici quelques passages :

... Je ne suis pas poète, mais j'aime la poésie... moi qui n'ai aimé au monde que les chants, je désire que mon dernier souffle soit encore un chant...

... Je n'ai aimé au monde qu'être une voix, et chanter... celui qui n'a pas de chant ou ne sait pas chanter, n'a pas la douceur de goûter l'harmonie des sentiments, de toucher l'idéal du beau et du gracieux. La devise de l'homme, c'est le chant; son premier cri est un chant, toute la nature est un chant. Être jeune et chanter, être vieux et prier, c'est toute la vie.

... Sur mon front, le sourire pudique de la vie pâlit. Je secoue sans cesse ma lyre pour un adieu immense, à ceux qui ne m'ont point ouvert les replis de leur cœur, mais n'ont rayonné qu'extérieurement; ... d'abord à la femme, à la maîtresse de l'imagination, à cette étoile irisée ou cette fleur lumineuse du rêve, ou plus encore, à cette reine des rayons et des parfums...

Oh! une lueur d'elle allume tout un rêve, un parfum d'elle encense le sombre autel d'un cœur... mourir jeune et en plein rêve, mourir sans laisser une trace au front de marbre, sans s'embraser les lèvres d'un baiser, sans s'incendier l'âme d'un sourire, cela est pourtant bien triste...

Les poèmes constituent la partie essentielle de son œuvre. Il y a là des chants patriotiques, où résonnent parfois de beaux accents; dans certaines pages, d'une amertume profonde, il pleure sur la destinée humaine, s'élève contre les injustices de la vie; deux de ses poèmes, celui qui est dédié à la mémoire de Loutfian, et celui adressé à son camarade Djanfèsdjian, sont de nobles chants en l'honneur de l'amitié; mais les pages les plus belles et les plus nombreuses, sont celles qui célèbrent la grâce féminine et chantent la douleur et la cruauté de l'amour. Certains ont pensé que Tourian s'est inspiré, pour les écrire, d'une personne avec laquelle il a vécu un roman d'amour. Il a probablement aimé quelqu'un, dont le nom est resté inconnu, mais il est certain qu'il n'a connu que la souffrance d'aimer; dans ses poèmes il chante tout un roman qu'il a construit avec son rêve: la rencontre, l'extase, les serments, les premiers baisers, le parjure, la séparation, et même la mort et l'enterrement de la bien-aimée; mais dans quelques-uns de ses poèmes, il crie la vérité crue, il clame sa douleur de marcher vers la mort «sans avoir embrassé une fleur vivante».

Nous avons eu, avant Tourian ou de son temps, de grands poètes plus savants, plus variés, plus riches de pensée, comme Alichan, Béchiktachelian, Terzian, mais qui n'ont pas eu comme lui le sens de la langue vivante, de l'art personnel et spontané. Tourian a créé chez nous une poésie nouvelle.

Ce n'est pas sa mélancolie seule qui nous rend ce poète si

cher et si émouvant. Ce n'est pas un sentiment de compassion pour un malheureux que son œuvre nous inspire. C'est la pureté et la vérité de son lyrisme qui avant tout nous enchantent et nous captivent, et ce que nous éprouvons pour ce chantre délicieux, c'est l'admiration pour le charme profond de son art.

Peu de poètes ont pu arriver à cette intensité d'expression. Tourian est une force, et une force merveilleuse. Et c'est pour célébrer cette force et pour glorifier en elle la puissance de notre génie national, que nous sommes réunis ce soir.

Archag TCHOBANIAN.

ELLE.

Si la rose printanière
N'était pareille
Aux joues de la vierge,
Qui l'estimerait ?

Si l'azur des cieux
Ne rappelait
Les yeux de la vierge,
Qui le contemplerait ?

Si, pure et immaculée,
La vierge n'existait,
Où pourrait-on lire
Le Dieu du ciel ?

QUE DIT-ON ?

On me dit : Pourquoi es-tu silencieux ?
— Oh ! parle-t-elle,
L'aurore qui s'embrase ?
Car elle est infinie comme moi.

On me dit : Tu es toujours triste.
— Puis-je ne point l'être ? Une à une,
De ma tête sont tombées les étoiles,
Nulle aurore n'a traversé mon cœur.

On me dit : Tu n'es pas vif,
 Tu es mort comme un étang,
 Pâles sont ton visage et ton regard.
 — Oh ! mes écumes sont au fond.

MURMURES.

Lorsque des roses arméniennes
 Naquirent sur ton front pâle,
 Et que tu baissas les soleils de tes yeux,
 Dès ce jour je t'ai aimée.

Comme une brise qui émeut les feuilles,
 Tu secouas les replis de mon cœur;
 Par la corde de feu d'une lyre
 Tu attachas mes entrailles à toi-même.

Maintenant, tu me fuis, comme une brise,
 Ne laissant que ton ombre à ma lyre.
 Tu te pavanés au loin comme une comète,
 Livrant au vent tes cheveux d'or.

Par les fraîches nuits illuminées d'étoiles,
 Tu te promènes à Baghlarbachi.
 Sais-tu combien mon cœur se consume
 Au seul bruissement de ta robe ?

La brise libre vient te visiter,
 Les libres étoiles te contemplent ;
 Seul, à l'écart, dans l'ombre,
 Je tremble de t'approcher.

Oh ! que la brise aille à son parterre de fleurs,
 Que les étoiles contemplent l'Océan,
 Et que pour une fois je défaille moi-même
 Dans ton regard de feu.

Lorsque le croissant, rougi,
 Descend de la montagne à l'horizon,
 Tu disparais, on ne t'e voit plus errer
 Sous les lampes, le vent et les étoiles.

Le arbres glacés du cimetière
 Chuchotent avec les morts ;
 Il me semble entendre le funèbre écho
 Du froufrou de ta robe.

Lumières et bruits s'éteignent,
 On n'entend plus les bruissements des femmes,
 Maintenant baisers et murmures
 S'évanouissent au fond de l'abîme étoilé.

Le froufrou de ta robe
 Chuchote encore à mon oreille;
 Mon âme descend en sanglotant
 Au fond d'un abîme plein de larmes.

SUR LA TOMBE DU TRÈS CHER VARTAN LOUTFIAN.

GÉMISSEMENTS.

Oh ! des rayons,
 Célestes rubans, avaient uni
 Nos deux cœurs,
 Nos cœurs voués à l'amour.

Ils étaient pour nous
 D'immenses livres ouverts
 Où chaque mot cachait sous lui
 Un fond d'amour, de douleur.

Te rappelles-tu ? assis au sommet
 Du Tchamlidja, nous brûlions en silence,
 Aux pieds des noirs cyprès
 Dont l'ombre est douce aux affligés.

Nous contemplions l'ondoisement
 Du Bosphore, cette ceinture bleue de Stamboul,
 Et par moments, nos yeux fixaient le ciel pur;
 O délices muets de notre âme !

Ces dentelles du ciel,
 Ces nuages blancs comme la neige,
 Jusqu'au soir, un à un,
 Retenaient nos regards.

Nous ne parlions pas; la parole
 Aurait profané l'infini de nos âmes;
 Pareils à deux pâles flammes,
 Nous brûlions l'un dans l'autre.

Nos âmes étaient les tristes papillons noirs
 Des cyprès;

Nous respirions du noir, du deuil infini,
 Nous regardions toujours plus loin que la terre.

Le désespoir, ce lait noir de la tombe,
 Nous l'avons trop bu;
 Tu l'as goûté à satiété,
 Tu es devenu un blême fils du ciel.

Ta pâleur m'a meurtri le cœur,
 Et ton dernier regard éteint,
 Que tu m'as adressé, hélas !
 A cloué en moi ton souvenir.

Es-tu là heureux ? Souffres-tu encore ?
 Envoie-moi une nouvelle par l'aile d'un ange ;
 Ce monde est toujours pleins d'ennuis,
 Le monde est une mère immense de douleurs.

Oh ! si là où tu es, se trouve un ruisseau
 A l'ombre d'un arbre,
 S'il y a là un amour immaculé,
 S'il y a là un air libre, des libertés,

Je rejette dès aujourd'hui
 Ma vie, ce haillon crasseux de mon âme,
 Je revêts la terre, la terre endeuillée. . .
 Mais ce que je demande, Vartan, le trouve-t-on là ?

MA PEINE.

Assoiffé de saints désirs,
 Trouver taries toutes les sources,
 Me faner dans la fleur de l'âge,
 Ce n'est pas cela qui me peine le plus.

Avant qu'il ait brûlé sous un ardent baiser,
 Penser que mon front pâle et glacé
 Reposera bientôt sur l'oreiller de terre,
 Ce n'est pas cela qui me peine le plus.

Avant d'avoir étreint une fleur vivante,
 Pétrie de grâce, de sourire et de feu,
 Embrasser la froide tombe,
 Ce n'est pas cela qui me peine le plus.

Avant qu'un sommeil gros d'un doux rêve
Ait apaisé l'orage de mon front,
Dormir sous la couverture de terre,
Ce n'est pas cela qui me peine le plus.

N'avoir vécu que dans une cabane sordide,
N'avoir respiré que son air souillé,
N'avoir eu pour partage que la souffrance sans fin,
Ce n'est pas cela qui me peine le plus.

J'ai une patrie malheureuse,
Branche desséchée de la pauvre humanité,
Mourir obscur, sans avoir pu l'aider,
C'est cela qui me peine le plus.

MORT DU D^r JEAN DE BOŁOZ ANTONIEWICZ.

Né en 1858, mort le 30 septembre 1922, le D^r Jean appartenait à la famille arménienne des Bołoz Antoniewicz, qui donna à la Pologne le poète Nicolas et le prédicateur-poète Charles.

Le savant, dont on regrette la mort, étudia d'abord à l'Université de Cracovie, où il prit le grade de docteur en philosophie; il continua ses études à Breslau, les poursuivit à Munich et les acheva en Italie. En 1893, il est nommé professeur d'histoire de l'art à l'Université de Lwow (Lemberg) et, en 1896, il est élu membre de l'Académie des Sciences de Cracovie. La même année, il fut chargé d'une mission dans la région de Kamienice Podolsk, pour y étudier les monuments d'art arméniens. La collection qu'il constitua, et qui se trouve à l'Université de Lemberg, est des plus variées et des plus riches.

Jean Antoniewicz prit également l'initiative de la reconstruction de la cathédrale arménienne de Lwow. Il avait fait une étude approfondie de la Renaissance italienne, et son ouvrage, écrit en italien, sur Jean Marie Padovano, fait autorité.

Le grand ouvrage de l'archiduc Rodolphe, sur la monarchie autrichienne, contient une étude documentée du professeur Antoniewicz sur les Arméniens de Pologne, sur leurs coutumes et sur les monuments d'art qui sont proprement leur œuvre. La mort de ce savant constitue une perte sensible pour la nation arménienne.

F. M.

REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS

The Board of Directors of the Bank of Montreal, in its meeting held on the 15th day of December, 1904, has the honor to report to the shareholders the results of its operations during the year ending on the 31st day of December, 1904.

The Board has the pleasure to announce that the business of the Bank during the year has been conducted in a most successful manner, and that the assets of the Bank have increased to a large extent. The Board has also the honor to announce that the dividends for the year have been paid in full, and that the Board has the pleasure to announce that the assets of the Bank have increased to a large extent.

The Board has the pleasure to announce that the business of the Bank during the year has been conducted in a most successful manner, and that the assets of the Bank have increased to a large extent. The Board has also the honor to announce that the dividends for the year have been paid in full, and that the Board has the pleasure to announce that the assets of the Bank have increased to a large extent.

The Board has the pleasure to announce that the business of the Bank during the year has been conducted in a most successful manner, and that the assets of the Bank have increased to a large extent. The Board has also the honor to announce that the dividends for the year have been paid in full, and that the Board has the pleasure to announce that the assets of the Bank have increased to a large extent.

COMPTES RENDUS.

Հ. Արխատիէս Վարդանեան. — Նիւն-բեր հայերէն բառափոխութեան. —
Vienne (Mkhitharistes), 1920, in-8°, 80 pages.

Ces études du P. Vardanian apportent beaucoup de données intéressantes à l'histoire ancienne du vocabulaire arménien.

La première partie est consacrée à des mots grecs que l'arménien a empruntés par l'intermédiaire de l'araméen : on voit là, une fois de plus, combien indirecte et tardive a été l'influence du grec sur l'arménien.

Dans la seconde partie, le P. Vardanian examine des mots d'une vie de saint en langue classique, la vie de saint Pion. Les mots étudiés sont en partie très curieux. Par exemple on sait que le mot arm. *baž*, emprunté à l'iranien, a un sens plus étendu que celui du mot perse correspondant : *bājim* (m.) en vieux perse, *bāz* en persan ne désignent que le « tribut », l'« impôt » ; au contraire, arm. *baž*, outre ce sens, a celui de « part » revenant à quelqu'un, ainsi chez Eznik, II, 5 (p. 129 de l'ancienne édition de Venise) ; or, dans la vie de saint étudiée, le composé *an-baž*, qui était connu déjà, mais pas à date classique, traduit gr. *ἄμοιρος* (rendu en latin par *expers*). Le mot parthe, que l'arménien a emprunté, avait donc encore le sens large que fait attendre l'étymologie, et non pas le sens technique, officiel, attesté sur le domaine perse.

Pour opposer les « déesses » aux « dieux », la vie de saint Pion se sert de *սսսուածիք* en face de *սսսուածք*. On savait déjà que la formation en *ուհի* n'est pas classique : comme *թագուհի* en est le seul exemple ancien, il est probable que tout le type en *ուհի* en est issu, de même que tout le type grec en *-ισσα (-ιττα)* s'est développé en partant de *βασιλισσα* ; on n'a pas encore trouvé l'original iranien de *թագուհի* ; mais le mot est évidemment d'origine parthe. La forme *սսսուածի* « déesse » fait apparaître une formation indigène de féminin. Le suffixe *-i* pourrait reposer sur i.-e. **-iyā-* ; mais l'isolement de la

forme interdit de bâtir sur ce témoignage unique une grande théorie.

Le traducteur de la vie de Pion est habile à trouver des équivalents aux mots grecs. La traduction de Νεμεσει̅ον par բախտանոց est adroite, de même que celle de ὁμοιοπαθές par համաչար, ou celle de μη κενοδόξει par մի սնուտփառեր.

Le petit livre du P. Vardanian est précieux pour le lexicographe et pour l'étymologiste.

A. MEILLET.

Հ. Յակոբսոյ վ. Տաշեան. Արքայապետի դրամներ. Մասն առաջին. — Vienne (Mkhitharistes), 1919, in-8°, vi-192 pages.

On sait que, sur l'histoire des Arsacides, les témoignages sont rares et dispersés, et que le plus solide de ce que l'on en sait a été obtenu par l'étude des monnaies. Avec son érudition coutumière, le P. Dašian a mis à la portée du public arménien les résultats de l'étude de la collection Petrowicz, dont les Mkhitharistes ont déjà publié une description. Le P. Dašian étudie en particulier à la fin de son livre la question épineuse des Arsacides arméniens.

A. MEILLET.

Gabriel MILLET. L'ANCIEN ART SERBE. LES ÉGLISES. Ouvrage publié avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Fondation Piot). Paris, E. de Boccard, 1919; in-fol., 208 pages, et nombreuses illustrations.

S'il est d'usage de ne prêter qu'aux riches, la civilisation byzantine a largement profité de cette habitude. Pendant longtemps, des générations de savants n'ont vu dans les différentes productions de l'art oriental, surtout de l'art oriental chrétien, que des émanations de l'art byzantin. Un revirement devait fatalement se produire. Il s'est produit et, parmi les centres artistiques du moyen âge, une place considérable, alors que justifiée, a été faite à la Syrie et à l'Arménie.

A la suite de la ruine du royaume arménien bagratide d'Ani, de nombreux émigrés arméniens quittèrent le pays, emportant avec eux leurs biens, leurs fortunes, leurs procédés artistiques, et A. Choisy (*Histoire de l'Architecture*, II, p. 84-86) faisait déjà observer, en 1899, que «le style des églises russes de Pokrowa, Kief, Vladimir, celui des églises de la Roumanie, et surtout de la Serbie, est arménien bien plus encore que byzantin».

Par son étude magistrale sur l'ancien art serbe, et qu'il dédie «au peuple serbe», M. Gabriel Millet montre à l'évidence qu'il y a non seulement eu des relations artistiques entre le peuple arménien et le peuple serbe, mais qu'il y eut surtout communauté de souffrances, et que, pendant des siècles, ces deux peuples souffrirent et luttèrent contre les forces ténébreuses de la tyrannie. S'il y a beaucoup de ressemblance, il y a aussi des différences. M. Millet peut imprimer (p. 8), en parlant de la nation serbe, que les Serbes «sont restés eux-mêmes, que si les Turcs ont pris le royaume, pris l'argent et les terres, anéanti des trésors d'art, aujourd'hui du moins la nation est libre». On n'en saurait dire autant du peuple arménien : on lui a pris son argent, on a anéanti ses trésors d'art; mais aujourd'hui la nation n'est pas libre.

M. Millet montre comment l'art serbe s'est développé au cours des siècles et quels apports lui furent fournis par les Arméniens, par les Géorgiens, par une série de peuples qui, trop éloignés de Byzance, apportaient bien plutôt vers la capitale de l'empire les éléments architecturaux et artistiques provenant de la Cappadoce et de la Syrie.

Tous ces motifs ornementaux, dont on relève la présence dans les Balkans et en Italie, tirent leur origine de l'Asie, et sont apportés en Europe par les moines cappadociens qui évangélisent la Grèce, par les Géorgiens, qui s'établissent au mont Athos, et, surtout par les Arméniens grégoriens qui, après la chute d'Ani, se répandent partout et deviennent les maîtres du commerce de la mer Noire.

M. Millet montre, à la lumière de l'histoire, que les traits caractéristiques de l'art serbe sont l'éclectisme, la recherche de l'effet et la liberté. Et ces traits dominants, qui font le caractère propre de l'art national serbe, ont été obtenus malgré les influences nombreuses, variées et contradictoires qui se sont exercées sur le peuple de Serbie. Les Serbes ont reçu de Byzance et des Latins, de la Grèce et de l'Orient, de l'Arménie et de la

Cappadoce. Les artistes ont eu le talent de fusionner ces éléments hétérogènes, de les unifier et de produire une œuvre nationale qui présente un véritable caractère d'homogénéité.

Puisse-t-on bientôt en dire autant de l'Arménie et de son art national!

Frédéric MACLER.

BIBLIOGRAPHIE.

1921 ⁽¹⁾.

1. 1921. — E. ALTIAR. *Le Problème de Cilicie et l'avenir de la France au Levant*. Préface de F. JEAN-DESTHIEUX (Paris, Ernest Leroux), in-8°, 55 pages.

2. 1921. — M. Bedros ARAKÉLIAN. *Comment j'ai échappé aux massacres des Turcs*, dans *Al-Machriq*, n° 5, p. 375.

3. 1921. — ARSLAN EMIR SCHEKIB. *Das Armenische Lügengewebe, Frivole Haltung der Gönner Armeniens...* (Berlin), in-8°, 31 pages. [Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de novembre-décembre, p. III de la couverture.]

4. 1921. — *Artzagang Parizi*. Numéro de janvier, nombreuses illustrations et tirage de luxe.

5. 1921. — BABIGHIAN (B.). *L'Armenia e la politica delle grandi potenze* (Padova), in-8°, 11 pages. [Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de mars-avril, p. III de la couverture.]

6. 1921. — G. BAILLY-ROLLET. *L'Arménie et les Arméniens à travers les siècles*, dans *Revue internationale*, numéro du 25 mars, p. 129-134, et numéro du 15 avril, p. 198-204.

7. 1921. — *Ein Stück Hölle auf Erden! Märtyrer-Beschreibungen aus Armenien*; übersetzt von A. S. BARONIGIAN... (Lössnitzgrund, Kötzschenbroda in Sachsen), in-8°, 16 pages. [Inhalt : Vorwort. Brief aus Armenien. Die zerbissene Leiche. Beschreibung des Martyriums des Erzbischofs Ignadius Malojan. Aus einem Tagebuch.]

⁽¹⁾ L'Administration de la *Revue des études arméniennes* sera reconnaissante pour toute communication qui lui sera faite, relative aux études arméniennes. Un supplément (*infra*, p. 363) indiquera les publications ayant paru avant 1921 et qui sont parvenues à l'administration après la publication du tome I de la *R. É. A.*

8. 1921. — *Das neue Armenien*. Mitteilungen des armenischen Hilfskomitees zur Unterstützung ärztlicher Mission und Evangelisation e. B. Lössnitzgrund..., n° 6 et n° 9.
9. 1920-1921. — K. J. BASMADJIAN. *Les catholicos d'Aghthamar*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 3^e série, tome II (XXII), n° 3, p. 327-329.
10. 1921. — René BASSET. *Le folklore dans le « Journal asiatique »* (1822-1920), *Arménie et Caucase*, dans *Revue africaine*..., n° 306-307, p. 30-31.
11. 1921. — *La question de Cilicie*. Discours prononcé le 24 décembre 1920 à la Chambre des Députés, par M. BELLET. Extrait du *Journal officiel*, annoté et suivi d'une *Notice sur la Cilicie*, par M. S. David-Beg (Paris, H. Turabian), in-8°, 112 pages.
12. 1921. — Victor BÉRARD. *La lumière sur l'expédition de Syrie et de Cilicie*, dans *l'Ère nouvelle*, numéro du 6 janvier.
13. 1921. — *La Cilicie*, par X***, dans *l'Illustration*, numéro du 29 janvier, p. 86-91 (nombreuses illustrations).
14. 1921. — *L'exode des chrétiens de Cilicie*, dans *l'Illustration*, numéro du 24 décembre, p. 611.
15. 1921. — Henry BIDOU. *Le siège d'Aïntab*. Souvenirs sur les derniers combats du Levant, dans *le Journal*, numéro du 29 octobre.
16. 1921. — A la Société des Nations. *Pro Armenia*, par M.-Y. B[itar], dans *Correspondance d'Orient*, 15 janvier, n° 253, p. 15-23.
17. 1921. — BOWMAN (Isaiah). *The new World*. Problems in political geography (New York, World Book et C°), in-8°, vii + 632 pages, 215 cartes et 65 photographies.
18. 1921. — *Armenian and English poetry : some parallels*, par Zabelle C. BOYAJIAN, dans *The Contemporary Review*, n° 666, juin, p. 801-810.
19. 1921. — *La Cilicie en 1919-1920*, par E. BRÉMOND (Paris, Imprimerie Nationale), in-8°, 76 pages, une carte et

nombreuses illustrations. (Extrait de la *Revue des Études arméniennes*, 1921.)

20. 1921. — Colonel BRÉMOND. *Correspondance*, dans *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1^{er} mai, p. 189-192.

21. 1921. — *The Revision of the Turkish Treaty* : I. Armenia ; II. Smyrna ; III. Thrace. (I) by Viscount BRYCE, O. M. (II) by Sir J. J. STAVRIDIS. (III) by Noel BUXTON, dans *The Contemporary Review*, n° 665, mai, p. 577-589.

22. 1921. — *Les Indo-Européens*. Préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe, par Albert CARNOY... (Bruxelles-Paris, Vromant et C^{ie}), in-16, 256 pages. [P. 40-42 : Thraces, Phrygiens, Arméniens.]

23. 1921. — P. L. CHEIKHO, S. J. *Le martyre du prêtre Goumidas* (1707), dans *Al-machriq*, n° 11, p. 828.

24. 1921. — Denys COCHIN. *La peur du Turc*, dans le *Figaro*, numéro du 10 décembre.

25. 1921. — CONYBEARE F. C. *Two Notes on Acts* (Zeitschrift f. d. neutest. Wissenschaft, XX, p. 36-42). [Cité d'après *Handès Amorya*, numéro de septembre-octobre, p. III de la couverture.]

26. 1921. — *Conférence internationale philarménienne*, réunie à Paris les 6 et 7 juillet 1920. Compte rendu sténographique (Paris, impr. Lang, Blanchong et C^{ie}), in-8°, 120 pages.

27. 1921. — Հայ բնակչութիւնը Սեւ Ծովէն մինչեւ Կարին . պատմական ազգագրական հարեւանցի ակնարկ մը, գրեց Տ. Յակոբբոս վ. Տաշեան . (Ա իեննա, մխիթարեան տպարան), in-8°, 84 pages. [La population arménienne de la région comprise entre la mer Noire et Karin (Erzeroum); coup d'œil historique et ethnographique, par le P. J. Vard. DASHIAN...]

28. 1921. — Émile DOUMERGUE. *Ainsi va le monde*. I. Un panturquiste. II. Un pangermaniste. III. Le pape, dans *Foi et Vie*, 1^{er} mai, p. 390-398.

29. 1921. — DUNSTERVILLE (Major-général L. C.). *From Baghdad to the Caspian in 1918* (G. J. London, mars 1921, p. 153-166, 9 fig.).

30. 1921. — La vie quotidienne d'un collège parisien pendant plus de trois cent cinquante ans. *Du Collège de Clermont au Lycée Louis-le-Grand* (1563-1920), par Gustave DUPONT-FERRIER. . . Tome I. Le Collège sous les Jésuites, 1563-1762. Le Collège et la Révolution, 1763-1799 (Paris, E. de Boccard), in-8°, x + 515 pages. [Voir, p. 75.]

31. 1921. — ERÉMIAN (P. S.). *Chant funèbre* (Padoue), in-8° 19 pages. [Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de mai-juin, p. III de la couverture.]

32. 1921. — D^r A. FÉLIX. *A Magyarországe örmények egyesülete ügyvezető igazgatójának...* (Budapest), in-8°, 4 pages. [Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de septembre-octobre, p. III de la couverture.]

33. 1921. — Az Örmények. Irtak : D^r Avedik Félix, D^r Hermann Antal, D^r Hovhannesian Eghia (Budapest), in-8°, 39 pages. [Magyarországi Örmények Egyesületének Kiadványa]. (Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de septembre-octobre, p. III de la couverture.)

34. 1921. — *Déclarations* du colonel FEYLER, correspondant militaire du « Journal de Genève » à propos de la situation générale en Asie Mineure occupée et de la conduite de l'armée hellénique d'occupation, dans *Échos de l'Islam*, nos 40-41, 1^{er}-15 décembre, p. 18.

35. 1921. — *S. E. Polos Noupar Pacha*, par Gr. H. GALOUSTIAN, dans *Haï Patani*, Constantinople, 19 février, n° 21, p. 323-325 (en arménien).

36. 1921. — *Le nationalisme turc*, par Berthe-Georges GAULIS (Paris, Plon Nourrit et C°), in-16, 145 pages. [Les problèmes d'aujourd'hui.]

37. 1921. — Berthe-Georges GAULIS. *Constantinople captive*. Le terrorisme anglais règne encore dans la capitale turque. Les agents de la Grande-Bretagne et le grand complot, dans *le Matin*, numéro du 15 novembre.

38. 1921. — Berthe-Georges GAULIS. *Dix jours à Angora*, dans *la Revue de Paris*, numéro du 1^{er} août, p. 474-491.

39. 1921. — Auguste GAUVAIN. *La question turque*, dans *le Journal des Débats*, numéro du 13 juin.

40. 1921. — Auguste GAUVAIN. *La question turque*, dans le *Journal des Débats*, numéro du 14 juin.

41. 1921. — Auguste GAUVAIN. *Les négociations d'Angora*, dans le *Journal des Débats*, numéro du 23 octobre.

42. 1921. — GENTIZON (Paul). *La Résurrection géorgienne...* Préface de F. DE JESSEN. (Paris, éditions Ernest Leroux), in-8°, ix + 320 pages. [En Mer Noire. — Batoum. — Un pays qui se réveille. — La France et le Caucase. — Tiflis et la société géorgienne. — L'organisation de l'État. — Le complot turco-bolcheviste. — Une aventure de pirates.]

43. 1921. — Dr GEORGE-SAMNÉ. *L'Orient après l'accord d'Angora*. Le rôle du khalifat ottoman, dans *Correspondance d'Orient*, 15 décembre, n° 275, p. 874-879.

44. 1921. — Message du Général GOURAUD aux habitants de la Cilicie, d'Aïntab et de Killis, dans *Correspondance d'Orient*, 15 décembre, n° 275, p. 880-882.

45. 1920-1921. — GOVI (Silvio). A. *Dall'Anatolia al Caucaso*. Carta delle comunicazioni terrestri (1 : 4,000,000°) con premessa illustrata (Firenze, Istituto geog. militare, 1920), in-8°, 27 p., pl., carte (*Supplemento al «L'Universo»*). — B. *Transcaucasia*. Note di viaggio (*L'Universo*, 1920, n° 5-6; 1921, n° 1-2).

46. 1921. — Oscar HAVARD. *L'évacuation de la Cilicie*, dans *la Libre Parole*, numéro du 7 décembre.

47. 1921. — Louis JALABERT. *Que va devenir la Cilicie? Un problème qu'on oublie*, dans *Études*, numéro du 20 octobre, p. 157-184.

48. 1921. — Omer KIAZIM. *L'aventure kémaliste*. Elle est un danger : pour l'Orient, pour l'Europe, pour la paix (Paris, L'Édition universelle), in-8°, 104 + une annexe de ix pages.

49. 1921. — *Et l'Arménie... ?* Discours prononcé à Genève, le 19 décembre 1920, par A. KRAFFT-BONNARD... (Genève, Impr. Jent), in-8° oblong, 19 pages.

50. 1921. — *Sans foyers !* Le cri de détresse de l'Arménie, par A. KRAFFT-BONNARD (Genève, Société générale d'imprimerie), in-8°, 26 pages.

51. 1921. — Arménie, dans *Journal de Genève*, numéro du 5 septembre.
52. 1921. — Jakob KÜNZLER. *Im Lande des Blutes und der Tränen. Erlebnisse in Mesopotamien während des Weltkrieges* (Potsdam, Tempel-Verlag), in-8°, 140 pages. [Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de novembre-décembre, p. III de la couverture.]
53. 1921. — P. G. La CHESNAIS. *Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix* (Paris, Bossard), in-16, 218 pages et 3 cartes.
54. 1921. — Eugène LAUTIER. LA paix en Orient. *Les massacres vont-ils recommencer?* dans *l'Homme libre*, numéro du 16 novembre.
55. 1921. — *Erlebnisse eines zwölfjährigen Knaben während der armenischen Deportationen. Aufgezeichnet nach dem mündlichen Bericht des Knaben, von Therese LEHMANN-HAUPT. Mit einem Anhang « Gutachten über die armenischen Massakres ».* (Potsdam, Tempel-Verlag), in-8°, 20 pages. [Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de novembre-décembre, p. III de la couverture.]
56. 1921. — F. MACLER. *L'œuvre du colonel Brémond en Cilicie*, dans *Correspondance d'Orient*, 30 janvier, n° 254, p. 54-57; 15 février, n° 255, p. 116-120; 30 mars, n° 258, p. 249-253.
57. 1921. — F. MACLER. Communication à la Société Ernest Renan, sur *Anciennes églises d'Arménie*, dans *Revue de l'histoire des religions*, I, p. 243.
58. 1921. — F. MACLER. *D'une « Légende dorée » de l'Arménie*, dans *Revue de l'histoire des religions*, II, p. 1-35.
59. 1921. — F. M. Notes et documents. *Un écho d'Orient*, dans *Foi et Vie*, numéro du 1^{er} juillet, p. 564-566.
60. 1921. — F. M. Notes et documents. *Un nouvel écho d'Orient*, dans *Foi et Vie*, numéro du 1^{er}-16 août, p. 644-646.
61. 1921. — F. MACLER. *Arménie et Société des Nations*, dans *Foi et Vie*, numéro du 1^{er} octobre, p. 725-730.
62. 1921. — F. MACLER. *L'Arménie et la Société des Nations*, dans *l'Ami chrétien des familles*, numéro du 15 septembre.

63. 1921. — *République d'Arménie* (Hayastan), dans *Annuaire du commerce Didot-Bottin*, p. 2177-2178 [par F. MACLER] (c'est la première fois que l'Arménie figure dans le *Bottin étranger*).

64. 1921. — V. MARAC. *Aperçu sur la question d'Orient. La Turquie au point de vue international. Ses conséquences politiques, économiques et commerciales* (Paris, Imprimerie centrale de la Bourse), in-8°, 16 pages.

65. 1921. — Un épisode de la tragédie arménienne. *Le massacre de Marache* (février 1920), par le R. P. MATERNE MURÉ, supérieur du couvent et curé de la paroisse des Pères Franciscains de Terre-Sainte à Marache. Rapport transmis par le R. P. LAPPAN, de l'ordre des Frères Mineurs, commissaire général de Terre-Sainte (s. l. n. d.), in-8°, 24 pages. [Extrait du *Flambeau*, revue belge des questions politiques et littéraires, 4^e année, n° 1, janvier 1921.]

66. 1921. — Léon MEGUERDITCHIAN. *La question arménienne*, dans *Revue des Balkans*, numéro de janvier, p. 19-22.

67. 1921. — A Londres. I. *L'Arménie et la Turquie*. II. *La Grèce et l'Entente*, dans *Revue des Balkans*, numéro de février, p. 41-44.

68. 1921. — Une indication sur arménien merk « nu », dans MEILLET, *Notes iraniennes*, dans *Mémoires de la Société de linguistique*, vol. XXII, p. 227.

69. 1920-1921. — S. G. MERCATI. *Macaire Calorités et Constantin Anagnostès*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 3^e série, tome II (XXII), n° 2, p. 162 et suivantes. [Traite *passim* des Arméniens.]

70. 1921. — *La création du musée d'Adana*, par le colonel R. NORMAND, dans *Syria*, t. II, fasc. 3. p. 195-202.

71. 1921. — *Inscriptions grecques et latines du musée d'Adana*, par le R. P. R. MOUTERDE, S. J., dans *Syria*, t. II, fasc. 3, p. 207-220.

72. 1921. — D. NORADOUNGHIAN. *Cilicie*, dans *La Patrie belge*, numéro du 1^{er} février, p. 33-35.

73. 1921. — *Cilicie. Quelques points d'histoire*. L'installation des autorités turques. Les attentats arméniens en Cilicie et en

Syrie, dans *Échos de l'Islam*, n^o 40-41, 1^{er}-15 décembre, p. 15-16.

74. 1921. — Armen OHANIAN. *Dans les griffes de la civilisation* (Paris, Bernard Grasset), in-16, 265 pages.

75. 1921. — P. B. *La thèse arménienne*, dans *L'Europe nouvelle*, numéro du 19 février, p. 241.

76. 1921. — *Rapport de la Croix-Rouge arménienne*, (Genève), in-8^o, 6 pages. [X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, 30 mars 1921.] (Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de mai-juin, p. III de la couverture.)

77. 1921. — Pierre REDAN. *La Cilicie et le problème ottoman*. Préface de René PINON (Paris, Gauthier-Villars et C^{ie}), in-8^o, x + 144 pages, 1 carte et plusieurs illustrations.

78. 1921. — RIFAT D^r MANSUR. *Talaat Paschas Prozess, sein Verlauf und sein Ende. Ein letztes Wort zur armenischen Frage. Nachtrag zu der Broschüre «Das Geheimnis der Ermordung Talaat Paschas»* (Berlin), in-8^o, 60 pages. [Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de juillet-août, p. III de la couverture.]

79. 1921. — RIFAT D^r MANSUR. *Das Geheimnis der Ermordung Talaat Paschas. Ein Schlüssel für das englische Propagandasystem* (Berlin), in-8^o, 96 pages. [Cité d'après *Handès Amsorya*, numéro de septembre-octobre, p. III de la couverture.]

80. 1921. — SAINT-BRICE. *Les conditions de l'action française en Orient*, dans *Correspondance d'Orient*, 30 octobre, n^o 272, p. 725-731.

81. 1921. — Armenag SALMASLIAN. *La clause de la nation la plus favorisée* (Paris, Émile Larose), in-8^o, 141 pages. [Dédicace : A l'Arménie militante et souffrante, ces quelques pages que j'aurais aimé pouvoir dédier à ma patrie triomphante et enfin libérée!]

82. 1921. — V. SERVANTSDIANTZ. *Méodies arméniennes* (Paris, 70, boulevard de Grenelle), in-folio, 16 pages. [Ma bien-aimée. Alaguiaz. Chanson. Idylle. Élégie. Romance de la mer.]

83. 1921. — Tigrane TCHAIAN. *L'Arménie et la Turquie*. Conférence de «Foi et Vie», 16 mars, cahier B, n^o 6, paginé 81-96.

84. 1921. — TESTIS. *L'œuvre de la France en Syrie*. I. Le général Gouraud pacificateur, dans *Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 février, p. 801-840. — II. Le général Gouraud organisateur, *ibidem*, numéro du 1^{er} mars, p. 97-136.

85. 1921. — I. TIXERONT. *Mélanges de patrologie et d'histoire des dogmes* (Paris, Victor Lecoffre, J. Gabalda), in-16, 279 pages. [Chap. XII : le rite du *mataf*.]

86. 1921. — D^r VAHRAM H. TORKOMIAN. *Aperçu historique des anciens établissements hospitaliers de l'Arménie*. Communication faite au 1^{er} Congrès de l'histoire de l'art de guérir (Anvers, 7-12 août 1920) [Anvers, impr. De Vlijt), gr. in-8°, 7 pages.

87. 1921. — *Les Arméniennes dans l'histoire de la médecine jusqu'au XIII^e siècle*, par le D^r VAHRAM TORKOMIAN (Paris, 3, avenue Victoria), in-8°, paginé 38-44. [Extrait de *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, t. XV, n^{os} 1-2.]

88. 1920-1921. — F. TOURNEBIZE. *Les Frères-Unitéens* (Ounithorq, miabanoghq) ou Dominicains arméniens (1330-1794), dans *Revue de l'Orient chrétien*, 3^e série, tome II (XXII), n^o 2, p. 145 et suivantes.

89. Suite et fin, *ibidem*, tome II (XXII), n^o 3, p. 248-279.

90. 1921. — TUTSEK J. Ünnepi beszéd. Irta és előadta : T. J., a «Magyarországi Örmények Egyesületé» — nek 1920 — évi április hó 18-an tartott alakuló közgyűlésén (Budapest) in-8°, 4 pages. [Cité d'après *Handes Amsorya*, numéro de septembre-octobre, p. III de la couverture.]

91. 1921. — Ղանիէլ Ա արուժան. *Հացին երգը...* (Ա. Պոլիս, սպազրութիւն Օ. Արզուման), in-8°, 95 pages et 1 portrait de l'auteur. [Daniel VAROUJAN. *Le chant du pain...* (Constantinople, O. Arzouman)...].

92. 1921. — *Der Prozess Talaat Pascha*. Stenographischer Bericht über die Verhandlung gegen den des Mordes an Talaat Pascha angeklagten armenischen Studenten Salomon Teilirian vor dem Schwurgericht des Landgerichts III zu Berlin, Aktenzeichen : C. J. 22/21, am 2. und 3. Juni 1921. Mit einem Vorwort von Armin T. WEGNER und einem Anhang... (Berlin, Deutsche Verlagsgesellschaft für Politik und Geschichte), in-8°, XI + 136 pages.

93. 1921. — Դատաւարութիւն Թաւթաթ Փաշայի սղազըական զեկուցում (Մեհենա, Սիսիթարեան սպարան), in-8°, 210 pages.

94. 1921. — WESTERMANN, William LINN. *The Armenian problem and the disruption of Turkey* dans *What really happened at Paris* (New York, Charles Scribner's sons) p. 176-203, 465-469. [Cité d'après une note communiquée par M. Louis H. Gray, Nebraska, Lincoln.]

HANDES AMSORYA

(Monatsschrift für armenische Philologie)

herausgegeben und redigiert

von der Mechitharisten-Kongregation in Wien.

1921.

Numéro de janvier-février :

95. Literaturgeschichte. — VARDANIAN P. A. *Des Proklos Brief an die Armenier*.

96. AKINIAN P. N. : *Minas aus Tokat*.

97. OSKIAN P. H. *Johannes Vanakan vardapet*.

98. Historisch. — DASHIAN P. J. *Die armenische Bevölkerung des Gebietes vom Schwarzen Meer bis Erzerum*.

99. DASHIAN P. J. *Die Deportation der Armenier aus der Provinz Erzerum* (nach den deutschen Akten).

100. Linguistisch. — Prof. N. MARR. *Der japhetische Ursprung des Wortes tam-dam*.

101. Prof. F. KRAELITZ. Türk. جنيرغا = arm. Ջնդղուղ

102. Nekrolog. — AKINIAN P. N. *Néandre N. de Byzance*.

103. Philologie. — NÉANDRE N. DE BYZANCE. *Kritik über P. L. Alishan's Armenische Pflanzennamen*.

104. VARDANIAN P. A. *Neue textkritische Bemerkungen*.

105. ADJARIAN H. *Armeniaca*.

106. Rezensionen. — 1. Carolus CLEMEN. *Fontes historiae religionis persicae collegit* (P. A. V.). — 2. CHOSROV (Armen Artontz).

Aygestan (Z. Nikoghosian). — 3. THEODIK. *Calender für alle* (P. R. K.).

107. Allerlei. — *Neue Auszeichnung des Herrn M. Seth.*

Numéro de mars-avril :

108. Literaturgeschichte. — VARDANIAN P. A. *Eusebius von Emessa*, Überreste in altarmenischer Übersetzung.

109. AKINIAN P. N. *Stephanos aus Tokat*. MINAS aus Tokat. *Gedichte über «Herissa»*.

110. OSKIAN P. H. *Johannes Vanakan vardapet*.

111. KOSIAN P. J. *Katalog der armenischen Handschriften des Sanassarian-Institutes zu Erzerum*.

112. Historisch. — DASHIAN P. J. *Die armenische Bevölkerung des Gebietes vom Schwarzen Meer bis Erzerum*.

113. Linguistisch. — Prof. N. MARR. *Der japhetische Ursprung des Wortes tam-dam*.

114. Prof. N. MARR. ՏՆՃԻՐԿ.

115. Philologie. — VARDANIAN P. A. *Die Deklination des «Zeus» im Armenischen*.

116. NÉANDRE N. DE BYZANCE. *Kritik über P. L. Alishan's Armenische Pflanzennamen*.

117. VARDANIAN P. A. *Neue textkristische Bemerkungen*.

118. Rezensionen. — 1. K. SITAL. *Lieder*. — 2. Biographie Vardans des Grossen.

Numéro de mai-juin :

119. Das sechzigjährige Priesterjubiläum des hochwürdigsten Herrn D^r Gregor von Govrik, Generalabtes und Erzbischofs.

120. Das sechzigjährige Priesterjubiläum des hochwürdigen Prälaten D^r Th. Torun.

121. Literaturgeschichte. — AKINIAN P. N. *Jakob aus Tokat (1573-1680)*.

122. ERAMIAN A. *Die armenischen Volkssänger in Persien, Bagheroghli.*

123. VARDANIAN P. A. *Eusebius von Emessa, Überreste in altarmenischer Übersetzung (Lobrede über den hl. Stephanos, den Protomartyr).*

124. Paleographie. — ADJARIAN H. *Die armenischen Schriften.*

125. Historisch. — DASHIAN P. J. *Die Deportation der Armenier aus der Provinz Erzerum.*

126. Philologie. — VARDANIAN P. A. *erotantik.*

127. NÉANDRE N. DE BYZANCE. *Kritik über P. L. Alishan's Armenische Pflanzennamen.*

128. Rezension. — K. DIEU. *Le commentaire arménien de saint Jean Chrysostome sur Isaïe (A. VII-LXIV) est-il authentique? (P. A. V.)*

Numéro de juillet-août :

129. † P. Barnabas Dr. *Bilezikdjian.*

130. Literaturgeschichte. — VARDANIAN P. A. *Ein neuentdecktes Fragment aus Chrysostomos' Kommentar zum Matthäus.*

131. OSKIAN P. H. *Vardan der Historiker († 1271).*

132. AKINIAN P. N. *Jacob aus Tokat (1573-1680).*

133. D^r V. THORGOMIAN. *Armenische Medizinhandschriften; Gregor von Nyssa (Nemesios).*

134. Historisch. — DASHIAN P. J. *Die Deportation der Armenier aus der Provinz Erzerum (nach den deutschen Akten).*

135. Philologie. — VARDANIAN P. A. *Neue textkritische Bemerkungen.*

136. Moderne Literatur. — HAKOBIAN S. *Petros Durian, sein Leben und seine Werke.*

137. Rezension. — *Histoire documentaire de l'Arménie, des âges du paganisme (D^r P. A. MATIKIAN).*

138. Allerlei. — 1. Das Geschichtswerk von Schapuh Bagratuni (P. N. A.). — 2. Zum Hymnus : *Φῶς ἰλαρὸν* (P. A. V.).

— 3. Das neuentdeckte Kommentar des hl. Efrem zur Apostelgeschichte (P. N. A.).

Numéro de septembre-octobre :

139. Literaturgeschichte. — VARDANIAN P. A. *Sprachliche Ähnlichkeiten in den armenischen Übersetzungen von Philo und Irenäus.*
140. OSKIAN P. H. *Vardan der Historiker* († 1271).
141. AKINIAN P. N. *Die Geschichte der sieben Weisen Meister in der armenischen Literatur.*
142. KOSIAN P. J. *Katalog der armenischen Handschriften des Sanassarian-Institutes zu Erzerum.*
143. Historisch. — KASSUNI E. S. *Die georgische Chronologie.*
144. Philologie. — VARDANIAN P. A. *Neue textkritische Bemerkungen.*
145. Moderne Literatur. — HAKOBIAN S. *Petros Durian, sein Leben und seine Werke.*
146. TCHOBANIAN A. *Zu Petros Durian.*
147. Allerlei. — *Minas von Tokhat.* (P. N. A.).

Numéro de novembre-décembre :

148. Literaturgeschichte. — VARDANIAN P. A. *Zenob von Gazirta und seine Schriften in der armenischen Literatur des 5. Jahrhunderts.*
149. KOGIAN P. S. *Die armenische Übersetzung des II. Buches der Makabäer.*
150. OSKIAN P. H. *Vardan der Historiker* († 1271).
151. AKINIAN P. N. *Lazar von Tokat.*
152. KOSIAN P. J. *Katalog der armenischen Handschriften des Sanassarian-Institutes zu Erzerum.*
153. Historisch. — KASSUNI E. S. *Die georgische Chronologie.*
154. EREMIAN A. *Die Zeitschrift «Nachrichten von Neu-Julfa».*
155. Philologie. — VARDANIAN P. A. *Neue Textkritische Bemerkungen.*

156. NÉANDRE N. DE BYZANCE. *Kritik über P. L. Alishan's armenische Pflanzennamen.*

157. Moderne Literatur. — HAKOBIAN S. *Petros Durian, sein Leben und seine Werke.*

158. Rezensionen. — 1. RABBATH-TOURNEBIZE *Documents inédits pour servir à l'histoire du Christianisme en Orient* (P. N. A.). — 2. THIRIAKIAN. H. *Ario-armenisches Wörterbuch* (P. N. A.).

159. Allerlei. — 1. Erwiderung an Tchobanian (S. Hagobian). — 2. Fr. Augustinus Avedik (1380) [P. N. A.]. — 3. Die Bedeutung des Wortes *thil* (P. A. V.).

SUPPLÉMENT.

160. 1915. — Եղիշէ Չարենց. Կապուտաջեայ հայրենիք! պօէմ: (Թիփլիս, տպարան Ե. Աղանեանի), in-8°, 18 pages. E. TCHARENTZ : [La patrie à l'aïlleu, poème. Tiflis.]

161. 1916. — *Mirza zu-l-Qarnain*. A christian grandee of three great moghuls, with notes on Akbar's christian wife and the Indian Bourbons, by the Rev. H. HOSTEN, S. J. (Calcutta), in-4°, paginé 115-194 (Memoirs of the Asiatic Society of Bengal, vol. V, n° 4. Jesuit letters and allied papers on Mogor, Tibet, Bengal and Burma).

162. 1917. — *War and Revolution in Asiatic Russia*, by M. Phillips PRICE. . . (London, George Allen), in-8°, 296 pages. [II, chap. IV, with the Armenian volunteers round lake Van. — III, chap. VIII, the Armenian question and its settlement, etc.]

163. 1918. — *The life and adventures of Joseph EMIN*, an Armenian. Written in English by himself. London, printed in the year 1792. [Life and adventures of Emin Joseph Emin, 1726-1809, written by himself. Second edition, with portrait, correspondence, reproductions of original letters and map, edited by his great-great-granddaughter Amy APCAR (Calcutta, baptist mission press) november, 1918]; in-4°, xxxii + 532 pages.

164. 1919. — J. MATHOREZ. *Les étrangers en France sous l'ancien régime*. Histoire de la formation de la population française. Tome I. Les causes de la pénétration des étrangers en France. Les Orientaux et les extra-européens dans la population française (Paris, Edouard Champion), in 8°, viii + 437 pages. [3° partie, chap. I^{er}, p. 330-350 : *Les Arméniens en France*.]

165. 1919. — Սուրէն Պարթեւեան. Արարա հայրական լեզենը. ք. տպագրութիւն (Եգիպտոս, տպագրութիւն Քէշիշեան), in-8°, 143 pages, et illustrations. [Souren PARTHEWIAN, *Arara; la légion arménienne*. 2° éd. Smyrne.]

166. 1919. — *Les Turcs et les revendications arméniennes* (Paris, impr. A.-G. L'Hoir), in-8°, 29 pages. [Contre les Arméniens.]

167. 1919. — *La Turquie devant le tribunal mondial*. Son passé, son présent, son avenir (Constantinople, Publ. du Congrès national), in-8°, 234 pages.

168. *Le traité de paix avec la Turquie, l'attitude des musulmans de l'Inde* (Paris, Bureau d'information islamique, s. d.), in-8°, 17 pages.

169. 1920. — CALIMANI (F.). *La possibilità d'impiego di mano d'opera italiana in Transcaucasia* (*Bollettino della Emigrazione* [1-2-3], p. 6-26).

170. 1920. — LÉON-G. MÉLOYIAN. *Arménouch*. Drame en cinq actes (Genève, édition Atar), in-8°, 176 pages. [Préface : En l'honneur de son 75^e anniversaire, célébré en octobre 1918, la Société des Amis de l'Instruction a ouvert un concours destiné à provoquer chez nous l'avènement d'une littérature dramatique. Soixante-dix auteurs ont soumis leurs œuvres au jury, composé de MM. Bernard Bouvier, prof., Albert Malche, prof., Jules Cougnard et Robert de Traz, et c'est le drame de M. Léon-G. Méloyian qui a obtenu le premier prix. C'est pourquoi nous sommes heureux d'offrir au public « Arménouch » qui est appelé, nous n'en doutons pas, à un grand succès. Les éditeurs : Atar, S. A.]

171. [1920]. — HARBORD (James G.). *Report of the American military Mission to Armenia* (s. l. n. d.), in-4°, 51 pages. [Impression originale pour le Sénat américain, tirée à 220 exemplaires, et aussitôt épuisée; réimprimée aux frais de M. H. H. Pakradooni et M. J. Y. B[rinton].]

172. 1920. — C. ПОМА. *L'elemento armeno nell'onomastica italiana*, dans *Rivista degli studi orientali*, VIII, 3, p. 647-649.

173. [s. d.]. — *The eye of Zeitoon*, by Talbot MUNDY... (London, Hutchinson and C^o), in-8°, 303 p.

174. *Should America accept mandate for Armenia?* (s. l. n. d.), 32 pages. [*Armenia*, poème par R. U. Johnson]; — *Should America accept mandate for Armenia?* signé : V. C.; — *America and Armenia*, extrait de la *New Republic*, 8 mars 1919; — *Armenia*, extrait du *New York Times*, 16 février 1919; — *A memorandum presented by the President of the Delegation of the Armenian Republic to the President of the Peace conference*, signé AHARONIAN, 12 février 1919.]

175. 1919. — Gabriel MILLET. *L'ancien art serbe*. Les églises... (Paris, E. de Boccard), in-fol., 208 p. et illustrations [traite *passim* de l'art arménien].

OUVRAGES REÇUS APRÈS L'ÉTABLISSEMENT DES FICHES

DE LA PRÉSENTE BIBLIOGRAPHIE.

176. 1918. — D^r F. J. KROP. *De Duitse politiek inzake Armenië*, dans *Hugenootsche en calvinistische Stemmen...* (Kampen, Ph. Zalsmann), in-8°, p. 445-468.

177. 1921. — Սրբոյն Ափրեմի ասորւոյ, մեկնութիւն գործոց առաքելոց, հրատարակեց Ա. Ներսէս Ա. Ալիւնեան... (Ալիւնեան, մխիթարեան տպարան), in-fol., 40 pages. [P. N. AKINIAN, *Explication des Actes des apôtres*, par EPHREM le Syrien.]

178. 1921. — Բառաքնական դիտողութիւններ: դասական շրջան. գ. գրեց Հ. Արիտակէս Արղանեան... (Ալիւնեան, մխիթարեան տպարան), in-8°, 120 pages, (ազգային մատենադարան. զա:) [P. Aristakès VARDANIAN, *Observations étymologiques. Époque classique, III...*]

179. 1921. — Հինգ պանդուխտ տաղասացներ. 1. Արթանէս եպիսկոպոս սոնկեցի. — 2. Սինաս դպիր թոխաթեցի. — 3. Ստեփանոս երէց թոխաթեցի. — 4. Յակոբ երէց թոխաթեցի. — 5. Վազար եպիսկոպոս թոխաթեցի... գրեց Հ. Ներսէս Ա. Ալիւնեան... (Ալիւնեան, մխիթարեան տպարան), in-8°, x + 223 pages (ազգային մատենադարան, զը.) [P. N. AKINIAN, *Cinq trouvères émigrés. 1. L'évêque Vrthanès de Srnka. — 2. Minas de Thokhat, clerc. — 3. Le prêtre Stéphanos, de Thokhat. — 4. Le prêtre Hakob, de Thokhat. — 5. L'évêque Lazar, de Thokhat...*]

INDEX

DE LA BIBLIOGRAPHIE.

(Les chiffres renvoient aux numéros placés en tête de chaque publication.)

Adjarian (H.).....	105, 124	Cilicie.....	11, 12, 13,
Aharonian.....	174	14, 19, 20, 44, 47, 73,	77
Akinian (P.-N.) 96, 102, 109,		Clemen (Carolus).....	106
121, 132, 141, 151, 177,	179	Cochin (Denys).....	24
Alishan....	103, 116, 127,	Conybeare (F.-C.).....	25
	156	Croix-rouge arménienne....	76
Altian (E.).....	1		
Américaine (mission militaire).	171	Dashian (P.-J.).....	
Amérique (U.-S.).....	174	.. 27, 98, 99, 112, 125,	134
Antal (D ^r Hermann).....	33	David-Beg (M.-S.).....	11
Apcar (Amy).....	163	Desthieux (F.-Jean).....	1
Arakélian (Bédros).....	2	Dieu (K.).....	128
Arslan Emir Schekib.....	3	Doumergue (Émile).....	28
Art arménien.....	175	Dunsterville L.-C.).....	29
— - serbe.....	175	Dupont-Ferrier (Gustave)...	30
Artzagang Parizi.....	4	Durian (Petros).....	
Augustinus Avedik.....	159 136, 145, 146,	157
Babighian (B.).....	5	Emin (Joseph).....	163
Bailly-Rollet (G.).....	6	Ephrem (commentaire). 138,	177
Baronigian (A. S.).....	7	Eramian (A.).....	122
Basmadjian (K. J.).....	9	Eremian (A.).....	154
Basset (René).....	10	Erémian (P.-S.).....	31
Bellet.....	11	Etienne de Tokat.....	109
Bérard (Victor).....	12	Eusèbe d'Emèse.....	123
Bidou (Henry).....	15		
Bilezikdjian (P. Barnabas)...	129	Felix (D ^r A.).....	32, 33
B[itar] (M.-Y.).....	16	Folklore.....	10
Bowman (Isaiah).....	17	Feyler (colonel).....	34
Boyajian (Zabelle G.).....	18		
Brémond (E.).....	19, 20	Galoustian (Gr.-H.).....	35
Bryce (vicomte).....	21	Gaulis (M ^{me} Berthe-Georges)	
Buxton (Noel).....	21 36, 37,	38
		Gauvain (Auguste), 39, 40,	41
Calimani (F.).....	169	Gentizon (Paul).....	42
Carnoy (Albert).....	22	George-Samné (D ^r).....	43
Chapouh Bagratouni.....	138	Géorgienne (chronique), 143,	153
Cheikho (P. L.).....	23	Goumidas (martyre de).....	23
Chosrov.....	106		

- | | | | |
|--|-----|--------------------------------------|-----|
| Gouraud (général)..... | 44 | Millet (Gabriel)..... | 175 |
| Govi (Silvio)..... | 45 | Minas de Tokat... 96, 109, | 147 |
| Govrik (D ^r Gregor)..... | 119 | Mirzā zū-l-Qarnain | 161 |
| Grégoire de Nysse..... | 133 | Mouterde (R. P. R.)..... | 71 |
| | | Mundy (Talbot)..... | 173 |
| Hakobian (S)... 136, 145, | 157 | Musique arménienne..... | 82 |
| Harbord (James-G.)..... | 171 | | |
| Havard (Oscar)..... | 46 | Néandre N. de Byzance..... | |
| Hosten (Rev. H.)..... | 161 | .. 102, 103, 116, 127, | 156 |
| Hovhannesian (D ^r Eghia)... | 33 | Noradounghian (D.)..... | 72 |
| | | Normand (colonel R.)..... | 70 |
| Isaïe (commentaire sur)..... | 128 | | |
| | | Ohanian (Armen)..... | 74 |
| Jacques de Tokat..... 121, | 132 | Oskian (P.-H.)..... | |
| Jalabert (Louis)..... | 47 | ... 97, 110, 131, 140, | 150 |
| Jean Chrysostome..... 128, | 130 | | |
| Johannes Vanakan vardapet.. | | P. B..... | 75 |
| 97, | 110 | Paléographie | 124 |
| Johnson (R.-U.)..... | 174 | Parthéwian (Sourén)..... | 165 |
| | | Philarménienne (conférence). | 26 |
| Kassuni (E.-S.)..... 143, | 153 | Pinon (René)..... | 77 |
| Kiazim (Omer)..... | 48 | Poésie arménienne..... | 18 |
| Kogian (P.-S.)..... | 149 | Poma (C.)..... | 172 |
| Kosian (P.-J.)... 111, 142, | 152 | Population arménienne..... | 27 |
| Kraelitz (Prof F.)..... | 101 | Price (M. Philips)..... | 162 |
| Krafft-Bonnard (A.)... 49, | 50 | Proclus (lettre aux Armé- | |
| Krop (D ^r F. J.)..... | 176 | niens)..... | 95 |
| Künzler (Jakob)..... | 52 | | |
| | | Rabbath-Tournebize..... | 158 |
| La Chesnais (P.-G.)..... | 53 | Redan (Pierre)..... | 77 |
| Lappan (R.-P.)..... | 65 | Rifat D ^r Mansur..... 78, | 79 |
| Lautier (Eugène)..... | 54 | | |
| Lazar de Tokat..... | 151 | Sages (sept) de Rome..... | 141 |
| Légion arménienne..... | 165 | Saint-Brice..... | 80 |
| Lehmann-Haupt (Thérèse)... | 55 | Salmasian (Armenag) | 81 |
| Linn (William)..... | 94 | Servantsdiantz (V.)..... | 82 |
| | | Seth (M.)..... | 107 |
| Macler (F.)..... 56, 57, | | Sital (K.)..... | 118 |
| 58, 59, 60, 61, 62, | 63 | Stavridi (J.-J.)..... | 21 |
| Mandat de l'Amérique..... | 174 | Syrie | 12 |
| Marac (V.)..... | 64 | | |
| Marr (Prof N.)... 100, 113, | 114 | Talaat pacha (le procès), 78, | |
| Materne Muré (R.-P.)..... | 65 | 79, 92, | 93 |
| Mathorez (J.)..... | 164 | Tchaian (Tigrane)..... | 83 |
| Matikian (D ^r P.-A.)..... | 137 | Tcharents (Elichè)..... | 160 |
| Médecine arménienne... 86, | 87 | Tchobanian (A.)..... 146, | 159 |
| Meguerditchian (Léon)..... | 66 | Testis..... | 84 |
| Meillet (A.)..... | 68 | Théodik..... | 106 |
| Mélyoian (Léon-G.)..... | 170 | Thiriakian..... | 158 |
| Mercati (S.-G.)..... | 69 | Tixerout (J.)..... | 85 |

BIBLIOGRAPHIE.

369

Torkomian (D ^r Vahram H.)	Vardan le grand.....	118
..... 86, 87, 133	Vardanian (P.-A.), 95, 104,	
Torun (D ^r Th.).....	108, 115, 117, 123, 126,	
120	130, 135, 139, 144, 148,	
Tournebize (F.)... 88, 89, 155,	178
158	Varoujan (Daniel).....	91
Transcaucasie.....	166	
169	Wegner (Armin-T.).....	92
Turcs.....	Westermann.....	94
166	Zénob de Gazirta.....	148
Turquie..... 167, 168		
Tutsek (J.).....		
90		
Uniteurs (les frères).... 88,		
89		
Vardan l'historien, 131, 140,		
150		

SOCIÉTÉ
DES ÉTUDES ARMÉNIENNES.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1922.

Présidence de M. Charles DIEHL, président.

Étaient présents :

M^{mes} Marie Gulbenkian, Z. Der Nersessian, S. Der Nersessian,
Zabel Essayan, F. Macler, M^{lle} D. Zohrab.

MM. N. Adontz, D^r Allaverdy fils, Paul Alphandéry, S. Aswadoureff, K. J. Basmadjian, David bek, E. Derbederian, Der Nersessian, Charles Diehl, capitaine Bogdan B. Eghiazaroff, Paul Geuthner, A. F. Herold, F. Macler, L. Mariès, F. Marinier, J. Mathorez, A. Meillet, A. Mouradiàn, Muyldermans, V. Pastakean, Gustave Schlumberger, G. Sinapian, Jean Zavriv.

S'étaient excusés :

MM. Barrau-Dihigo, colonel Brémond, abbé J. Delarue, René Dussaud, Tigrane Gamsaragan, Gabriel Millet.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« La Société des Études arméniennes est entrée, depuis quelques jours, dans sa troisième année d'existence. Vous me permettrez de saisir l'occasion de ce récent anniversaire pour jeter un regard sur son passé qui, pour si court qu'il soit, n'a point, je crois, été stérile.

« M. Macler vous dira tout à l'heure ce qu'a été, durant l'année écoulée, l'activité de notre Société. Mais il est une chose qu'il ne pourra vous dire, si exacte qu'elle soit et si nécessaire qu'il soit de la dire. Si, depuis deux ans, notre jeune Société grandit et prospère, elle le doit essentiellement à ceci : qu'elle a eu la bonne fortune de rencontrer un homme qui, avec un dévouement et un zèle infatigables, n'a marchandé, pour la faire réussir, ni son temps, ni sa peine, un homme qui a su, avec une souple et habile diplomatie, conquérir toutes les bonnes volontés, obtenir tous les concours utiles, assurer enfin à la Société les moyens de vivre et de durer. Cet homme, vous le connaissez tous, et M. Macler le connaît mieux que personne : c'est justement ce qui lui rend un peu difficile de parler de cet homme comme il conviendrait. Moi, qui n'éprouve pas à cet égard le même embarras, je suis sûr d'être votre interprète en remerciant M. Macler des services éminents qu'il a rendus, qu'il rend journellement à la Société des Études arméniennes.

« Vous me permettrez pareillement de remercier en votre nom à tous notre trésorier M. Lacroix. A son ministre des finances, vous le verrez tout à l'heure, la Société des Études arméniennes avait proposé une tâche plutôt malaisée : avec des ressources très modestes, suffire à des dépenses souvent très lourdes. M. Lacroix a su résoudre ce difficile problème avec une élégance que plus d'un Ministre des finances lui envierait. Mais peut-être le moyen qu'il a employé n'est-il pas à la portée, ni au goût de tout le monde. Aux embarras de notre trésorerie il a, chaque fois qu'il a été nécessaire, porté remède, avec une bonne grâce infinie, en avançant les sommes qu'exigeait l'impression de notre revue. Je m'empresse d'ajouter, Messieurs, que, grâce au ciel, la Société a pu rembourser ces avances. Mais si, matériellement, nous ne devons plus rien à notre trésorier, nous n'en demeurons pas moins, moralement, ses débiteurs : et loin de vouloir protester cette

dette de reconnaissance, je suis heureux de la proclamer ici et de l'acquitter.

«Voilà, Messieurs, quelques-uns de ceux à qui notre Société doit son activité. Comment cette activité s'est-elle manifestée? Essentiellement par la publication de la *Revue des Études arméniennes*. Vous en avez reçu ces jours derniers le plus récent fascicule et vous en avez tous, je pense, apprécié le haut intérêt. Un article sur Ani, l'ancienne capitale des rois d'Arménie, est une chose de première importance, surtout quand cet article est signé du nom de M. Marr. D'autres articles ne sont pas moins précieux, celui de notre confrère M. Huart sur une razzia en Arménie au x^e siècle, celui de M. Arménak Sakissian sur deux curieux tableaux de J.-B. Van Mour, celui de M. Macler sur les faïences arméniennes que renferme le musée céramique de Sèvres; et je me reprocherais d'oublier la bibliographie si utile, que M. Macler a dressée, avec tant de conscience et d'exactitude, des publications relatives à l'Arménie, parues en 1920. Mais vous imaginez aisément que, étant donné le prix du papier, le prix de l'impression — surtout quand on a l'honneur d'être imprimé par l'Imprimerie Nationale — le prix des planches, une telle publication constitue une dépense plutôt lourde. Je tiens à remercier ici tout spécialement M. Goukasov, qui a libéralement pris à sa charge les frais de ce 4^e fascicule du tome I. Il a compris, comme l'ont compris les autres généreux donateurs dont je parlerai tout à l'heure, que la publication d'une revue comme la nôtre n'est pas un des moyens les moins efficaces de servir la cause de l'Arménie. Étudier, comme nous le faisons, scientifiquement, impartialement, le passé de l'Arménie, son histoire, sa langue, son art, sa littérature, n'est-ce pas le meilleur moyen de montrer qu'il existe une Arménie, la preuve la plus forte et la plus convaincante de la légitimité de ses droits à l'existence? Nous sommes heureux que nos amis le comprennent et qu'au dévouement désintéressé que nous apportons à ces recherches scientifiques, ils apportent un concours libéral qu'ils ne nous ont jamais marchandé.

«C'est à ce concours que nous devons d'être sortis d'une situation financière qui fut un moment difficile et que je ne dois pas vous dissimuler. Quand il s'est agi d'entreprendre la publication de notre 4^e fascicule, non seulement nous n'avions rien en caisse pour en couvrir les frais (je vous ai dit comment M. Goukasov y a pourvu), mais il nous restait à éteindre une vieille dette assez lourde contractée pour payer l'impression du 3^e fascicule.

S. E. Boghos Nubar pacha, M. Séropé Sevadjian, la délégation Nationale arménienne, la délégation de la République arménienne à Paris, enfin la congrégation mékhitariste de Venise, nous ont généreusement aidés à boucler notre budget en éteignant une dette qui grevait lourdement nos finances.

« Grâce à ces concours, auxquels je ne saurais trop dire quelle est notre vive reconnaissance, notre troisième année financière s'ouvre sous d'heureux auspices. Nous n'avons plus de dettes, et nous avons même en caisse une certaine somme disponible — oh ! n'allez pas croire que ce soit une forte somme ! — mais enfin une certaine somme, un peu plus d'un millier de francs. Pour un petit budget, tel qu'est celui de notre Société, c'est là un très beau résultat ; et sans doute beaucoup de grands États pourraient nous envier une situation aussi prospère : pas un sou de dettes et quelques disponibilités au service de notre trésorerie.

« Mais, si beau que soit ce résultat, n'allez point, Messieurs, vous en enthousiasmer trop promptement. Nous avons une revue à publier, et c'est un enfant qui coûte cher à faire vivre. Nous voudrions, comme nous avons fait les années précédentes, publier deux fascicules par an, deux fascicules comprenant chacun dix à douze feuilles d'impression, avec quelques illustrations. Or, un tel volume — de 350 à 380 pages environ — constitue une dépense sérieuse. Je ne voudrais pas empiéter sur le rôle de notre ministre des finances en vous accablant de trop de chiffres précis. Mais enfin, une feuille d'impression, cela coûte aujourd'hui 500 francs environ. Dix à douze feuilles, si je sais multiplier, coûtent de 5,000 à 6,000 francs, et deux fascicules par an reviennent donc à 10,000 ou 12,000 francs environ. 12,000 francs de dépenses prévues, un millier de francs en caisse, il y a entre les deux chiffres quelque écart. Et voilà en quoi notre situation financière, si satisfaisante qu'elle paraisse pour le présent immédiat, ne laisse pas d'être assez inquiétante pour l'avenir prochain.

« Je ne m'en alarme point cependant. Le passé nous est ici le gage et la sécurité de l'avenir. Si vous estimez, Messieurs, comme vous l'avez toujours estimé depuis deux ans, que la Société des Études arméniennes fait une besogne utile, si vous pensez, comme vous l'avez toujours pensé, que son œuvre scientifique sert de façon efficace les intérêts et les droits de l'Arménie, vous ne voudrez point assurément que cette œuvre fléchisse et risque de périr. Vous ferez, en payant exactement vos cotisations, la joie de notre trésorier. Vous comblez d'aise votre bureau en amenant par une

active propagande de nouveaux adhérents à la Société. Surtout vous l'aidez en lui prouvant que la source des libéralités qui lui ont permis de vivre n'est point tarie. Un empereur byzantin de mes amis disait que « donner aux églises c'est prêter à Dieu ». Je dirais volontiers, à peu près de même, que donner à la Société c'est, dans l'espèce, prêter à la patrie : car la patrie arménienne n'oubliera pas ce que ses fils, sur ce terrain comme sur tant d'autres, auront fait pour elle, et comment, par le progrès des études arméniennes, ils auront travaillé — et bien travaillé — pour la cause de l'Arménie. »

L'ADMINISTRATEUR rend compte de l'activité de la Société en ces termes :

« MESSIEURS,

« La Société des Études arméniennes entre dans la troisième année de son existence sous des auspices encourageants.

« Votre bureau a tenu ses engagements en publiant, à raison de deux fascicules par an, le tome premier de notre Revue. De pareilles impressions entraînent à des frais considérables, et le bureau n'aurait pu envisager une telle dépense s'il n'avait eu à sa disposition que les seules cotisations des membres de la Société. M. le Président vient de vous signaler les dons généreux qui ont permis de faire face à ces dépenses.

« Je suis certain d'être l'interprète de tous les membres de la Société, comme je le suis du bureau, en adressant un cordial merci à M. le Trésorier. Par sa libéralité, par les avances de fonds aimablement consenties chaque fois que les circonstances financières l'exigeaient, M. Lacroix s'est acquis auprès de chacun de nous un titre de reconnaissance que nous n'oublierons jamais. Je joins mes remerciements personnels à ceux que vient de lui adresser M. le Président.

« Sans avoir encore atteint — à beaucoup près — le nombre d'adhérents et d'abonnés qui serait nécessaire pour assurer son fonctionnement normal, notre Société s'est développée d'une manière satisfaisante.

« Elle compte à ce jour, 211 membres, tant actifs que bienfaiteurs, donateurs et honoraires. Le chiffre des abonnements est de 70.

« Pour peu que la propagande ne se ralentisse pas, et que le recrutement de nouveaux membres aille en augmentant, l'avenir

de la Société des Études arméniennes est assuré. Il lui faut une somme annuelle de 12,000 francs pour parer aux frais d'impression de notre périodique et à de minimes dépenses dont le total finit par former une somme respectable. Votre bureau vous fait confiance ; il sait que le passé répond de l'avenir.

« Deux ans n'étaient pas révolus dans l'existence de la Société des Études arméniennes, que déjà la mort frappait à notre porte. Le 10 novembre 1921, Gédéon Huet prenait tristement congé de la vie.

« Excellent romaniste, philologue de premier ordre, Huet n'avait manqué aucune occasion de témoigner l'intérêt qu'il portait aux études arméniennes.

« Lorsque je fus chargé, avec quelques collaborateurs, de publier *La Voix de l'Arménie*, ma première pensée fut de m'adresser à Huet et d'assurer à ce nouveau périodique une collaboration aussi précieuse. La démarche ne fut pas vaine et, dès le numéro du 15 avril 1918, *La Voix de l'Arménie* publiait de lui une excellente étude sur *Les Contes populaires d'Arménie*. Sa collaboration ne se serait pas bornée à ce seul article si la vie de cette jeune revue n'avait été aussi éphémère.

« Lorsque, dans le courant de l'automne 1919, nous arrêtàmes, M. Meillet et moi, le but de la Société et le plan de la *Revue des Études arméniennes*, une large place fut réservée au folklore arménien et à ses rapports avec les folklores orientaux et occidentaux. Dès le premier numéro de notre périodique, Huet fournissait une importante contribution à ces études par son article sur *l'Arménie dans Bovon de Hantone*.

« Quelques jours avant sa mort, Huet me remettait le manuscrit d'une étude magistrale sur le roman médiéval de Fanuel, qu'il destinait à la *Revue de l'Histoire des Religions*, et il ajoutait, avec sa bonne grâce coutumière, que ce serait ensuite le tour de la *Revue des Études arméniennes*, me promettant de rédiger, dès que ses forces le lui permettraient, une nouvelle étude sur une légende commune à l'Occident et à l'Arménie.

« La mort nous en a privés. Cependant, la dernière page sortie de sa plume nous était destinée. Je lui avais parlé, un jour, du projet de faire une communication sur une forme arménienne du thème des amants malheureux. Il y prit un vif intérêt et me déclara qu'il y avait lieu, dans cette étude, de faire état du conte chinois des deux petits papillons jaunes. Ce conte avait été noté en son temps dans une traduction hollandaise. Huet employa ses

dernières forces à traduire en français cette version hollandaise. Une de ses dernières pensées aura ainsi été consacrée à l'Arménie. La Société des Études arméniennes perd en lui un de ses plus fidèles et l'un de ses plus précieux collaborateurs.

« De tels vides ne se comblent pas aisément. Et cependant, il nous faut songer à l'avenir. De précieux concours nous sont assurés. M. Casanova, professeur au Collège de France, nous destine une importante étude sur le rôle historique des vizirs arméniens d'Égypte sous les Fatimides.

« Notre confrère, M. Gabriel Millet, directeur d'études à l'École des hautes études, nous donnera un article sur l'art arménien dès que les dessins et documents, qui lui ont été promis par M. Fetvadjian, auront été mis à sa disposition.

« M. Grappin, professeur de polonais à l'École nationale des langues orientales vivantes, nous réserve une étude historique sur les colonies arméniennes de Pologne, en établissant cette monographie sur les sources polonaises.

« Enfin, notre confrère, M. J. Mathorez, inspecteur des finances, fera prochainement à un Congrès à Marseille une communication sur les éléments de population orientale en France au cours du XIX^e siècle; il destine à notre Société la partie de son travail qui concerne les éléments arméniens introduits en France pendant le XIX^e et les premières années du XX^e siècle, et dans cette page d'histoire vous aurez plaisir à apprendre, entre autres choses, qu'une notable partie des mamelouks venus en France à la suite du vainqueur des Pyramides étaient des Arméniens.

« L'avenir scientifique de la Revue des Études arméniennes est assuré. Qu'il en soit de même de son avenir financier, et toute inquiétude disparaîtra, relative à la destinée de la Société des Études arméniennes en France. »

M. LACROIX, trésorier, présente les comptes pour l'exercice financier 1921, qui se répartissent ainsi :

RECETTES.

Versements de 7 membres donateurs.....	11,000 ^f 00 ^c	
Versements de 6 membres bienfaiteurs.....	1,340 00	
Cotisations de 166 membres souscripteurs.....	3,320 00	
Cotisations de 27 membres souscripteurs pour 1920.....	540 00	
Boni sur souscriptions.....	105 00	
TOTAL des recettes.	16,305 00	16,305^f 00^c

DÉPENSES.

Facture imprimerie Guillaume.....	170 ^f 00 ^c	
Facture imprimerie Brun et C ^{ie}	406 00	
Imprimerie Nationale (3 ^e et 4 ^e fascicules).....	9,193 60	
Facture Geuthner (frais d'envoi).....	167 60	
	<hr/>	
ENSEMBLE pour impressions...	9,937 20	9,937 20
	<hr/>	
Remboursements à M. Geuthner (2 abonnements).....	50 ^f 00 ^c	
Timbres-poste et quittances.....	111 00	
Remboursement à M. Macler (frais de bureau et divers).....	391 25	
Remboursement d'erreurs de caisse.....	100 00	
Photographies et projections.....	110 00	
Gratifications au concierge et à l'appariteur.....	20 00	
	<hr/>	
ENSEMBLE pour divers.....	782 25	782 25
	<hr/>	
Remboursement du solde débiteur au 31 décembre 1920.....	4,563 30	
	<hr/>	
TOTAL des dépenses.....	15,282 75	
En caisse au 1 ^{er} janvier 1922.....	1,022 25	
	<hr/>	
TOTAL égal aux recettes.....	16,305 00	
	<hr/>	

M. A. MEILLET expose l'étymologie de *Nahapet* et de *Nakkarar* (voir *supra*, p. 1-2).

M. F. MACLER lit un mémoire sur une forme arménienne du thème des «amants malheureux» (voir *supra*, p. 91-116).

La séance est levée à 18 heures 30.

SÉANCE DU 16 JUIN 1922.

Présidence de M. Charles DIEHL, président.

Étaient présents :

M^{mes} Zabel Essayan, Xénie Khatissian, M^{lle} Dolorès Zohrab.

MM. Adontz, Dr Allaverdy fils, Paul Alphandéry, Barrau-Dihigo, K. J. Basmadjian, H. Berbérian, David bèk, J. Delarue, Charles

Diehl, M^{gr} Graffin, Paul Geuthner, D^r Kergoyan, Alexandre Khatissian, général Korganoff, I. Kotcharian, H. Lacroix, F. Macler, L. Mariès, J. Mathorez, A. Meillet, E. Mouradian, D^r Neurouz, Léon Pachalian, M. Papadjanian, V. Pastakean, G. Sinapian, N. Ter-Mikélian, A. Tchobanian, Vatchian.

S'étaient excusés :

MM. Méroujan Barsamian, Paul Boyer, Gustave Schlumberger.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Un récent voyage m'a conduit ; sinon en Arménie, du moins chez les Arméniens. J'ai eu, à Constantinople, l'honneur et le plaisir très grand d'être reçu par le Cercle arménien, et de cette réception cordiale et affectueuse, de ces entretiens avec des hommes intelligents, artistes, patriotes, dont plusieurs sont parmi les collaborateurs de notre Revue, j'ai rapporté, est-il besoin de vous le dire, le meilleur et le plus reconnaissant souvenir. J'en ai rapporté aussi, hélas ! des nouvelles assez inquiétantes. On m'a dit — et je voudrais espérer qu'on a exagéré — que les monuments de l'ancienne capitale arménienne, de la ville royale d'Ani, toutes ces églises admirables encore dans leurs ruines, qu'édifièrent les rois arméniens du moyen âge, sont impitoyablement détruites par le fanatisme aveugle des musulmans. On m'a dit — et je voudrais espérer encore qu'on a exagéré — que la belle église d'Agthamar aux façades si curieusement décorées de sculptures, avait été rasée et détruite. Et on m'a demandé d'élever la voix pour protester contre de tels actes de vandalisme, pour tâcher de sauver ce qui reste des monuments glorieux du passé de l'Arménie. Je ne sais pas avec exactitude ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a d'excessif peut-être dans ces informations, mais je sais bien quel acte de vandalisme serait une telle destruction. Ani est, pour l'Arménie, quelque chose de comparable à ce qu'était pour nous la cathédrale de Reims. Et personne ne saurait excuser la rage absurde — et inutile — qui, non contente de frapper les hommes, s'attaque aux choses, et croit anéantir un peuple en s'efforçant d'anéantir les œuvres d'art où revit son passé.... Mais je veux espérer encore que l'inquiétude patriotique de mes informateurs exagérât le mal et transformait en réalités lamentables des appréhensions trop légitimes, nées de quelques dévastations accidentelles.

«De cette visite aux Arméniens de Constantinople je vous rapporte une autre nouvelle, plus réconfortante celle-là. Un certain nombre d'abonnements nouveaux ont été, à l'occasion de cette réunion, souscrits à notre Revue, et ce n'est une occasion toute naturelle de vous parler d'elle. Vous avez tous reçu, ces jours derniers, le 1^{er} fascicule du tome II et vous en avez assurément apprécié l'intérêt et la diversité. Je vous ai dit bien des fois déjà tout ce que cette publication doit au zèle infatigable de son administrateur M. Macler et comment, sans lui, probablement, la Revue n'existerait pas. Vous savez avec quelle ardeur, quelle habileté, quelle ténacité il s'acquitte de cette lourde tâche de faire vivre notre Revue, et je suis sûr d'être votre interprète en lui exprimant, en votre nom, notre reconnaissance. Mais peut-être lui devons-nous quelque chose de plus : c'est de l'aider dans la mesure de nos forces. Or, comment l'aiderons-nous ? Vous savez ce que coûte un fascicule de notre Revue : 6,000 francs environ. Celui qui vient de paraître a absorbé toutes nos ressources et vous savez que l'Imprimerie Nationale — en maison prudemment administrée — fait payer d'avance les travaux qu'on lui commande. Comment suffirons-nous aux frais du 2^e fascicule de l'année ? un fascicule très intéressant, j'en ai vu le sommaire. C'est le grave problème qui se pose pour votre administrateur et qui lui donne quelque souci. Je sais bien qu'en une telle matière les précédents nous ont appris qu'il faut se fier à la Providence : nous avons toujours rencontré jusqu'ici, sous la forme de généreux donateurs, des manifestations éclatantes de la sollicitude providentielle. J'espère que cette fois encore elles ne nous manqueront pas. Mais ce sont là des ressources exceptionnelles, que j'attends avec confiance et auxquelles je fais appel avec la certitude d'être entendu. A côté d'elles nous avons, comme toute Société, d'autres ressources normales : ce sont nos cotisations. Or, Messieurs, elles nous arrivent bien lentement, ces cotisations, et avec bien des retards, et cela met bien du trouble dans les finances de notre Société. Nous demandons très instamment aux membres de la Société de verser dans les premiers mois de l'année leur cotisation. Nous vous demandons aussi à tous de tâcher, par une active propagande, d'augmenter le nombre de ces cotisations. Si vous voulez que notre Société vive — et elle mérite de vivre — ayez à cœur de lui constituer, le plus tôt possible, un budget régulier, ne fût-ce que pour éviter à votre Président la tâche un peu ingrate de sembler, à chacune de nos réunions, n'avoir qu'un seul souci : celui de tendre la

main pour recevoir des aumônes. Je sais bien que solliciter pour une œuvre scientifique telle que la nôtre, c'est à peine solliciter et qu'on peut le faire sans trop de gêne. Mais je voudrais tout de même pouvoir saluer le jour prochain où notre Société aura ses moyens de vivre assurés. Aidez-nous à les trouver, Messieurs, pour l'Arménie et pour la Science.»

M. MEILLET étudie les mots *Njdeh* et *Njkahem*, d'origine parthe (*supra*, p. 233).

M. J. MATHOREZ fait une communication sur les éléments arméniens de la population française au XIX^e siècle (*supra*, p. 293).

M^{sr} GRAFFIN dépose le fascicule 1 du tome XVI de la *Patrologia orientalis*, contenant le mois de *tré* du synaxaire arménien de Ter Israël.

La séance est levée à 18 heures.

The first of these was the discovery of gold in California in 1848. This discovery led to a great influx of people to California and the establishment of the state in 1850. The second was the discovery of gold in Colorado in 1859. This discovery led to a great influx of people to Colorado and the establishment of the state in 1876. The third was the discovery of gold in Nevada in 1846. This discovery led to a great influx of people to Nevada and the establishment of the state in 1864.

The fourth was the discovery of gold in Idaho in 1860. This discovery led to a great influx of people to Idaho and the establishment of the state in 1890. The fifth was the discovery of gold in Montana in 1865. This discovery led to a great influx of people to Montana and the establishment of the state in 1889. The sixth was the discovery of gold in Wyoming in 1869. This discovery led to a great influx of people to Wyoming and the establishment of the state in 1890.

The seventh was the discovery of gold in Utah in 1863. This discovery led to a great influx of people to Utah and the establishment of the state in 1896. The eighth was the discovery of gold in Arizona in 1863. This discovery led to a great influx of people to Arizona and the establishment of the state in 1909. The ninth was the discovery of gold in New Mexico in 1861. This discovery led to a great influx of people to New Mexico and the establishment of the state in 1905.

The tenth was the discovery of gold in Texas in 1845. This discovery led to a great influx of people to Texas and the establishment of the state in 1845. The eleventh was the discovery of gold in Florida in 1845. This discovery led to a great influx of people to Florida and the establishment of the state in 1845. The twelfth was the discovery of gold in Georgia in 1845. This discovery led to a great influx of people to Georgia and the establishment of the state in 1845.

The thirteenth was the discovery of gold in Alabama in 1845. This discovery led to a great influx of people to Alabama and the establishment of the state in 1845. The fourteenth was the discovery of gold in Mississippi in 1845. This discovery led to a great influx of people to Mississippi and the establishment of the state in 1845. The fifteenth was the discovery of gold in Louisiana in 1845. This discovery led to a great influx of people to Louisiana and the establishment of the state in 1845.

The sixteenth was the discovery of gold in South Carolina in 1845. This discovery led to a great influx of people to South Carolina and the establishment of the state in 1845. The seventeenth was the discovery of gold in North Carolina in 1845. This discovery led to a great influx of people to North Carolina and the establishment of the state in 1845. The eighteenth was the discovery of gold in Virginia in 1845. This discovery led to a great influx of people to Virginia and the establishment of the state in 1845.

TABLE
DES ILLUSTRATIONS DU TOME II
(FASCICULES 1-2).

	Pages.
Kiprianos (saint Cyprien)	118
Annonciation de l'ange à la Vierge	241
Jésus terrasse le serpent-dragon	241
Le lavement des pieds	241
Les femmes impures	241
Daniel dans la fosse aux lions. Grégoire l'illuminateur dans la fosse profonde	241
Conseils divers	241
Mémorial en écriture notragir	242
Mémorial d'un copiste	242
Mémorial en écriture bolorgir	242
Autre mémorial en écriture bolorgir	242
Document latin sur les Arméniens (Avignon)	269
Statue de Jean Althen (Avignon)	278

TABLE

DES ILLUSTRATIONS DE TOME II

PLANCHES I-2

1	Plancher I
2	Plancher II
3	Plancher III
4	Plancher IV
5	Plancher V
6	Plancher VI
7	Plancher VII
8	Plancher VIII
9	Plancher IX
10	Plancher X
11	Plancher XI
12	Plancher XII
13	Plancher XIII
14	Plancher XIV
15	Plancher XV
16	Plancher XVI
17	Plancher XVII
18	Plancher XVIII
19	Plancher XIX
20	Plancher XX
21	Plancher XXI
22	Plancher XXII
23	Plancher XXIII
24	Plancher XXIV
25	Plancher XXV
26	Plancher XXVI
27	Plancher XXVII
28	Plancher XXVIII
29	Plancher XXIX
30	Plancher XXX

TABLE
DES MATIÈRES DU TOME II
(FASCICULES 1-2).

ARTICLES.

	Pages.
A. MEILLET. — De quelques mots parthes en arménien	1
Frédéric MACLER. — Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens, vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France, V, VI.....	7, 235
J. LAURENT. — Un féodal arménien au ix ^e siècle : Gourguen Ardzrouni, fils d'Abou Beldj.....	157
Gustave DUPONT-FERRIER. — Les Jeunes de langues ou « Arméniens » à Louis-le-Grand, I.....	189
A. MEILLET. — A propos de ՆՃԴԷՏ.....	233

MÉLANGES.

M. S. DAVID-BEG. — Le mot <i>Terragan</i> dans les Chansons de geste....	65
J. MATHOREZ. — Notules sur quelques Arméniens ayant vécu en France avant 1789.....	85
Frédéric MACLER. — Une forme arménienne du thème des « amants malheureux »	91
Georges CUENDET. — Notice de deux manuscrits arméniens vus à Genève.....	117
J. MATHOREZ. — Les Arméniens en France, de 1789 à nos jours....	293
J. EBERSOLT. — Les faïences chrétiennes du patriarcat arménien de Jérusalem.....	315
M ^{me} Iskoui MINASSE. — La bête blessée. Nouvelle.....	319

CHRONIQUES.

M ^{me} Zabel ESSAYAN. — Le rôle de la femme arménienne pendant la guerre.....	121
Frédéric MACLER. — Le procès Talaat pacha.....	139
A. MEILLET. — Statistique de l'Arménie soviétique.....	146
Général MARTY. — Discours prononcé à l'inauguration du monument aux morts, à Adana.....	147
Léo PACHALIAN et Archag TCHOBANIAN. — Le cinquantenaire de la mort du poète arménien Bédros Tourian.....	327
F. M. — Mort du D ^r Jean de Bołoz Antoniewicz.....	343

COMPTES RENDUS.

Herbert PETERSSON. Arische und Armenische Studien (A. MEILLET). — J. TIXERONT. Mélanges de patrologie et d'histoire des dogmes (F. MACLER).....	153
A. VARDANIAN. Matériaux pour le vocabulaire arménien (A. MEILLET). — DACHIAN. Monnaies arsacides (A. MEILLET). — G. MILLET. L'ancien art serbe (F. MACLER).....	345
BIBLIOGRAPHIE 1921.....	349
Supplément à cette bibliographie.....	363
Index de cette bibliographie.....	367
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES ARMÉNIENNES. Procès-verbaux des séances.....	371
TABLE des illustrations du tome II (1-2).....	383
TABLE des matières du tome II (1-2).....	385

PUBLICATIONS
RELATIVES À L'ARMÉNIE ET AUX ARMÉNIENS (*Suite*).

- P. J. ANDRÉ.** — L'Islam et les races. Tome I. Les origines, le tronc et la greffe; xxv + 270 pages; in-8°, 1922 12 fr. 50
- P. J. ANDRÉ.** — L'Islam et les races. Tome II. Les rameaux (mouvements régionaux et sectes), 270 pages; in-8°, 1922 12 fr. 50
- Les 2 volumes ne se vendent pas séparément.*
- Emmanuel COSQUIN.** — Études folkloriques. Recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ. 635 pages; in-8°, 1922 40 fr.
- Emmanuel COSQUIN.** — Les contes indiens et l'Occident... 623 pages; in-8°, 1922 20 fr.
- MACLER (Frédéric).** — Autour de l'Arménie; 326 pages; in-18, 1917 7 fr. 50
- MACLER (Frédéric).** — La musique en Arménie; 40 pages; in-12, 1917 2 fr.
- MACLER (Frédéric).** — L'Église arménienne; 36 pages; in-12, 1920 2 fr.
- DASHIAN (le P. Jacobus).** — La population arménienne de la région comprise entre la mer Noire et Karin (Erzeroum), traduit par Frédéric MACLER; 82 pages; in-16, 1922 5 fr.
- MACLER (Frédéric).** — Nouvelle mosaïque orientale (Souvenirs de Palestine et de Syrie. Documents arméniens) (*sous presse*)
- MACLER (Frédéric).** — Documents d'art arméniens (De arte illustrandi. Vies du Christ en miniatures), 2 planches en couleurs et 100 planches noir sur blanc (*sous presse*)
- MILLET (Gabriel).** — L'ancien art serbe. Les Églises; 208 pages; in-folio, 1919 50 fr.
- V. TOTOMIANTZ.** — L'Arménie économique, préface de Luigi Luzzatti. Traduit de l'italien par M. S. David-Beg; 96 pages; in-8°, 1920 5 fr.
- L'Arménie au point de vue économique. Richesses minérales de l'Arménie. Réserves aqueuses de la République arménienne. Chemins de fer de l'Arménie. L'agriculture en Arménie; 119 pages; in-8°, 1922 10 fr.

EN VENTE

À LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER,

13 rue Jacob, Paris.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE NUMÉRO.

	Pages.
J. LAURENT. — Un féodal arménien au ix ^e siècle : Gourguen Ardroumi, fils d'Abou Beldj.....	157
Gustave DUPONT-FERRIER. — Les Jeunes de langues ou « Arméniens » à Louis-le-Grand. I.....	189
A. MEILLET. — A propos de <i>udq̄t̄s̄</i>	233
Frédéric MACLER. — Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France, VI.....	235
MÉLANGES.	
J. MATHOREZ. — Les Arméniens en France, de 1789 à nos jours.....	293
J. ÉBERSOLT. — Les faïences chrétiennes du patriarcat arménien de Jérusalem.....	315
M ^{me} Iskoui MINASSE. — La bête blessée. Nouvelle.....	319
CHRONIQUE.	
Léo PACHALIAN et Archag TCHOBANIAN. — Le cinquantenaire de la mort du poète arménien Bédros Tourian.....	327
F. M. — Mort du D ^r Jean de Boloz Antoniewicz.....	343
COMPTES RENDUS.....	345
A. VARDANIAN. Matériaux pour le vocabulaire arménien (A. MEILLET). — DACHIAN. Monnaies arsacides (A. MEILLET). — G. MILLET. L'ancien art serbe (F. MACLER).	
BIBLIOGRAPHIE 1921.....	349
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES ARMÉNIENNES. — Procès-verbaux des séances.....	371
TABLE des illustrations du tome II (fascicules 1-2).....	383
TABLE des matières du tome II (fascicules 1-2).....	385

Prix de l'abonnement : 25 francs par an.

Prix du numéro : 15 francs.

Adresses :

Du Secrétaire général :

M. A. MEILLET, 2, rue François-Coppée, Paris (xv^e);

De l'Administrateur-archiviste :

M. F. MACLER, 1 bis, boulevard de Montmorency, Paris (xvi^e);

Du Trésorier :

M. H. LACROIX, 29, rue Philippe-de-Girard, Paris (x^e).